

Dialogue

organe de l'a.s.b.l.

Dialogue des Peuples



Pauvres, mais honnêtes, nous paraissions quand nous pouvons, notamment le samedi 20 août 2016

Pourquoi ne pas raconter...



TOUTE l'Histoire du Congo ?

KINSHASA

Ville en suspens

**Dynamique de la croissance
et problèmes d'urbanisme
Approche socio-politique**



René de Maximy

TRAVAUX ET DOCUMENTS DE L'ORSTOM
No 176

KINSHASA, VILLE EN SUSPENS...

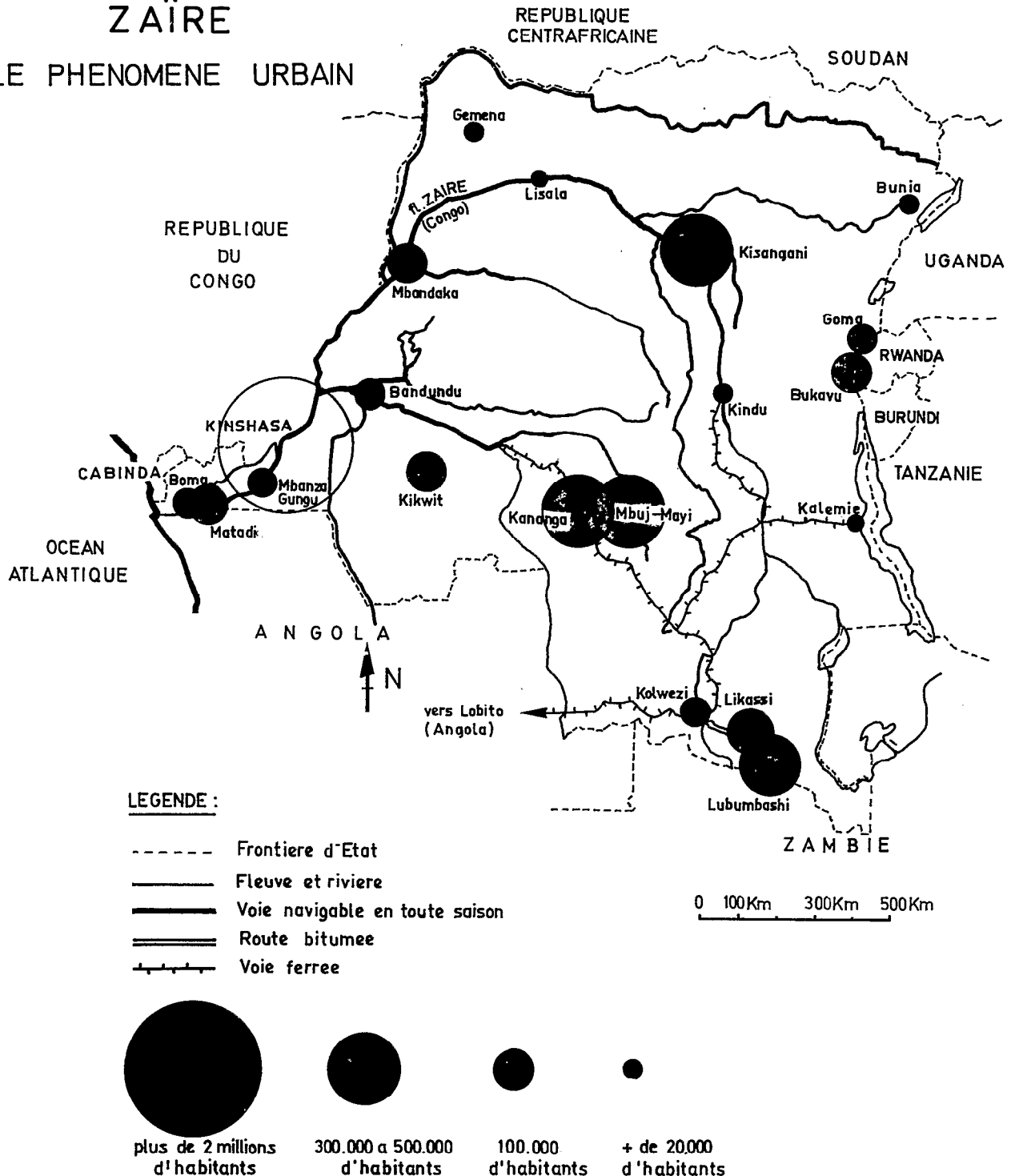
(Dynamique de la croissance et problèmes d'urbanisme :
étude socio-politique)

René de MAXIMY

PARIS - 1984

ZAÏRE

LE PHENOMENE URBAIN



« La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou « reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le « consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause, est « illicite » (alinéa 1er de l'article 40). »

« Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon « sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal ».

REMERCIEMENTS

La rédaction de cette étude se termine. Je dois rappeler ici que, si j'en fus le rédacteur, elle est le fruit d'un travail collectif. En effet, l'urbanisme requiert une telle somme d'informations, de connaissances et de réflexions que ce ne peut plus être l'affaire d'un seul. Le temps des monarques, puits de sagesses et fondateurs de ville, est révolu.

C'est pourquoi je dois remercier mes amis

Philippe REVILLION, Architecte, qui a dirigé la Mission Française d'Urbanisme de KINSHASA de 1969 à 1974 et qui m'a permis de faire de la recherche appliquée dans d'excellentes conditions.

Michel GERARD, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à l'époque Secrétaire Général du Secrétariat des Missions d'Urbanisme et d'Habitat. En même temps que lui je remercie toute la sympathique et dynamique équipe du SMUH, singulièrement l'équipe de la Documentation.

Maurice DUCREUX, auteur de l'Etude Socio-Economique de KINSHASA, 1967 et Léon De SAINT-MOULIN, chercheur infatigable et excellent initiateur à l'urbanisme zaïrois, dont l'amitié m'a été précieuse.

Je voudrais également remercier

Marcel DOLMAIRE et Jacques LONGERINAS, qui ont encouragé l'Atlas de KINSHASA et en ont suivi l'élaboration avec intérêt.

Tous mes camarades de l'équipe de l'Atlas de KINSHASA :

Jean FLOURJOT, Marc PAIN, Xavier VAN CAILLIE, KANKONDE MBUYI, les enquêteurs de l'Hôtel de Ville de KINSHASA et l'ensemble de la solide équipe de la Mission Française d'Urbanisme.

Qu'il me soit permis d'exprimer ma respectueuse considération au Professeur Pierre GEORGE qui, après avoir été un maître en géographie urbaine et économique, a toujours marqué son extrême intérêt pour le déroulement de ma carrière de géographe et d'urbaniste.

Et au Professeur Gilles SAUTER, dont les conseils et la sympathie chaleureuse m'ont été très précieux.

Mes remerciements vont tout particulièrement à

Michel COQUERY, dont l'amitié active a permis de compenser le handicap qu'entraînait mon éloignement permanent de Paris.

Serge MORIN qui a accepté de relire l'ensemble de ce travail et d'en corriger les multiples maladroites.

Cette étude est dédiée à

Mariki de LATAULADE, mon épouse, pour qu'elle me pardonne les quintaux de paperasses et documents qui depuis des années submergent les tables et envahissent la maison.

Kinshasa, Mars 1982.

AVANT-PROPOS

Comme je l'ai fait devant un jury le 28 Avril 1983, je me permets de présenter au lecteur les causes et les circonstances qui ont motivé la rédaction de la présente étude. Ce n'est pas par vanité que je reprends ce texte, mais parce qu'il me semble convenir en avant-propos de l'analyse de Kinshasa que j'ose ici entreprendre et qui a fait l'objet, sous une forme peu modifiée, d'une thèse d'État.

Monsieur le Président, Messieurs les Membres du Jury,

Je vous ai proposé de lire sur l'urbanisme africain le résultat d'une réflexion qui traite essentiellement de Kinshasa, véritable ville en suspens d'Afrique intertropicale.

Avant d'en débattre qu'il me soit permis :

- de rappeler que c'est d'une des grandes villes du Tiers Monde et d'Afrique qu'il s'agit, et qu'il n'est pas possible de trop la comparer à une ville d'un des pays suréquipés de la planète;

- puis-je, d'autre part, citer une apostrophe du roi d'Uruk, GILGAMESH, à SHAMASH, le dieu du soleil;

«ici, dans la ville, l'homme meurt le cœur serré, son horizon est trop étroit. A la ville il a appris à vivre, il n'a pas appris la vie. Il meurt parce que sa vie n'a plus de sens, enfermé dans de trop étroites limites.»

Ce constat a passé les millénaires sans qu'on y doive retrancher rien : Les hommes sont dans la ville, leur horizon est animé de leur jeu et de celui de leurs semblables installés comme eux sur un espace limité qu'il faut accepter et maîtriser, donc bien connaître. *Il faut apprendre à vivre en ville.* C'est là une entreprise très actuelle et extrêmement ardue pour les néo-citadins de toutes ces villes en explosion, et cependant déjà rompues, qui grandissent follement dans le Tiers-Monde. C'est un enjeu fondamental, car la maîtrise de l'urbanisation suppose le préalable de cet apprentissage.

C'est pourquoi mon propos a été, à titre d'exemple, de découvrir l'entité urbanistique de la Capitale du Zaïre et de l'exposer; et aussi de chercher à savoir si les Kinois peuvent être chez eux à Kinshasa, lieu nouveau pour 60% d'entre eux et ville issue d'un projet étranger. C'est là, le résultat d'une longue démarche personnelle, orientée et conditionnée par des exigences multiples dont je voudrais vous entretenir.



1 – La population de Kinshasa est très jeune, 50,3 % des Kinois ont moins de 15 ans en 1973 (R.M.) *

* Les clichés référencés C.J. sont de Christine JUMAUCOURT, ceux référencés R.M. de René de MAXIMY.

Lorsqu'en 1964, la Mission Française d'Urbanisme s'installe à Kinshasa, elle comprend un architecte auquel est très vite adjoint un ingénieur des Travaux Publics. Ils arrivent, avançant sur des rails de certitude, en un pays en pleine crise de pouvoir où l'organisation de la vie urbaine semble une idée importée dont nul ne voit l'intérêt. Si entre la République Démocratique du Congo et la France l'accord de Coopération en ce domaine est signé, ce n'est que parce que le Congo d'alors cherche par tous les moyens à obtenir une assistance technique internationale diversifiée, tant la situation est précaire et le poids de l'O.N.U. mal supporté. Mais que doit faire la Mission Française d'Urbanisme ? Les Congolais ne le savent pas trop : s'occuper des problèmes urbains, conseiller les bourgmestres-mayors, faire des propositions . . . rien de précis. C'est donc la France qui propose : elle met en place une Unité Mécanisée d'Intervention qui effectivement assure l'entretien des voies non revêtues qui desservent les extensions récentes de la ville. Mais aussi des architectes, des ingénieurs, des techniciens, sous l'égide du Secrétariat des Missions d'Urbanismes et d'Habitat, produisent en 1966-1967 un schéma régional et un plan local d'aménagement urbain.

Les certitudes continuent : ce plan doit transformer la ville et résoudre ses problèmes de fonctionnement et de gestion les plus criants. Car il y a 900 000 habitants à Kinshasa mais la ville belge héritée ne peut guère convenir qu'à 400 000 personnes. Et en effet, au début tout semble aller, la France finance les études et, à titre de démonstration de son savoir-faire construit très vite un échangeur. . . qui non seulement n'échange rien, mais encore enclave Matete, commune de 50 000 habitants, en supprimant sa seule voie d'accès au Centre-Ville. A ce jour le vaste projet dont cet échangeur était le premier ouvrage en est demeuré là . . . La France programme également une opération de rénovation de l'habitat, «l'opération-tiroir de Yolo-Kalamu» et présente en 1968, solennellement (discours et télévision) la maquette d'un nouveau Centre-Ville qui doit être la marque de la nouvelle République dans la Capitale.

Toutes les apparences sont ainsi rassemblées. On met alors en place en 1969, une mission lourde qui atteint 30 assistants techniques français en 1972.

Pourtant cette année-là les certitudes et le savoir technique assuré font place au doute. On s'inquiète. En effet, toutes les propositions se heurtent depuis 1968, première année avec un nouveau plan d'aménagement à mettre en œuvre, au bon vouloir proclamé des interlocuteurs et à leur langue de bois. Ceux-ci disent l'incapacité où ils sont de faire respecter les textes et règlements urbains; et ils disent aussi qu'ils n'ont pas d'argent. Encore, ils disent que les opérations urbaines se fondent sur des modèles — importés— qui ont fait leurs preuves à Abidjan, que les Français peuvent faire de même à Kinshasa, qu'ils en sont d'accord, et autres amabilités; mais d'accord signés : point . . . De crédits point davantage. . .

Peut-être que les Zaïrois ne sont pas compétents, ils le reconnaissent volontiers; peut-être qu'ils préfèrent des investissements plus immédiatement rentables pour les maîtres du pays et leurs finances personnelles, on peut le croire à condition de ne pas le dire; certainement que les modèles ne conviennent guère et que la ville demeure inconnue, notamment dans sa réalité effective et dans la manière dont les Kinois la ressentent.

Cependant, Maurice DUCREUX, a bien tout compté, quantifié, distribué et c'est une somme considérable d'informations. Mais une question non technique, bien autrement fondamentale, demeure :

- Pourquoi les plans ne sont-ils pas suivis d'effets alors que les pressions socio-politiques et démographiques sont si fortes et que la bonne volonté des techniciens de l'urbanisme ne peut être mise en doute, pas plus que leur qualification. Ne serait-ce pas qu'on aurait omis d'étudier certaines dimensions culturelles ou politiques dont l'importance aurait échappé ? Mais quelles dimensions et comment les mesurer. . . Cette question est latente mais non posée. Elle doit être correctement formulée pour mieux y répondre.

Non obstant cette question, pourtant incontournable, la mission française d'urbanisme continue sur les rails de certitude. Personne ne veut admettre qu'ils ne mènent nulle part. Il est vrai qu'ils ont tout de même permis de rassembler selon les règles admises l'ensemble des données qu'il est d'usage de collecter. Comme les habitants ont été recensés, comme leur habitat est connu, comme les activités ont été repérées, le trafic comptabilisé, les questions d'assainissement et d'érosion posées, des projets dessinés, des estimations faites, des règlements élaborés, on est en droit de se demander ce qui peut bien manquer pour que tout cela aboutisse. Mais nul ne se le demande.

Depuis 1968, j'étais de la Mission Française d'Urbanisme et j'avais participé à des études sectorielles et d'autres plus globales. Kinshasa m'apparaissait comme une ville vivant intensément (en comparaison des autres villes du Zaïre), étonnamment, d'une pratique spécifique très éloignée de celle qui se vit dans les villes d'Europe, cette pratique étant pour nous très étrangère. Certes les impératifs économiques imposent des rythmes connus, mouvements alternants et découpage du temps, mais l'usage de l'espace nous échappe —je veux dire que si nous en voyons le jeu, nous ne saisissons guère les règles, et encore moins les motivations intimes qui animent les citadins. Et pourtant ces comportements citadins sont primordiaux, ils sont la principale finalité de la ville. Ils donnent une toute autre signification à l'analyse du milieu. Il nous faut donc accepter que la ville, fait spatial, ne relève pas seulement de la Connaissance : géographie, économie, droit; et des techniques utilisées par les ingénieurs et les architectes; mais procède aussi d'une Société qui a secrété, sur un espace défini, son environnement : un environnement utile à l'expression de sa culture et de ses besoins fonctionnels. Ainsi cet espace —à caractéristiques sociales marquantes— est très déterminé, il procède d'autres approches, d'autres analyses et d'autres synthèses. Sa compréhension passe par la connaissance de la société qui l'a investi et remodelé.

Avoir conscience de cela, c'est éviter le piège technocratique certes, piège dont sont victimes non les techniciens mais les gouvernants, mais *c'est d'abord s'arrêter au seuil d'un nouveau monde, un monde où les langues et toute la symbolique du geste sont absolument différentes. Cela parce que les Kinois qui vivent la pratique urbaine ne savent pas la décrire, la déterminer —ce que j'attribue à l'absence de la Connaissance et également parce qu'ils ne savent pas davantage, ou parce qu'ils savent encore moins, en modeler les structures et les forces, pour mieux en organiser l'usage : absence de la Technique. Et pourtant ils se meuvent dans la ville, ils la pratiquent.*

Cette méconnaissance, cette absence de technique n'est d'ailleurs jamais un vrai problème pour les individus, elle ne le devient que pour les responsables de la ville. Je crois qu'on peut dire plus globalement que *l'histoire n'accompagne pas encore l'usage de la ville*. J'entends par là que c'est une longue pratique —sur plusieurs générations— pendant laquelle s'accumulent les réussites et les échecs et pendant laquelle se vit l'expérience collective des conflits entre les divers pouvoirs qui convoitent l'espace urbanisé et des compromis qui les apaisent, que la maîtrise de la ville s'acquiert.

En attendant, à Kinshasa, il y a une telle rupture entre la permanence régionale et la nouveauté exogène de la grand'ville que même la tradition est inefficace. La ville n'est pas métropole, mesure et attraction sociales, pour la région; la région n'est pas périphérie, espace de diffusion économique et culturelle, pour la ville. Ce qui ne veut pas dire que les gens de la région ne viennent pas s'établir en ville, mais veut dire que la région ne recherche que très peu ses modèles de comportement en ville. Il y a là deux entités. Ainsi coexistent deux mentalités et deux univers. Il s'agit de deux ensembles distincts : d'un côté la tradition, de l'autre la modernité révolutionnaire. Donc la ville reste extérieure pour les non-citadins, n'est affaire que de citadins. Et nous urbanistes désignés, investis par l'officiel de notre mission, nous cheminions dans cette ville, persuadés de notre humilité, mais en fait nimbés de certitudes et glorieusement —car nous étions très connus— inefficaces. Nous restions étrangers.

La question fondamentale demeurait : comment aborder Kinshasa dès lors que les recettes venues d'ailleurs, quoique formulées par les meilleurs faiseurs, ne donnent rien. On savait pourtant que des recettes de ce type avaient eu leur efficacité aux temps coloniaux, temps de l'organisation belge. Le blocage était évident, il n'était pas technique : les structures politiques et économiques ne convenaient plus. Il y avait donc à réfléchir sur l'exercice du pouvoir. Mais ceci ne relevait pas de notre compétence et, de toutes manières, l'amorce de nouvelles structures à proposer ne pouvait passer que par une démonstration qui se devait d'être irréfutable. Du moins pouvait-on l'imaginer. C'est pourquoi il m'apparut évident que la cartographie du fait urbain valait tous les livres blancs, car plus sûrement que dans un livre blanc les questions qu'elle ferait émerger ne pourraient être niées puisqu'il suffirait d'aller sur place pour vérifier l'exactitude des informations suspectées.

En outre, cette cartographie permettrait de poser de manière moins technique, donc moins importée (si je peux dire) et plus réaliste, *la problématique urbaine de Kinshasa*.

C'est d'abord de cette première entreprise qu'est issu le travail que je présente aujourd'hui. Il s'est imposé au fil de ma recherche —qui fut aussi une réflexion. Ce ne fut pas immédiat. . . Cependant ce fut scientifiquement nécessaire, et peut-être devrais-je dire surtout philosophiquement indispensable— mais je crains ainsi de laisser entendre que philosophie et esprit scientifique sont antinomiques, alors que dans mon idée ces deux notions sont indissociables. Quoiqu'il en soit je ne pouvais faire confiance «a priori» aux phénomènes pour la simple raison que ma démarche se voulait scientifique et que c'est le point de départ de la science moderne que de ne pas faire confiance aux phénomènes, et de chercher derrière quelque chose de plus, subsistant, qui les explique.

Au départ donc il y eut la fabrication de l'Atlas de la ville de Kinshasa, document de référence permanent pour ce travail et usuellement accepté comme objectif. C'est l'œuvre de trois géographes techniquement bien assistés, elle a été entreprise à mon initiative et sous ma direction officielle. De cet atlas Marc PAIN a tiré en corollaire une remarquable étude géographique de la Capitale Zairoise. Son étude s'est fondée sur la description du phénomène urbain. Il s'agissait là d'une étape nécessaire, indispensable, qu'un géographe pouvait faire. Mais l'urbaniste ne peut en être pleinement satisfait car pour lui *la Connaissance ne prend son véritable sens que lorsqu'elle sert directement l'Action*. En effet, qui dit urbaniste, dit urbanisme, c'est-à-dire : action du pouvoir reconnu sur la ville. Et ce pouvoir n'est demandeur de connaissance que dans la mesure où celle-ci permet, ou favorise, son action. Ce qui impose aux urbanistes d'avoir toujours en vue une action à suivre. Dans ces conditions le temps, les coûts, la politique, entrent en ligne de compte tout autant que la culture, le social ou la connaissance fondamentale. La violence de l'effervescence urbaine du Tiers-Monde doit être prise en compte dans cet esprit. C'est pourquoi l'étude géographique apparaît plutôt comme une étude à plat, sereine, alors que l'urbaniste doit travailler en force sur un milieu socio-politique en explosion.

Je viens de caractériser le souci de l'urbaniste par deux mots : *Connaissance et Action*. C'est là un impératif : *connaître en vue d'agir*. La finalité de la connaissance à acquérir ne peut être oubliée.

Mais quelle action ? Et, par conséquence, quelle connaissance ?

Il est difficile de définir l'action de l'urbaniste actuellement, dans les villes tropicales, compte tenu des types de pouvoir urbain qui président à leur destin. Il s'agit d'une action souhaitée «a priori» et la connaissance est recherchée en fonction de cela. Mais l'action n'est pratiquement jamais menée, ou seulement d'une manière partielle et sectorielle, tandis que cependant la ville augmente en superficie, en population, en densité, avec tout ce que cela comporte de problèmes économiques, culturels, sociaux, et de difficultés techniques de gestion, de fonctionnement, d'investissements. Si bien qu'en définitive l'urbaniste doit raisonner «a posteriori», car il a été gagné de vitesse par la croissance, la connaissance devient alors explicative et la recherche de cette connaissance doit se faire dans ce sens.

C'est bien ainsi que cela s'est passé à Kinshasa. Nous avions en vue une action «a priori» : réaliser un plan d'urbanisme qui prévoit l'évolution de la ville et soit aisément applicable. Mais comme l'expérience de 1967 nous avait appris que le temps d'élaborer un projet suffisait pour que le ville ait pris une extension considérable car le pouvoir n'avait pas celui de maîtriser la croissance urbaine, ni même de la contrôler, il nous fallait non seulement prévoir, mais aussi trouver des solutions telles que la ville puisse encore fonctionner lorsque le pouvoir serait enfin apte à s'exercer en ce domaine.

Ainsi ce n'était plus vraiment une solution technique qui s'imposait, mais une connaissance de la société Kinois et des forces en présence, telle que nous puissions élaborer un discours susceptible de faire passer et de dynamiser une stratégie d'urbanisation.

Mais quel discours et pour quelle stratégie ? Si l'on accepte de considérer que la ville se formule en un système dont l'expression spatiale est marquée de signification, de valeurs, de règles transmises par des intermédiaires désignés, ou choisis par chacun, agissant sur les citoyens-usagers comme des repères et des signaux, il fallait réfléchir dans ce sens en abordant deux aspects inclus dans cette réflexion :

- rechercher les termes du discours social, culturel et politique transcrivant ces valeurs, ces règles et les significations à leur donner : travail de semioticien essentiellement.

- considérer que la ville dans son expression concrète et évolutive, est porteuse de significations qu'il nous appartenait de découvrir et d'interpréter : travail d'urbaniste-anthropologue.

Mais une telle démarche, présuppose que d'abord les urbanistes, ceux qui devraient s'intéresser à Kinshasa, acceptent cette approche, ce qui n'a pas été le cas ; ensuite qu'une recherche préalable soit faite sur la ville pour savoir ce qu'elle est dans son expression spatiale —ce que fit Marc PAIN— comme dans son expression socio-politique, ce que fut mon entreprise ; enfin que les disparités internes à la ville soient cernées, qu'une typologie dynamique des divers quartiers kinois —considérés comme des entités significatives— soit élaborée de manière à fonder l'analyse du discours et la recherche des signifiants sur une base de connaissances inscrites dans un système aisé à manier.

Il fallait donc commencer par là : considérer que l'espace social est hiérarchisé, que cette hiérarchie diffère selon l'objectif fixé et qu'en définitive le choix des lectures était déterminant. C'est en continuant cette idée que je me suis persuadé de l'importance fondamentale des acteurs, et de ceux-ci, en premier, les Kinois anonymes, citoyens et néo-citoyens, mutants sociaux et ignorants de la globalité des problèmes urbains, mais obéissant à une rationalité individuelle très efficiente pour survivre et s'implanter en ville. Cette rationalité se traduit par une *appropriation de l'usage de l'espace urbain*, et les Kinois, acteurs individualisés et peu conscients de l'être, provoquent des actions parcellisées à l'extrême mais dont l'ensemble converge en un comportement collectif cohérent. Ainsi l'appropriation de l'usage de l'espace urbain par les citoyens devenait *la première question à débattre* une fois saisis les mécanismes de la croissance de la ville et les modes de composition urbains successifs.

Dès lors les aspects techniques de l'urbanisme passaient au second plan, car que sert d'élaborer des plans remarquables de monter des opérations nécessaires, d'établir en projet la Kinshasa de demain, si faute d'avoir su voir et faire voir les réalités cachées de la ville, ce qui est subsistant derrière les phénomènes, on ne peut espérer le moindre commencement d'exécution de tels projets ?

Dans cet esprit la sociologie me paraît une discipline beaucoup plus nécessaire dans un premier temps pour étudier une grande ville africaine que le recours aux hypertechniciens de l'urbanisme que peuvent être les ingénieurs de toutes spécialités.

Lorsque je dis sociologie, peut-être que le terme d'anthropologie serait mieux choisi car je considère cette discipline dans une dimension où l'histoire immédiate se fonde sur une connaissance quelque peu ethnographique, mais davantage encore spirituelle, mythologique aussi, cheminant à travers des fondations sociales, essentiellement connues par la sensibilité et l'art de vivre des gens de la société intéressée.

Or je pense qu'en 1964, lors de la mise en train de la mission française d'urbanisme, l'urbanisation des pays du Tiers-Monde, surtout d'une Afrique fraîchement indépendante et politiquement très instable, était totalement nouvelle et ses effets imprévisibles. C'est pour cela que cette mission n'a compté, à terme, en 1975, que deux géographes, aucun anthropologue et aucun juriste, alors qu'il y avait cinq architectes, sept ingénieurs des travaux publics, sans compter les conducteurs de travaux, dessinateurs, comptables, mécaniciens, etc. . . Les études d'urbanisme faites à Kinshasa en ont été, et en sont toujours, fortement orientées.

Après ce que je viens de dire on pourrait s'étonner de ce que le travail que je présente aujourd'hui ne réponde que très imparfaitement aux problèmes que j'évoque et ne débouche pas sur l'exposé d'une stratégie d'urbanisation. Aussi je me dois de préciser que j'obéissais également à une stratégie quelque peu différente : je voulais, en menant ma recherche et ma réflexion de la manière que j'ai faite, être avant tout démonstratif. Il m'a paru absolument nécessaire de montrer que compte tenu de la difficulté d'exploiter les archives généralement dispersées, incomplètes et en partie introuvables, en usant des simples moyens de l'analyse des informations existantes, aisément accessibles ou aisément collectées telles que celles d'un recensement administratif, fut-il très imparfait, et de l'observation directe faite par un observateur averti, on pouvait faire voir Kinshasa de manière à permettre d'énoncer une problématique moins passe-partout que celle généralement importée dans les bagages des intervenants étrangers que nous sommes finalement.

Pourquoi, dans ce cas, ne pas avoir entrepris de recherches plus fondamentales, plus approfondies ? Pour une raison conjoncturelle très directe : toute recherche plus approfondie aurait desservi mon projet, car elle aurait interdit d'affirmer qu'en peu de temps et avec peu de moyens —circonstances vraies de notre travail de terrain si l'on considère les urgences et l'indifférence politique des responsables face à la question urbaine— on pouvait analyser, connaître assez d'une ville pour obliger à la considérer différemment et peut-être pouvoir proposer des stratégies d'urbanisation qui en ordonne quelque peu le devenir.

Or il y a une urgence incontournable, car Kinshasa double de population et de surface en moins de dix ans. La situation se dégrade : logement, emplois, ravitaillement. La question urbaine, en ce cas, ne peut être résolue que globalement, ou ne le sera pas. Ainsi réfléchir en termes, seulement techniques, de réseaux, assainissement, eau, électricité, ne suffit pas. Afin de ne pas tomber dans une opération limitée et non répliquable, afin de ne pas tolérer qu'une certaine ignorance autorise que l'on perpétue les projets impossibles, il faut poser correctement les vrais problèmes des acteurs, des modèles d'urbanisation, de l'usage approprié de l'espace.

Et ce peut être considéré en soi comme une fin, ou à tout le moins comme la fin d'une première étape d'investigations et de réflexions.

A Kinshasa, j'ai pu mener mes investigations dans d'excellentes conditions matérielles de travail, les difficultés ne venaient pas de là, mais de la compréhension différente des problèmes urbains répondant il est vrai à des soucis différents, que montraient mes interlocuteurs ; et surtout, je l'ai déjà signalé, les archives, les études déjà entreprises en ce domaine, étaient rares ou trop anciennes, sectorielles ou introuvables. Bref, il fallait être pionnier en cette affaire, et le terrain social et politique qui m'intéressait était miné de réseaux d'intérêts discrets qu'il aurait été mal venu d'explorer. Les grandes villes d'Afrique sont l'enjeu d'énormes intérêts locaux, il est évident que les intérêts de l'État y sont subjugués aux intérêts très privés. C'est pourquoi il fallait aussi contourner ce genre de difficulté tout en en tenant compte dans les analyses.

Donc de bonnes conditions matérielles, mais un milieu à étudier difficile : tout chercheur y est suspecté de contestation (à juste titre puisque c'est le moteur de sa démarche) et donc de subversion à terme . . . C'est de toute façon un révélateur dangereux . . .

On peut néanmoins s'interroger sur deux points :

- comment se situe ce travail par rapport aux règles scientifiques usuelles ;
- comment doit s'engager le cheminement de l'exposé.

Ce travail peut être considéré de diverses façons, notamment :

- à travers l'analyse succincte de la démarche entreprise ;
- à travers une réflexion sur l'écart entre le résultat escompté et le résultat obtenu ;
- à travers sa finalité et ses limites.

La démarche entreprise, je l'ai dit, se voulait démonstrative, donc didactique. Elle voulait prouver qu'on peut étudier rapidement une ville africaine, une *très grande ville* africaine, avec peu de moyens et sans omniscience, et cependant parvenir à dégager des éléments moteurs qui éclairent les «pourquoi» de la situation présente de cette ville et permettent de poser la problématique socio-urbaine de l'avenir relativement proche.

Il fallait à cette fin admettre comme une hypothèse féconde qu'une ville dans son présent témoigne de son passé par ses infrastructures, ses équipements, son peuplement, son habitat, la succession de ses modes de composition, son fonctionnement, son jeu social le plus humble, le plus immédiat, comme par ses comportements de défense, de compromis, d'adaptation et d'assimilation . . . Et encore par toutes sortes d'actions ou de refus . . .

J'ai déjà dit cela également, mais peut-être n'ai-je pas exposé suffisamment l'importance de la collecte d'informations entreprise. Kinshasa a été ratissée à plusieurs reprises : en 1967 par les enquêteurs de Maurice DUCREUX et sous son contrôle ; en 1968-1969 par ces mêmes enquêteurs, pour moi et sous mon contrôle, mais seulement dans la partie Est de la ville, dans ce qu'on a appelé alors «l'agglomération de Ndjili». En 1972, à nouveau toute la ville d'avant 1960 et quelques quartiers d'extension pour une étude sur l'habitat en hauteur, sous mon contrôle. En 1973-1974 pour le recensement général de la population kinoise, recensement entrepris à ma demande et sous ma responsabilité technique, par l'Hôtel de Ville. Cette même année Marc PAIN entreprit aussi un passage dans toutes les rues de Kinshasa pour repérer, parcelle par parcelle, toutes les activités pratiquées visibles de la rue ; tandis que Jean FLOURIOT recensait les entreprises, les équipements et faisait des enquêtes sectorielles. Je ne parle pas des enquêtes très nombreuses sectorielles ou localisées, entreprises par moi dans le cadre des activités courantes de la Mission Française d'Urbanisme, puis du Bureau d'Études d'Aménagements Urbains.

Les ratissages de la ville se firent fonds de plan ou 2000e en main et chaque point étudié faisant l'objet d'une fiche particulière. Je pense que la fiabilité des informations collectées est très satisfaisante. Elle aurait pu faire l'objet d'une critique statistique cependant. Mais pour ce qui fut des enquêtes dont j'ai eu le contrôle direct, les une ont été publiées avec leur analyse critique et je n'avais pas à répéter le déjà fait : c'est le cas de l'étude de Ndjili (1969) et de celle sur l'habitat en hauteur (1972) . . . Les autres notamment le R.G.P. dit de l'Hôtel de Ville, ont soulevé des difficultés conjoncturelles - coïncidence de nos enquêtes, à la fin de celles-ci heureusement, avec le recrutement forcé, par MOBUTU, des Angolais susceptibles de constituer une armée à la dévotion du Zaïre et devant faire pièce aux autres armées de libération engagées en Angola— qui ont interdit un deuxième passage pour compléter les oublis et, en certains quartiers, vérifier l'exhaustivité vraie de notre travail.

C'est pourquoi, bien que l'information de première main soit particulièrement abondante nous avons dû manier les bilans avec la plus grande prudence et considérer plutôt les données rassemblées dans leur signification relative et comparative. Cependant l'exclusion de l'utilisation de données brutes est de peu d'importance en l'occurrence, car pour connaître la ville dans sa spécificité et ses disparités internes les analyses comparatives sont généralement préférables, le but poursuivi par les urbanistes étant toujours de moduler l'existant, l'adapter, donc de travailler à partir de situations relatives pour gommer ce que les disparités peuvent avoir d'excessif, donc d'incontrôlable.

Ainsi notre démarche s'est toujours essentiellement fondée sur les situations relatives et structurelles —ce que les données relatives peuvent permettre de saisir— des divers quartiers.

De ce fait les biais systématiques notamment furent neutraliser et il n'était nul besoin de s'attarder sur des variances et des écarts-types.

Donc nous avons un corpus exceptionnel de données tout à fait fiables, sous réserve de certaines conditions d'exploitation. C'est l'interprétation des phénomènes qui peut donner matière à discussion. De ces phénomènes certains sont aisés à interpréter tel celui des étapes de la croissance urbaine, mais ce ne sont pas là les plus significatifs. En effet, pour rester dans l'exemple, les témoignages qui permettent d'établir les étapes de la croissance agissent comme signifiant, c'est à dire moyen de transmission de l'information, mais n'entrent pas dans l'interprétation. La signification qu'on en peut donner appartient à l'observateur qui la tire du signifiant.

Ce qui m'autorise à dire que cependant, même pour réfléchir sur des constats aussi indubitables, il y a un choix d'interprétation et l'objet d'observation est déjà traité subjectivement.

C'est une première critique que l'on peut faire : le sujet, l'auteur, s'introduit dès le départ dans ses observations, même les plus apparemment neutres, et aussi agit sur la dialectique du discours qu'il développe.

Je pourrais dire : les moyens de faire autrement ? Mais je préfère affirmer que ce fut là une attitude consciente et délibérée. Car mon étude n'est pas neutre. Notamment dans l'analyse faite de ce que j'ai appelé « les projets » : projet belge, projet zairois, projet kinois. Il est probable que d'autres éclairages auraient mis en évidence de tout autres aspects des stratégies d'urbanisation, quand il y en avait, comme à l'époque coloniale. J'aurais, par exemple, pu faire un tout autre choix de citations pour démontrer que l'urbanisme au Congo Belge fut une réussite — car ce le fut — et qu'en nul pays d'Afrique on eut plus le souci du bien-être des populations indigènes. Mais dès l'instant où je désirais insister sur la nécessité d'acquérir le droit à la ville d'abord, pour pouvoir ensuite faire une ville adaptée à l'usage qu'en font ses habitants, il fallait que je décide de cette thèse à défendre dès le départ.

Peut-être doit-on me reprocher de ne pas avoir assez clairement exprimé ce choix.

Il y a un écart entre le résultat escompté, défini dans le chapitre « Problématique, objectifs, sources, méthodologies », et le résultat obtenu. Car si j'ai voulu « cerner le phénomène urbain à travers ce qu'il révèle, et saisir de quelle manière les Kinois, citoyens de la ville, s'en sont approprié et en possèdent l'usage » et aussi « nourrir une réflexion sur l'importance et les limites des rôles de tous les acteurs agissant sur, dans et pour la ville », je n'ai pu proposer « in fine » une stratégie d'urbanisation. Je n'ai pas davantage saisi suffisamment de quelle manière les Kinois se sont appropriés l'usage de l'espace urbain, j'ai plutôt signalé des éléments indicateurs, significatifs de cette appropriation.

J'au tout à l'heure, évoqué cette question. C'est là une ambition qui est venue atterrir sur la réalité socio-politique de Kinshasa. J'ai longuement pataugé avant de comprendre qu'en abordant d'abord ce point je sautais les étapes, qu'il fallait d'abord saisir la ville dans sa pratique sociale, c'est à dire la ville symbolique et les citoyens agissant dans leur espace urbain. Je ne peux pour ma défense que me référer à ce que disait dernièrement Georges DUMEZIL, lors d'une interview :

«Il y a le spectacle de mes propres erreurs. Je sais que j'ai pataugé : pourquoi ne pataugerai-je pas aujourd'hui en croyant que je ne patauge plus». Patauger fait, à n'en pas douter, partie de la recherche.

Je pense qu'il y a là, dans la connaissance symbolique de la ville et dans la pratique sociale rapprochée (si l'on peut dire) des quartiers, une clef de la maîtrise de l'urbanisation. Il faut s'attarder encore sur ces questions avant de formuler une stratégie d'urbanisation. C'est une étude à faire non seulement pour Kinshasa, mais aussi pour la totalité des grandes villes d'Afrique intertropicale, et peut-être d'autres régions du monde. Mais il faut simultanément entreprendre une analyse linguistique, et même sémioticienne, des différents discours tenus sur la ville. C'est dans mes propres projets si les moyens m'en sont donnés.

Ce qui est positif, c'est que les problèmes ont été formulés et qu'ont été exposées quelques raisons de la difficulté d'instaurer un dialogue entre pouvoir et savoir, dans la mesure où l'un et l'autre ne procèdent pas de la même culture. Cette difficulté fondée sur une manière différente de se référer à des valeurs elles-mêmes différentes, ne s'applique pas seulement d'ailleurs au dialogue pouvoir/savoir, on peut aussi la mentionner pour expliquer l'impossibilité de comprendre les motivations profondes de gens dont la sensibilité est présentement indicible, intransmissible, de même que la nôtre ne peut être reçue par eux. Il faut pour que la communication s'établisse que se présente un intermédiaire, un médiateur reconnu. Seuls pour l'instant quelques signaux peuvent être saisis et raisonnablement interprétés. C'est là que dans une étape ultérieure, la recherche fondamentale devra s'appliquer. Mais déjà il fallait correctement poser ce problème.

La finalité de ce travail était aussi, pour les urbanistes, de permettre une réflexion plus pertinente sur la ville de Kinshasa et, à travers elle, sur toute autre ville d'Afrique tropicale. Ce but a été atteint si j'en juge par les réactions de tous ceux qui connaissant la capitale du Zaïre m'ont confirmé que leur vision de la ville avait été élargie par la lecture de mon étude. D'autres, ayant pratiqué d'autres villes d'Afrique tropicale mais ne connaissant pas Kinshasa, y ont aussi trouvé, m'ont-ils assuré, une nouvelle manière de voir les villes africaines qu'ils connaissent.

Cependant il m'a semblé tout de même que ce travail n'était pas aisément accessible à des non-initiés, malgré l'effort fait pour enlever de mon exposé toutes expressions, tout développement nécessitant un glossaire ou une spécialisation professionnelle adéquate. C'est là une de ses limites.

Pour obtenir un plus grand effet de démonstration plusieurs voies pouvaient être suivies :

- celle de la rigueur déductive, mais elle ne peut mener loin, car il faut pour cela que les prémisses puissent être énoncées sans contestations possible de leur bien-fondé. D'ailleurs la déduction n'est qu'un raisonnement simple et péremptoire, et les sociétés humaines ne sont ni simples ni péremptoires. . .

- celle de la rigueur argumentaire fondée sur des documents nombreux et irréfutables, travail d'historien. J'ai dit pourquoi je ne l'ai pas retenue : elle demandait une somme et une durée de recherche qui ne s'accordaient pas avec la démonstration entreprise : son efficacité étant dépendante du facteur temps. En outre je n'ai pas une compétence d'historien. Enfin étudier une ville en se voulant urbaniste, c'est-à-dire pour tenter d'orienter l'urbanisation de cette ville, contraint à privilégier essentiellement l'histoire immédiate qui se confond avec le socio-politique.

- celle de la démarche intuitive construite à partir de données très actuelles, très présentes et très contrôlées, afin justement de mieux introduire cette histoire immédiate mais procédant par sauts depuis l'époque d'installation jusqu'au phénomène urbain de 1981, en s'appuyant sur une réflexion dont le rôle initiateur, et on pourrait presque dire initiatique, a été de permettre d'exposer la dialectique fondatrice de la composition et du fonctionnement urbain d'une manière assez convaincante pour autoriser la poursuite de la démarche.

C'est ainsi que j'ai procédé. Je justifierai ce choix au nom de l'association Connaissance/Action qui oblige sans cesse à délaissier la recherche approfondie pour revenir aux nécessités du moment.

Peut-être pourrait-on aussi s'étonner du cheminement de l'exposé. Sans nul doute il apparaît parfois victime d'un certain morcellement, dont on pourrait également dire qu'il entraîne à des disproportions entre les chapitres. Ce sont-là des caractéristiques que je reconnais volontiers et que d'aucuns ressentiront comme des défauts de forme. Cependant si j'ai énoncé les termes de «victime», de «disproportions» et de «défauts» pour qualifier ce morcellement c'est dans le but de montrer tout au moins les qualités de semblables apparences.

Bien que ce travail soit le résultat d'une pratique (action) et d'une recherche (connaissance), c'est aussi, et ce veut l'être, un discours sur les villes du Tiers-Monde. Et j'emploie bien sûr ce terme à bon escient. Pour le justifier je me réfère à Roland BARTHES qui énonce :

«Dis-cursus, c'est, originellement, l'action de courir çà et là, ce sont des allées et venues, des 'démarches', des 'intrigues'». Et c'est bien ce que j'ai fait dans le double but d'être complet et d'être didactique. Je sais que le mot «complet» peut prêter à étonnement car il vient de contredire le «procédant par sauts» que je viens d'énoncer. Mais que l'on m'entende bien, j'ai voulu être complet au sein de mon procédé de réflexion, c'est-à-dire préciser en chaque circonstance l'essentiel à savoir pour intégrer à la réflexion les données rencontrées.

Et c'est pour répondre à un souci didactique, afin qu'il n'y ait pas trop d'interrogations sans échos. En effet, il n'était nul besoin, par exemple, de tant parler de l'implantation du poste de Léopoldville, si ce n'est qu'il était fondamental pour la cohérence de mon projet didactique de faire saisir que, dès le début, la mise en exploitation du pays

imposait des rapports de maître du savoir utile pour les intérêts de l'Europe, à exécutants des actions requises à travers ce savoir, ce qui a introduit un comportement social indigène, autochtone si l'on veut, qui, inhérent à la vie en ville, fut de dépendance et reste désormais ainsi : le savoir utile, en ville, est considéré comme d'essence étrangère.

Si j'ai souvent dérivé, ainsi, de la voie stricte, porteuse de l'objet premier à étudier : la dynamique de la croissance et les problèmes d'urbanisme qui lui sont liés, c'est donc de *propos délibérés*. Certes, conscient du risque buissonnier que cela entraînait, du morcellement de l'exposé, de la perte du fil du discours qu'il y avait à craindre, j'ai hésité à procéder de cette façon, mais il m'a paru plus enrichissant et plus intéressant d'agir ainsi. Et puis (est-il besoin de le dire ?) j'ai bien trop le respect de mon lecteur pour le traiter comme un enfant ou un esprit volage, j'ai donc parié qu'il s'y retrouverait toujours et qu'il serait somme toute assez satisfait —malgré qu'il ait pu quelque peu s'égarer— d'avoir pu faire digression et discourir, mener des démarches et des intrigues, en compagnie de l'auteur.

A vrai dire je ne connais d'ailleurs pas de meilleure manière de connaître une ville et ses problèmes que de s'y perdre en se laissant attirer par les rues et les ruelles qui l'innervent, sans trop se contraindre à la rigueur des grandes avenues souveraines et sans mystères.

C'était une audace humaniste et stylistique à avoir : j'y ai succombé avec la perversité de quelqu'un qui croit qu'à Mytilène chantait BILITIS. . .

Je vous remercie de votre attention.

René de MAXIMY

14 h. — 14 h. 45
Ce jeudi 28 Avril 1983

KINSHASA, Fiche signalétique

«Situé par 4 ° 19' Lat S. et 15 ° 15' Long E., Kinshasa est, des villes de l'Afrique Intertropicale la plus exceptionnelle. C'est la seule qui soit en même temps capitale, millionnaire et située loin de la mer.

(...) C'est la véritable porte de l'Afrique centrale intérieure. A partir de son site, plus de 10 000 km de voie d'eau sont réputés navigables au moins une partie de l'année et 2 650 sont accessibles toute l'année aux barques de 800 tonnes» (*).

Cette ville millionnaire est aussi centenaire puisqu'elle fut fondée en décembre 1881. En un siècle, sa population a passé des 30 000 habitants (estimation) qui occupaient son site actuel à plus de 2 000 000 d'habitants.

On peut établir le tableau suivant :

Année	Surface occupée (en hectares)	Population (en milliers d'habitants)
1910	75	30 (estimation)
1930	855	46
1950	2 150	202
1959	5 440	402 RGP (450 estimation)
1967	10 700	901
1973	13 800	1 300
1980	20 000 (estimation)	2 500 (estimation)

Ces deux millions cinq cents milles personnes viennent de tout le Zaïre et des pays voisins, Angola et Congo surtout. En 1967 (étude socio-démographique de Kinshasa) on avait la distribution suivante :

provenant du Bas-Zaïre	19,1 %
-"- du Bandundu	13,1 %
-"- de l'Equateur	5,1 %
-"- du Haut Zaïre	1,7 %
-"- du Kivu	0,5 %
-"- du Shaba	0,7 %
-"- du Kasai	4,5 %
-"- de l'étranger	8,6 %
nés à Kinshasa	46,8 %

(*) Atlas de Kinshasa, planche 1
Commentaires de R. de MAXIMY.

On voit qu'il s'agit d'une capitale où se rencontrent des gens de toutes les provinces. Cependant à l'origine, le peuplement était Kongo (Bas Zaïre) et «Bangala» (les gens du fleuve, il s'agit d'un groupe mal défini), des 46,8% nés à Kinshasa recensés en 1967, plus de la moitié vraisemblablement proviennent de ces deux groupes.

En 1967 encore un tiers de la population venait du pays Kongo et du Bandundu, province limitrophe. L'immensité du Zaïre est cause du peu d'importance des gens de l'Est qui ne parlant pas la même langue, se sentent étrangers à Kinshasa. Quant aux étrangers véritables, ils sont surtout Angolais et Congolais, plus ce qu'il est d'usage d'appeler des «Européens».

En 1967 également, il y avait 17,53% de la population qui déclaraient avoir un emploi rémunérateur, des hommes pour la plupart. Cette proportion s'est maintenue jusqu'en 1973 puisqu'alors elle se situait à 18%. On peut donc supposer qu'elle demeure de cet ordre de grandeur. A Kinshasa il y aurait en 1980, environ 412 000 personnes ayant un emploi stable, chacune d'elles supportant la charge de 5 ou 6 personnes.

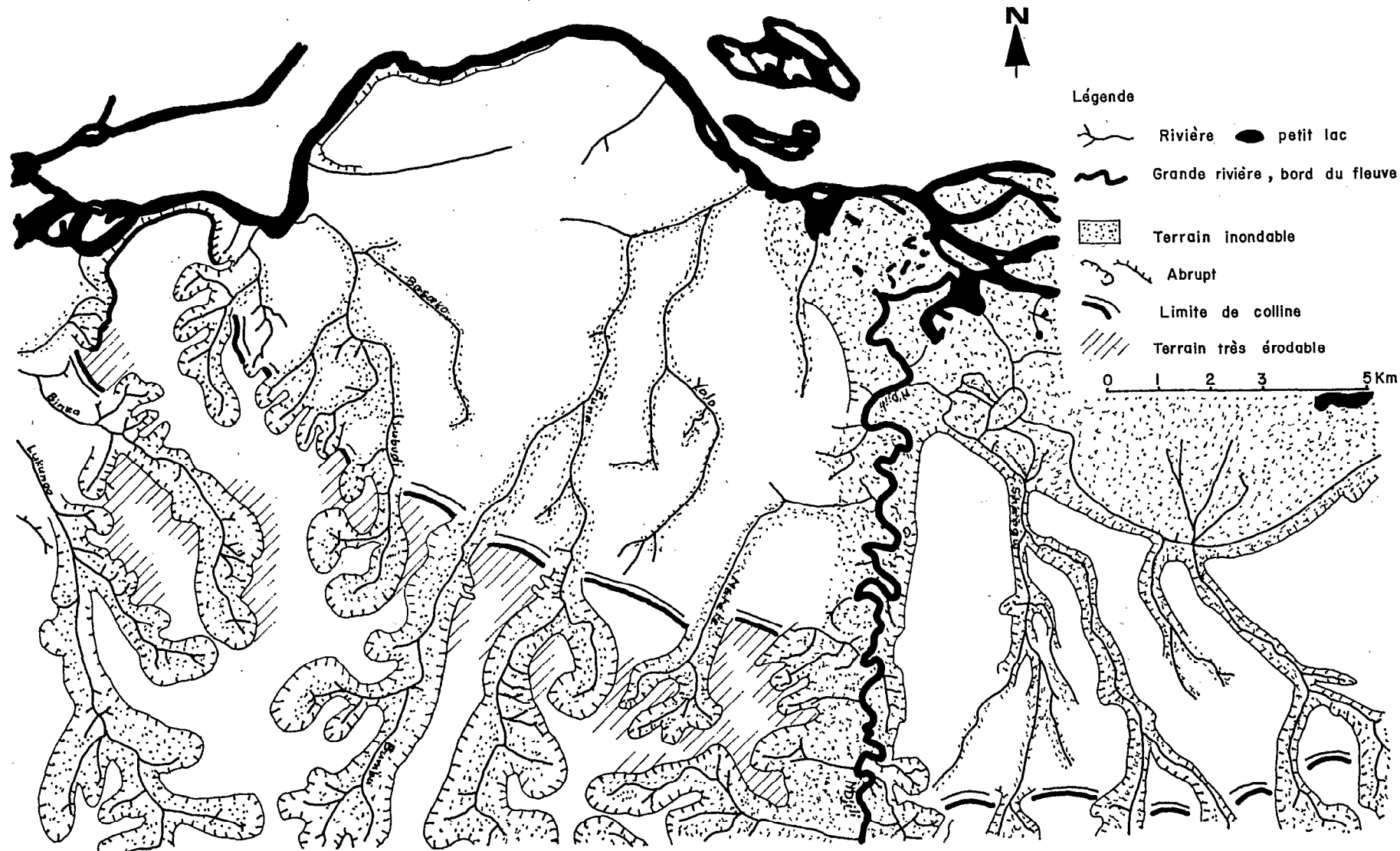
Bref, il s'agit là d'une ville immense, à la croissance très rapide située en un pays en voie de développement et ayant les problèmes de fonctionnement d'une très grande agglomération. Ainsi elle est divisée en 24 communes et plus de 150 quartiers, certains pouvant abriter jusqu'à 20 000 habitants...

Les cinq cartes et graphique qui suivent donnent une idée :

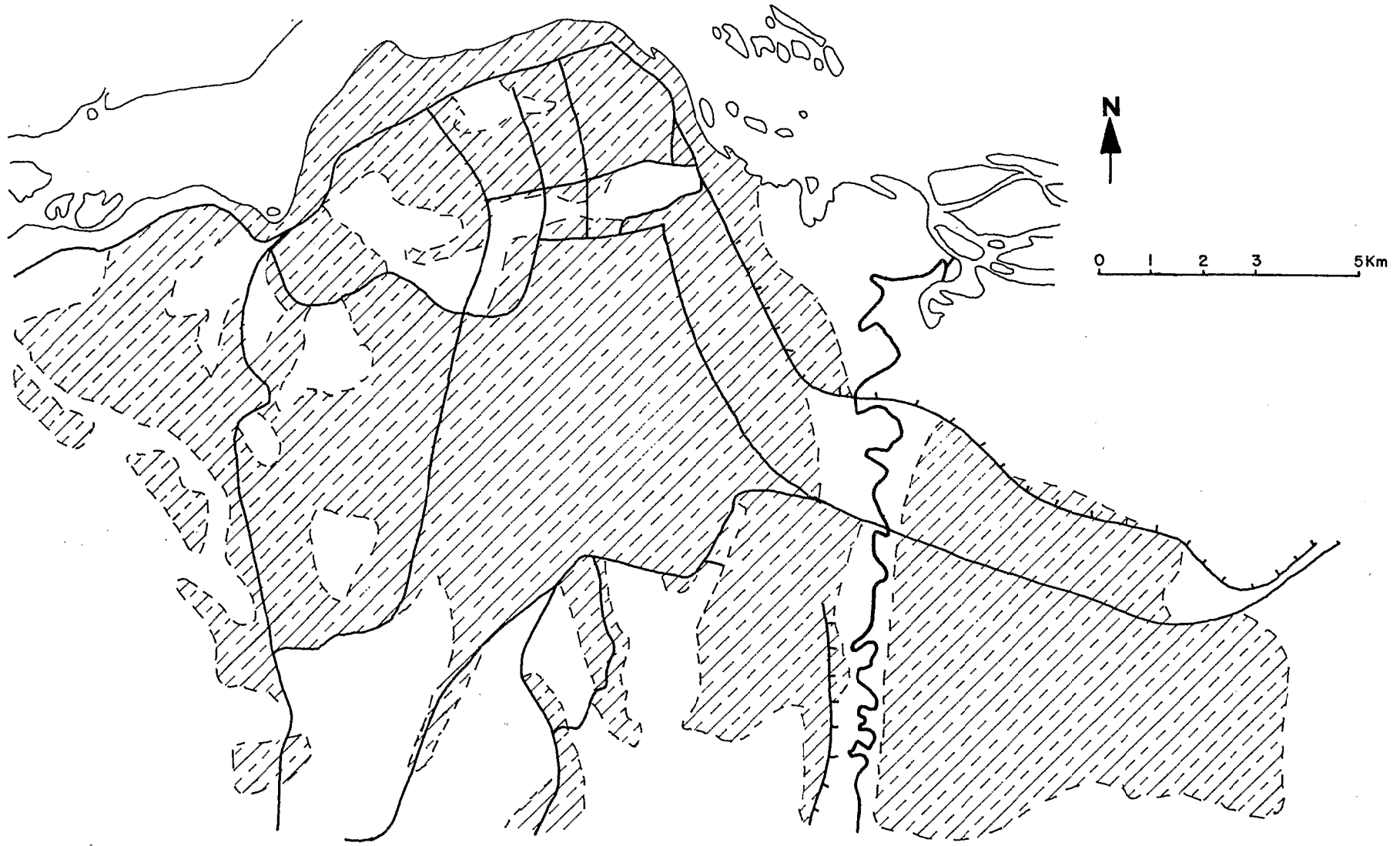
- du site de Kinshasa et des contraintes naturelles de ce site. Notamment on y voit l'importance des collines, du réseau hydrographique qui s'y développe, des effets de l'érosion et de l'alluvionnement (No 1) ;
- de la taille de la ville en 1978 et du réseau de très grande voirie (No 2) ;
- des étapes de la croissance et de l'utilisation de l'espace urbanisé (No 3) ;
- de la relation entre l'espace occupé et l'importance démographique (No 4) ;
- du découpage administratif de la ville. Cette dernière carte permet de localiser précisément les communes dans la ville. Ces communes depuis 1973 (zaïrianisation) s'appellent des «zones» (No 5).

Ces documents graphiques complètent la fiche signalétique succincte qui vient d'être donnée.

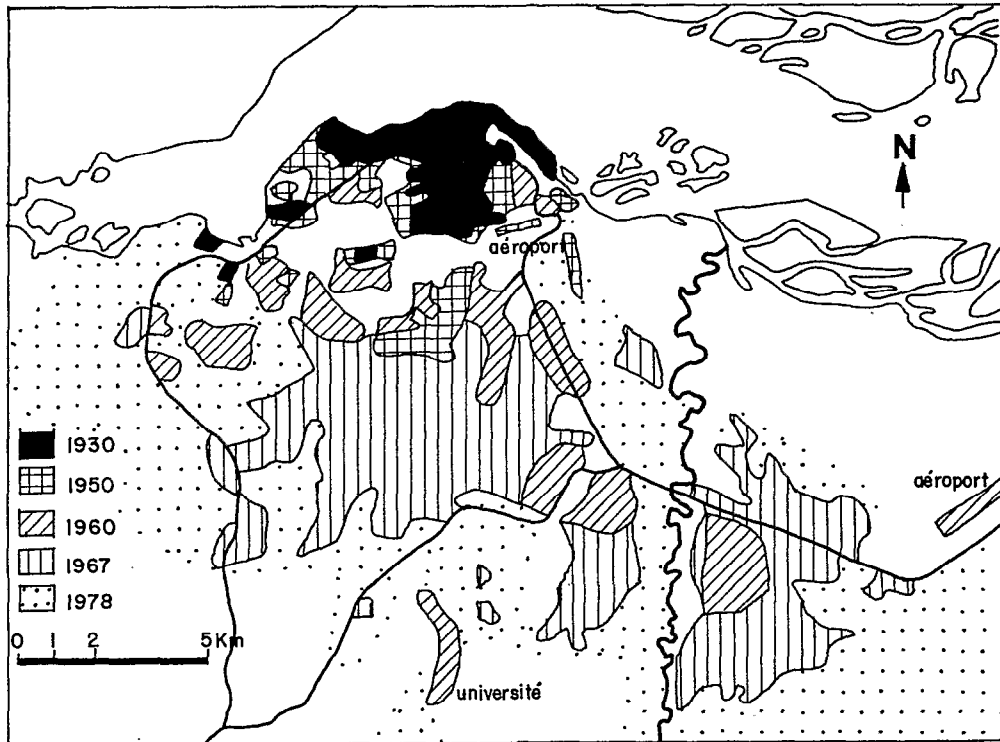
KINSHASA - CONTRAINTES NATURELLES DU SITE



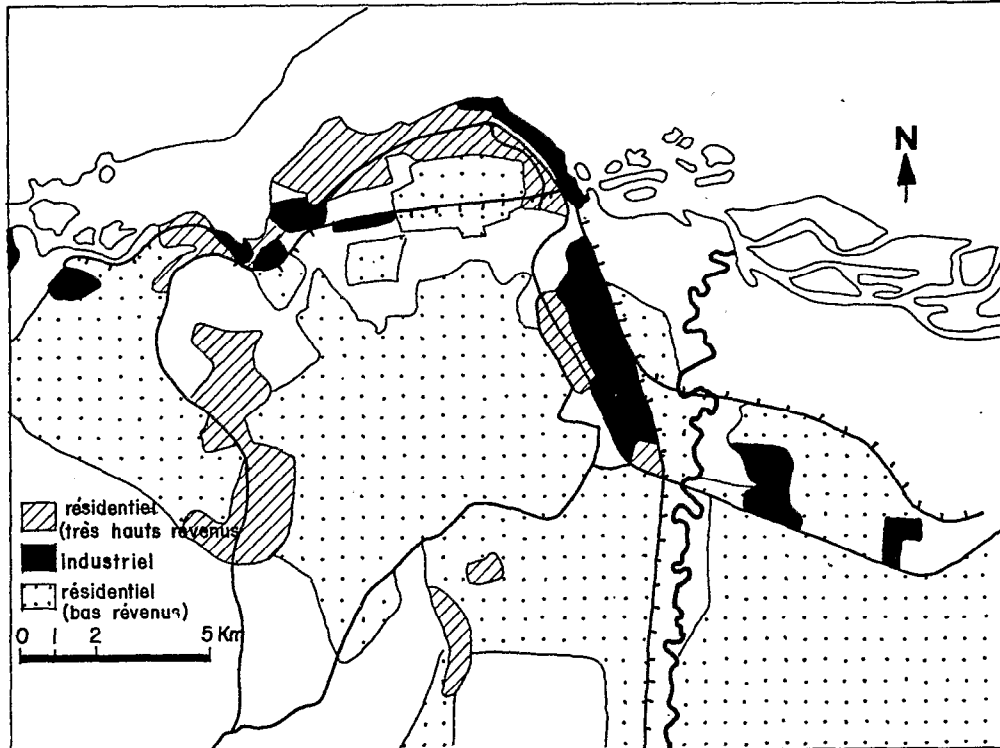
KINSHASA : AIRE URBANISEE
(situation decembre 1973)



KINSHASA LES ETAPES DE LA CROISSANCE

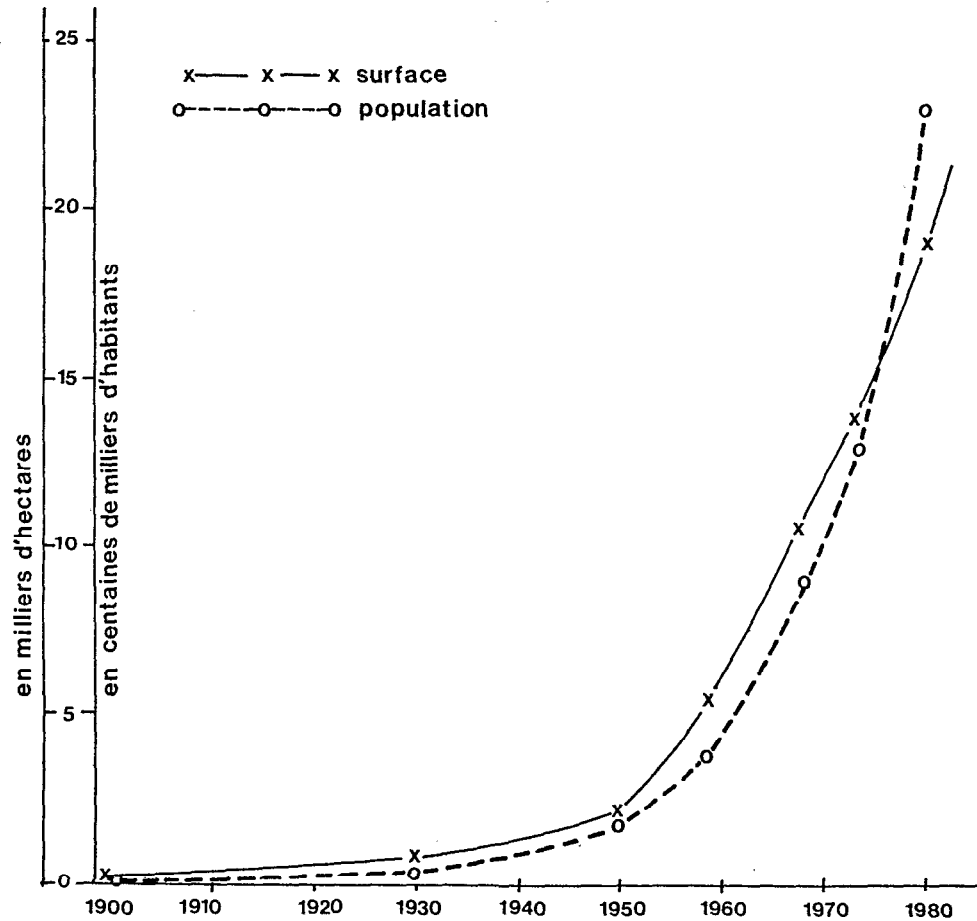


KINSHASA UTILISATION DE L'ESPACE



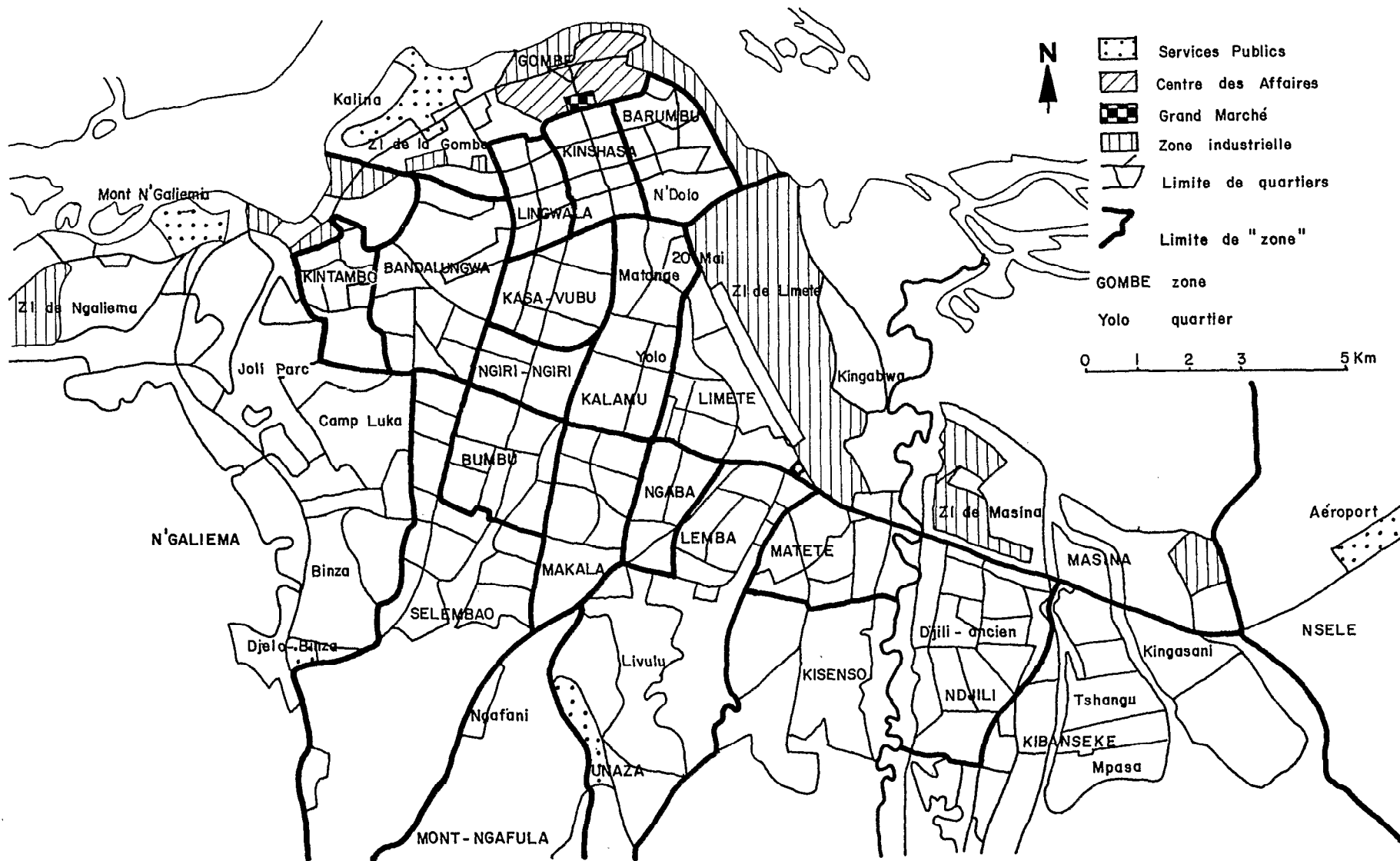
On remarquera que le "résidentiel" pour "très hauts revenus" correspond aux quartiers "européens" peuplés d'expatriés (alias "colonisateurs") ;
Les populations "bas revenus" sont les populations "africaine", alias "indigènes".

KINSHASA relation entre population et espace



L'immensité du site permet à la ville de s'étendre sans difficulté au rythme de croissance de la population. Seuls les problèmes de distance au centre et de déplacement en freinent la croissance.

KINSHASA, LIMITES DES "ZONES" ET DES QUARTIERS



PROBLEMATIQUE, OBJECTIFS, SOURCES, METHODOLOGIE

PROBLEMATIQUE

«Explosion démographique», «urbanisation galopante», «explosion urbaine», «démographie galopante»... Quatre mots qui se croisent et s'entrecroisent, le même problème majeur : la croissance des villes du Tiers-Monde. Tandis que les chercheurs, les philosophes, trouvent et proposent des définitions et des classifications opératoires, les urbanistes recherchent des stratégies d'urbanisation. Ils abordent en praticiens les problèmes de société que porte à terme proche cette croissance singulière et soutenue. Ils doivent faire face aux bouleversements sociaux rapides et fondamentaux qu'entraîne la citadinisation des populations d'origine paysanne d'Afrique inter-tropicale (1). On attend d'eux des solutions qu'ils ne peuvent donner, car elles sont d'abord politiques.

Cependant les méthodes d'investigation qui permettent d'analyser les villes en situation et en mouvement relèvent de leur compétence. Il leur appartient d'éclairer les autorités politiques responsables afin qu'elles décident. Certes il existe plusieurs sortes de régime politique en cette région du globe... Mais ces problèmes diffèrent-ils selon les Etats et les options de société ? Existe-t-il de multiples façons de les résoudre ? La connaissance de nombre de ces villes n'a pas apporté de solution évidente.

On remarque pourtant que leur centre porte les empreintes des périodes coloniales successives, qui traduisent les conceptions sociales et les moyens techniques du moment. Mais ensuite, surtout après les indépendances, l'explosion urbaine a suivi à peu près partout le même schéma : couronnes de banlieues d'habitat spontané s'appuyant plus ou moins sur des noyaux villageois périphériques ou des réalisations voulues à l'époque coloniale, comme au Zaïre ou en Angola par exemple ; non-intégration de quartiers entiers ; sous-intégration particulière de quartiers d'habitat spontané, populaires et peuplés ; sous-équipement de ces mêmes quartiers ; privilèges (de fait) réservés aux quartiers de haut standing : belles villas et jardins. Ce schéma, quel que soit le système politique adopté, se confirme (2).

(1) C'est là une des préoccupations de certains chercheurs (de l'ORSTOM plus particulièrement). Les interventions de nombreux géographes et sociologues lors du colloque de Talence, en 1970, traitant de LA CROISSANCE URBAINE EN AFRIQUE NOIRE ET A MADAGASCAR le prouvent. Certains d'entre eux ont repris cette question dans leur thèse rédigée et soutenue, ou en cours de rédaction. On peut citer G. SAUTTER, J.P. GIBBAL, A. FRANQUEVILLE, Y. MARGUERAT, Ph. HAERINGER, parmi d'autres.

(2) Que l'on considère Abidjan, Conakry, Kinshasa, Nairobi ou Yaoundé, pour n'en citer que cinq, ces villes présentent d'une manière ou d'une autre ces éléments... et d'autres sont spécifiques à chacune d'elles bien entendu : «cités planifiées de Kinshasa» ou «trames d'accueil» de Yaoundé par exemple.

Comment travailler à partir d'un tel schéma, d'une telle situation urbaine issue de l'incapacité des nouveaux pouvoirs mais aussi des conséquences d'une certaine forme de colonisation et de colonialisme ? Peut-on définir une stratégie d'urbanisation ? Et d'abord comment orienter l'étude de la ville, comment en définir les éléments (signification de l'habitat, des relations de voisinage, etc...) et les ensembles (quartiers, réseaux, etc...) sur lesquels on puisse avoir une capacité non négligeable d'action, sans exercer un pouvoir néfaste à l'épanouissement des citoyens et usagers de l'espace urbain ?

Réfléchir sur un cas est la meilleure façon de répondre à ces questions. Ainsi a-t-on fait avec Kinshasa, qui par son étendue, la population qu'elle abrite et la diversité des événements qui l'ont façonnée apparaît comme particulièrement intéressante. On a étudié, dans l'esprit et de la manière développés ci-après, la vie propre de la ville dont en outre, pour des raisons professionnelles, on avait à cerner les principaux problèmes de croissance et d'organisation, donc de gestion.

OBJECTIFS

Kinshasa en 1981 a cent ans. On estime sa population à 2 500 000 habitants environ, c'est une très grande ville. A ce titre elle justifie qu'on l'étudie pour elle-même. Cependant elle présente un tout autre intérêt si l'on considère que son histoire révèle bien des comportements socio-culturels qui ont présidé aux conquêtes coloniales des «Puissances» qui se partagèrent l'Afrique au Congrès de Berlin (1884-1885) et ont valu à ce continent, considéré alors encore comme «mystérieux», une mise en exploitation pour le plus grand profit des états industriels de l'Europe occidentale.

Ainsi l'Afrique inter-tropicale, dont en Europe on connaissait les côtes depuis Batholomeo Diaz, Diego Cao et Vasco de Gama, est elle devenue un terrain nouveau sur lequel se sont exercé les jeux économiques, à implications politiques, des cent dernières années. Or Kinshasa, création de 1881 (3), est une ville qui porte la marque de ce siècle d'Histoire coloniale. Sa croissance, son évolution, sa morphologie, les modes de composition urbaine qu'on y décèle, ses activités économiques, son peuplement, les genres de vie de ses habitants, son urbanisation actuelle, tout concourt à en faire un bon exemple de ce que fut l'urbanisme colonial et, de ce qu'est l'urbanisation négro-africaine récente.

C'est pourquoi on s'est attaché à saisir cette capitale dans son histoire et sa réalité présente, afin d'expliquer son «actualisme» et son actualité (4).

(3) STANLEY (Henri, Morton), CINQ ANNEES AU CONGO, 1879-1884, Bruxelles, Institut National de Géographie s.d.

(4) Il faut entendre «expliquer» dans son sens premier, qui suggère les opérations de déplier, déployer, analyser et exposer. De même «actualité» se réfère au mot français «actuel» et introduit la notion de réalité présente, «actualisme» se réfère au mot anglais «actual» et introduit la notion d'action en cours.

Il s'agit donc de reconnaître en quoi Kinshasa est un bon témoin de l'urbanisation et de l'urbanisme des grandes villes d'Afrique inter-tropicale. Cette ville atteste en effet de la création et de la domination belges, et européennes plus généralement, elle affirme également la prise de possession zairoise, et africaine d'une certaine manière.

Lewis Mumford et bien d'autres (5) ont clairement écrit que la ville est fille de l'Histoire et du Commerce. Cela peut être dit en effet de la capitale du Zaïre. Mais il n'importe pas ici d'en retracer l'histoire seulement, car ce ne sont pas les événements pour eux-mêmes dont elle a été le théâtre qui intéressent l'urbaniste, mais leur empreinte dans la réalité de Kinshasa et de son usage. Il faut donc, et c'est le *premier objectif* de cette étude, *cerner ce phénomène urbain à travers ce qu'il révèle, et saisir de quelle manière les Kinois, citadins de la ville, s'en sont approprié et en possèdent l'usage*. C'est donc par la connaissance analytique d'abord, puis globale, du jeu relationnel et dialectique qui s'est instauré depuis sa fondation entre Kinshasa, les Belges et les Kinois que cette recherche pourra aboutir.

Cela implique une étude historique, sociologique et écologique également, mais aussi et beaucoup plus une étude menée au-delà de ces orientations et qui devrait nourrir *une réflexion sur l'importance et les limites des rôles de tous les acteurs agissant sur, dans et pour la ville. C'est là le deuxième objectif proposé*.

On pourrait se demander pourquoi pousser si loin l'investigation et la réflexion, connaître le fonctionnement de la ville devrait suffire. Une telle interrogation serait parfaitement sage, car l'urbaniste a-t-il besoin d'en tant connaître pour proposer des plans et des schémas d'aménagement urbain qui soient raisonnables et acceptables ? Certes non. L'urbaniste peut agir en sachant beaucoup moins (6). Aussi ce n'est pas tant pour aboutir à un schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (S.D.A.U.), ainsi qu'à un plan local d'aménagement, qu'il faut tenter cette étude, mais bien plutôt pour saisir les causes et les motifs qui ont poussé les gens à engendrer l'espace qu'ils habitent. Alors, en effet, face à la déshumanisation certaine de la ville on pourra établir une stratégie d'urbanisation qui prenne en considération le rôle humaniste des citadins. Ce qui signifie non pas nécessairement que sans une connaissance approfondie des gens, de leurs comportements et leurs activités, de leurs servitudes et de leur degré de con-

(5) MUNFORD (Lewis), LA CITÉ A TRAVERS L'HISTOIRE, Paris 1964, 784 p., Seuil. Titre original THE CITY IN HISTORY, N.Y. 1961. Henri PIRENNE avait déjà dit cela de la ville du Moyen-Age.

(6) Ministère de l'Équipement, SDAU ; NOTES ET REFLEXIONS, LEGENDES ET INSTRUCTIONS, Paris, 132 p., Documentation française. Voir surtout la section 2, pp. 116 et suivantes.

vivialité (7), on ne puisse établir des plans adéquats et applicables — puisqu'en de nombreux cas il n'y a guère de choix— mais que les solutions proposées par les urbanistes pourront être mieux comprises, donc acceptées et suivies de ce fait. Or il importe grandement qu'un consensus soit trouvé auprès des citoyens par les urbanistes, cela en soi tout d'abord, par philosophie en quelque sorte, mais surtout pour espérer raisonnablement que les plans seront quelque peu suivis.

En Afrique inter-tropicale cette nécessité revêt une importance très particulière. En effet dans les villes tropicales africaines les pressions démographiques (croît naturel, croît migratoire) sont exceptionnelles on le sait (l'accroissement dépassant souvent 10 % par an) et sont la principale raison de la croissance urbaine. Aussi aucun Etat n'a les moyens, aucun Gouvernement n'a le pouvoir de réaliser un urbanisme de contrainte qui ait une chance de réussite durable, même pas à Abidjan dont rêvent bien des chefs d'Etat africains et leurs Ministres, ni à Yaoundé où pourtant la municipalité ne recule pas devant un usage fréquent (que certains trouvent abusif) du bull-dozer pour tenter de résoudre certaines difficultés de fonctionnement de la ville. L'urbanisme de contrainte, voire totalitaire, coûte très cher en effet. Il faut donc bien, si l'urbanisme est l'expression du pouvoir politique sur la ville qu'il gouverne, que ce pouvoir s'y exerce avec la participation des citoyens. Ce n'est pas un faux problème, bien au contraire, car sans un accord tacite, mais respecté, entre pouvoir urbain et citoyen, il n'y a pas d'urbanisme possible. Or le citoyen est fréquemment propriétaire, ou usufruitier traditionnel à tout le moins, de sa parcelle et de ce qui s'y trouve, mais son pouvoir s'arrête à la rue, aux portes de son royaume. Il pourra posséder une maison coquette, sise sur un lupangu (8) (parcelle) entretenu, planté d'arbres fruitiers ombrageux, et avoir toutes les peines du monde pour y accéder en saison des pluies, car la rue sera impraticable. Il estimera cependant qu'elle ne lui appartient pas et que son entretien ne lui incombe pas. Il comptera sur la municipalité pour cela, laquelle serait bien en peine d'agir faute de cadres et de moyens.

(7) «J'entends par convivialité l'inverse de la productivité industrielle. (...) Le passage de la productivité à la convivialité est le passage de la répétition du manque à la spontanéité du don. (...) La relation conviviale, toujours neuve, est le fait de personnes qui participent à la création de la vie sociale. Passer de la productivité à la convivialité c'est substituer à une valeur technique une éthique, à une valeur matérialisée une valeur réalisée. La convivialité est la liberté individuelle réalisée, dans la relation de productivité au sein d'une société dotée d'outils efficaces. Lorsqu'une société n'importe laquelle, refoule la convivialité en deçà d'un certain niveau, elle devient la proie du manque ; car aucune hypertrophie de la productivité ne parviendra jamais à satisfaire les besoins créés et multipliés à l'envie», citation p. 20, de ILLITCH (Ivan), LA CONVIVIALITÉ, Paris 1973, 160 p., éd. Seuil.

(8) Lupangu, la parcelle, se prononce Loupangou. A Kinshasa le «u» se prononce «ou», Muntu, Bantu : l'homme, les hommes. Mais on écrira l'adjectif : bantou(s), bantoue(s).

Ainsi la ville pourra n'être qu'un bourbier (saison des pluies), une étendue de poussière (saison sèche), en alternance assurée, où se juxtaposent des univers séparés (parcelles), dépendant des habitants individuellement et séparément concernés. Le problème premier pour un urbanisme qui ne se contente pas d'être promoteur d'une série d'actes spectaculaires, ponctuels, de portée limitée et spécifique, est bien d'obtenir *une prise en compte de la ville par le citoyen*, ne serait-ce que des abords de sa maison et des espaces publics de son quartier. Le Pouvoir n'a donc que le choix de dialoguer avec les citoyens pour les convaincre de s'engager dans l'acte communautaire de l'élaboration de la ville. Pour cela il doit leur parler une langue convaincante afin de les motiver et des les entraîner. Mais quelle formulation adopter ? Il n'y a qu'une seule issue : utiliser le langage de la participation. Pour que celle-ci soit efficiente il est indispensable qu'au delà de la propriété de son «lupangu» le citoyen s'estime propriétaire aussi de la ville. Ce sentiment il ne peut l'acquérir qu'en se sachant propriétaire de l'usage de l'espace urbain. Ce devrait être là un des soucis premiers de l'urbaniste, analyste de la ville : découvrir de quelle manière le citoyen se reconnaît propriétaire de l'usage de son espace urbain, et comment il en use. Cette prise de participation individuelle dans la pratique de la ville est possible. Il s'agit d'en dégager le sens, d'en montrer la dimension communautaire et, ceci établi, d'élaborer une stratégie d'actions qui permette d'orienter les forces (qu'un tel consensus recèle) vers l'organisation de l'espace urbain et le respect de son fonctionnement. Quand les ressources sont quasi inexistantes, et le revenu «per capita» dérisoire, il ne reste que la pratique de cette voie, ou l'acceptation résignée d'une ville qui part à l'abandon.

A Kinshasa le Pouvoir demanda à des urbanistes européens de proposer un urbanisme possible. A ce jour ceux-ci n'ont su que présenter un urbanisme de nation riche, supposant une expérience de la ville en tant qu'écosystème très particulier et l'usage des techniques importées de pays suréquipés (9). Dans cette étude et afin de ne pas répéter les mêmes erreurs tactiques on veut réfléchir sur les mécanismes politiques, économiques, sociaux et culturels, qui ont fait de la capitale du Zaïre ce qu'elle est : déterminer les signes qui révèlent son identité ; cerner le citoyen qui en est le maître inconscient mais authentique et établir la complicité qui les lie l'un à l'autre.

Les propos qui précèdent exposent les deux objectifs urbanistiques que l'on voudrait atteindre. Ce sont des objectifs de portée philosophique : connaître la ville, se l'approprier socialement. A ceux-ci il faut ajouter *un objectif pragmatique, méthodologique* si l'on veut, et aussi *démonstratif*. On a voulu, en effet, montrer par cette étude que

(9) Cependant en 1981, pour la première fois un programme de mise en place de trames assainies est envisagé avec l'assistance du PNUD. Dans les années 50 les Belges avaient déjà réalisé de tels programmes, avec succès.

pour établir des projets planifiés d'aménagement urbain, pour proposer des options et des orientations d'urbanisation aux autorités gestionnaires de la ville concernée — propositions cohérentes pertinentes, faisables, concrètes et raisonnables— point n'était besoin d'entreprendre un travail d'érudit, ni de vouloir tout raconter de l'histoire de la ville depuis sa fondation. En effet les urbanistes travaillent à partir du présent pour un avenir probable. Ils n'ont pas d'autres prétentions. C'est pourquoi la seule connaissance des aspects de l'évolution de la ville, qui influent sur son actualité et son devenir proche, leur paraît utile.

Ce qui veut dire que l'urbaniste, lorsqu'il étudie une ville, ici Kinshasa, a un phénomène urbain comme champ d'étude. Ce phénomène ne livre que sa réalité du moment. Certes il est le fruit d'une histoire, d'espairs non réalisés, de vellétés échouées, de tentatives déviées ou inachevées, de projets abandonnés mais qui ont suscité des actions et des comportements dont on retrouve les témoignages et les dynamismes. Ce passé ne peut être ignoré, mais seul ce qui en est résulté a de l'importance pour le fonctionnement de la ville et son adaptation aux exigences socio-économiques, culturelles et politiques du présent et du futur engagé ou probable. C'est pourquoi l'urbaniste ne réfléchit que sur les données et à travers les faits, il pratique l'art du possible, du faisable et non celui du souhaitable s'il en diffère. Aussi il doit tirer les leçons des observations et non des désirs. Ce qui signifie qu'il doit connaître les désirs, les rêves, les fantasmagories que nourrissent les citoyens soucieux d'un environnement meilleur, mais qu'il doit s'ingénier à utiliser ces forces mal définies pour faire entériner des options réalistes, donc acceptables.

Ainsi à Kinshasa on sait que les Belges, en 1950, ont demandé à un architecte, G. Ricquier, un plan d'urbanisme (10) comportant des «perspectives urbaines», axes de composition appelés à structurer l'espace et à recomposer la ville en l'harmonisant. De ces axes l'idée fut partiellement retenue, mais dans ses principes fonctionnels plus que dans son mode de composition. Or G. Ricquier avait proposé un «axe du Palais du Dominion» s'inspirant explicitement des «Champs Elysées» parisiens. De cette composition seule la partie sise sur la colline de la Gombe fut réalisée. Du reste ne furent tracés et exécutés qu'une voirie de première grandeur et un rond-point. Il est important de connaître ce projet et les réalisations très partielles qui s'ensuivirent pour saisir dans sa vraie dimension l'effort d'urbanisation belge et pour comprendre la recherche que traduit le plan de «La Raquette», comme on appelle communément «la pointe de la Gombe» (ex «pointe de Kalina»). Mais l'urbaniste chargé de proposer une planification de la ville actuelle, et à venir, ne tiendra compte que de ce qui existe désormais.

(10) MINISTÈRE DES COLONIES, L'URBANISME AU CONGO BELGE, Bruxelles 1952, Ed. de Visscher. On trouve dans cet atlas les plans d'urbanisme des principales villes du Congo Belge.

C'est dans cet esprit que l'on a mené cette étude de la Capitale du Zaïre. On a voulu montrer qu'à partir de l'existant—des données très concrètes, saisissables par tout observateur attentif et ne demandant ni recherches historiques, ni enquêtes ethnographiques—on pouvait déduire les tendances réelles de l'urbanisation, les motivations principales des actions urbanisantes, les orientations activistes des populations migrant sans cesse vers Kinshasa ou qui, déjà citadines, tentent de modifier ce qu'on pourrait peut-être appeler leur biotope.

Il a fallu, pour assurer cet objectif pratique, déterminer des paramètres et des comportements socio-politiques significatifs. C'est ainsi qu'à partir de la seule connaissance de la distribution des actifs (déclarant avoir effectivement un emploi) par catégories socio-professionnelles (informations aisées à recueillir dans un recensement ou par une enquête légère), complétée de la connaissance des effectifs de scolarisés, des classes d'âge et de la population totale par unité géographique de recensement (micro-quartier), on a pu établir une classification significative et cohérente des quartiers de la ville (plus de 150 unités) et en déduire une hiérarchie de revenus et de niveaux de vie, sans pour autant connaître les revenus réels (qu'une enquête sectorielle de J. Houyoux fournit par ailleurs). Cette classification élaborée, par une analyse descriptive simple, il fut aisé de différencier et de singulariser les quartiers à partir de leur morphologie et de leurs autres caractéristiques urbaines. A partir de celle-là, de la localisation des points d'activités économiques de diverses importances et valeurs économiques (secteurs «formel» et «informel»), des axes structurant l'espace et de certains points de focalisation des flux de gens et de marchandises, on a pu déterminer le fonctionnement de la ville et l'explicitier par une cartographie appropriée (voir carte hors-texte en fin de la deuxième partie). Cette observation fut confirmée par la transcription cartographique des résultats d'une enquête légère portant sur les relations entre les zones de résidence des travailleurs et les lieux d'emploi, ainsi que sur les mouvements migratoires quotidiens et alternants que ces relations entraînent.

Ainsi avec l'observation directe et l'apport d'enquêtes sectorielles principalement, on peut établir une hiérarchie de l'espace, cerner le fonctionnement d'une ville et son usage ; à partir de là on peut élaborer une stratégie urbaine opérationnelle et en jeter les bases, à condition toutefois de travailler en équipe avec des urbanistes avertis dans un éventail suffisant de disciplines appropriées.

SOURCES

Pour mener à bien une telle tâche il importe de rechercher les sources d'information et d'évaluer les moyens à mettre en œuvre pour les compléter en fonction des buts poursuivis : but proche, comprendre la ville ; but à terme établir les bases d'une stratégie d'urbanisation. Il s'agit en effet de considérer la ville contemporaine et son futur engagé, de réfléchir sur la ville probable et sa signification, d'imaginer la ville possible. C'est là un projet d'urbaniste.

Dans cet esprit il est d'abord nécessaire d'analyser l'Histoire de Kinshasa non pour raconter ce que fut le premier siècle de cette capitale, mais pour retrouver au-delà des événements eux-mêmes, leur signification et leur influence sur l'évolution de la ville. C'est pourquoi, l'objectif poursuivi étant d'établir de quelle façon le citoyen de Kinshasa, le Kinois, s'approprie l'usage de son espace urbain, s'il se l'approprie et lorsqu'il se l'approprie, on n'a retenu de l'Histoire de la ville que les éléments susceptibles d'éclairer cette recherche. On a donc fait un usage délibérément sélectif des textes, ce qui ne veut pas dire qu'il est partisan, mais qui veut dire qu'ont été ignorés de très nombreux faits qu'un historien de la capitale du Zaïre aurait été tenu d'utiliser.

La documentation de première main fait souvent défaut, non pas tellement celle qui concerne les intentions et décisions du Gouvernement du Congo Belge, mais celle qui autorise une lecture pratique des étapes de croissance de la ville de l'époque coloniale. En effet les archives de travaux publics : plans, descriptifs, dossiers en tout genre, ont été perdus ou détruits au moment de l'Indépendance. Certains documents finirent sur les grands marchés vivriers, dispersés feuille à feuille en cornets de cacahuètes... Les rapports, articles, ouvrages parlant de Léopoldville ne manquent pas cependant. Mais généralement la capitale belgo-congolaise n'y apparaît que comme éléments d'une réflexion portant sur l'ensemble des villes du pays, ou sur un problème concernant la colonie.

De ceux-ci on a surtout et longuement consulté la collection du «Mouvement Géographique International de l'Etat Indépendant du Congo» (11), l'ouvrage de P. Demuter sur le Bas-Zaïre (12), celui de M. de Schrevel sur les forces politiques de la décolonisation congolaise (13), celui aussi de J. Denis sur les villes congolaises dans les années cinquante (14), et les analyses relativement récentes de L. de Saint-Moulin et de B. Verhaegen (15).

- (11) Sous la direction de R. VAUTERS, LE MOUVEMENT GEOGRAPHIQUE INTERNATIONAL DE L'ETAT INDEPENDANT DU CONGO. Ce journal bimensuel a paru de 1884 à Août 1914 (entrée en guerre de la Belgique). Il existe en volumes annuels. Comme son homonyme français LE JOURNAL DES VOYAGES il relate toute la conquête coloniale. Il joue aussi le rôle d'une sorte de «Moniteur», diffusant les textes officiels concernant l'Etat Indépendant du Congo. Il est tout à la dévotion de la société de construction du chemin de fer Matadi-Kinshasa et de son directeur le colonel THYS.
- (12) DEMUTER (Paul), MASSES RURALES ET LUTTES POLITIQUES AU ZAIRE. Le processus de politisation des masses rurales au Bas-Zaïre. Paris 1975, 336 p. Ed. Anthropos.
- (13) SCHREVEL (Michel de), LES FORCES POLITIQUES DE LA DECOLONISATION CONGOLAISE JUSQU'A LA VEILLE DE L'INDEPENDANCE, Paris 1970, 512 p. Ed. universitaires, collection Recherches Africaines.
- (14) DENIS (Jacques), LE PHENOMENE URBAIN EN AFRIQUE CENTRALE, Bruxelles 1958, Acad. Royale des Sciences coloniales, classe des Sciences morales et politiques ; Mem. in 8^o Nlle série—T. XIX, fasc. 1.
- (15) SAINT-MOULIN (Léon de), VERHAEGEN (Benoît), sont auteurs de nombreux articles, sur la ville de Kinshasa pour le premier, sur l'histoire zaïroise des vingt dernières années pour le second. On les citera en temps voulu.

Des ouvrages et articles plus généraux concernant la colonisation ou la décolonisation ont été consultés, bien que non cités dans le texte. Il s'agit particulièrement des ouvrages de R. Cornevin, Suret-Canale, C. Coquery—Vidrovitch et de H. Moniot (16).

Mais s'il est indispensable de connaître l'histoire de Léopoldville, c'est Kinshasa qui est l'objet de cette étude, c'est pourquoi on a surtout recherché l'information dans les dossiers établis depuis 1960 (30 juin 1960, jour de l'Indépendance de l'ex-Congo Belge). L'observation directe du phénomène urbain tel qu'on le saisit en 1980, a contribué d'une manière primordiale à la connaissance de la ville. Pour mener cette recherche et cette collecte d'informations recueillies directement sur le terrain, la Mission Française d'Urbanisme (MFU), implantée à Kinshasa dès 1964 et qui se prolonge dans le Bureau d'Etudes d'Aménagements Urbains (BEAU), a été une excellente base opérationnelle. Ayant fait partie de cette mission de 1968 à 1975 et parlant le Lingala langue véhiculaire du Zaïre dont l'usage est beaucoup plus courant dans la population kinoise que celui du Français (17), nous avons pu participer de manière très active, et même décisive, à la vaste étude urbanistique entreprise à Kinshasa durant cette période. Les analyses qui suivent se fondent sur l'ensemble des informations recueillies. De ces informations, certaines ont permis d'élaborer et de publier en 1975 un Atlas de Kinshasa. Celui-ci constitue une base cartographique commode à laquelle il sera fréquemment fait référence (note 35).

Comme à la suite de la guerre civile plus ou moins virulente que connut le Congo-Léo (18) après l'indépendance bien des archives disparurent, il fallut reconstituer bien des dossiers perdus, ce qui fut l'occasion d'établir une banque de données exploitables pour la suite des actions d'urbanisme à promouvoir. Ainsi on a tenté de cerner la réalité socio-urbaine de la ville : enquêtes sur les caractéristiques de l'habitat en hauteur et la manière dont ce type d'habitat est reçu, expertises en vue d'expropriations de parcelles pour cause d'utilité publique, enquêtes sur les migrations quotidiennes alternantes, enquêtes sur les zones maraîchères en périphérie de l'agglomération, très nombreuses enquêtes particulières préalables à la délivrance d'un avis pour l'obtention d'une autorisation de construire, enquêtes diverses sur la fréquentation des marchés, l'utilisation d'équipements publics, notamment d'équipements scolaires, de santé et d'activités de plein air (aires de jeu, dans les quartiers), l'utilisation des points d'eau et des puits le long des rivières drainant le site urbanisé, étude du problème d'arbres

(16) CORNEVIN (R), HISTOIRE DU CONGO—KINSHASA, Paris 1966, 368 p. Berger-Levrault. SURET—CANALE, AFRIQUE NOIRE OCCIDENTALE ET CENTRALE. T. 1. Géographie, Civilisation, Histoire, Paris 1961, Editions Sociales, 2e ed., T. 2. L'ère coloniale 1900-1945 Paris 1971, 640 p. Ed. Sociales, 3e ed. COQUERY—VIDROVITCH (Catherine) et MONIOT (H.), L'AFRIQUE NOIRE DE 1800 A NOS JOURS, Paris 1974, 462 p. PUF.

(17) *La langue de Kinshasa est un kikongo très altéré différent du kikongo du Bas-Zaïre en ce fait qu'il est très altéré et encombré de Français et de lingala. Ce fut d'abord le kikongo de léta (L'Etat) langue fixée par les missionnaires de l'Administration coloniale. Le français demeure très peu parlé, le lingala est compris de tous.*

(18) VERHAEGEN (Benoît), REBELLION AU CONGO, T. 1, Bruxelles, cahiers du CRISP, 1966 ; T. 2 Kinshasa, IRES, 1966, et aussi LA REVOLTE DANS LE MANIEMA, Bruxelles 1968, Cahiers du CRISP. Très nombreux articles dans la presse belge, française, etc... au long des années 1960 à 1964, puis 1967 (Mulele), 1977-1978. Dernier événement notable le «massacre de KOLWEZI» en 1978.

d'ornement à Kinshasa (19), reconnaissance des sites périphériques et des bords du fleuve pour établir un projet de parc national aux portes de la capitale, compilation de la législation en vigueur pour gérer la ville (20), sans compter les innombrables reconnaissances conduites sur le terrain pour la poursuite des affaires courantes inhérentes au travail mené au sein d'une équipe d'urbanistes chargée de proposer des solutions pour maîtriser le phénomène urbain de Kinshasa. Sans oublier l'enquête sur les activités visibles de la rue et jouant un rôle dans l'utilisation des espaces publics urbains, enquête mise au point par J. F. Lanteri et nous-même, reprise et systématisée par M. Pain qui en a fait une des bases de son étude de Kinshasa (21).

En 1972 était mis au point un recensement administratif léger afin de reconstituer les fiches communales d'état-civil ou de les mettre à jour là où elles avaient été conservées, mais sans être correctement gérées. Un dépouillement du fichier de la Commune de la Gombe, effectué en 1971 avait permis de se rendre compte de la mauvaise tenue de ce fichier. Une pré-enquête fut menée sur la Commune de Kasa-Vubu cette même année (22), et en 1973 le recensement fut lancé sur l'ensemble des Communes urbaines de Kinshasa (23). Cette opération ne fut qu'une demi-réussite administrative car, après avoir fait l'enquête et l'avoir dépouillée manuellement (absence de moyens), certains seulement des agents municipaux qui avaient participé à ce recensement et à son exploitation furent affectés comme prévu à la tenue du fichier d'état-civil reconstitué dans chaque Commune. Ce fut cependant une source fiable d'informations (24).

- (19) GUEGUEN (Marcel), LES ARBRES ORNEMENTAUX LE LONG DES GRANDS AXES DE KINSHASA, PROPOSITIONS D'ACTIONS—Kinshasa 1972, 9 p. MFU. Rapport provisoire.
- (20) MAXIMY (René de), HABITAT EN HAUTEUR A KINSHASA, Kinshasa 1972, 70 p., MFU
 MAXIMY (René de), RAPPORT SUR LES EXPROPRIATIONS A FAIRE A NGIRI—NGIRI POUR L'IMPLANTATION DU CARREFOUR CAPELLE—KASAVUBU, Kinshasa 1969, 8 p. dact. MFU.
 MAXIMY (René de), WOLF (René), RAPPORT SUR LES EXPROPRIATIONS DE L'AVENUE BELGIKA, Kinshasa, 1973, 14 p. dact. MFU.
 COCHET (Bernard), MAXIMY (René de), LE PLAN PARTICULIER DE L'AMENAGEMENT DE L'AGGLOMERATION DE NDJILI, Paris 1969, 159 p., 6 cahiers, plus les «Listings» de l'enquête migrations alternantes, BERU—SMUH.
 MAXIMY (René de), ETUDE DU COMPORTEMENT SOCIOLOGIQUE DES AGRICULTEURS DES RIVIERES N'DJILI ET LUKAYA ET HABITANTS LES VILLAGES DE KIBANSEKE, NDJILI—BRASSERIE, LEMBA—RIFFLART ET KILAMBO, Paris 1970, 55 p., BDPA—SMUH.
 MAXIMY (René de), KINSHASA DU ZAIRE, Kinshasa 1972, 53 p. MFU.
 MAXIMY (René de), LA CROISSANCE DE KINSHASA ET LES DISPARITES INTERNES QU'ELLE ENTRAINE, Dakar 1973, 22 p., URDOU (colloque de Douala sur l'Urbanisme, 1973), IDEP—IPD.
 MAXIMY (René de), PROPOSITIONS POUR UN PARC NATIONAL AUX PORTES DE KINSHASA, LE LONG DU FLEUVE ZAIRE, Kinshasa 1970, 16 p. dact. MFU.
 LANTERI (Jean François), MAXIMY (René de), ENQUETES SUR LES ACTIVITES VISIBLES DE LA RUE DANS LA COMMUNE DE SAINT—JEAN, Kinshasa 1971, 8 p. dact. et tableaux statistiques, MFU.
- (21) PAIN (Marc), KINSHASA, ECOLOGIE ET ORGANISATION URBAINES, Bordeaux 1979, 480 p., Université de Bordeaux-Talence. Thèse d'Etat.
- (22) Voir en annexe un exemplaire du type de dépouillement effectué rue par rue. En 1970 un recensement général de la population avait été fait dont les résultats étaient difficiles à exploiter RGP 1970, Kinshasa 1970, INS (en annexe).
- (23) MAXIMY (René de), RECENSEMENT DEMOGRAPHIQUE DE KINSHASA 1973, Kinshasa 1975, 28 p., BEAU. On trouvera en annexe des tableaux de ce recensement donnant la répartition de la population par âge et par activité à l'intérieur de chaque «zone».
- (24) Les erreurs systématiques dont est affecté ce recensement influent sur les chiffres bruts globaux, mais non sur les informations relatives, car elles modifient l'ensemble des informations, mais pas les proportionalités. Voir critique sommaire de cette enquête en annexe.

Ainsi et compte tenu des réserves faites sur l'impact réel du travail de la MFU, on s'est fondé sur une somme de travaux — dont n'ont été cités que quelques uns — couvrant la ville entière et élaborée au fil des années depuis 1964 pour mener les analyses urbaines (25). Ces analyses s'appuient sur les faits d'urbanisation observable et sur ce que l'on a pu recueillir des comportements des Kinois, qu'ils soient anciens ou néo-citadins.

Une autre source d'informations doit être mentionnée : les photos aériennes et la cartographie qui en est issue. Avant 1960 une cartographie de base avait déjà été établie par les Belges (1/25 000) à partir d'une excellente couverture aérienne (26). En 1964 les Américains établirent un plan assez incomplet mais utile, de Léopoldville. Puis en 1967, pour permettre le recensement socio-démographique entrepris par M. Ducreux, L. de Saint-Moulin établit un nouveau plan de la ville à l'aide d'une nouvelle couverture aérienne (27). Celui-ci servit de fond de plan aux travaux de la MFU de 1968 à 1971. En 1971 les Italiens refirent une couverture et un nouveau plan (28). En 1973 l'équipe de la MFU qui travaillait à l'élaboration de l'Atlas de Kinshasa fit un montage à partir de cartes d'échelles et d'origines différentes qu'il fallut mettre à la même échelle et «caler» afin de pouvoir couvrir la totalité de l'aire de l'étude (29), la croissance de la ville obligeant à agrandir d'année en année le champ géographique des études urbaines. C'est ce dernier document qui a servi de base à l'ensemble des cartes et croquis de l'Atlas et à celles et ceux qui sont présentés au cours de la présente étude.

On serait incomplet si on n'ajoutait pas à ce qui précède le dossier établi en 1967 sous le contrôle du SMUH et dans le cadre de la MFU, pour le Schéma Directeur Régional et le Plan Local d'Aménagement, par l'association du cabinet ARSAC, de la

(25) Ces travaux seront référencés comme il est d'usage chaque fois qu'ils seront explicitement cités.

(26) En plus des levés topographiques classiques les Belges avaient entrepris de dresser des cartes par thèmes : carte géologique et carte phytosociologique notamment, accompagnées de notices explicatives très élaborées. Il faut citer la carte topographique au 1/25 000 de 1958, faite à partir des photos des campagnes de 1953, 1955 et 1956. La carte géologique au 1/200 000, Kinshasa 1964, Service de géologie et de LADMIRANT, NOTICE EXPLICATIVE DE LA FEUILLE DE LEOPOLDVILLE, Kinshasa 1964, Service Géologique, 1958.

(27) SAINT-MOULIN (Léon de), PLAN DE LA VILLE DE KINSHASA, Kinshasa 1969, Institut géographique du Zaïre. Les films ayant été brûlés au séchage par suite d'une fausse manipulation, l'auteur a dû établir une mosaïque avec des éléments très morcellisés de photo. Sa parfaite connaissance de la ville a seule permis d'aboutir malgré tout à un plan exact.

(28) ESACTA, PLAN DE KINSHASA au 1/20 000. Rome-Kinshasa 1971.

(29) AK 3. Cette carte de l'Atlas est celle où le fond de plan en question se voit le mieux. Le montage s'est fait avec le 1/25 000 de 1958, la carte de 1967 et celle de 1971 au 1/20 000.

SCET-Coop, du BCEOM et du BERU (30). Ce dossier, très volumineux, constitue un document de qualité : compilation, enquêtes, réflexion urbanistique, tout à la fois.

METHODOLOGIE

La méthodologie adoptée procède d'une approche systématique et thématique des problèmes que pose Kinshasa, de la chronologie des faits et événements qui ponctuent l'histoire de la ville, des options délibérées de lecture prises pour considérer la capitale du Zaïre et faire dire au phénomène urbain qu'elle constitue tout ce qui, au-delà des intentions politiques successives des aménageurs, fait sa réalité de 1981.

Avant d'en parler plus précisément, il faut exposer l'esprit et la manière dans lesquels cela fut conduit. Devant l'immensité de la ville et l'ignorance du phénomène urbain au Zaïre, et singulièrement à Kinshasa où se trouvait le pouvoir national et municipal (31), on a dû pratiquer un « ratissage » de la ville et entreprendre une longue série d'enquêtes et d'études sectorielles. Il fallait mener une réflexion suivie, ponctuée d'études périodiquement reprises qui puissent avoir un rôle informateur significatif. En outre les méthodes d'observations mises au point devaient, et doivent, être aisées à suivre pour favoriser un diagnostic rapide. Il s'agissait d'élaborer, et il s'agit de maintenir en état, un outil de travail simple, que l'on puisse constamment utiliser pour actualiser la réflexion des urbanistes et modifier sans cesse les projets d'aménagements urbains. On ne peut donc préconiser les enquêtes lourdes, exceptionnelles, dont le dépouillement met en jeu une machine extrêmement coûteuse et dont les résultats analytiques détaillés et leur interprétation attendent des années pour permettre d'apprécier la croissance démographique et spatiale de la ville, ce qui en neutralise l'efficacité (32), (ceci ne doit pas empêcher les chercheurs d'user de ces enquêtes dont l'intérêt, à terme, est fondamental pour réajuster les actions d'urbanisme et façonner la réflexion appliquée à la ville).

Les informations sont recherchées et utilisées différemment selon la méthodologie préconisée pour les établir. Celle-ci doit être simple pour être opératoire dans un pays

(30) Le cabinet ARSAC, est un cabinet d'architecte parisien qui fait aussi de l'urbanisme. ARSAC fut l'urbaniste de Kinshasa en 1967.

La SCET-Coop est devenue SCET-International. SCET signifie Société Centrale d'Équipement du Territoire. La SCET fit les études de site, de climatologie et d'implantation d'équipements, ainsi que le zonage.

Le BERU, Bureau d'Études et de Réalisations Urbaines, fit les études socio-économiques, SMUH signifie Secrétariat des Missions pour l'Urbanisme et l'Habitat. Ces deux organismes n'existent plus.

Le BCEOM, Bureau Central d'Études Outre-Mer, fit les études de V.R.D. et de trafic.

(31) On verra cette question en 4^e partie.

(32) DUCREUX (Maurice), ETUDE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DE KINSHASA 1967, Kinshasa 1970, 114 p., Office National de Recherche et du Développement-INS, avec la collaboration de l'Assistance Technique Française et du SMUH. En 1967 était menée une enquête socio-démographique, par M. DUCREUX du BERU, sous forme de sondage au 1/10^e couvrant la ville entière. Les résultats analysés et commentés furent disponibles au début de 1970. En un peu plus de 2 ans, temps très court pour une telle étude et sa publication, la population de Kinshasa avait crû de 25 % environ !...

dont les responsables font des choix politiques régionaux et nationaux liés aux urgences habituelles aux pays en développement. Car, les choix faits, les moyens limités dont disposent ces pays vont à ces choix, et si l'urbanisme n'est pas l'un d'eux, les urbanistes doivent se contenter de la portion congrue, d'où la recherche de méthodes d'investigation économiques, mais néanmoins efficaces. Or ces choix procèdent d'un souci majeur : éviter la destabilisation de pays nouveaux issus de hasards politiques et de décisions extérieures (limites coloniales très peu remaniées, établies lors du Congrès de Berlin). Pour ce faire il faut assurer une production nationale brute croissant à tout le moins au rythme de la population (33) et si possible plus vite afin d'en améliorer les conditions de vie et de passer les seuils critiques en deça desquels certains mécanismes de développement ne peuvent s'enclancher.

Il ne semble pas que l'urbanisme proprement dit soit l'un de ces choix. Les hauts responsables du Zaïre, et il en est de même en de nombreux pays de ces régions, n'ont pas encore saisi le rôle négatif d'une croissance urbaine incontrôlée, et le rôle entraînant que cette même croissance bien maîtrisée peut jouer. Cela suppose, il est vrai, que les villes soient considérées non comme un phénomène brut qui se développe par lui-même, prolifère et sur lequel on vient buter faute de pouvoir le contourner, mais comme un phénomène social, économique et culturel, donc politique, sur lequel un pouvoir peut réellement s'exercer. C'est pourquoi les urbanistes chargés d'établir des documents utiles et utilisables, ont voulu produire rapidement un schéma régional d'aménagement et d'urbanisme et un plan local d'aménagement concernant la seule partie urbanisée de l'espace dépendant de la juridiction administrative de la ville de Kinshasa (34), dès 1969 la MFU s'est attachée à rassembler systématiquement les données urbaines les plus immédiatement saisissables. Il fallait agir vite et le plus juste possible, avec très peu de moyens. Le besoin de posséder des documents de synthèse étant de plus en plus fort, dès 1972 on a élaboré le projet d'une cartographie thématique qui exprimerait la totalité urbaine de Kinshasa, et recherché des crédits pour ce faire. En 1975 l'Atlas de Kinshasa (35) sortait des presses de l'I.G.N. à Paris. Les analyses qui suivent se fondent sur l'ensemble des informations recueillies, dont l'Atlas de Kinshasa est le résultat le plus spectaculaire et le plus attrayant, mais n'est cependant que l'un des résultats. Par ces analyses on s'est efforcé de démontrer qu'à partir

(33) On sait que ce n'est pas toujours le cas, que de toute façon la redistribution des revenus assurée par cette production n'est pas satisfaisante. Dans ces conditions l'Indépendance d'un pays, lié aux pays riches producteurs des denrées alimentaires manquantes, est illusoire. Dans ce cas, en sachant combien ces pays nouvellement créés sont nationalistes, l'urbanisme n'apparaît pas comme une réelle urgence...

(34) En 1968 était présenté le premier SDAU du grand Kinshasa, sous le nom de Schéma Directeur Régional d'Aménagement.

(35) FLOURIOT (Jean), MAXIMY (René de), PAIN (Marc), sous la direction de R. de MAXIMY et avec la collaboration de KANKONDE MBUYI et VAN CAILLIE (Xavier), ATLAS DE KINSHASA IGN—Paris IGZ—Kinshasa 1975, 44 planches polychromes, 84 cartes thématiques, nombreux graphiques et tableaux, 37 pages de commentaires. Tout au long de cette étude il sera fait référence à ce document; la référence sera alors AK, suivi du numéro de la planche concernée (ou des planches concernées). La liste de ces planches est donnée en annexe.

d'études succinctes et d'exploitations de documents qu'il est usuel de trouver auprès des administrations centrales ou communales (36), on pouvait faire une approche correcte d'une ville et parvenir à une connaissance suffisante des citoyens, acteurs dans cette ville, pour établir une stratégie de développement urbain dont ils se sentent solidaires.

Approche systématique et thématique des problèmes.

C'est celle qui a présidé à l'élaboration de l'Atlas de Kinshasa. Lorsqu'une personne est nouvellement venue dans une grande ville, elle ne la découvre pas d'un seul regard si l'on excepte l'idée que peut lui en donner son survol à basse altitude lors de l'atterrissage du long courrier qui l'amène, mais progressivement, à partir d'elle-même et de ses déplacements dans la ville, elle chemine par induction et récurrence. C'est ainsi que nous avons tous abordé Kinshasa. Mais lorsque cette personne doit exposer à d'autres ce qu'elle sait de cette ville, elle procède différemment. Elle série les problèmes urbains qu'elle s'est posés, elle les ordonne et en fait une présentation déductive. C'est du moins ainsi que cela se fait généralement..

On a donc considéré successivement la situation, le site et l'analyse physique de ce site, puis le phénomène brut d'urbanisation, la population qui habite la ville, les emplois et les activités qui l'occupent, les investissements, les équipements, pour aboutir au fonctionnement et à l'organisation de la capitale zaïroise et pour conclure par une planification. Cette démarche a donné l'Atlas, elle a permis d'organiser la perception de la ville par les urbanistes de la MFU, puis du BEAU.

La chronologie.

La présente étude se fonde sur la chronologie des faits et événements, car malgré la mainmise du pouvoir sur tout ce qui concerne la vie publique et son refus de dialoguer avec les citoyens réduits ainsi à se soumettre c'est à travers cette progression que s'est élaboré lentement la conscience urbaine, citadine, des Kinois. C'est donc en suivant cette progression qu'on comprend le mieux comment ceux-ci sont parvenus à devenir plus ou moins bien, les maîtres de l'usage de leur espace et de leur environnement urbains.

Les options délibérées de lecture.

Comme il existe autant de lectures de la ville que l'on veut, il faut procéder alors en fonction des objectifs que l'on s'est fixés. C'est pourquoi chaque lecture a été choisie pour mettre en évidence des aspects particulièrement significatifs du phénomène kinois. Comme il s'agit de faire de Kinshasa un bon témoin de l'urbanisation et de l'urbanisme des grandes villes d'Afrique intertropicale, (un bon témoin,

(36) Il y avait 24 Communes à Kinshasa. Depuis 1973 date de la zaïrianisation, elles sont dénommées «zones».

mais non un archétype), et de définir le rôle de tous les acteurs agissant sur, dans et pour cette sorte de ville, les lectures sont faites dans cet esprit. A travers chacune d'elles on veut faire apparaître les mesures, les modes, privilégiés par les divers pouvoirs qui se sont exercés et qui s'exercent sur la ville. Ce qu'on a appelé l'actualisme et l'actualité du phénomène kinois. A la suite de telles lectures il devrait être possible d'avoir une vue normative de l'urbanisation de Kinshasa, et des villes d'Afrique intertropicale plus généralement.

PLAN DE L'ETUDE

Le présent travail se divise en quatre parties. La première partie concerne la ville d'avant 1960. On a dit que l'histoire de la ville depuis 1881 éclairait la ville de 1981. Mais, plus que cela, la ville voulue par les Belges demeure une référence contraignante (on verra pourquoi dans la quatrième partie) pour le pouvoir. Des événements étudiés dans cette partie, certains sont repris plus loin, notamment dans la deuxième partie lorsqu'on étudie la prise de possession des « cités » par les Kinois, après 1960 ; et dans la troisième partie, à propos de l'analyse de l'organisation spatiale des quartiers. En effet on a opté pour un exposé didactique procédant d'une réflexion et d'un discours qu'on pourrait dire « en spirale ». Ainsi on n'a pas hésité à aborder plusieurs fois les mêmes questions, mais chaque fois considérées sous un angle nouveau d'observation. Cette démarche « en spirale » permet d'enrichir progressivement la réflexion entreprise sur la ville objet de l'étude.

La deuxième partie considère ce qu'il est advenu de la ville depuis 1960, par rapport à ce qu'elle était avant l'Indépendance. On y étudie la hiérarchisation de l'espace et certains aspects de son fonctionnement.

La troisième partie tente de montrer à travers une analyse pragmatique, comment depuis l'Indépendance les Kinois se sont insérés dans la ville et se sont citadinisés.

La quatrième partie est une réflexion élaborée à partir des analyses successives et des tentatives de synthèses qui ont été menées dans les trois parties précédentes. Ce sont surtout les difficultés culturelles du dialogue entre les détenteurs du Pouvoir et ceux du Savoir qui y sont évoquées.

La conclusion de cette étude est, comme la ville, en devenir, « en suspens » en quelque sorte... Et d'ailleurs peut-il y avoir une conclusion ?...

REFLEXION

Ce chapitre introductif serait incomplet et préciserait insuffisamment nos intentions si nous n'y ajoutons une brève réflexion sur la relation dialectique qui s'établit dans une ville comme Kinshasa entre espace et société (37). Il s'agit d'une relation de force

(37) CASTEL (Manuel), LA QUESTION URBAINE, Paris 1972, 62 p. Maspéro. Cet ouvrage, assez agressif au demeurant, contient une réflexion intéressante sur « le rapport entre espace et société ».

fondée sur un affrontement sans cesse différé pour l'acquisition du Pouvoir sur la ville, ou tout au moins pour son partage. D'un côté le groupe au pouvoir qui, plutôt qu'une classe, forme une caste et considère qu'il est le maître légitime (légitimé par lui) de la ville, de sa gestion, de son évolution ; de l'autre la foule des Kinois qui n'éprouvent qu'un sentiment mal défini, car très individualisé, très parcellisé, de ce qu'ils souhaiteraient que devienne la ville pour eux. Les premiers détiennent tous les pouvoirs, les seconds imaginent à peine qu'ils puissent disposer de droits. Des pulsions parcourent la ville cependant. Ce sont des forces lentes qui tendent à imposer un usage plus adéquat, plus compétent, de la ville. Pulsions de mort car elles portent la destruction de ce qui est obsolète, mais pulsions de vie par le fait même qu'elles imposent une adaptation incessante de la ville aux besoins des Kinois.

C'est sur ces besoins que porte surtout la réflexion. En effet ces besoins existent : les gens ressentent de manière larvée qu'ils possèdent des droits naturels (c'est-à-dire inhérents à la nature du groupe d'humains qu'ils forment) sur la ville. Que ces droits portent sur l'usage culturel (rituel ?) et technique de l'espace, c'est-à-dire non seulement du mobilier et de l'immobilier urbains, mais aussi de tous les éléments qui s'y peuvent rencontrer et qui relèvent de leur mouvement et de leur mouvance. Ces droits sont ressentis comme des besoins. Si les gens acceptent de faire des concessions, ils n'admettent pas d'être totalement entravés.

Le compromis est donc leur mode d'expression privilégié, la violence leur ultime recours. Ce jeu dialectique, sans règles pré-établies, fonctionne. Nul ne connaît exactement sa force, mais la caste au Pouvoir sait bien que sa situation est liée à un équilibre à ne pas compromettre.

Contingents, ces besoins dépendent des désirs qu'ils exaspèrent. Ainsi se développe une puissance qui conduit les citoyens à s'adapter aux contraintes urbaines, mais aussi les pousse à modifier leur environnement. Comme l'escargot secrète sa coquille, le citadin secrète sa ville, constamment et à son insu, mais irrésistiblement. Les techniques d'usage de la ville évoluent alors dans le sens de la consommation de l'instant (besoins immédiats), et de l'imaginaire (espoir). Selon la souplesse de l'adaptation on peut parler d'une vie citadine, ou bien seulement d'une survie.

Ainsi la ville se révèle révolutionnaire. Il importe que l'urbaniste, s'il veut établir une stratégie d'urbanisation, ne l'ignore pas. C'est pourquoi, au-delà des faits et des réalisations urbaines, il doit saisir les besoins non formulés mais puissants que ces faits et ces réalisations expriment. Alors il pourra concevoir et mener un urbanisme qui soit aussi un humanisme.

Conscient de cela, après six ans de pratique intime et continue de la ville de Kinshasa, nous avons voulu tout au long de cette étude découvrir les besoins des Kinois, les blocages qu'ils subissent, l'harmonie qu'ils recherchent. C'est en étudiant l'histoire de leur insertion dans la ville et la qualité de leur intégration au milieu urbain qu'il nous a paru possible d'aboutir.

PREMIERE PARTIE

**LE PROJET BELGE
LEOPOLDVILLE : UNE VILLE ALIENEE**

CHAPITRE 1

LES FONDEMENTS ET LES PREMISES DE L'ACTUEL

L'Histoire écrite de Kinshasa commence au jour où le site de la ville devient un espace reconnu par les Européens (1). Il apparaît déjà comme un lieu parcouru et habité par les «Hommes» (2) depuis fort longtemps.

Il est d'usage de considérer que l'actuelle capitale du Zaïre, Kinshasa, ex. Léopoldville, a été fondée le 1er Décembre 1881 par Henry Morton Stanley. C'est ce jour là que, mandaté par Léopold II, roi des Belges, il reconnaît le site du poste qu'il va ériger sur une colline face aux rapides qui limitent le Pool Malebo (ex. Stanley-Pool) à son aval, près du village de Kintambo.

«Comme cette baie (de Kintambo, actuelle baie N'galiema) était la plus rapprochée des parties navigables du Haut Congo, et que la contrée qui se déroulait entre elle et la côte était libre et peuplée de tribus amies dont nous avons pu apprécier les sentiments humains pendant notre pénible marche à travers le pays, je résolus d'y choisir, comme emplacement de ma station, tout le terrain disponible dont les Wambundu puissent être en mesure de nous garantir la jouissance incontestée .

Restait le flanc du Mont Léopold (3) et le creux qui s'ouvre au pied de cette hauteur (...)

- (1) Les «Européens» en fait tous ceux qui ont la peau claire : Chinois, Japonais, comme Américains ou Européens, sont appelés Mindele (Plur.). On dit un Mundele (Moun'délé), ce qui signifierait «la baleine», «le gros poisson» par extension «le grand navire» et celui qui est venu dessus. Peut-être peut-on avancer aussi une autre étymologie : «MU», radical de personne : celui ou celle ; «Ndele» : «tard». Mundele, «celui qui est tard», le «nouveau venu». Les Mindele sont venus avec l'écriture et «l'habitude de conserver par écrit le passé dans les archives», comme le constatait un ami Camerounais. Comportement encore très peu suivi par les Bantu (cf note 2) semble-t-il, l'oral demeurant pour eux le mode normal de connaissance. Ainsi le Président Mobutu considérait en 1974 qu'il était nécessaire de convoquer régulièrement le représentant, à Kinshasa, de l'AFP, pour que celui-ci prenne des notes et enregistrements de la Saga du Président (Scribe, apanage des chefs). D'ailleurs Mobutu Sese Seko Kuku Wa Za Banga donne volontiers des interviews aux journalistes, de préférence les plus flatteurs, qu'il considère en même temps comme des griots et d'anciens confrères. Car pour lui avoir été journaliste, c'est avoir été maître de la chose écrite : qualité remarquable encore au Zaïre. Comme de nombreux chefs d'états des pays en voie de développement, Mobutu gouverne par le discours.
- (2) On sait que «Ba-Ntu» (Bantu), ou Bantou, signifie «les Hommes», sing. Muntu, se dénommer ainsi est une habitude de nombreux peuples par opposition aux autres, aux «étrangers», qui sont d'abord les autres êtres vivants, puis ensuite les autres humains socialement non-intégrés à ceux qui se disent «Hommes». Ainsi «Cheyènes», ou «Inuk», pour ne citer que les plus connus des cas. Dans la suite de cette étude, nous écrivons «Bantu», invariable, pour désigner les personnes.
- (3) Qui devint «Mont Stanley» et s'appelle actuellement «Mont N'galiema». Successivement on retrouve dans la dénomination de ce «mont», tous les «fondateurs» : le roi, l'aventurier et le marchand. Ils avaient un point commun : ils étaient hommes d'action.

Ne voulant pas retourner au camp sans avoir pris une décision, je parcourus le terrain dans tous les sens, pour trouver un emplacement pittoresque, facile à défendre contre toute attaque et voisin de la crique où mouilleraient notre flotille. Je m'arrêtai enfin sur le flanc du Mont Léopold, à une hauteur de vingt-cinq mètres au-dessus du fleuve. De cet endroit on avait une vue, à 600 mètres au Sud, sur le village de Kintambo, séparé de notre montagne par deux cours d'eau (4)».

SITE ET PREHISTOIRE

Qu'y a-t-il alors sur le site de la ville actuelle ?

Stanley lui-même parle de Kintambo qui apparaît à travers son récit comme un très gros village. Un marchand Teke, N'galiema, le commande et semble en être le fondateur. Du moins Stanley le dit. Mais il est plus vraisemblable que N'galiema a donné une certaine importance à un village déjà existant, car il est établi sur un emplacement favorable à la pêche et à la circulation des gens.

Stanley cite également plusieurs autres points habités, tout particulièrement le très gros village de Kinshasa et d'autres comme Dolo (Ndolo) ou Lema (Lemba) qui ont donné leur nom aux quartiers de Kinshasa qui se sont construits autour d'eux, ou sur leur emplacement, ou encore à proximité d'eux, dans leur ancienne mouvance.

L. de Saint-Moulin conduit à ce sujet d'utiles investigations. Il n'a pas recensé moins de 66 villages antérieurs à l'arrivée de Stanley et installés sur la seule partie du site occupé par la ville actuelle. Ces 66 villages correspondaient à une population d'au moins 30 000 habitants, estime-t-il (5).

Mais il faut plonger davantage dans la préhistoire de l'occupation du site. En effet, la fréquentation humaine est ici très ancienne. On y a trouvé de nombreux gisements et un important outillage préhistoriques. Selon H. Van Moorsel (6) «la datation par la méthode du Carbone 14, de charbon de bois trouvé sur les sites d'industries du Lupembien ancien, donne 26 000 ans. Mais l'occupation de la plaine à une époque antérieure est évidente bien que non datée. Des ateliers de culture oldowayenne ont été découverts à l'Ouest du site.. (7)».

(4) STANLEY (Henry, Morton) : op. cit.

(5) SAINT-MOULIN (Léon de), ANCIENS VILLAGES DES ENVIRONS DE KINSHASA, Etudes d'Histoire Africaine. T II 1971 pp. 83-119-Louvain. Cet auteur est le meilleur historien actuel pour la connaissance de la ville de Kinshasa. Pour la localisation de ces 66 villages, voir AK 10 et AK 11.

(6) VAN MOORSEL (Hendrik), ATLAS DE PREHISTOIRE DE LA PLAINE DE KINSHASA, publications universitaires UNAZA-Kinshasa - 1968 ; et, du même auteur, AU SUJET DU KALINIEN, in «Etudes d'Histoire Africaine». T. III - 1971 - Louvain et UNAZA.

(7) Ce texte de M. PAIN est un résumé tiré des écrits de H. VAN MOORSEL AK 10 et son commentaire. Oldowayen, de Olduwaï en Tanzanie. Site découvert en 1959 par le docteur LEAKEY qui y identifia le Zinjanthrope (de Zendji : nègre, en arabe). Le Lupembien et le Kalinien : Lupembe est une île du Zaïre, Kalina, l'ancien nom de la pointe de la Gombe, au Nord de la ville de Kinshasa.

Il s'agit là d'une préhistoire relativement récente (9). Elle a laissé des traces considérables sur une durée continue multi-millénaire, en dépit des variations climatiques conséquentes. Pour qu'une telle continuité se manifeste, il faut que les raisons de l'occupation humaine soient suffisamment fortes. De toute évidence, les plus importantes de ces causes furent la présence du fleuve Zaïre (Congo) et l'existence de la plaine de Kinshasa (9).

On pourrait penser que la préhistoire n'est qu'anecdote face au phénomène, très historique celui-ci, de l'urbanisation du site. Ce serait se priver d'une réflexion qui, sans être primordiale, n'en est pas moins digne d'intérêt. Surtout en ce qui concerne la préhistoire récente : à peine quelques siècles à Kinshasa. Car si la découverte portugaise de l'embouchure du Zaïre par Diego Cao remonte au XVe siècle (1484), Kinshasa, alors lieu sans importance majeure économique ou politique, est très loin de la côte : 500 km en longeant le fleuve.

En effet, on ne peut raisonner ici comme en Europe Occidentale, par exemple, où l'Histoire pèse plus lourdement sur les mentalités que la Préhistoire parce qu'entre les Européens contemporains et les Celtes sans écritures courantes et sans archives, il s'est écoulé plus de deux millénaires. Ceci a permis à l'Histoire de prendre tous les relais et de remodeler les mentalités par la transmission d'une mémoire collective de mieux en mieux informée et dirigée. Ce qui la rend d'ailleurs ultra-contraignante (aliénation) (10). Ainsi entre l'Européen actuel et son ancien de Hallstatt, par exemple, il y a un hiatus réel : un espace de temps d'autant plus dissolvant que la transmission écrite a submergé la mémoire orale.

- (8) On ne trouve pas de préhistoire très ancienne en cette région d'Afrique. On peut penser que le peu de pénétrabilité de l'Afrique forestière et pluvieuse en est la cause, malgré les fleuves. Plus précisément, pour la «plaine de Kinshasa», on peut avancer également qu'il y a plus de 26 000 ans le site était sous l'eau d'un ancien Pool. «Stanley-Pool II» : 30 000 ans. AK 5 et AK 7 et leurs commentaires par X. VAN CAILLIE et R. de MAXIMY.
- (9) X. VAN CAILLIE, CARTE GEOMORPHOLOGIQUE ET GEOTECHNIQUE DE KINSHASA, 1/20 000e, avec notice de présentation, Kinshasa 1978, BEAU.
- (10) Cela est discutable certes, l'Histoire en effet a permis : aux peuples qui en ont une et la connaissent, de progresser. L'analyse historique est d'ailleurs un facteur de progrès, mais on peut aussi affirmer qu'on n'échappe pas à l'Histoire. C'est ainsi que G. GURVITCH, LA VOCATION ACTUELLE DE LA SOCIOLOGIE, t. 1 «Sociologie différentielle», Paris 1957, 508 p., PUF, écrit : «que la vérité historique liée à la perspective appuyée sur le présent est plus idéologique que celle de la sociologie, que le temps historique est reconstruit selon cette vérité et souffre ainsi d'une double ambiguïté venant du fait de son écoulement acquis, accompagné de la reconstruction artificielle ; que la compréhension s'intensifiant ici, parallèlement à l'explication, ne peut que pousser avec une force accrue vers le continuïsme» (citation p. 10 du T. 1).

Il n'en est pas de même ici. C'est pourquoi on peut admettre que l'époque préhistorique la plus récente, fin du Tshitolien tardif (11), qui n'a que cinq siècles à peine, exerce encore une influence de nos jours. Car que représentent cinq siècles ? Un temps suffisant pour perdre les faits et les événements, les transcender dans l'imaginaire collectif, fond de la tradition transmise oralement ; un temps insuffisant pour perdre les réflexes et les comportements suscités par ces faits et événements perdus.

On pourrait parler de «civilisation du temps», face à la «civilisation de l'instant», mais on pourrait aussi bien inverser les formules car si l'Europe a une civilisation où l'Histoire est un facteur déterminant, c'est aussi devenu une civilisation de l'instant, de l'usure, de la consommation et de l'obsolescence. Et au contraire un acquis dans la civilisation bantoue se fortifie et n'est guère remis en question d'une génération à l'autre.

Ce n'est pas le moindre paradoxe de l'Europe Occidentale où coexistent la mise en mémoire de toutes choses, les machines à conserver le passé (bibliothèques, musées) et susceptibles de le dévoiler aux contemporains (Centre Beaubourg-Pompidou), mais où le tourbillon d'informations est très agressif, où les «cultures» arrivant de partout, que l'on doit accommoder à chaque instant, constituent une source de doutes et d'insécurité permanente —si bien qu'affolé du présent on en perd le temps ce qui oblige bien avec un excès de connaissances acquises à vivre dans une civilisation de l'instant. Alors s'arrêter pour souffler, c'est se laisser dépasser, devenir conservateur, réactionnaire, «has been», avoir un cancer social.

Ces deux formes de «civilisations» (bantoue et européenne) correspondent à des certitudes de mœurs, c'est-à-dire à une morale, l'une et l'autre. C'est en étudiant les mœurs actuelles qui les nourrissent qu'on en saisit la réalité.

En effet, il faut admettre que malgré le grand remue-ménage des Indépendances, l'Afrique ne suit pas l'Europe et l'Amérique. Ainsi, en ce qui concerne Kinshasa, il faut notamment considérer qu'avant l'accélération moderne de l'Histoire, plusieurs générations étaient nécessaires pour fixer une croyance ; et combien d'autres pour la remettre en question et pour que cette remise en question se répande ! Cette inertie demeure dans le monde des gens non informés, une caractéristique majeure du sous-développement. On sait cela. Il n'est donc pas excessif de dire que l'avenir de l'époque 1400 - 1600 (fin du Tshitolien tardif - Quatro Cento et Renaissance) est l'actuel présent des populations natives de la «plaine de Kinshasa».

(11) AK 6 et AK 7 et commentaires.

En d'autres termes : les gisements préhistoriques de Kinshasa, traces d'occupations anciennes non-complètement oubliées, expliquent probablement la tradition sur laquelle se fondent encore des comportements vivaces. Singulièrement, le sentiment d'appartenance à ce site et à son usage foncier puise ses certitudes en cette époque dont on retrouve les traces.

En mettant en conjonction les planches de l'Atlas de Kinshasa (12) traitant de la préhistoire, où sont répertoriés respectivement les gisements d'industrie lithique et les 66 villages existant en 1881, on comprend mieux les répartitions de l'espace, le découpage géré par les chefs de terre, la hiérarchie de ces chefs. Rien n'apparaît alors comme arbitraire ou accidentel.

En particulier le rôle des gisements de matériaux lithiques, le rôle des vallées et des rivières qui les drainent, le rôle des rives du Pool apparaissent. Ainsi qui tenait l'accès à ces points forts du site était un Mfumu (un homme puissant) d'importance. Le souvenir est encore vivace de ces chefs, maîtres des points stratégiques. Les véritables guerres villageoises qui marquent la proto-histoire de la «Plaine de Kinshasa», confirment cela (13). Il n'est pas exagéré de dire que l'extension de la ville à l'Est et au Sud de son site (14), fruit des pressions démographiques est contrôlée par les chefs de terre de ces secteurs géographiques.

Toutes les rencontres avec les chefs de terre m'ont persuadé de leur pouvoir et de la façon dont ils fondent leur légitimité. Il faut avoir rencontré les membres de la famille Ngandu (le «Crocodile») à Kimbanseke pour savoir que l'aristocratie terrienne kinoise n'a rien à envier, quant à ses certitudes, à l'aristocratie européenne. D'ailleurs, le Président Mobutu lui-même achète les terrains qu'il désire aux chefs de terre malgré une Ordonnance-Loi signée de sa main abolissant, en principe, les droits de ces chefs de terre...

LE PROJET INITIAL

Cependant, malgré la force de la tradition sur l'usage du site de Kinshasa, ce sont des arguments plus directement économiques qui ont provoqué l'installation de Stanley,

(12) AK 10 et AK 11.

(13) On se réfère ici à des propos tenus en 1972 par L. de SAINT-MOULIN, alors professeur à l'Université de Kinshasa. Il rapportait des conversations qu'il eut et qu'eurent ses enquêteurs, avec des chefs de terre qui font encore la répartition des terrains sur le site de la ville de Kinshasa.

(14) Est : sur «la plaine entre Ndjili et N'sele» (dénommée ainsi par M. LADMIRANT en 1964, in «Notice explicative de la feuille de Léopoldville», carte géologique au 1/200 000e service géologique) qui porte les «Zones »*(ex-communes) de Kimbanseke, de Ndjili, de Masina et de N'sele ;
Sud : «Zone» de N'gafula, comprenant les premiers monts dits des «monts de Cristal», qui sont les monts N'gafula et Amba (Université) et les villages de Kimwenza et de Ndjili-Brasserie, ainsi que quelques autres non encore atteints par la ville.

le développement des villages de Kintambo, Kinshasa, Ndolo, Lemba, etc... et les implantations des premiers comptoirs européens sur les bords du Pool Malebo. Ainsi Stanley déjà veut :

- construire une station qui sera appelée, dans son idée, à devenir une ville ultérieurement ;

- aménager une base pour y mouiller une flotille destinée à explorer et mettre en exploitation, le haut cours du Zaïre.

Mais il veut aussi s'installer au moindre coût sur un site facile à défendre. Il achète donc le terrain où il veut construire un poste à Ngaliema, chef teke. La relation dominateur-dominé, qui se superpose exactement avec la relation Européen-Africain et Blancs-Nègres, s'instaure dès ce moment-là avec la complicité hostile, mais objective, de N'Galiema. Celui-ci, parvenu parmi les derniers venus (15), étranger aux habitants de la région, devenu «Mfumu» du village de Kintambo grâce à son négoce et son esprit d'entreprise, n'a pas de conscience de groupe. Seul son intérêt le guide. Il est en cela très proche de Stanley. Ce sont là deux types d'aventuriers qui justifient leurs actes, selon les cas, par des arguments puisés dans le corpus des valeurs morales propres à leur société, ce qui permet à Stanley de payer en vieux uniformes de la marine anglaise des terrains «vendus» par N'Galiema qui n'est pas propriétaire mais se substitue en l'occurrence au véritable Chef de Terre.

Ce comportement n'a rien d'exceptionnel à cette époque. Dans toute l'Afrique Noire, il est alors d'une banalité écrasante. L'intérêt seul guide les protagonistes. On est dans la tradition de la Renaissance Européenne, instaurée par Colomb, Pizzara, Cortez et les autres : les Européens apportent la «civilisation» aux «Savages», ici aux «Nègres» (16). Mais si la roublardise est des deux côtés, les techniques «truquent» les relations. Il y a affrontement de deux puissances très inégales et apparemment seulement échange. En fait, il y a prise de possession, avec derrière Stanley et les Européens une «vérité historique» (cf. note 10, supra), un appétit économique (de conquête) et des techniques qui font «ipso facto» de N'Galiema le grugé satisfait qui se rendra compte trop tard du poids de sa naïveté roublarde et de son ignorance. De même, les «découvreurs» et «conquistadors» de la Renaissance se comportèrent ainsi. En 1494 et après, durant tout le XVI^e siècle, il a bien fallu que quelqu'un fournisse le capital que l'Europe a si bien su s'approprier. Cependant ce type de conquête se camoufle sous le couvert de la civilisation.

(15) N'galiema, marchand Teke, est un trafiquant d'ivoire. Les Teke se sont heurtés durant tout le XIX^e siècle avec les autres indigènes, les Barumbu qui les considéraient comme des envahisseurs. L'histoire actuelle zaïroise en a fait un chef coutumier.

(16) Le mot «nègre» a un poids étonnant. Il permet l'amalgame de tous les peuples d'un continent. Il a un pouvoir dépersonnalisant exemplaire : un nègre... Homme désintégré... Cela permet d'user du nègre comme force de travail mais la conscience prolétarienne de cette force de travail dont l'utilisateur assure tout juste la survie n'est pas ici pour demain... On peut cependant constater que jamais les propos de MARX sur la façon de rémunérer cette force productrice n'ont été plus justifiés.

La recette n'a pas changé de la Renaissance à la «Conquête Coloniale» du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle : des missionnaires naïfs et ardents, mais sachant compter, des militaires rêvant d'empires (dont Voulet fut le paranoïaque le plus célèbre) et commandant à des «Sénégalais» ou des «Zanzibarites», des marchands (anglais, néerlandais, allemands, français, portugais), des aventuriers (Stanley) ou des personnages, aventuriers-conquérants et nouveaux croisés (Livingstone, Savorgnan de Brazza).

Stanley en homme pratique, sut lier l'aventure aux affaires et s'entendit avec Léopold II, roi et philanthrope, rêveur et homme d'affaires. Sa lettre aux citoyens de Manchester, sa ville natale, donne le ton de la colonisation qu'il prône :

«Or voilà quatre bassins de fleuves qui existent, qui s'offrent à la civilisation à raison de dix huit centimes par arpent, en lui garantissant un commerce annuel de trois francs quatre vingt par arpent, ce qui constitue un marché bien plus avantageux que n'en puissent offrir actuellement les sociétés immobilières de l'Afrique orientale» (17) (d'où Stanley revenait alors). Léopoldville sera donc une station avancée de la civilisation de l'arpent à 3,80 francs de revenu annuel (18). On comprend à travers ce texte de Stanley que dès le début les objectifs et les motifs de l'action à entreprendre sur les rives du Congo sont exposés sans ambiguïté. L'empreinte de la colonisation doit se fonder sur le profit.

ANALYSE SUCCINCTE DU SITE

Le site de Kinshasa a, pour répondre à ce projet mercantile, des caractéristiques bien particulières dont la conjonction forme un faisceau d'avantages éminemment propices.

Voici ce qu'en dit l'Atlas de Kinshasa (19) :

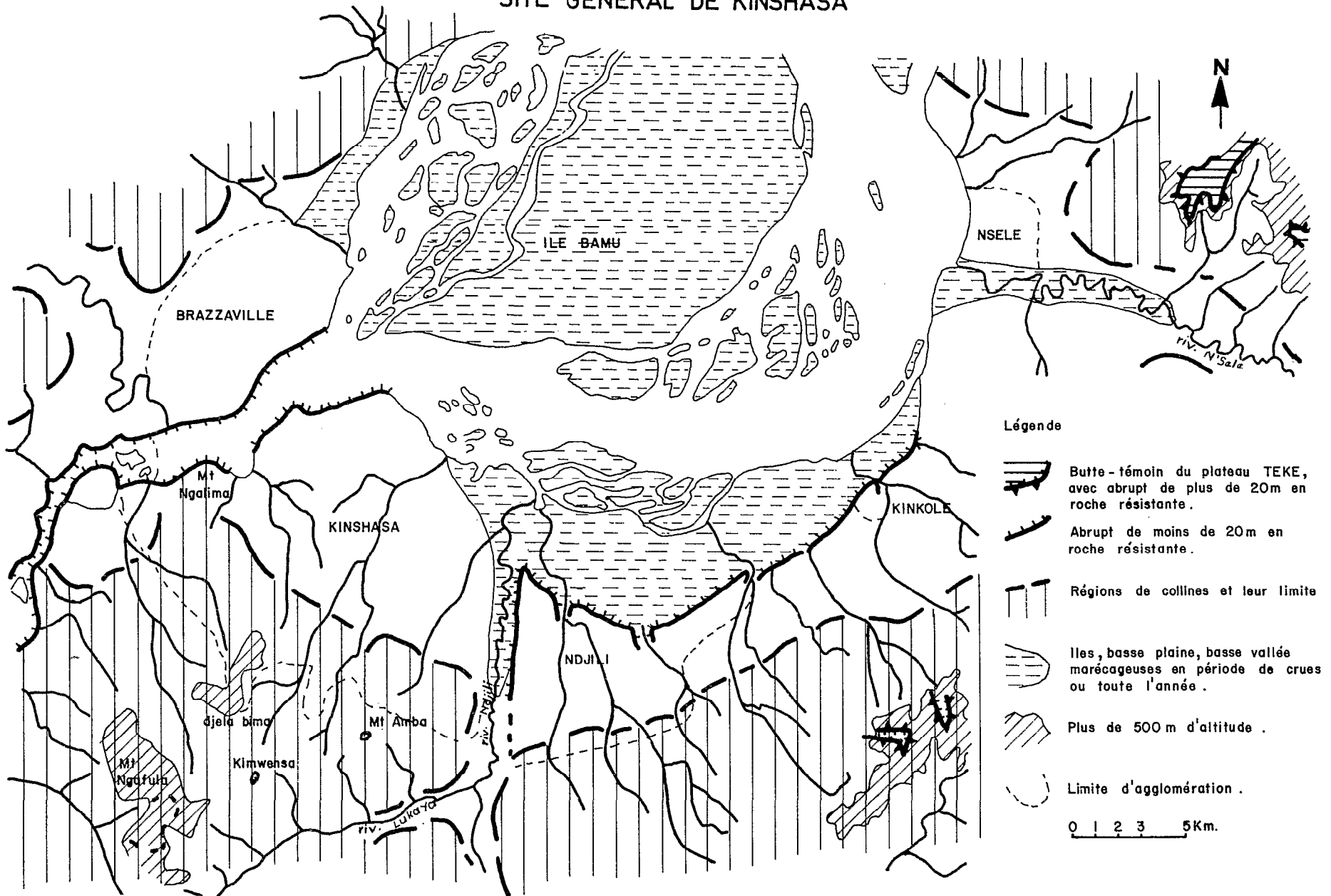
«Le Pool actuel est presque entièrement encerclé d'une surface relativement plane et peu élevée, appelée communément «plaine de Kinshasa» dans sa partie zaïroise. Il s'agit d'un ancien pool situé entre 10 et 20 mètres au-dessus du fleuve actuel et qui forme une basse terrasse comprise entre 284 et 305 mètres d'altitude. Cette surface est

(17) Lettre publiée en préface de son ouvrage CINQ ANNÉES AU CONGO. Cette lettre était adressée aux citoyens de Manchester, sa ville natale, pour les convaincre de l'aider à mettre en valeur le Bassin du Congo.

(18) Il est vrai qu'il fallait justifier ces expéditions aux yeux des financiers. On employait aussi un tel langage pour que les banquiers de Wall Street ou de la City financent les expéditions polaires et notamment la recherche (fabuleuse) du passage du Nord, évitant l'éprouvante et longue course par le Cap Horn.

(19) AK 5, 6 et 7. Commentaires de R. de MAXIMY et X. VAN CAILLIE.

SITE GENERAL DE KINSHASA



Légende

- Butte-témoin du plateau TEKE, avec abrupt de plus de 20m en roche résistante.
- Abrupt de moins de 20m en roche résistante.
- Régions de collines et leur limite
- Iles, basse plaine, basse vallée marécageuses en période de crues ou toute l'année.
- Plus de 500 m d'altitude.
- Limite d'agglomération.

0 | 2 | 3 | 5 Km.

disséquée par des vallées de dimensions et d'importance variables, dont le niveau est en relation directe avec celui du pool, sans rupture de pente intermédiaire. La limite sud de la plaine proprement dite peut être discutée. Elle apparaît assez nette dans la partie de la ville, sous la forme d'un pied de terrasse. Des lambeaux de terrasse y sont bien représentés, bien que l'érosion liée à l'encaissement des cours d'eau affluents du pool et à l'évolution normale des versants en ait entamé les formes. Cette terrasse disséquée domine la «plaine» de quelques vingt mètres et ne dépasse pas l'altitude de 325 mètres. Elle est le témoin d'un pool antérieur.

A l'Est de la N'djili, la bordure de la terrasse a été oblitérée par des phénomènes d'érosion. Ainsi la limite de la plaine demeure imprécise.

L'ensemble des collines forme une auréole limitant les anciens pools. Ces collines ont été et sont encore à divers degrés, travaillées par l'érosion. Elles forment un système de buttes, plus ou moins usées, témoins des terrains qui reliaient anciennement le Mont Ngafula à l'Ouest (630 m) au plateau des Bateke à l'Est (670 m). (...)

On peut donc distinguer quatre éléments principaux dans le site de Kinshasa :

- 1) - le pool actuel
- 2) - la plaine de Kinshasa
- 3) - la terrasse de 325 mètres
- 4) - «la zone des collines».

Un tel site, au plancher de sable généralement bien drainé, est favorable aux implantations humaines permanentes : circulation aisée des gens, eau à suffisance, rivières encombrées d'îles très colonisables par des villages de pêcheurs (20), poissons du fleuve, gisements de pierres à façonner en outils, possibilités de cultures et d'arboriculture dans les parties basses et limoneuses du site. En plus certains horizons argileux (kaoliniques) ont permis la construction de cases en banco ou poto-poto, ainsi que la fabrication de quelques poteries usuelles.

Le climat (21) et la végétation (22) actuels sont également des facteurs positifs. L'influence d'un air relativement frais dû au courant de Benguela a favorisé l'existence et le développement d'une végétation dite de «type guinéen» (23), voisinant avec des forêts-galeries, restes des forêts denses développées en climat plus humide.

(20) L'aspect de ces villages et la cause de leur existence n'ont pas changé depuis 1880.

(21) AK 8 et AK 9 - commentaires M. PAIN.

(22) «Carte des associations végétales», au 1/200 000è IGB. 1958 Feuille de Léopoldville.

(23) AK 1, carte des zones bioclimatiques J. FLOURJOT. Commentaires R. de MAXIMY.

Or la caractéristique majeure de cette végétation, si l'on excepte les galeries forestières appuyées sur des petits et grands cours d'eau, est d'être de savane et de forêt claire. Ainsi la pénétration en est aisée, l'exploitation également. La possibilité d'usage du bois, des «sticks», pour armer le «poto-poto», pour alimenter le feu (le «koni»), pour faire du charbon de bois (le «makala») est également un facteur de vie villageoise de première importance.

Bref, un relief peu marqué ; une étendue d'eau encombrée d'îles, donc très colonisable ; une végétation clairsemée mais suffisante ; un sol cultivable ; un sous-sol proche exploitable ; tout concourt à faire de la plaine de Kinshasa, un carrefour de pistes, un lieu de commerce et d'affrontements entre les commerçants venus d'ailleurs et les sédentaires usufruitiers «naturels» du site.

Il manque des arguments économiques du type de ceux qui ont cours en Europe Occidentale à la fin du XIX^e siècle, pour faire de ce site le lieu d'implantation d'une grande ville.

Et ce sont bien les arguments importés par les aventuriers, les marchands, les missionnaires et les administrateurs (très souvent militaires de sucrôt) venus d'Europe qui vont provoquer la mutation de l'occupation du site.

Un facteur naturel de mise en valeur apparaît alors déterminant : le fleuve. Jusqu'en 1881 ce facteur n'a joué que le rôle local que l'on a dit, il est peu dynamique. C'est bien cependant une voie de circulation dont l'importance va devenir primordiale pour l'avenir de Kinshasa, car il constitue, en puissance jusqu'en 1881, la voie de pénétration dans la cuvette centrale du fleuve Congo-Zaïre.

«En effet, le fleuve Zaïre, seule voie de pénétration naturelle et facile à travers l'Afrique centrale, navigable dans sa partie inférieure, cesse de l'être dans sa traversée des «monts de cristal», à partir de Matadi, pour ne le redevenir qu'à Kinshasa, après 350 km de biefs et de rapides. De là vient la fortune de Kinshasa. C'est la véritable porte de l'Afrique Centrale intérieure. A partir de son site plus de 10 000 km de voies d'eau sont réputés navigables au moins une partie de l'année et 2 650 km sont accessibles toute l'année aux barges de 800 tonnes (...)

Ainsi Kinshasa, devenue par nécessité point extrême et commencement, voit son importance économique s'établir et rayonner de plus en plus. Cette ville, qui n'a même pas un siècle d'âge (1881), s'achemine vers une population bi-millionnaire pour le début des années quatre-vingt. Vers elle convergent pistes et routes, la voie ferrée Matadi-Kinshasa (CFMK) et tous les «chemins qui marchent» que forment le Zaïre et ses affluents majeurs» (24).

(24) AK 1. Commentaires : R. de MAXIMY

Voici donc au moment de la venue de Stanley, un site favorable déjà exploité et un élément naturel aux potentialités considérables : le fleuve navigable. De la rencontre fleuve-site-Stanley va naître une ville qui mettra à peine 100 ans à accueillir deux millions cinq cent mille personnes !...

LA NAISSANCE DE LA VILLE

Là, à Kinshasa, en 1881, à l'insu de tous les protagonistes, sauf peut-être de quelques passionnés comme H. M. Stanley, commence l'histoire d'une grande ville. Et cette ville naît du contact de la civilisation mercantile et chrétienne d'une Europe brutale avec la civilisation archaïque et traditionaliste pratiquée au bord du Pool Malebo. Cette ville sera aussi explosive dans sa croissance que la floraison des flamboyants, après l'éclosion des premiers bourgeons, à la saison des pluies. Mais ce fantastique jaillissement est une histoire de douleurs, de viols et d'espoirs. Une étonnante dialectique de violence va s'établir, qui se perpétue encore.

Tout commence dans le drame. Deux séries de causes expliquent cela.

L'une d'ordre général : les Européens qui sont hommes d'entreprise et de certitudes. Ils veulent pénétrer en Afrique. Ils prospectent, ils «explorent». Ils cherchent de nouvelles sources de matières premières pour alimenter leurs industries et prospectent de nouveaux marchés pour justifier leur production. Ils cherchent à accroître leur puissance politique en faisant main basse sur l'Afrique. Pour y réussir, il faut le matériel efficace qu'est susceptible de produire la technique européenne. Il faut aussi l'organisation, leur force, c'est-à-dire que l'intendance suive la conquête et l'assure. Notamment qu'à chaque point stratégique des chemins de la pénétration du continent, il y ait une infrastructure d'accueil, des équipements, un relais efficace. Or dans cet esprit, Kinshasa est un point de rupture de charges, un lieu de passage obligé. Son site (favorable) justifie alors qu'on s'y établisse par nécessité et par agrément.

L'autre d'ordre particulier : Stanley arrive au bord du Pool. Il est précédé d'une réputation qui fascine et qui effraie. Car il vient pour s'installer. C'est un envahisseur. Un intrus qui avance avec des pas définitifs et qui tient sa puissance des moyens techniques qu'il possède, de ses qualités d'organisateur. Intermédiaire entre cette Europe conquérante et cette Afrique encore prenable, il est exemplaire.

Il faut s'attarder un instant sur le rôle de la technique dans cette aventure. En effet, les moyens dont dispose l'Europe sont tels que leur usage met les deux civilisations qui se rencontrent en dépendance l'une de l'autre. La technique a ses maîtres avec elle, elle a besoin de serviteurs qu'on trouvera sur place. Elle procède de cette complémentarité et c'est toujours de cette façon que cela se passe. Mais pour que cela réussisse, il faut que toutes les contraintes inhérentes à l'usage de la technique s'expriment dans un système de valeurs cohérent. Bref la technique modifie les mœurs à mesure qu'elle évolue.

Or la technique est serviteur de l'économie, mère et fille du capital. Elle est l'instrument d'une civilisation. C'est ainsi que dès la rencontre de l'Europe et de l'Afrique, au bord du Pool, une situation culturelle et sociale nouvelle, irréversible, apparaît et va se développer. L'Histoire de Kinshasa n'est finalement que l'expression de l'histoire de cette mutation sociale de l'usage du site.

Et la technique en ce temps c'est la maîtrise de certaines énergies : la vapeur, la poudre et les explosifs sont les armes de Stanley. Les Européens arrivent avec un bateau à vapeur, un «steamer» comme on disait (25). Ce «steamer» s'appelle «l'En Avant» : un programme. En métal, démontable, on le transporte sur des chariots aux roues immenses. Il faut pour passer, construire une route. Le voyage est long, mais c'est plus qu'un voyage, c'est une colonisation. A chaque étape est consolidé l'acquis. On reconstruit la région. On construit des postes, on nivelle à l'explosif. Si bien que lorsque à la fin de 1881 le site de Léopoldville est atteint, il y a une route et des relais entre le point le plus haut de navigation du Bas-Fleuve et le point le plus bas de navigation du Haut-Fleuve. Dès l'implantation sur les bords du Pool, les rapides sont doublés d'une route où des milliers de porteurs vont passer chargés de tout ce qui arrive dans les bagages des nouveaux venus. Cette noria persistera, permanente, jusqu'à la construction de la voie ferrée.

Ce chemin de fer est la première entreprise d'importance fondamentale mise en chantier. Stanley apportait d'ailleurs ce projet dans ses fontes : «il fallait construire la voie ferrée dans l'intérêt exclusif de l'Afrique Centrale et des Européens désireux d'y faire des affaires» (26). C'est dit, et clairement dit : l'Afrique Centrale, terrain d'exploitation ; les Européens us fruitiers. On doit pouvoir appeler ça : une mise en valeur...

C'est l'occasion de définir les rôles de chaque groupe. Les Blancs conçoivent, organisent, encadrent, ordonnent. Les Nègres exécutent, sont encadrés, obéissent. Mais comme les gens du pays se considèrent encore chez eux et qu'il existe des accords entre eux et les «Mindèle», on importe des travailleurs nègres de l'Afrique de l'Ouest.

Cependant, la réalité n'est ni si simple, ni si manichéenne : dans tout le pays, on parle de «Bula Matari» (27), le «casseur de rochers» qui à Vivi, a fait une démonstration étonnante grâce à quelques charges de dynamite. Son arrivée c'est... L'Événement.

Mais s'il étonne, Bula Matari inquiète aussi. Ce sont surtout les Teke commerçant sur les bords du Pool qui voient cette intrusion d'un très mauvais œil. Parmi eux, Ngalîema, le plus puissant, est aussi le plus virulent. Dès la rencontre de celui-ci et de Stanley, s'instaurent des rapports qui seront sous-jacents à bien des comportements entre les deux groupes (28) pendant un siècle. Ils se caractérisent par la force, l'intimidation, la diplomatie, la ruse.

(25) Il suffit de lire les romans de Jules VERNE pour connaître le langage de l'époque.

(26) STANLEY (H.M.), op. cit.

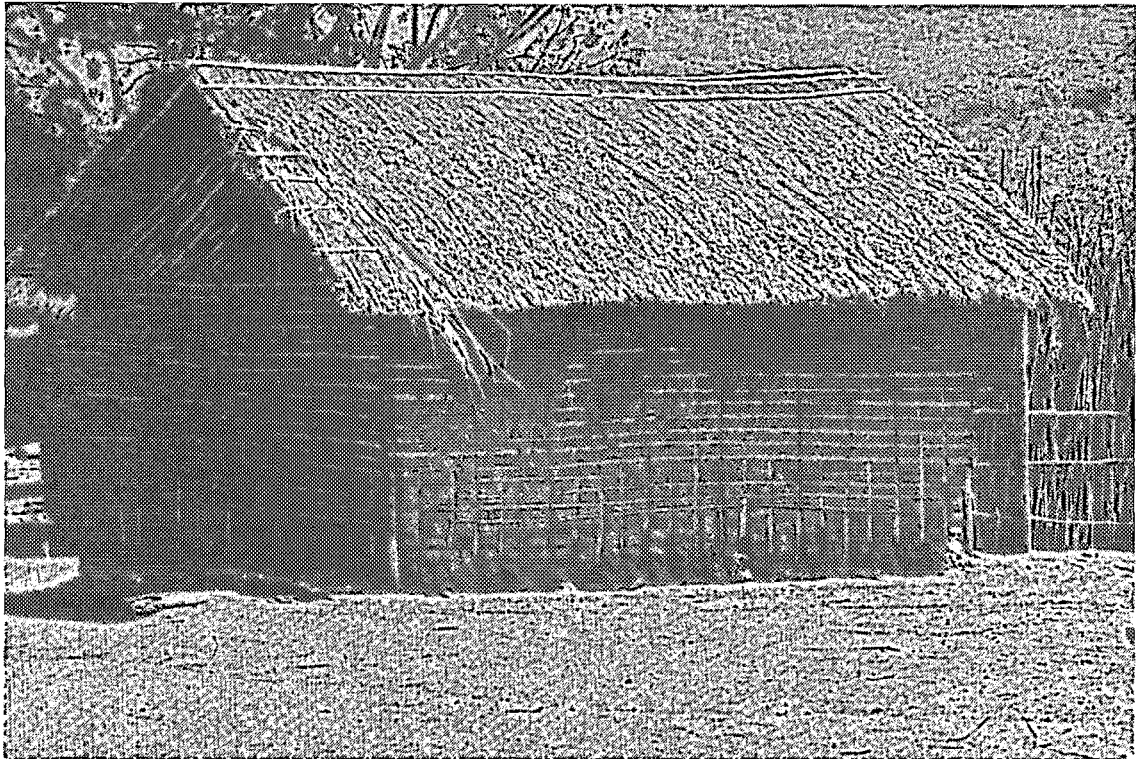
(27) Bula Matari sera longtemps synonyme d'européen et de pouvoir.

(28) Il est évident qu'ici, le terme de «groupes» n'est pas précis. Il a même une allure un peu manichéenne ainsi utilisé : d'un côté les Mindèle, de l'autre les Bantu. C'est volontaire. Car c'est au nom d'une idéologie sommaire, exposée sous cette forme, que s'est déroulée l'Histoire Coloniale.
non d'une idéologie sommaire, exposée sous cette forme, que s'est déroulée l'Histoire Coloniale.

LE SITE



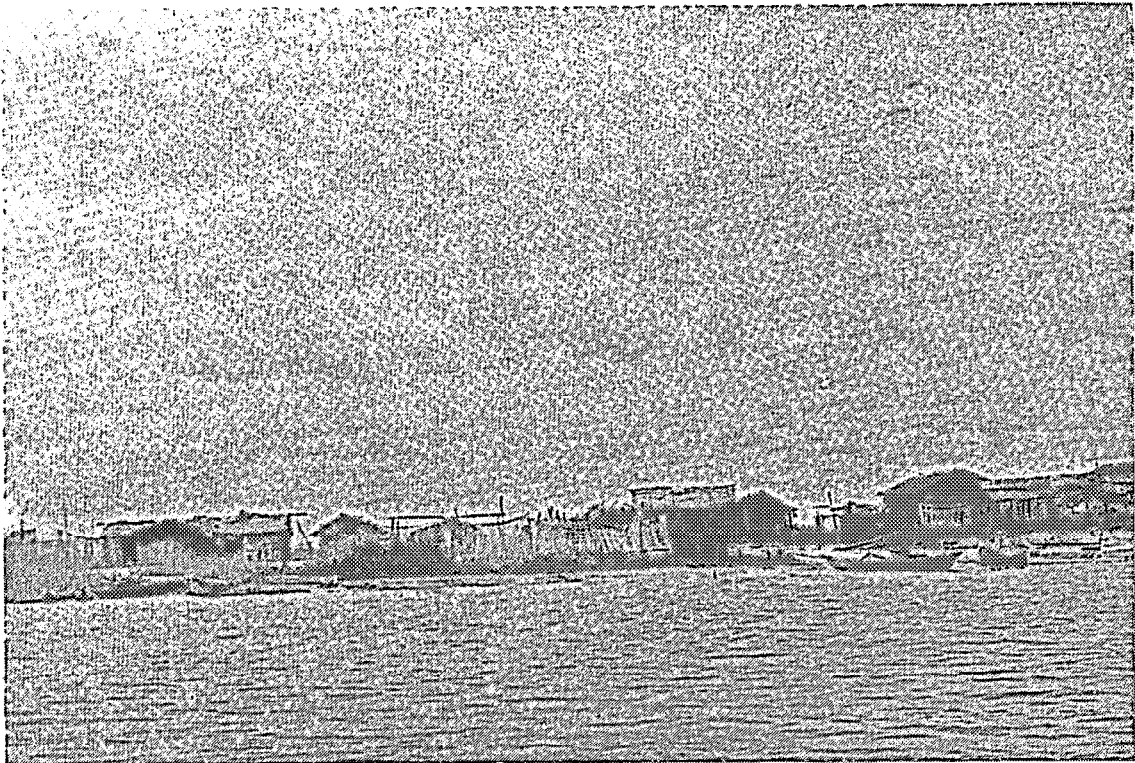
2 – Le Zaïre (Congo), un fleuve puissant et sauvage (R.M.).



3 – Maison traditionnelle, dans l'un des anciens villages encerclés par la ville (R.M.).



4 — Port de pêche de Kinkole, village en proche périphérie, entre N'DJILI et N'SELE en 1990 il sera rattaché à la ville (R.M.).



5 — Village de pêcheurs sur une île du fleuve. Habitat lacustre sur pilotis pour supporter les variations de niveau du Poll (R.M.).

En effet, Ngaliëma et ses successeurs se rendent compte que la fortune des Mindele les enrichit aussi et assoie leur puissance puisqu'ils sont reconnus comme interlocuteurs.

Les Mindele se rendent compte que les Bantu encadrés par ces chefs, sont une main-d'œuvre docile. C'est pourquoi en 1884, Stanley note «même spectacle réconfortant (qu'à Léopoldville) à Kinshasa où nous arrivâmes le 20 janvier.

Non seulement cette station était en voie de construction, mais les travaux étaient si près de toucher à leur terme qu'on ne devait plus tarder à voir la maison principale s'élever dans un état d'achèvement complet au milieu d'énormes baobabs qui foisonnent dans cette région. Des efforts soutenus, incessants, avaient opéré des miracles et converti la plus intraitable des populations du Haut-Congo en population amie, toute dévouée aux Européens qu'aucun indigène ne suspectait de mauvais desseins» (29).

SENS DE LA PRISE DE POSSESSION BELGE

Il faut encore commenter cela. Les Européens, on l'a dit, arrivent avec une technique puissante et une énergie inconnue : la vapeur. Ils créent, ils construisent : bateaux, chantiers navals, embarcadères, ateliers de réparation, entrepôts, maisons en dur, chemin de fer, routes carrossables... Ils parcourent le pays. Ils utilisent de la main-d'œuvre dont ils améliorent les conditions de vie, sans intervenir dans leurs affaires coutumières journalières (30), ce qui laisse une impression de liberté. Pour cela, ils sont acceptés comme des progressistes, des révolutionnaires. Et certes ils le sont car les structures de la société préexistante s'effondrent.

Mais en même temps, ils supplantent un pouvoir, ils bafouent les traditions en accaparant le sol, alors que dans le droit coutumier seul l'usufruit est attribuable.

«La première vague de transformations prit la forme classique de la conquête, ou, pour l'expansion européenne, de traités avec les dirigeants locaux. Dans les deux cas, il y eut transfert de souveraineté, les nouveaux occupants acquérant le droit de redistribuer la terre comme le voulait la puissance occupante. Ce fut la période des «concessions» : les Européens ou les compagnies contrôlées par les gouvernements reçurent des terres pour en faire des plantations, des exploitations minières, sans égard au droit traditionnel indigène» (31). Ce texte ne concerne pas particulièrement le Congo, mais reflète une attitude plus générale des «Puissances», comme on disait alors. Cependant, il précise :

«Au Congo, de 1885, la terre 'sans propriétaire' fut déclarée propriété de l'Etat. Vers 1906 pourtant, on reconnut aux Africains le droit à la terre quand on pouvait établir qu'ils en étaient effectivement possesseurs, que cette possession fût individuelle

(29) STANLEY (H.M.) op. cit.

(30) Pas encore. Car lorsqu'un enfant congolais voulait fréquenter une école technique en 1950 —Les seules écoles qui lui étaient ouvertes— on faisait une enquête chez lui. On vérifiait la propreté de la literie, on étudiait ses mœurs et sa morale, on contrôlait sa foi chrétienne, avant toute décision (témoignage recueilli par l'auteur). A ce sujet on se réfère également à TURNBULL (Colin), L'AFRICAIN DESEMPARÉ, titre original : THE LONELY AFRICAN 1962. Simon and Schuster, inc. ; New York. Trad. Fse. J. PERNOT, Ed. Seuil 1965. 208 p.

(31) HERSKOVITS (M.J.), L'AFRIQUE ET LES AFRICAINS ENTRE HIER ET DEMAIN, Titre original : THE HUMAN FACTOR IN CHANGING AFRICA, Alfred Knop, inc., New York. Trad. Française F. RIBADEAU, Editions Payot, 1965 - 320 p.

ou collective. Bien plus, on étendit l'usage du mot 'occupée' non seulement à la terre effectivement utilisée, mais aussi à celle qui restait en jachère dans le système des cultures tournantes, ainsi qu'à celles sur lesquelles ils chassaient ou cueillaient les fruits sauvages. Puis le gouvernement colonial décida que 'la terre occupée est celle qui permet aux indigènes de remplir leurs besoins réels'. Le système des concessions garda son importance : ainsi, en 1911, les Huileries du Congo Belge reçurent des lots qui sous certaines conditions, purent atteindre 75 000 hectares et qu'elles avaient en pleine propriété après 25 ans.

(...) Qu'il nous suffise de noter l'importance de la terre et le fait que dès les premiers jours de l'Etat libre du Congo, les terres «inoccupées» furent données en concessions aux Européens, état de fait qui persiste, avec des modifications indispensables devant l'évolution, tout au long du contrôle belge» (32).

En fait, tout cela fait partie d'une civilisation que charrie ses abus, ses intérêts, sa générosité et ses prétentions. Les nouveaux venus justifient leurs décisions par la mise en valeur, œuvre noble en soi. Ils ont la complicité, tacite ou agissante, avantageuse, de certains chefs de terre qui de gestionnaires, se sentent devenir propriétaires.

Ainsi, ce souci de privatisation du sol va de pair avec des actes idéologiques comme l'abolition de l'esclavage. Abolir les relations simples somme toute, de maîtres à esclaves, c'est le but des campagnes d'opinion publique de l'époque dont un des grands ténors fut le Cardinal Lavignerie qui vint au Congo, en tournée de propagande pour l'abolition de l'esclavage (33). Il est vrai que l'esclavage est un système social qui, au temps de Stanley, ne se justifie plus économiquement parlant. Et il est vrai également que si l'esclavage traditionnel s'apparente un peu au servage de l'Europe médiévale, la «traite» des esclaves relève d'un autre état d'esprit où l'intérêt se le dispute au cynisme.

Bref le choc de la rencontre provoque en quelques années :

- attirance pour les Blancs (Mindele) : choix des petites gens,
- opposition aux Blancs (mais profits) : choix des notables.

Et aussi :

- changement des esclaves en travailleurs ou en serviteurs libres,
- changement des notables en complices obséquieux ou en nègres anonymes, car les Blancs se placent si haut socialement que le plus haut des Bantu leur apparaît comme aussi peu important que le plus bas.

(32) HERSKOVITS (M.J.), op. cit. pp 105-106. Lorsqu'on lit les écrits concernant la conquête des terres nord-américaines, et qu'on considère les combats désespérés voire suicidaires des «Indiens» pour sauvegarder leurs droits (cf «Bury my heart at wounded knee», lieu où se trouve le cœur de CRAZY HORSE), on s'aperçoit que l'Europe, et son extension nord-américaine, emploie des recettes inhérentes à ses structures économiques.

(33) Sur le rôle des missions, et entre autres des Pères Blancs dont le Père Lavignerie, on lira avec intérêt et profit la thèse de LANTIERI-SEM (Monique), DISCOURS ET PRATIQUES MISSIONNAIRES AUX ORIGINES DE LA COLONISATION DU ZAIRE (1885-1908), Nice, Octobre 1981, 318 p., Université de Nice : Institut d'Etudes et de Recherches Interculturelles et Interculturelles, thèse de 3e cycle.

Cependant, l'appropriation du sol entraîne un mécontentement qui deviendra vite un argument de l'opposition au «Pouvoir Blanc», et jouera plus tard un rôle majeur dans les luttes pour l'Indépendance. Mais cette même appropriation transforme les chefs coutumiers en chefs de terre et modifie la teneur de leur pouvoir local. Le sol, objet d'échanges nouveaux, devient objet de pouvoir.

PREMIERE ORGANISATION SOCIALE DE L'ESPACE KINOIS

Pour matérialiser tous ces bouleversements apparaissent dans le site :

- des ensembles administratifs et résidentiels pour les Blancs, autour du poste de Léopoldville (ce qui devient Léo II) et autour des factoreries et comptoirs de Kinshasa. Ces deux pôles de développement urbains, noyaux de la future ville de Kinshasa, sont distants l'un de l'autre de six kilomètres ;

- des villages nouveaux ou des extensions nouvelles de villages préexistants, pour les Bantu. Ces villages deviennent des lieux de marchés traditionnels et des réservoirs de main d'œuvre en appui de la colonisation européenne et en symbiose avec elle. Ces points de peuplement formeront plus tard les noyaux des premières «cités indigènes».

Dès cette époque la composition urbaine s'organise sur un mode dualiste, expression spatiale et construite de l'idée d'eux-mêmes et des populations soumises, que se font les colonisateurs. Outre la séparation sociale des deux entités antinomiques : Européens/Africains, qui peut s'écrire encore Blancs/Noirs, séparation marquée dans l'organisation de la ville, l'emprise du pouvoir colonial sur l'espace est très remarquable. Les points hauts sont les lieux de vie de la classe dominante (confondue avec les Européens qui, mélange de classes sociales en Europe, agissent comme une unité sociale constituée) : Mont Léopold (Mont Ngaliéma) siège du pouvoir administratif, colline de la Gombe siège du pouvoir commerçant et Kalina, brousse-jardin, où s'élèvent quelques belles résidences. Ces sites surplombent et commandent le Fleuve au Nord, la plaine de Kinshasa au Sud.

A l'inverse villages et cultures vivrières occupent points bas et zones inondables. Par la suite ces secteurs resteront dévolus aux Congolais (Zaïrois), les «cités» s'y planteront. Si bien que la vision de la ville naissante, et donc l'appréhension du phénomène socio-culturel et technique qu'elle représente, diffèrent selon que les citadins sont Belges (Européens, Blancs) ou Congolais (Africains, Noirs). Les uns ont une vue d'ensemble de la ville, de son site, de sa situation locale, vision très efficace pour contrôler et tenir les lieux ; les autres ont une vue limitée à leur village ou à leur quartier, avec un horizon fermé par la barrière des belles demeures et par la végétation qui occupent les collines.

Mais cela ne soulève pas encore de conflit entre ces deux entités. La vision limitée est celle de l'enfant vis-à-vis du père : c'est, dans le droit fil du paternalisme instauré par les militaires et surtout les missionnaires, un paternalisme qui s'institutionnalise et se bureaucratise peu à peu.

Dans la pratique journalière de la ville la façon duelle de percevoir, la société et la hiérarchie qui s'installent, prennent la force d'habitudes. On ne remet pas en cause une organisation qui est devenue un environnement inhérent à l'idée de ville et de modernité que peuvent se faire les populations indigènes nouvellement citadinisées. Ville et modernité se rattachent également à un ensemble mal défini, culturel, technique, social, à la signification totalisante, et totalitaire, qui s'exprime d'une manière quelque peu magique à travers le mot «européen». Cela crée des usages contraignants quasi impossibles à rompre tant ils se renforceront d'année en année.

Si bien qu'en 1948 la séparation des deux sociétés qui occupent et dynamisent Léopoldville apparaît comme un caractère acquis, non contesté et qui se retrouve dans toutes les villes du Congo Belge. J. Dresch note alors :

«Ainsi la ville, centre administratif et commercial, ou centre minier, rassemble la 'colonie', îlot blanc isolé au milieu de la brousse, où l'Européen essaie d'organiser ses habitudes».

Et plus loin :

«Les villes congolaises ne sont donc, numériquement, des villes que parce que de nombreux indigènes sont venus s'agréger aux blancs, se 'libérant' des contraintes de la brousse (...).

A cette libération, les Européens ont donné le nom barbare de détribalisation : une société se détruit dans la ville sans qu'une nouvelle règle sociale soit substituée à l'ancienne. (...) La ville, création du Blanc, se peuple ainsi de Noirs. (...) deux humanités qui ne se mêlent pas : la vie, la loi même, les séparent et les opposent. C'est le drame de la 'colonie', que reflètent les divers aspects de la ville» (34).

Lorsque le découpage de l'espace se calque ainsi sur le découpage social, et que ce dernier procède lui-même d'une volonté politique manifeste, on peut parler d'un phénomène social structurel. Et en effet ces villes du Congo Belge, et Léopoldville qui devient rapidement la première d'entre elles, expriment par leur mode d'organisation spatiale une classification des populations en groupes bien cloisonnés (et même juridiquement pour certains). Les Belges occupent le sommet de la hiérarchie, et parmi ceux-ci d'abord les fonctionnaires, puis les autres. Les missionnaires (religieux, religieuses) sont considérés comme un sous-groupe particulier. Viennent ensuite les autres Européens, et l'on disait, du moins c'est l'histoire qui se raconte : «dans telle ville il y a N Européens, M Congolais, et quelques Portugais». Enfin les indigènes, «la population noire», se partage après la deuxième guerre mondiale, entre les «évolués», sans que ce qualificatif soit statutairement défini malgré la demande soutenue des Congolais eux-mêmes et les autres.

(34) DRESCH (Jean). UN GEOGRAPHE AU DECLIN DES EMPIRES, Maspéro, Paris 1979, 264 p. pp. 235 à 237. Il s'agit de la reprise d'un article paru sous le titre «Villes congolaises», dans la Revue de Géographie humaine et d'Ethnologie, No 3, Juillet-Septembre 1948, p. 3-24.

Ce phénomène, ancien comme on peut le saisir sur des cartes du début du siècle (35), est la marque coloniale des villes, on pourrait aussi bien le constater en étudiant une ville d'origine coloniale française (Douala, Abidjan), anglaise (Nairobi) ou à plus forte raison britannico-néerlandaise (Johannesburgh). Ainsi à Kinshasa, on distingue :

- Léopoldville (Léo II et Léo I) où se localisent l'Administration, les chantiers navals, ainsi qu'un début de quartier résidentiel pour les Européens autour de la plus ancienne église de la ville.

Et à proximité, mais pas trop :

- Kintambo, gros village qui a plus que triplé en vingt ans, où se logent les travailleurs.

* De même :

- le long du fleuve, bien ventilées, sur la colline de la Gombe (ancienne île) s'établissent les factoreries, une activité commerciale rattachée au trafic fluvial, des résidences pour les Européens.

Et non loin de là :

- Kinshasa, village déplacé où se logent les travailleurs dévoués aux Européens « qu'aucun indigène ne suspecte de mauvais desseins ».

Le nouveau système économique et social s'élabore. Le principe de sa mise en place dans l'espace en est empiriquement défini : à chaque implantation européenne qui a toujours une visée économique dynamique, correspond l'existence d'une « cité de travailleurs indigènes ». Dans les premiers temps, il n'est pas exactement question d'urbanisme, même élémentaire. Ces « cités » sont des villages. La proto-urbanisation se fait aisément, sans heurts moraux ou psycho-sociologiques inquiétants. Le milieu traditionnel « naturel » (conforme à la nature de la société qui le pratique) où vivent les néovillageois demeure connu, assimilable. Il est même plus favorable qu'ailleurs puisque, du fait de l'enrichissement des habitants, il s'améliore.

Les conditions requises pour une mise en valeur profitable à tous sont en place. Cependant, il y a dans le subconscient collectif, des contre-vérités subversives. « Bon », guérisseur, bâtisseur, propagateur d'idées nouvelles, etc... le Blanc est également un anthropophage : il mange les Nègres. Cette certitude sur les coutumes cannibales des nouveaux venus est bien ancrée dans les idées. Elle date du début de la colonisation.

(35) DROOGMANS, CARTE DU BAS-CONGO, FEUILLE DU STANLEY-PPOOL, Bruxelles 1901.

Déjà, en effet, Stanley rapporte que le sergent sénégalais Malamine qui accompagnait Savorgnan de Brazza, avait répandu le bruit, à Kinshasa, que Stanley était anthropophage. Ce qui explique le temps qu'il mit pour parcourir les 9 km entre Léopoldville et Kinshasa : un peu plus de deux ans. Cela explique aussi la phrase : «la plus intraitable des populations du Haut-Congo». Dans les années 50, se répandit une légende révélatrice, celle du «Mundele Ngulu», c'est-à-dire du «Blanc cochon». Le bruit courait dans les «cités» et il était considéré comme vrai, que la nuit les pauvres bougres de Nègres qui traversaient le «parc Hembise», peuplé seulement de Blancs, risquaient d'être surpris par le «Mundele Ngulu». Celui-ci les éclairait avec une lampe électrique, et les Noirs ainsi pris dans le faisceau lumineux, devenaient des cochons. Ensuite, ils étaient mangés. En fait, mais pas à Kinshasa, dans l'intérieur, ce sont des Zaïrois qui ont mangé des Blancs.

Quoiqu'il en soit, pratiqué par les Belges, le principe de distribution dans l'espace des implantations humaines spécifiques marque dès le début la physionomie urbaine. C'est du «zoning» avant le terme : quartiers de résidence européens, quartiers de résidence africains, zones d'emplois : port, rail, secteur tertiaire. La relation s'appuie sur les termes d'un binôme économique. D'un côté l'emploi et les maîtres de la production, de l'autre la force de travail et les serviteurs de la production. Entre les deux : une zone-tampon, qui sera ultérieurement une zone de parcs. L'esprit de système est à l'origine de ce découpage, on y peut reconnaître le goût de l'organisation qu'ont les Belges. C'est le reflet d'une mentalité de production appliquée dans un pays où l'idée de produire pour produire n'existe pas, voire est inconcevable. Ainsi dès l'abord, une différence socio-culturelle est admise, et même entretenue, entre les deux «groupes» que l'Histoire va juxtaposer pendant quatre-vingts ans.

La conscience de cette différence entraîne une césure qui n'est pas ressentie clairement, et encore moins le malaise qui en découle. Cependant cette césure existe, latente, pesant de part et d'autre sur toutes les nécessaires relations urbaines. Comme on peut s'y attendre une telle séparation n'est pas dans la nature profonde des hommes. Il faut toute une dialectique sociale, une doctrine qui se précisera peu à peu, des règles édictées et considérées non pas comme une solution de compromis entre deux groupes, mais comme des absolus. Attitude qui à terme ne peut que provoquer des remaniements fondamentaux, ou des troubles graves. Immédiatement les commerçants sauront exploiter un tel état de choses sans savoir que c'est de cela qu'il s'agit. En effet très vite l'activité commerciale liée à la vie et aux besoins quotidiens des populations, trouve au contact de ces deux «groupes» antinomiques un point d'expansion très favorable. Le «grand marché» et la «rue du commerce» en sont des témoins persistants qui marquent définitivement l'organisation de la ville actuelle.

De même le malaise est senti par les Européens, mais d'une manière très ambiguë, où la culpabilité des nouveaux maîtres (36) se camoufle sous l'exaltation mystique de l'enseignement de la «Bonne Nouvelle» qui, par le truchement des missionnaires,

(36) Qui agissent comme des iconoclastes. Il est amusant de se référer à ce sujet aux premières images d'un film franco-ivoirien récent : «La Victoire en chantant».

annonce aux Nègres de ces contrées qu'ils sont aussi sauvés. Encore que, comme on l'a écrit, le Diable reste tout noir.. (37). En effet, c'est dans le no man's land de la zone-tampon que vont s'installer les missions, notamment celles des «pères de Scheut» et de «L'Armée du Salut».

Dès le début de la colonisation, les Pères Blancs s'installent dans l'Est, les pères de Scheut et les Jésuites en divers points du Congo, et singulièrement en pays Kongo (Kinshasa, peuplée de Kongo, se trouve en pays Kongo), les Protestants également. Les Scheutistes surtout, et aussi les Jésuites, pratiquent une politique de christianisation très généreuse et aussi très ambiguë. Elle se fonde d'abord sur le rachat des esclaves qu'ils regroupent en villages chrétiens autour de leurs missions, d'où il découle un inévitable paternalisme, car les pères ayant sauvé les Noirs de l'esclavage (pratiqué par les Arabes) les ont ainsi ramenés à la vie, les ont ré-enfantés. Ils en sont «mon père et ma mère», expression bien connue désormais (38).

Ces missions s'épanouissent ainsi, autant dans l'ambiguïté économique, sociale, culturelle —car quel sera leur rôle finalement— que dans l'ambiguïté de leur implantation géographique. Et ici on pourrait se demander si ambiguïté n'est pas un terme proche de celui de duplicité, ce qui ne va pas sans une relative complicité, mais ce serait oublier la générosité intelligente de bien des missionnaires qui furent les premiers à s'interroger sur les droits des populations indigènes et le respect dû à leur identité.

Bref, le binôme ville européenne —cités indigènes devient un des principes de base du système urbain de Kinshasa. Ce binôme s'est constamment renforcé, non seulement par la séparation-liaison des missions (sises entre les deux entités spatiales, mais en liaison avec les Blancs et les Noirs par vocation et religion) ; mais aussi par les implantations de camps de police para-militaire (Force Publique) tels les camps Olsen (Ndolo), Lufungula, Kokolo, Reisdorf, Tshashi. Ces missions-liaisons, ces camps-verrous, apparaissent ainsi comme des éléments très significatifs du mode de composition urbaine qui s'élabore progressivement. Ils répondent à une stratégie globale, où le camp—espace fermé—s'oppose à l'église —monument attractif en espace ouvert (parvis). On doit en déduire que l'ordre est une discipline contraignante et nécessaire, la morale une discipline accueillante et tout aussi nécessaire, mais aussi que l'un est lieu d'enfermement, l'autre lieu de liberté. Il pourrait en être dit bien davantage sur cette question (39)...

(37) La colonisation belge fut fortement conditionnée par le prosélytisme chrétien qui relevait du même esprit que celui des Espagnols et des Portugais des XV et XVI^e siècles, à travers le monde, et particulièrement en Angola et au Congo justement. Alors, les navigateurs découvreurs balisaient leurs itinéraires de croix-signal, symbole chrétien, mais aussi symbole de prise de possession.

(38) LANTERI—SEM (Monique), op. cit., voir les chapitres traitant de chaque congrégation.

(39) FOUCAULT (Michel), SURVEILLER ET PUNIR, Naissance de la prison. N.R.F. Gallimard, Paris 1971.

La ville est un fait colonial et les Congolais le savent. Lorsque dans les années d'après la première guerre mondiale l'administration coloniale suscitera la réorganisation des « cités » existantes, les Kinois appelleront celles-ci « le Belge » (40).

Ce principe, instauré très tôt dans l'existence de la ville, n'a jamais été contredit.

Bien que les Belges aient cherché des schémas de gestion de leur colonie dans les exemples britanniques et allemands, plutôt que latins (Portugais, Espagnols, Français), ce schéma semble bien, initialement, l'expression empirique d'une mise en œuvre de la ville. Il en est d'autant plus significatif d'une expression économique des colonisateurs « civilisateurs ». Il fait désormais partie des idées reçues.

Actuellement, prenant exemple sur la pratique belge les responsables Zaïrois considèrent que seule justifie l'implantation volontaire d'un quartier nouveau d'habitations pour population de bas revenus, la création d'une zone industrielle à l'exclusion de toute autre création de zone d'emplois, qu'elle soit commerciale ou administrative par exemple. Dans cette exclusion s'exprime, semble-t-il, un comportement que l'on retrouve encore dans l'Afrique actuelle : l'industrialisation demeure une affaire européenne, donc les schémas européens préalables sont suivis scrupuleusement. Le commerce et l'Administration, devenus pour une très grande part des affaires prises en main par les Etats et les particuliers, et selon leurs propres besoins, apparemment n'ont pas le droit à l'emploi d'un tel schéma de développement.

Ces quartiers d'habitations sociales ne sont, et ne veulent être que des zones-réservoirs de main d'œuvre proche des zones industrielles, ce qui est conforme aux principes d'urbanisation exprimés par le gouvernement colonial tels qu'ils apparaissent dans les textes de 1949. C'est l'un des rares principes de l'urbanisme belge qui se perpétue. Ce pendant, il est dépassé par l'invasion humaine incontrôlée de la ville moderne. Et, en outre, il n'a pas la même signification (41).

En effet pour les colonisateurs, cette relation réservoir de main d'œuvre-emplois n'est que la projection spatiale d'un choix de société : un projet économique et sociologique belge élaboré et mis en œuvre pour faire prospérer leur ville marchande de Kinshasa. Ce schéma demeurera la référence, plus ou moins consciente selon les auteurs, de la réflexion et des réalisations urbanistiques belges jusqu'en 1960 (indépendance : le 30 juin 1960) (42).

Puis de 1960 à ce jour, des velléités d'urbanisation se manifesteront selon un processus de pensée qui mérite analyse. Ce processus n'est pas sans analogie avec l'attitude affolée du frère d'Ali Baba dans la caverne des « 40 voleurs » alors qu'il a toutes les richesses autour de lui mais qu'il a perdu le mot-clef. On traitera de ce point dans la deuxième partie de cette étude.

(40) Mais le quartier de Kintambo, ancien village pré-colonial transformé, n'a jamais eu droit à cette appellation. En fait, il fut tellement modifié par l'implantation de camps de travailleurs des usines textiles vers l'après-guerre (1947) et, bien avant, par le tracé de la voie ferrée comme par la proximité des chantiers navals de la première génération et par l'existence jusqu'à l'Indépendance d'un quartier administratif, qu'on peut penser que là aussi, le pouvoir belge fut ressenti totalement.

(41) On verra plus loin l'analyse de ces textes de 1949.

(42) Autour de 1950-1955, et jusqu'à l'Indépendance, cela ira en augmentant, il y aura une certaine prise de conscience du fait colonial et de ses abus : 1947-1954, guerre d'Indochine ; 1946-1947, Révolte Malgache de la Côte Est. L'opinion européenne à la suite de l'opinion états-unienne historiquement sensibilisée, se réveille. Cet état d'esprit se répercute naturellement jusqu'au Congo Belge.

CHAPITRE 2

LES MULTIPLES EXPRESSIONS DE LA VILLE VOULUE PAR LES BELGES

Dès leur arrivée les Européens, fonctionnaires, militaires, missionnaires et commerçants se sont installés sur un site dont les atouts économiques font l'intérêt. Ce faisant ils ont organisé l'espace et la société à l'image du type de relations qu'ils souhaitent établir entre Européens et Africains. Dans cette relation les bons sentiments côtoient l'affairisme. Il s'agit de créer et de gérer une colonie qui devra fonctionner comme une immense entreprise de production. Ce projet imposera sa marque sur la ville et conditionnera l'urbansime kinois jusqu'à l'heure actuelle. Il relève d'une démarche socio-politique qu'il faut déterminer et qui transparait à l'étude des étapes de la croissance urbaine. C'est un phénomène chronologique, qu'une réflexion fondée sur la distribution des équipements urbains significatifs peut expliquer. On voit alors apparaître les fondements historiques, doctrinaires en quelque sorte, de l'organisation spatiale qui régit encore le fonctionnement de Kinshasa. Très pragmatiques, les Belges ne transposèrent pas vraiment des plans de ville préétablis, mais venus avec leurs schémas sociaux et politiques, avec leur culture européenne et leurs convictions chrétiennes de «civilisateurs», ils transcrivirent tout cela dans leur entreprise urbanistique. Ainsi, lentement, progressivement, élaboreront-ils une praxis en édifant une ville adaptée à son objet.

LES «COLONISATEURS—CIVILISATEURS» : ELABORATION D'UNE PRAXIS

«La ville est la projection d'une société toute entière, avec sa culture, ses institutions, son éthique, ses valeurs, y compris ses bases économiques et les rapports sociaux qui en constituent la structure proprement dite» (1). H. Lefebvre parle des villes et des sociétés qu'il connaît. Il a raison de ne pas séparer le phénomène ville des concepts de culture, d'éthique, de société. Il se trouve quelque peu contredit, cependant, par le fait urbain colonial qui ne fut la projection que d'une minorité et non «d'une société toute entière». C'est ce que l'on va s'attacher à mettre en évidence maintenant.

Jusqu'à la veille de la «Guerre de Quatorze», on vit dans la fièvre de la conquête de la planète par les sociétés techniciennes et marchandes d'Europe, essentiellement, car les Etats-Unis d'Amérique du Nord ont encore fort à faire avec la conquête de leur propre territoire. L'exploration de la Cuvette Centrale du Bassin du Congo par navigation fluviale se continue dans la certitude. Nul ne met en doute vraiment le bien-fondé de la mainmise belge sur l'Etat Indépendant du Congo, car «les Puissances» du Traité de Berlin instaurent, par reconnaissance mutuelle de leurs conquêtes, leur légitimité.

Dans ce mouvement historique, l'intérieur du pays prend un réel poids. L'économie de traite est florissante. L'Afrique n'existe alors, dirait-on, que par et pour l'Europe. C'est la fortune de Léopoldville, lieu de transit inévitable. Malgré cela elle reste une petite ville. La capitale est à Boma, port fluvial près de l'Océan et porte sur l'Europe.

Cependant, son rôle économique s'étoffe après l'achèvement en 1898 du chemin de fer Matadi-Léopoldville qui met alors ces deux villes à deux journées de train l'une de l'autre, avec escale à Kimpese. Sa construction et sa mise en service ont provoqué le

(1) LEFEBVRE (Henri), *LE DROIT A LA VILLE*, T. 1, Paris 1971, 168 p. ; *ESPACE ET POLITIQUE*, *LE DROIT A LA VILLE*, T. 2, Paris 1972, 176 p. Editions Anthropos, coll. «Société et Urbanisme».

premier essor réel de Léopoldville-Kinshasa. (Et l'essor d'autres villes telles que Banzangu 'ex-Thysville', et Kimpese). En effet, dès que le «raillaway» a relié les deux biefs navigables du fleuve, il est apparu indispensable de doter la ville de moyens nécessaires à sa fonction de lieu de rupture de charge, d'entrepôt, d'entretien et de réparation de matériel naval et ferroviaire, c'est-à-dire, à sa fonction particulière d'échange. C'est pourquoi, une certaine population de techniciens et d'administrateurs européens s'installe avec comme corollaire la mise en place des fonctions commerciales propres à leur vie courante comme à leurs activités économiques. L'ouverture de guichets de banque qui suit de peu l'ouverture de la ligne Matadi-Kinshasa témoigne alors du rôle prédominant du commerce parmi ces activités. Ces dernières et l'administration de contrôle qui les accompagne, imposent un encadrement très au fait des techniques de ce temps. Ce qui entraîne la création de lotissements, la construction de villas et provoque un afflux de main d'œuvre qu'il faut utiliser rationnellement.

Kinshasa, localité séparée de Léopoldville par six kilomètres d'espace encore rural n'était jusqu'alors qu'un point d'échanges ancré sur l'activité portuaire. Elle prend désormais une dimension nouvelle. La localité s'étoffe et pour implanter ses infrastructures ferroviaires conquiert une partie de l'espace laissé au terroir des villages traditionnels. C'est à cette époque vraisemblablement que les villages de Kinshasa et de Ndolo sont déplacés. Et outre le rail relie Kinshasa à Léopoldville. L'emprise de cette voie sera utilisée ultérieurement pour la construction du boulevard Albert 1er, devenu à l'indépendance le Boulevard du 30 Juin, artère principale et monumentale de la capitale. De même le premier tracé de la voie venant de Matadi, entre Kimwenza et Kinshasa, deviendra une pénétrante routière de la ville lorsque la voie ferrée sera déplacée pour emprunter les vallées de la Lukaya et de la N'Djilli.

La revue bi-mensuelle «Le Mouvement Géographique International de l'Etat Indépendant du Congo» expose de nombreux témoignages de cette période. En voici un résumé : «Le Pool dont il y a dix ans on ne connaissait pas seulement l'existence, porte aujourd'hui sur ses eaux toute une flotille d'embarcations à vapeur que les agents de l'Etat, les missionnaires, les trafiquants y ont amenée au prix des plus grands sacrifices et des plus durs labeurs».

«Proches de ces établissements (... de Léopoldville, où se trouvent la station de l'Etat et une mission, et de Kinshasa, où se trouvent une mission et des factoreries) les villages africains se multiplient et s'augmentent, abritant les travailleurs (...). Mais la grande affaire est la construction d'un «railway» entre Matadi et Léopoldville. Ce projet est mené sous la direction sans faille du Colonel Thys et du Major Cambier. La ligne est inaugurée en Mars 1898» (2).

Le chemin de fer marque le site de son emprise et donne ainsi un axe d'activité autour duquel s'organisera et se structurera la ville, comme tout le pays entre Matadi et Kinshasa-Léopoldville. Voici les propos d'un voyageur du début du siècle :

(2) MAXIMY (René de), KINSHASA DU ZAIRE, cité. Et aussi : AK 11 Commentaires de J. FLOURIOT sur la croissance de l'habitat. La citation ci-dessus est tirée d'un texte élaborée à partir d'une lecture attentive de l'ensemble de la collection du «Mouvement Géographique International de l'Etat indépendant du Congo».

«A l'horizon se dessinent les rives du Congo et maintenant le train file vers Ndolo où la vue sur le Pool imposant impressionne le voyageur. Un embranchement suit la rive et relie Kinshasa et Léopoldville à Ndolo, permettant ainsi à la Compagnie des Magasins Généraux, à la Société Anonyme Néerlandaise, à la Nieuwe Afrikaansche Handelsvennerootschap, à la Mission Baptiste Anglaise, ainsi qu'au Chef-Lieu du District du Stanley-Pool, Léopoldville, d'avoir des communications directes» (3).

Il y a 30 vapeurs sur le Pool sans compter les bateaux des sociétés. L'activité de Kinshasa et de Léopoldville étonne :

A environ six kilomètres de Kinshasa se trouve Léopoldville, point terminus du chemin de fer du Congo et Chef-Lieu du District. La plus grande animation ne cesse d'y régner. Les nombreux steamers qui amènent du Haut-Congo et de ses affluents quantité de produits, parmi lesquels principalement du caoutchouc et de l'ivoire, déchargent ici leurs marchandises qui sont immédiatement transbordées sur les wagons affrétés à cet effet.

C'est en voyant l'activité portuaire qu'on peut se faire une idée de «l'immense utilité du chemin de fer congolais, sans lequel il serait impossible d'amener jusqu'ici par la route des caravanes, les lourdes pièces de fer, et sans lequel aussi le commerce de l'intérieur n'aurait pas pris l'énorme développement qu'il a déjà atteint actuellement» (3).

Durant cette période où la ville est faite de deux localités voisines reliées par le rail et les navettes journalières — on ne recense à Kinshasa que vingt maisons pour Européens en 1900— les Belges construisent et installent tout ce qui est nécessaire à l'amélioration des fonctions respectives des deux localités. On peut prétendre qu'il ya, déjà, une réelle volonté d'urbanisation. Les villages sont là, proches et florissants. Amicaux. On exploite le pays et on entretient les relais économiques obligés que sont le terminus du C.F.M.K. et le port de Kinshasa.

Les «civilisateurs» témoignent d'une vision très prospective du développement de la ville, puisque dès les dernières années du XIXe siècle ils prévoient le déplacement du port, ou son extension vers Kimpoko, site éminemment favorable sur le fleuve à 40 kilomètres à l'Est (4). Ils affichent des certitudes justifiées et renforcées par leur action. Ainsi dès son arrivée à Kinshasa (5), le chemin de fer se révèle rentable, un trafic de 12 784 tonnes caractérise les douze premiers mois de son usage, sans compter les mouvements de passagers : Léopoldville et Kinshasa ne sont plus qu'à deux jours des navires océaniques.

L'urbanisation se développe. Il ne s'agit cependant de rien d'autre que de l'amélioration fonctionnelle permanente que l'on vient de noter. C'est un projet conscient, quoique peut-être pas réellement urbanistique. Ainsi en 1911, toujours donc en cette période d'avant la première guerre mondiale, 300 mètres de quais fluviaux ont été

(3) LE MOUVEMENT GEOGRAPHIQUE INTERNATIONAL DE L'ETAT INDEPENDANT DU CONGO, Année 1906.

(4) Cette information est tirée également du journal bi-mensuel du «Mouvement Géographique International de l'Etat Indépendant du Congo». Ce site a été choisi depuis pour en faire le port du domaine présidentiel.

(5) Le 16 Mars 1898.

construits. On en prévoit 500 mètres avec une capacité de mouvement de 200 tonnes par mètre de quai et par an : soit une capacité de 100 000 tonnes annuelles.

«La fonction commerciale de transit assurée par Léopoldville prend de plus en plus d'importance dans la mesure même où progresse la mise en valeur méthodique du Congo» (6).

«Le Congo vit à l'heure du 'railway', des 'steamers' et du 'télégraphe'. Un hôtel de 40 chambres vient de s'ouvrir au bord du Pool, il est inauguré le 6 juin 1914 et s'appelle 'l'hôtel ABC'. C'est l'actuel 'hôtel Palace'. Encore maintenant, son style très caractéristique et l'élégance de sa masse invitent à la rêverie» (7). Cet hôtel est bien dans l'esprit des constructions métalliques exaltées par l'Exposition Universelle de Paris qui a donné les immeubles à super-structures métalliques : «il est construit entièrement en ossature (planchers, charpente et couverture) métallique» (8).

Cet hôtel est le symbole de la fonction de relais de Léopoldville-Kinshasa : 40 chambres construites par les ateliers du port. Ici est bien la porte de la cuvette intérieure du Zaïre.

Le succès de la colonisation, la soumission des populations, leur bon vouloir, la confiance illimitée des «coloniaux» dans leur mission civilisatrice, la religion du progrès qui rend l'idéologie bourgeoise, ou ce qui en tient lieu, euphorique, ancrent très vite les Belges du Congo dans un empire de certitudes dont ils ne douteront que fort tard et fort peu (9).

On peut à juste raison s'étonner de tant de candeur, mais il ne faut oublier que l'Europe «d'avant-guerre», d'avant la première guerre mondiale mais aussi d'avant la seconde, n'a pratiquement aucune conscience des problèmes africains (10). Cela tient en grande partie à ce que les coloniaux ne représentent que des éléments disparates et parfois marginaux de la société européenne. Deux catégories socio-professionnelles cependant ne sont presque pas représentées : les paysans et les intellectuels des professions libérales. «La Colonie» est mise en valeur par des petites gens, très industriels, mais sans éducation ni réflexion politiques. Cela tient aussi à ce que le Pouvoir est dans les mains d'une classe possédante européenne. Cette classe a une certaine idée de la société dans laquelle elle vit. Dans cette société, la classe ouvrière existe et prend conscience de

(6) J. DENIS (S.J.) in LEOPOLDVILLE—ÉTUDE DE GEOGRAPHIE URBAINE ET SOCIALE, p. 564. Revue «Congo Etudes» No 6, de Juin 1956.

(7) MAXIMY (R. de), KINSHASA DU ZAIRE, déjà cité. La construction de cet hôtel est anecdotique mais significative.

(8) Informations données par R. WOLFF, Architecte de la ville de Kinshasa durant plus de 20 ans et jusqu'en 1977.

(9) Voir sur ce sujet l'ouvrage déjà cité de Michel de SCHREVEL, LES FORCES POLITIQUES DE LA DECOLONISATION CONGOLAISE JUSQU'A LA VEILLE DE L'INDEPENDANCE.

(10) La lecture de CELINE : «VOYAGE AU BOUT DE LA NUIT», édit. Gallimard, est sur cette question assez éclairante.

son rôle : ses luttes d'ailleurs, plus que Proudhon et Marx, ont montré sa puissance. Mais tout se passe comme si cette idée n'était pas exportable en Afrique. La raison en est simple, les différences structurelles entre les types de civilisation venus d'Europe et ceux qui s'expriment sur place, sont telles qu'aucune analyse, qu'aucun modèle, n'est réellement exportable (11).

Aussi le projet de société que l'Europe, et ici la Belgique, exporte est-il un projet tout à fait capitaliste, fondé sur l'économie de traite. Un tel projet est bien l'expression d'une civilisation car il se perpétue de nos jours avec de nouveaux concepts, les circonstances ayant changé sans que les fondements de la société concernée aient été réellement remis en cause :

«Il faut, à l'inverse, envisager un effort très sérieux, très énergique pour prévoir un transfert de certaines techniques dans les pays du Tiers Monde et conserver chez nous ce qui est technologie de pointe» (12).

Il ne s'agit plus d'économie de traite exactement, mais d'utiliser des réserves de main d'œuvre, d'en faire des consommateurs, «des partenaires commerciaux» dans une sorte d'alliance de la carpe et du lapin, c'est-à-dire en gardant la maîtrise du développement pour les Puissances qui demeurent celles du Congrès de Berlin, plus quelques autres dont les Etats-Unis d'Amérique du Nord et le Japon. En effet : «si nous n'avons plus chez nous les industries qui demandent beaucoup de main d'œuvre, si elles s'installent dans les pays sous-développés, alors ils deviendront compétitifs» (12) .. sans posséder la technologie de pointe bien entendu...

Du schéma de société retenu, émerge peu à peu une idée spatiale de la ville, reflet nécessaire des activités relationnelles sur lesquelles commence à se fonder, et se fonderont de plus en plus, les comportements des habitants noirs et blancs de Kinshasa-Léopoldville.

Il est utile de réfléchir sur ce schéma :

«La politique coloniale belge peut surtout se qualifier de «paternalisme impérial». Elle agit selon le principe de ségrégation résidentielle et sociale entre les races...»(13).

(11) De même, dans les années 60. CHE GUEVARA constatait que «la Révolution ne s'exporte pas...» Surtout pas au Zaïre... Il en savait quelque chose pour y être allé clandestinement depuis Brazzaville en 1964 et y avoir constaté l'impuissance de son action (Information recueillie par l'auteur, auprès d'un témoin de cette démarche du CHE).

(12) Ces propos sont cités dans, HALTE A LA CROISSANCE, pp. 89-90 de l'édition française. Ils sont attribués à Edouard Pestel du Deutsche Forschungsgemeinschaft (le CNRS Allemand).

MEADOWS (D.H.), MEADOWS (D.L.), RANDERS (J), BERHENS III (W.W.), HALTE A LA CROISSANCE — RAPPORT SUR LES LIMITES DE LA CROISSANCE précédé d'une enquête sur le club de Rome», par J. DELAUNAY, traduction J. DELAUNAY, Ed. Fayard, 1972, coll. Ecologie, 318 p.

(13) G. PADMORE, PANAFRICANISME OU COMMUNISME ? LA PROCHAINE LUTTE POUR L'AFRIQUE. Trad. de l'anglais par DIOP. Ed. «Présence Africaine» 1960 - 472 pages. Citation p. 221. On lira aussi avec intérêt JEWSIEWICKI B: LA CONTESTATION SOCIALE ET LA NAISSANCE DU PROLETARIAT AU ZAIRE AU COURS DE LA PREMIERE MOITIE DU XXe SIECLE.

On pourrait peut-être mieux dire «paternalisme bureaucratique», selon l'expression de J. F. Lanteri (14) qui précise :

«Je crois que ce 'paternalisme' relève tout à fait de cette logique de la Négation Absolue de l'autre qui n'existe pas, qui doit être amené à l'existence par l'éducation, l'encadrement, la répression. Il n'est qu'à se remémorer le ridicule tragique de ces inspections qui avaient pour but l'attribution des fameuses cartes 'd'évolués' pour voir que 'paternalisme', avec toutes les connotations familiales (halo d'affectivités) que ce mot transporte, n'ajoute rien à une réalité sordide et risque même de la masquer. A moins peut-être d'introduire une notion de 'paternalisme bureaucratique', le deuxième terme glaçant le premier et rendant mieux compte des formes de la relation coloniale».

En effet, les Belges pratiquent très tôt une politique de protection de l'indigène, mais une protection malgré lui «car il ne sait rien» : seuls «eux» savent. Cette protection d'office se mérite cependant. «Méritant» est un des maître-mots de la colonisation ; chez les Belges, il est élevé au rang d'un mythe avec la bénédiction de toute la Chrétienté. Cette notion permet de faire passer quelques impératifs catégoriques qui n'ont rien de métaphysiques : nécessité de travailler, car la force de travail indigène est requise (prolétarisation) ; soumission aux maîtres du pays, car les indigènes ne sont, somme toute, que «de grands enfants» qu'on ne peut mêler aux affaires des gens responsables, «colonisateurs» et «civilisateurs».

C'est ainsi que J. Dresch (15) écrit en 1946 :

«Quoiqu'il en soit, l'indigène (...) est maintenu totalement à l'écart de la vie du Blanc (...) il en souffre (...). Il a parfois des réactions violentes (...) Des grèves accompagnées de troubles, se sont produites en décembre 1945, à Matadi, et se sont propagées le long du chemin de fer de Matadi à Léopoldville. Elles ont été suscitées, tout au moins inspirées par des sociétés secrètes dont les membres, sous la conduite de 'demi-évolués', opèrent une curieuse synthèse entre l'enseignement reçu dans certaines missions protestantes et leurs croyances traditionnelles et adoptant une attitude xénophobe teintée de racisme» (16).

Les Belges développent un projet de société très structuré, auquel ils tiennent. Leurs justifications ne concernent qu'une certaine opinion publique métropolitaine, le texte de J. Dresch prouve qu'après la deuxième guerre mondiale on commence à les mettre sérieusement en doute. La prise de conscience et la responsabilisation politique

(14) J.F. LANTERI. «A PROPOS DE KINSHASA, VILLE EN SUSPENS.» Note de 9 p. dactylographiées, analysant un article de R. de MAXIMY, 1974 (archives de l'auteur).

(15) DRESCH (Jean), METHODES COLONIALES AU CONGO BELGE ET EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE, in. «Politique étrangère», mars 1947, p. 77-89. texte repris dans UN GEOGRAPHE AU DECLIN DES EMPIRES, déjà cité. (p. 205).

(16) Les conflits entre Européens et Kongo n'ont jamais cessé. Les Portugais et les moines déjà au temps de Diégo Cao... Il y a eu des mouvements messianiques noirs, voir à ce sujet G. BALANDIER, AFRIQUE AMBIQUE, Paris 1957, Plon. Et aussi : BALANDIER (G.), SOCIOLOGIE ACTUELLE DE L'AFRIQUE NOIRE, Paris 1971, 536 p. PUF, 3e édition, 1ère édition 1955. Bibliothèque de Sociologie Contemporaine. Consulter surtout le chapitre 3 de la 3e partie, pp. 417 et sq.

congolaise se consolident. Mais face aux grands intérêts économiques belges et internationaux il importe que le «statu quo» se perpétue. G. Padmore exprime assez bien cela (mais la traduction française en est lourde et maladroite) quand il écrit :

«La Belgique s'intéresse surtout au développement efficace et scientifique des grandes ressources du Congo (...). Les Belges ont consacré beaucoup d'attention à l'amélioration de la santé indigène, à la construction de logements et d'hôpitaux, et ils ont en général manifesté un vif sentiment du bien être des indigènes (...)

Bien que l'on puisse affirmer que de telles améliorations sont faites d'un unique intérêt des indigènes, il est plus exact de dire que les Belges, en industriels avisés, ont compris que des Africains bien nourris, bien logés, bien formés, et économiquement satisfaits, deviennent des travailleurs bien meilleurs et plus capables que ceux dont on ne prend pas soin» (17).

Sans entrer dans une polémique inutile, il n'est pas inintéressant de noter que l'on retrouve de nos jours en Afrique du Sud, des comportements analogues à ceux de l'Afrique coloniale des années 45-50. Effectivement en République Sud Africaine, à en croire le discours officiel, les Africains sont «bien nourris, bien logés, bien formés» et on consacre «beaucoup d'attention à l'amélioration de la santé indigène, à la construction de logements et d'hôpitaux». Senèque disait la même chose au sujet des esclaves, il justifiait les soins et les bonnes conditions de vie par la soumission des esclaves et le rendement accru de la force de travail servile. L'investissement est alors très rentable, c'est une manière de résoudre la crise de l'énergie dans une société archaïque. Mais peut-on prétendre que la société cogitée par les Belges était une société archaïque...?

Dès le début de la création de Léopoldville, cette conception (du noir-enfant, seulement capable d'obéir et de travailler en subalterne) était dans l'esprit du colonisateur. Tous y participaient : le marchand qui tendait à abuser du nègre et de sa force de travail ; le militaire-administrateur qui modérait cette tendance par une réglementation dont Delcommune, au début du siècle, fut le champion (18) ; le missionnaire qui éduquait, en flamand parfois, «nos noirs» dans un esprit de soumission étayé par une admiration inculquée envers «les Blancs», généreux «civilisateurs»: les «bons blancs» comme on dit encore en Afrique francophone de l'Ouest.

Ce projet transparait très tôt dans les textes. Ainsi, le décret du 3 juin 1906, créant des écoles professionnelles à Boma, Léopoldville et Stanleyville, stipule que pour ce qui est des élèves «leur admission doit être présentée comme une faveur spéciale que leur fait l'État et non comme une obligation qui leur est imposée».

(17) G. PADMORE, *op. cit.*

(18) DELCOMMUNE, alors gouverneur de l'Etat Indépendant du Congo, dut édicter des textes limitant les droits des marchands et protégeant certaines régions. On connaît cette politique de «réserves» : ainsi aux U.S.A. et également en Union-Sud-Africaine. Cependant, cela émanait d'un souci louable, et sans calcul de sa part, de protéger les populations indigènes des excès des marchands. Les pressions missionnaires jouaient aussi ce rôle protecteur pour les populations indigènes. (cf. Monique LANTERI-SEM, *op. cit.*)

Les agents de l'Etat pourront aussi accéder à cet enseignement «si leur conduite pendant le temps qu'ils ont servi l'Etat a été exemplaire...» Mais il ne s'agit pas d'autre chose que de former des travailleurs. Ainsi, l'article 10 du décret précise :

«L'enseignement donné dans les écoles sera nettement professionnel et pratique, et devra être dégagé de tout ce qui n'est pas directement en rapport avec la profession à acquérir».

Ce texte n'est en rien fondamental pour l'urbanisation, mais il est exemplaire car exempt de toutes les prudences d'un texte politique. L'esprit de la loi exprime bien une pensée paternelle. Il y a bien là un désir de relation bienveillante entre les maîtres et les serviteurs. Ce désir de relation sera aussi fort après la seconde guerre mondiale quoiqu'avec une touche de mauvaise conscience, une sorte de malaise qui se traduit dans la façon de dire des auteurs d'études sur le Congo. Par exemple le Père P. Tempels en 1948 :

«Comment faire à présent pour conduire nos noirs. Car le problème est tout autre de rééduquer des hommes formés, ou déformés si l'on veut, ou de commencer l'éducation d'enfants réceptifs à toutes les impulsions (...) Nous serons heureux d'avoir enfin trouvé dans les Bantu quelque chose à annoblir.

Sachant ce qui les rend hommes, il nous sera possible d'en faire des hommes meilleurs» (19).

Les noirs sont toujours propriété des blancs : «nos noirs». Mais le civilisateur est surtout paternaliste : il doit éduquer les hommes formés, ou plutôt rééduquer des hommes déformés. Sa récompense et sa consolation seront d'avoir «enfin» trouvé chez les Bantu «quelque chose» à annoblir. Cet «enfin» est très inquiétant. Il laisse entendre qu'enfin quelque chose a changé chez les Bantu. Et ne serait-ce qu'enfin l'ethnocide porte ses fruits ... ? On va «en faire des hommes meilleurs». Mais meilleurs que qui et que quoi... ? Et à quelle fin ! Si ce n'est d'un plan jamais écrit mais cependant très délibéré, dont le «civilisateur» a fait sa règle d'action....

Les journalistes sont plus simplistes comme Ch. d'Ydewalle en 1931, ou plus expéditifs, ainsi G. Sion en 1953. Ch. d'Ydewalle parle des noirs du Congo en général (20) :

«Les noirs du Congo sont de grands enfants. Ils connaissent une matière première et une seule. N'étant ni artisans, ni artistes, ni fabricants, ni industriels, ils sont seulement industriels et la malice inventive de leur esprit s'exerce uniquement sur la banane, le bananier et la bananeraie».

G. Sion vingt deux ans après parle des évolués (20) :

(19) TEMPELS (Placide), LA PHILOSOPHIE BANTOUE, trad. du néerlandais par A. RUBENS. «Présence Africaine», Editions Africaines. 1948.

(20) YDEWALLE (Charles d'), «Le Congo Belge» in REVUE DES DEUX MONDES, 101e année. 1e Oct. 1931, Paris, 240 p. art. pp. 617, citation p. 619.
SION (Georges), VOYAGE AUX QUATRE COINS DU CONGO, Bruxelles 1953 On ironise sur ces deux textes, mais quand on y pense, en 1931 et encore en 1953, presque tout le monde acceptait ce genre de propos. L'un veut montrer la simplicité édénique des indigènes, l'autre le merveilleux résultat de la colonisation belge. Mais savait-il que dans cette ostentation des Kongo à agir ainsi il y a une revendication : face à la décision des colonisateurs de parler la langue locale, les «évolués» veulent montrer qu'on ne peut plus les abuser, car ils connaissent la langue des «civilisateurs», en effet «ils parlent ostensiblement le français». Ces textes mériteraient une longue exégèse...
Il est intéressant de lire les pages de Paul DEMUTER sur ce sujet, dans MASSES RURALES ET LUTTES POLITIQUES AU ZAIRE, le processus de politisation des masses rurales au Bas-Zaïre.

«Ils s'habillent naturellement en civilisés. Ils parlent ostensiblement le français. On les voit, le soir, lire le journal».

Le «naturellement en civilisés» consacre la réussite. Les deux autres constats prouvent que l'aliénation se perpétue à travers la connaissance : ils parlent le français, ils lisent le journal (très contrôlé) et on sent qu'ils sont fiers de n'être pas comme leurs frères non-évolués. Et nous aussi on se sent fiers de n'être pas comme eux : pauvres Congolais avec leurs bananes ! Pauvres évolués avec leur journal ! Heureux journalistes!

En 1956, J. Denis écrit à son tour un aveu réticent :

«Malgré certains abus qui ont pu se manifester dans les premiers temps de la colonisation, la protection des autochtones fut toujours l'objet de réelles préoccupations de la part de l'Administration» (21).

Cette Administration avait en effet de réelles préoccupations qu'elle expose dès 1930 dans un «Recueil à l'usage des fonctionnaires et des agents du service territorial au Congo Belge». En voici un passage tiré de la cinquième édition, celle de 1954 :

«La mission de la Belgique au Congo est essentiellement une œuvre de civilisation. Cette œuvre comporte un double objectif. D'ordre moral d'abord : assurer le bien-être des populations indigènes et leur relèvement par l'expansion de la liberté individuelle, l'abandon progressif de la polygamie, le développement de la propriété et l'appui donné aux institutions et entreprises visant à instruire les indigènes et à leur faire comprendre et apprécier les avantages de la civilisation. D'ordre économique ensuite : réaliser la mise en valeur de la colonie pour le grand profit des indigènes» (22).

Bien qu'un tel morceau d'anthologie administrative soit explicite, il paraît utile de s'y appesantir quelque peu. C'est un texte complet, tout y est. En premier lieu, il s'agit d'une mission, ce qui entendu dans l'esprit du pouvoir colonial, sent son droit divin. Et comme le but de toute mission de cette sorte : c'est une œuvre qu'il faut accomplir, mais non pas dans le sens de chef-d'œuvre, plutôt dans celui de «bonne œuvre».

De suite après vient la morale, ce qui permet de faire peser d'un poids considérable sur la conscience des humbles, et par le truchement des naïfs (néo-fonctionnaires), des impératifs qui ne sont guère métaphysiques... sauf le «bien-être des populations» qui peut contenir une dimension philosophique comme toutes les abstractions générali-

(21) J. DENIS, LE PHENOMENE URBAIN EN AFRIQUE CENTRALE, 1958, Académie Royale des Sciences Coloniales. Classe des sciences morales et politiques. Mémoires in 8^o. Nouvelle série. T. XIX, Fasc. 1-407 p.

(22) Tiré de RECUEIL A L'USAGE DES FONCTIONNAIRES ET DES AGENTS DU SERVICE TERRITORIAL AU CONGO-BELGE, Rufast, Bruxelles, M. Weisssembrück. Cinquième édition. 1954 — 535 p. Texte cité par P. DEMUTER, op. cit.

santes en matière de population... Ainsi : «l'expansion de la liberté individuelle» ne peut se faire qu'en disloquant la cohésion villageoise et «ethnique» (mot très en vogue dans l'Administration belge) ; «l'abandon progressif de la polygamie» satisfait la monogamie consacrée par l'Histoire et l'église chrétienne (mais combien de Mindele deviennent polygames de fait en Afrique bantoue) ; «le développement de la propriété», qui va à l'encontre du droit indigène où seul l'usufruit est un bien privatif ; «l'appui donné aux institutions et entreprises visant à instruire les indigènes et à leur faire comprendre et apprécier les avantages de la civilisation», ce qui réclame une complicité agissante pour perpétrer l'acculturation, la capture, des «bénéficiaires» des décisions préconisées ici, et les soumettre aux Belges qui sont les camelots des «avantages de la civilisation». Ce texte a pour but de sensibiliser philosophiquement et moralement les fonctionnaires, de les culpabiliser s'ils agissent à contre-sens. Enfin la vraie raison est exprimée : «réaliser la mise en valeur de la Colonie», mais pour que nul ne s'y trompe, il est précisé : « pour le grand profit des indigènes ».

Ce texte exprime les vœux que le gouvernement de l'époque formule pour tous. Il a une allure d'exorcisme ou d'incantation. Pourtant, certainement, ceux qui l'ont rédigé y croyaient. Et combien de Belges sont partis quasiment en mission civilisatrice auprès des Congolais ! On ne peut douter de la bonne foi de nombreux «civilisateurs». On ne peut que déplorer autant d'ignorance d'autre culture, ou autant de certitude et de suffisance vis-à-vis de sa propre culture. Cette attitude «philosophique» n'était pas l'apanage des seuls Belges, tous les Européens établis «aux colonies», ou presque tous, pensaient de la même façon. . . .

Ce sera Patrice Lumumba qui apportera la réponse des Congolais, devenus Zaïrois depuis :

«Nous avons connu les ironies, les insultes, les coups que nous devons subir matin, midi et soir, parce que nous étions des nègres.

Qui oubliera qu'à un noir on disait 'tu', non certes comme à un ami, mais parce que le 'vous' honorable était réservé aux seuls blancs ? (...) Nous avons connu qu'il y avait dans les villes des maisons magnifiques pour les blancs et des paillotes pour les noirs, qu'un noir n'était admis ni dans les cinémas, ni dans les restaurants, ni dans les magasins dits européens ; qu'un noir voyageait à même la coque des péniches, aux pieds du blanc dans sa cabine de luxe » (23).

On pourrait citer bien d'autres propos tenus depuis la fondation de la ville jusqu'à l'Indépendance (24) qui justifieraient l'expression de J.F. Lantéri : «paternalisme bureaucratique». Mais à quoi bon ? Il n'y a rien d'autre à expliquer. Ce qui mérite davantage qu'on s'y intéresse, c'est une tentative de définition de la conception de l'urbain que ces soucis «moraux», «spirituels» et même spiritualistes pour le Père P. Tempels, ont fomentée.

(23) LUMUMBA (Patrice), DISCOURS du 30 Juin 1960, cité par P. DEMUTER, op. cit., p. 204.

(24) Notamment GHEERBRANDT (Alain), CONGO NOIR ET BLANC, 1955. Plon éditeur. C. TURNBULL, L'AFRICAIN DESEMPARE, Ed. du Seuil Paris 1965 (Ed. Américaine 1962, «The Lonely African»), 208 p. Et aussi GIDE (André), VOYAGE AU CONGO.

ROLE COMMERCIAL ET URBANISATION : L'ESPRIT OBJECTIF

Léopoldville-Kinshasa est une ville marchande. Son développement a été soumis aux réalisations économiques et sociales des Européens gérants de la ville qui ont agi dans l'esprit de leur système. La ville n'en est pas moins une « juxtaposition de plusieurs réseaux de relations économiques, politiques et idéologiques, entre groupes sociaux. (Ce qui fait que l'espace urbain) est le 'produit', en quelque sorte, du fonctionnement des différentes structures ou organisations sociales » (25). Cependant, par la décision politique du Gouvernement de la Colonie, les « réseaux » appuyés sur le génie des Kongo et autres Congolais de la ville furent toujours soigneusement « ignorés », ou, quand ils devenaient « dangereux », contrariés ou démantelés : ABAKO (Association des Ba-Kongo), Kibanguisme... (26).

En contre-partie, se manifeste l'exemple d'un pouvoir politique où « une classe hégémonique cherche à transformer la société à son image, réinventant le système économique, les institutions politiques, les valeurs culturelles d'une société, tout un monde d'insertion dans le monde ». Cependant en écrivant cela N. Poulantzas a dans l'idée une « classe » telle qu'elle se détermine dans les sociétés industrielles, tandis qu'au Congo-Belge, cette classe est un assemblage de gens qui en Belgique seraient en lutte et qui, ici, « surdéterminés par l'idéologie raciale » (27), se trouvent unis dans des rapports où l'antagonisme s'exprime entre « exploités et exploités », « oppresseurs et opprimés », « Blancs et Noirs ».

Ainsi, Européens et « classe hégémonique » ne font qu'un. C'est aussi ce qu'écrit G. Balandier (28) :

La situation coloniale se définit comme « la domination imposée par une minorité étrangère..., au nom d'une supériorité raciale (ou technique) et culturelle dogmatiquement affirmée à une majorité autochtone matériellement inférieure ; cette domination entraînant la mise en rapport de civilisations hétérogènes : une civilisation à machinisme, à économie puissante, à rythme rapide et d'origine chrétienne s'imposant à des civilisations sans machinisme, à économie « arriérée », à rythme lent et radicalement non chrétienne ; le caractère antagoniste des relations existant entre les deux termes qui s'explique par le rôle d'instrument auquel est condamnée la société colonisée ; la nécessité, pour maintenir la domination, de recourir non seulement à la 'force' mais encore à un ensemble de pseudo-justifications et de comportements stéréotypés... »

Les Européens sont donc les « civilisateurs » et les pères des Noirs : « nos Noirs ». Logiquement, en contre-partie de cette faveur « une conduite exemplaire est requise ».

(25) D. PAVAGEAU, R. PERIER, N. TRÉVET, LE MALI ET L'EST ALGERIEN. Eléments d'analyse des conditions sociales des processus d'urbanisation. Université des Sciences Sociales de Grenoble U.E.R Doctorat de 3^e cycle. 1975 - 362 p. ronéotypés.

(26) Lire COQUERY — VIDROVITCH et MONIOT, L'AFRIQUE NOIRE DE 1800 A NOS JOURS (déjà cité) pp. 355-356 et BALANDIER, SOCIOLOGIE ACTUELLE DE L'AFRIQUE NOIRE. DYNAMIQUE SOCIALE EN AFRIQUE CENTRALE, (déjà cité) et du même auteur AFRIQUE AMBIGUE.

(27) POULANTZAS (Nicos), POUVOIR POLITIQUE ET CLASSES SOCIALES, Paris 1976, 200 p., F.M. Petite Collection Maspéro.

(28) BALANDIER (Georges), SOCIOLOGIE ACTUELLE DE L'AFRIQUE NOIRE, Chapitre 1e « La notion de situation coloniale », Paris, PUF-1955.

En analysant le contenu de divers textes qui ont exprimé la pensée des Belges sur la façon de gérer le Congo et ses habitants naturels, on pourrait voir apparaître leur volonté de puissance à travers les dits et non-dits, car il y a une façon de dire et d'omettre qui ne peut laisser de doutes. On le verra à propos de la politique proposée pour répondre aux problèmes des «évolués» par exemple.

Cette façon manichéenne de gérer le pays et d'organiser la société justifie le conservatisme. L'Administration du Congo Belge excelle à conserver : elle protège «les indigènes», comme elle protège la Nature (parcs nationaux remarquables dès la fin du XIXe siècle), comme elle étiquette les vestiges du passé africain (musées). Protection des indigènes, protection de la nature, protection des vestiges du passé : protection d'un capital.

Une mentalité aussi sommaire a nécessairement secrété une ville manichéenne. Les deux groupes y furent en symbiose, mais sans osmose. Une telle conception sociologique apparaît comme une des grandes constantes de la politique urbanine au Congo.

J. Dresch précise assez bien ce point :

«Ainsi la ville noire, tout en conservant mieux que la ville blanche quelques aspects d'Afrique, n'abrite plus une société africaine. Création artificielle de l'Européen, c'est une œuvre coloniale. Les habitants qui ont rompu avec la vie de la brousse sont isolés de l'Européen par les barrières économiques et sociales, par la ségrégation et une barrière de couleur plus ou moins infranchissable. (...) Le nom de centre extra-coutumier (...) consacre (...) la rupture avec les chefferies d'origine d'une foule d'indigènes qui n'ont entre eux aucune communauté de langue ni de coutumes (...) et sont soumis à une coutume 'moyenne', sorte de synthèse entre les coutumes tribales et les nécessités de la vie 'européenne' (29).»

On voit que la politique urbaine s'élabore en vertu d'un «esprit objectif», qui est celui des coloniaux dans cette période de l'Histoire où les «Puissances» agissent comme si leur poids économique était la preuve du bien-fondé de leurs ambitions (30).

Un tel «esprit objectif» mérite attention. L'expression a été explicitée par J. P. Sartre (31). Celui-ci considère que pour une période donnée, ici le temps des conquêtes et de l'installation coloniale, l'esprit objectif est «un ensemble intuitif et immédiat qui comprend, autour d'un noyau de savoir, une idéologie implicite, accompagné de mythes et d'un système de valeurs tacitement appliqué par des agents qui n'en ont jamais explicité les bases ». Bref, un tel esprit se nourrit de stéréotypes et les renforce dans leur valeur de référence par l'usage qu'il en fait. On peut avancer que si un tel esprit règne

(29) J. DRESCH, op. cit. pp 242-243.

(30) C'est une attitude qui se perpétue. Actuellement, les Etatsuniens se considèrent comme les «gendarmes du monde civilisé». N'est-ce pas Kissinger qui a dit que la politique étrangère des Etats-Unis était la politique étrangère mondiale ?...

(31) SARTRE (Jean Paul), L'IDIOT DE LA FAMILLE. Gustave Flaubert de 1821 à 1857. Paris 1972, T. 3, 670 p., Gallimard. Sartre a surtout, et fortement, développé ce thème du «projet objectif» et de l'aliénation qui lui est liée dans CRITIQUE DE LA RAISON DIALECTIQUE, Paris 1974, Gallimard NRF, «Bibliothèque des idées». C'est dans le tome 1 THEORIE DES ENSEMBLES PRATIQUES, pp. 63 et sq. que se trouve l'analyse du «projet objectif». En tout cela SARTRE ne fait que reprendre la pensée de HEGEL.

sans contestation sur une société, et ce, pendant une longue période, ses manifestations prendront une allure moralisante telles qu'elles secrèteront une irréversibilité dans la certitude, que seule une crise de structures (révolution ou bouleversements fondamentaux) pourra modifier. On peut alors appeler cela du conservatisme.

C'est bien l'impression que l'on ressent à lire les textes, que l'on ressentait naguère à entendre les «Coloniaux», de quelque pays qu'ils viennent, évoquant leurs activités africaines. On pourrait presque parler à cet égard de la «culture» issue de la pratique d'une colonisation qui se projette comme «la Civilisation» et qui est essentiellement stagnatrice. En d'autres termes, on peut parler d'un peuple de praticiens de la mise en exploitation d'un pays qui tout en secrétant une ville en perpétue le modèle social initial et par suite en fossilise l'évolution. Dans ce sens, on peut presque écrire que Léopoldville-Kinshasa est une concrétion de la pensée minéralisée. Car sur le plan des valeurs de référence, et par protection contre l'étrangeté du milieu africain, la société coloniale de Kinshasa semble ne pas remettre en question les acquis moraux, religieux, philosophiques et surtout sociaux qui sont conformes aux mœurs communément admises en Belgique au XIXe siècle et au début du XXe. Si bien que toute proposition attribuant une identité culturelle respectable aux indigènes est reçue comme hérétique : il ne faut surtout rien modifier, tout doit rester en l'état, minéralisé.

Derrière un tel comportement, une inquiétante conception de la vie sociale se profile. Sans trop systématiser, sans faire trop de socio-psychanalyse, ne peut-on se demander si, à la limite, quand un tel «esprit objectif» triomphe avec l'appui satisfait de tout un groupe de gens, il ne s'agit pas de déviations tendant vers une sorte de névrose. Celle-ci marquerait alors, dans le cas de Léopoldville, par une rupture entre la réalité d'une philosophie imprégnée de christianisme, donc altruiste, et son expression sociale pratiquée par un groupe d'étrangers au mépris des modes de vie d'un peuple qui lui apparaît comme excessivement différent. Dans une telle perspective, lorsqu'il s'agit d'une personne par rapport à un groupe, on peut tenter des soins, espérer une rémission; lorsqu'il s'agit d'un groupe, ou d'un peuple, par rapport à un autre groupe ou un autre peuple, il est d'usage de parler d'acculturation (32) ce qui est un accaparement, d'aliénation ou même d'ethnocide. Comme le lieu d'application de ces comportements est la ville, élément nouveau dans la culture bantoue, il semble que l'idée d'aliénation soit la plus appropriée. Or si les aliénés sont laissés à eux-mêmes, libres, et que les non-aliénés sont minoritaires, ce sont ces derniers qui deviennent des a-normaux, des aliénés. Il y a inversion. C'est pour éviter cela que le contrôle strict et l'enfermement des populations locales sont pratiqués : Les Congolais sont en liberté contrôlée. Pour sortir d'une telle situation il faut une révolution.

On peut aussi supporter cette agression déshumanisante (l'enfermement) par la soumission dans l'aliénation. Cette attitude paraît la solution facile qui tente le Kinois. Mais on peut se demander si ce n'est pas qu'une apparence. Une sorte de défense passive face à une situation actuelle où le groupe hégémonique fait partie du même peuple que celui des opprimés et tend à devenir une classe hégémonique. Alors on est en présence des premiers états d'une situation pré-révolutionnaire.

(32) Dans le sens de capture d'une culture par une autre culture, l'ensemble pouvant déboucher sur une nouvelle culture syncrétique. Lire à ce sujet Roger BASTIDE, *SOCIOLOGIE ET PSYCHANALYSE*, Paris 1950, PUF - Bibliothèque de Sociologie contemporaine.

Donc manichéenne, névrosée, aliénante, dominante, castatrice (33), de surcroît rarement consciente, ou plutôt consciente à travers un «esprit objectif» caractérisé dans le temps, la pensée du civilisateur a formulé par bribes et réalisé par étapes, pour les besoins du groupe exploitant, une ville dont Mayaya G. Tshima dit, modérément : (34)

«Ville coloniale, la ville zaïroise est une ville de classes, faite de ruptures». Et cela essentiellement, parce que «l'urbanisation introduite en Afrique Centrale (...) est l'expression d'une culture étrangère», dont on vient de souligner l'aspect névrotique. Et il continue, décrivant l'évidence : «Ces noyaux (les villes zaïroises) constituent des enclaves de l'économie et de la culture métropolitaine, en fait des corps étrangers, mal intégrés aux sociétés traditionnelles (35), sans point d'appui avec celles-ci».

Cette citation témoigne beaucoup plus par sa formulation que par son contenu. Notamment, il y est parlé de «culture métropolitaine», le mot est écrit, l'aliénation se perpétue 13 ans après. D'ailleurs, c'est un fait économique contraignant comme le révèle la planche 42 de l'Atlas de Kinshasa dont l'intitulé est une contreverité : «Rayonnement international», où l'on voit le poids des relations internationales entre Kinshasa et le reste du monde. On aurait dû intituler AK 42 : «Dépendance internationale». On voit en effet sur cette planche que Kinshasa n'est que la plus lointaine banlieue de Bruxelles. Ou, si l'on préfère, Kinshasa est une ville secondaire, satellisée par le système galactique formé par les trois entités urbaines : Bruxelles, Athènes et Paris.

Paul Demuter, au sujet du Zaïre, parle «d'économie périphérique». Il dit aussi (op. cit.) : «Dès lors la conscience politique du colonisateur sera adéquate dans la mesure où elle s'exprime dans des projets politiques qui visent à préserver sa position dominante et ses intérêts stratégiques. Ces projets conservateurs pourront éventuellement se transformer en projet réformistes lorsque les revendications des colonisés se feront trop pressantes ou lorsque les tensions accumulées seront arrivées à un point tel qu'une rupture est à craindre. Mais ceux-ci quoique se présentant sous des apparences plus libérales, n'en visent pas moins à perpétuer l'état social existant, c'est-à-dire la domination coloniale».

Bref, la ville demeurera «expression d'une culture étrangère» jusqu'à 1960 de manière calculée et autoritaire ; après 1960, elle le restera en corollaire de l'économie, car les «coloniaux» se désintéresseront de l'organisation sociale pour laisser l'apparence de l'indépendance : ils ne se soucieront que de l'économie de traite. L'économie demeurant soumise à l'Europe (AK 42), la ville en conséquence restera une expression étrangère, ou son reflet. Tout cela est encore «adéquat» aux projets des pays capitalistes européens : la S.G.M. (Société Générale des Minerais) belge en est, en ce sens, une belle illustration puisque la vente du cuivre passe nécessairement par elle...

(33) Il est intéressant de constater que, jusqu'en 1948, seuls ceux qui entraient au séminaire pouvaient faire des études secondaires. Ils étaient destinés à devenir des cèlibataires sacrés de l'Eglise, ou, dans le cas des pasteurs, des géniteurs contrôlés... Cette volonté dominatrice et castratrice est bien le propre d'une névrose. Cf. à cet égard G. MENDEL, LA REVOLTE CONTRE LE PERE, Ed. Payot, 1974, 3e Edition, 416 pp.

(34) MAYAYA G. TSCHIMA, CROISSANCE ET DEPENDANCE URBAINE, in «Etu des Zaïroises» Institut National d'Etudes Politiques, publication trimestrielle, vol. 1 juin-juillet 1973, INEP-Kinshasa.

(35) Et pour cause, c'est dans l'autre sens que se fait le mouvement, et la relation est à ce jour univoque...

LA REVENDICATION DES «EVOLUES»

En réalité cette vision simplificatrice de la société, vision dualiste transcrite dans l'organisation de l'espace urbain, est celle que les Belges et Européens installés au Congo veulent avoir et que certains veulent garder encore vingt ans après l'Indépendance. Pourtant ils ne sont pas dupes, personne ne l'est vraiment, mais chacun veut croire en ce qui lui convient. Ainsi écrire «l'économie demeurant soumise à l'Europe, la ville en conséquence restera une expression étrangère ou son reflet», c'est traduire un état d'esprit qui a produit une certaine ville, mais c'est aussi nier le Kinshasa d'aujourd'hui car on verra dans la troisième partie de cette étude que cette capitale n'est plus tellement le reflet d'une expression étrangère, la «zaïrianisation» est sur ce point fort avancée.

Déjà dans les années trente, et surtout dans les années quarante, les Congolais posent aux colonisateurs, et se posent, la question du droit à la ville et des autres droits. Il y a émergence politique en 1956, le 1er juillet de cette année le périodique «Conscience Africaine» lance un manifeste pour l'émancipation politique complète (36). L'Abako, association des Ba-Kongo, avait été créée en 1950. Elle avait pour but «d'unifier, de conserver, de perfectionner et de répandre la langue kikongo dans l'Afrique centrale». C'est le début d'une politisation congolaise déclarée, une idée latente de conquête, mais c'est aussi une sorte d'aboutissement, une étape plus précisément, de la revendication des Kongo qui forment la masse de la population de Léopoldville. La responsabilisation indigène est réclamée. Il est intéressant de réfléchir sur cela.

Au moment où le roi Léopold II cède sa propriété congolaise à la Belgique, en 1908, une charte coloniale (18 octobre 1908) est édictée. Elle «exclut l'exercice de droits politiques pour tous les habitants de la colonie, qu'ils soient indigènes ou non. Elle ne prévoit aucune participation de leur part à l'exercice du pouvoir législatif» (37). A cette époque les indigènes ne se posent pas vraiment la question de leurs droits, sauf peut-être quelques chefs coutumiers qui se sentent contestés, mais déjà les colons recherchent une participation à l'exercice du pouvoir et proposent «une certaine vision de la société globale». On ne peut guère considérer le mouvement politico-religieux de Simon Kibangu qui débute en 1920 comme une force de revendication, c'est plutôt une église congolaise refuge mystique pour le Mutu qui est déjà cet «Africain désemparé» dont parlera Turnbull quarante ans plus tard.

Mais à partir de 1945 on parle beaucoup des «évolués». On voit bien ce que cela signifie, mais il faut les ignorer ou en définir le statut afin d'en contrôler les comportements et le pouvoir (éventuellement). On ne peut les ignorer cependant car ils se font entendre, aussi on tente pendant des années de les déterminer. Pour en cerner les caractéristiques on avance «l'éloignement ou le degré de séparation de la coutume ancestrale», c'est donc un déraciné et un mutant. Des critères d'ordre moral, allant dans le

(36) «Manifeste» dans CONSCIENCE AFRICAINE, No spécial juillet-Août 1956, Léopoldville.

(37) Ce sous-chapitre se fonde essentiellement sur l'ouvrage de M. de SCHREVEL, LES FORCES POLITIQUES DE LA DECOLONISATION CONGOLAISE JUSQU'A LA VEILLE DE L'INDEPENDANCE, Paris 1970, 512 pages. Editions universitaires, coll. «encyclopédie universitaire», citation p. 14.

même sens, sont pris en compte : «était considéré comme évolué celui qui avait bénéficié d'une bonne formation morale et acquis, par exemple, le respect de soi-même, le respect de la parole donnée, le sentiment de l'honneur, le sens de la responsabilité, le sens du dévouement, etc; pour être considéré comme évolué, il fallait en outre avoir une vie familiale exemplaire, être d'une moralité sans faille, faire preuve d'éducation, de savoir-vivre, de politesse et enfin témoigner d'une grande conscience professionnelle» (38).

On voit qu'on demande à l'africain d'être un chrétien d'Europe Occidentale tel que les hagiographies n'en décrivent pas. Et des Congolais se prêtaient à ce jeu, s'évertuaient à être cet «évolué». Il y a là l'expression de bien des forces obscures. Il s'établit dans cette conception, une dialectique mythique. En effet l'Européen incapable d'être la personne vertueuse, le saint, que le modèle chrétien lui donne en exemple, demande à l'indigène d'être le support —s'il s'en trouve— de cette idéalité. Et celui-ci de s'évertuer à s'habiller de ce mythe. Cependant la démarche qu'il suit n'est pas fixée sur le modèle idéal, mais sur le truchement, qu'il croit nécessaire, de ce modèle : sur le Blanc. «Mundele -Dombe», «nègre-blanc», «bourgeois-gentilhomme», voilà ce qu'il veut être. Mimétisme. C'est là une proposition astucieuse et que les maîtres du jeu (les Belges) espèrent efficace. Car ou l'indigène tente cette quête vers la sainteté telle qu'elle est ressentie dans l'Europe chrétienne et il s'y épuise dans la soumission, ce qui le rendra malléable et inoffensif, ou il imite le Blanc qu'il voit chaque jour et ce sera l'échec, car la sainteté ne sera pas au bout de sa recherche et de toute façon il ne sera jamais blanc.

Bref le Blanc souhaite que le Nègre soit ce que lui ne peut être, le Nègre recherche un idéal beau en soi et mythique, dans une mimesis qui se fonde sur une parodie de cet idéal. Il y aurait beaucoup à dire sur cette question ; la psycho-sociologie y trouverait riche matière à digression. Ce qu'il faut en retenir c'est que le Congolais «évolué», s'oriente ainsi vers le contraire de «l'authenticité», des «sources», qui seront le but mythique proposé par les leaders africains après 1960. Il renforce ainsi le modèle colonial dans tous les domaines, et donc celui proposé pour ordonner la ville.

La suite de l'Histoire confirme cela. Que l'évolué se veuille «dans une situation non pas confondue à celle de n'importe quel indigène, mais le plus possible assimilée à celle de nos civilisateurs» (39) ; ou qu'il souhaite «que les Blancs, tous les Blancs, se montrent plus conciliants et plus compréhensifs envers les autochtones (...) que de difficultés seraient aplanies, supprimées si nos civilisateurs nous connaissaient mieux et cherchaient davantage à nous connaître. Le noir est un homme comme les autres» (40).

(38) SCHREVEL (M. de), op. cit. 66.

(39) P. LOMANI—TSHIBAMBA, «Quelle sera notre place dans le monde de demain ?» in LA VOIX DU CONGOLAIS, mars-avril 1945, 1e an. No 2, p. 50. Cité par M. de SCHREVEL, op. cit. p. 72.

(40) Dans LA VOIX DU CONGOLAIS, février 1948, 4e an. No 23, pp. 53-54, cité par M. de SCHREVEL, op. cit. p. 73

«le problème central des évolués dès 1945 était de parvenir à se hausser et surtout d'être admis sur un certain pied d'égalité, d'être intégré par, ou dans, les milieux européens (...) ce que la plupart des évolués revendiquaient c'était une reconnaissance de leur état de 'civilité' mais non 'd'européanisé' (civilisé étant pris ici dans le sens précis de celui qui a adopté la civilisation moderne industrielle)» (41).

Donc l'évolué a une idée de lui-même qui est modeste, mais juste. Il ne prétend à rien d'autre que de participer «d'une façon efficiente à l'administration de son pays (et d'être) un vrai collaborateur de l'Européen, capable d'assumer certaines responsabilités et de prendre certaines initiatives »(42). Si cette revendication avait été acceptée l'urbanisme de Léopoldville n'en aurait pas été profondément modifié, car les évolués responsables auraient probablement collaboré dans la déférence avec le pouvoir colonial et accepté les solutions urbanistiques préconisées dans ces années là. Solutions qui se révélèrent plutôt bonnes au demeurant. Ils les auraient assumées et ainsi, après 1960, auraient été aptes à en poursuivre les réalisations dans un esprit réaliste. L'urbanisme de Kinshasa en eut été changé. Ce ne fut pas ainsi. Au contraire, la revendication n'ayant pas abouti la lutte des évolués de toutes origines pour se faire reconnaître modifia l'urbanisme de Léopoldville et ne permit pas de modifier celui de Kinshasa.

Cette lutte pour la reconnaissance de leur être qu'entreprirent les évolués accéléra vraisemblablement la décolonisation congolaise. Car ils se battirent avec discernement et fermeté surtout à partir de 1945. Chaque petit pas en avant les confortait dans la justesse de leur course et les radicalisait d'autant. Ils profitèrent de la revendication politique parallèle des colons qui réclamaient leur droit à participer au pouvoir régissant la colonie. Ainsi furent-ils aidés par les colons bien que ceux-ci ne l'aient pas souhaité, car une certaine idée de la démocratie contraignait le gouvernement belge, après la guerre, à ne plus envisager de laisser totalement les indigènes à l'écart en privilégiant les colons. Cette prise de conscience gouvernementale sécrétait sa propre dynamique dialectique. Elle partit du constat, formulé en 1945, que «les indigènes n'ont pas de délégués auprès des conseils» (43) pour aboutir à la politique de l'habitat, de l'intégration des centres extra-coutumiers (C.E.C), et de la nomination de bourgmestre indigène, qui se formula de 1947 à 1959. L'arrêté du Régent du 31 juillet 1945, réformant le Conseil de Gouvernement et les conseils de province, ouvrit le ban. Au Conseil de Gouvernement siégèrent dès lors huit personnes représentant les indigènes. L'arrêté du Régent du 1^{er} juillet 1947 (44) créa une «Députation permanente du Conseil de Gouvernement qui était consultative. Les représentants des dix millions de Congolais n'y disposaient que d'une voix !... »

En 1948, les Congolais entrèrent aussi au Comité Urbain. Ce comité existait, pour Léopoldville, depuis janvier 1923. A cette date en effet avait été créé et organisé le

(41) *Ibid.* p. 74.

(42) E. NGANDU, «Le rêve des Congolais», in LA VOIX DU CONGOLAIS, janv. 1948, 4^e an. No 22, p. 6. cité par M. de SCHREVEL, *op. cit.* p. 75.

(43) B.O. (Bulletin Officiel) 1945, pp. 224-230. Rapport précédant l'arrêté du Régent du 31-7-1945 et exposant les motifs justifiant l'arrêté.

(44) B.A. (Bulletin Administratif) 1947, pp. 1 276-1 291.

«district urbain» de Léo. qui ne deviendra «ville» qu'en 1941 (45). Ce décret créait entre autres un «comité urbain», mais sans grande compétence : «le Gouverneur général détermine les objets concernant, d'une manière spéciale, les intérêts matériels et moraux de la ville, sur lesquels le comité urbain est appelé à donner son avis et peut émettre des vœux. Le comité urbain ne peut délibérer sur d'autres sujets » (46).

La même année une commission spéciale prépara un avant-projet de décret où il était débattu de savoir «s'il y avait lieu d'intégrer dans les villes les agglomérations indigènes extra-coutumières de leur pourtour ou bien s'il y avait lieu d'en faire des entités locales distinctes. Dans la première hypothèse se posait le problème crucial de la représentation des Congolais au Comité urbain» (47). Dans cette première hypothèse aussi la conception de l'urbanisation de ces «cités» serait différente de celle de la deuxième option : le problème d'intégration à la «ville» posant le problème des équipements et des réseaux. La première hypothèse prévalut, les 180 000 habitants indigènes de Léopoldville furent représentés, en principe, au Comité Urbain. Il fallut attendre 1957 cependant, pour voir le Conseil Colonial donner le feu vert à la réforme préconisée... Pendant ce temps les «cités» anciennes de Léopoldville furent augmentées d'abord de «nouvelles cités», puis de «cités planifiées», puis d'une «cité-satellite». Les pressions démographiques (1948 : 180 000 habitants ; 1959 : 400 000 habitants) ne tenaient pas compte des arguties des juristes et des politiciens. Mais ces trois générations de «cités», ne profitèrent pas d'une réelle intégration à la «ville» ; elles bénéficièrent cependant d'équipements collectifs d'accompagnement et de certains équipements d'infrastructure (eau, assainissement) à suffisance.

Afin de mettre en évidence l'auto-défense du milieu européen face à la poussée politique congolaise, probablement ressentie comme une agression par certains colons, il faut signaler les deux principaux arguments avancés pour retarder la décision de la réforme proposée. Ceux-ci concernent Elisabethville, mais sont identiques pour Léopoldville. Le premier argument, très direct, soulignait «que si, pour satisfaire les coloniaux, la réforme consacrait le recours au suffrage universel, les Congolais ne tarderaient pas à réclamer l'application de la loi du nombre» (48). Le deuxième, papalard, assurait que «la structure unitaire proposée (la ville et la disparition des CEC) retarderait la formation politique des Congolais, car ceux-ci au lieu d'assumer des responsabilités réelles dans des institutions créées pour eux, ne joueraient qu'un rôle de figurant au Comité Urbain, les débats de celui-ci étant au-dessus de leurs capacités actuelles de compréhension» (48). En fait on s'ingénia à n'avoir au Comité Urbain que des Congolais soumis, justifiant le deuxième argument, mais c'était malgré tout le commencement d'une prise en compte de leur ville par les Congolais. Et puis lorsqu'il y eut élection de bourgmestre indigène, on vit Kasa Vubu siéger à ce comité, or ce fut un leader écouté des évolués.

(45) Décret du 12-01-1923, B.O. 1923, pp. 118-122.
Ordonnance 292/AIMO du 25-06-1941, B.A. 1941, p. 1 175.
AIMO : Affaires indigènes et main d'œuvre.

(46) B.O. 1923, p. 120.

(47) M. de SCHREVEL, *op. cit.*, p. 123.

(48) F. GREVISSE, LE CENTRE EXTRA-COUTUMIER D'ELISABETHVILLE. QUELQUES ASPECTS DE LA POLITIQUE INDIGÈNE DU HAUT-KATANGA INDUSTRIEL, Institut Royal Colonial Belge, section des Sciences Morales et Politiques, mémoires, coll. in 8^o, Bruxelles 1951, t. XXI, pp. 407-425, cité par M. de SCHREVEL, *op. cit.* p. 125.

Mais le statut d'évolué n'était toujours pas fixé et ne le fut jamais vraiment : on ne distribua pas 100 cartes d'évolués jusqu'en 1960. Ce qui veut dire que seulement moins d'une centaine de Congolais, moins de un pour cent mille, furent considérés comme dignes d'être des Belges (en quelque sorte) à part entière. Certes les Portugais n'avaient pas plus de droit, mais on ne leur demandait pas de prouver qu'ils pouvaient se bien conduire en tous lieux. On constate chez les Belges une étrange myopie, une véritable *névrose*. En effet ils auraient pu penser que les évolués, bénéficiaires d'un statut les singularisant, deviendraient des privilégiés et seraient de ce fait des alliés objectifs du Pouvoir Colonial en même temps que des marginaux nantis. En refusant cela ce même Pouvoir Colonial les contraignit à l'émancipation, devenant de ce fait l'artisan objectif de l'indépendance.

Il y aurait fort à méditer sur le projet de société belge, nourri de son «esprit objectif». Ainsi secrétant la ville coloniale les civilisateurs en en creusant les fondations en creusaient la tombe. Mais le paradoxe ne s'arrête pas là, car en 1960 la ville se vida de ses maîtres et ne trouva que des *serviteurs*, nouveaux maîtres inhibés et inquiets, pour se maintenir dans ses caractéristiques coloniales. On reviendra sur ce point ultérieurement.

Il ne s'agit pas d'un choix tardif on l'a déjà dit, et en ce qui concerne le problème des évolués —qui auraient pu être, et avaient été en droit d'espérer être, parmi les maîtres de la ville—dès 1892 la question s'était posée. On avait alors proposé l'immatriculation des locaux qui le désiraient. Ils auraient été alors soumis au droit écrit européen, les non-immatriculés restant régis par les coutumes. Durant toute la période coloniale cette question ressurgit régulièrement. En 1923 la Commission Permanente pour la Protection des Indigènes (C.P.P.I.) voulait qu'on accorde aux immatriculés «la jouissance de tous les droits civils reconnus par la loi aux non-indigènes» (49).

La question ne fut tranchée, avec réticence, qu'en 1957. Entre temps on classa les Congolais selon une terminologie qui en dit long sur les bonnes intentions belges —celles-ci furent assez proches des bonnes intentions manifestées en d'autres colonies placées sous d'autres obédiences, car toujours les Africains de l'époque coloniale voulurent «être comptés» (50)— On distingue ainsi des populations coutumières ou rurales, des détribalisés, des évolués, des notables, des assimilés, des immatriculés, des civilisés, une élite indigène. En fait cela masquait surtout un malentendu (volontaire ?) permanent. Les Congolais se sachant «Bantu», voulaient être reconnus comme tels, c'est-à-dire être des «Hommes», des personnes responsables. Les Européens considéraient que les Congolais voulaient être «assimilés» à des Européens, impossible estampille dont les Antillais savent la dureté (51), ou être récompensés (donc ce ne sont

(49) M. de SCHREVEL, *op. cit.* p. 132.

(50) Cf. CRUZAT, AZIZAH DE NIAMKOKO. Paris 1961, Hachette, coll. «livre de poche».

(51) FANON (Franz), PEAU NOIRE, MASQUES BLANCS, Paris 1975, 192 p., Le Seuil.

que des «grands enfants» en vérité) : «dans une autre lettre du 7 octobre 1948, le Gouverneur général précise que l'octroi de cette carte (d'évolué) 'doit être considéré comme une réelle récompense' (52)». Or les Congolais eux-mêmes participèrent à ce malentendu, ils espéraient vraiment que leur bonne volonté serait reconnue et leurs droits admis.

De tout cela il faut retenir que progressivement vint la saturation qui poussa les «évolués», non vraiment reconnus mais cependant avertis de leurs droits, à revendiquer avec force. Ils traduisirent cette revendication par des actes symboliques, et utilitaires, de prise de possession de terres attribuées à des Blancs (droit écrit), mais inoccupées donc revenant à la collectivité (droit coutumier). Ainsi les premiers squatters conduits par Kasa Vubu alors bourgmestre de la commune de Dendale (actuelle «Zone» de Kasa Vubu) affirmèrent leurs droits de premiers occupants, ce qui était une manière de gommer soixante quinze ans de présence coloniale.

DYNAMIQUE DE LA CROISSANCE SOUS LE REGIME COLONIAL

Les Belges fonctionnaires ou colons, sûrs de leurs droits ou de leur supériorité culturelle élaborent une ville à leur image. Dans cette ville le peuple des soumis est installé, matériellement bien, en des cités conçues pour lui. Tout serait bien s'il n'y avait ces Kongo revendicateurs et ces «évolués» qui se confondent souvent et qui affichent des prétentions d'hommes responsables.

Cependant de l'avis de tous les spécialistes du Congo-Belge, c'est une colonie florissante, bien tenue, saine. C'est même un modèle et ses villes sont de réelles réussites. Les évolués s'expriment. Ils ont leurs journaux. Et puis ils sortent tous des mains des missionnaires. La sage lenteur de l'Administration tempère leurs ardeurs. «Le Pouvoir a toujours cru, jusqu'en 1959, qu'il avait encore bien le temps ; il a fini par croire lui-même en la vérité du slogan 'le Congo oasis de paix au cœur de l'Afrique révoltée'» (53). Telle se présente la situation politico-culturelle à la veille de l'Indépendance. On va, en quelques pages, tenter de décrire le développement, la dynamique de croissance de Léopoldville jusqu'en 1941, années des premiers décrets publiés concernant l'urbanisme au Congo Belge et, après 1941, jusqu'en 1960, année de l'Indépendance.

Cette dynamique de croissance est étroitement contingente du projet de société belge qui en est sinon le moteur, tout au moins l'ordonnateur. Ce projet, jamais consciemment exprimé quoiqu'omni-présent dans les modes de penser, est de construire une «ville européenne» prestigieuse d'une part (projet de G. Ricquier pour le plan d'urbanisme de 1951) et d'autre part d'implanter le plus proche possible des lieux d'exploitation un ensemble structuré qui permette le plus grand profit. La localisation de Léopoldville-Kinshasa répond bien à cela. Les équipements installés y sont conformes à la meilleure rentabilité de l'économie de traite.

Les modes de composition urbaine de la ville sont probants à cet égard. Un simple croquis localisant les lieux du Pouvoir et des pouvoirs (industriel, commercial, administratif, social et culturel) et les lieux populaires et peuplés, cela en relation avec le

(52) M. de SCHREVEL, op. cit. p. 145.

(53) M. de SCHREVEL, op. cit. p. 476.

site et ses contraintes, montre à l'évidence que rien n'est accidentel dans la croissance de la ville, que derrière toutes les réalisations surgit une idéologie du pouvoir installé, et ce fait demeure très actuel.

En cela, Léopoldville ne diffère guère des autres villes coloniales d'Afrique que par sa situation plus continentale et par la richesse qui transite par elle. Mais le fait que ce soit une colonie de la Belgique, prise en main par les Belges, oriente la construction sociale de la ville comme son fonctionnement. Cette orientation s'appuie sur des certitudes et se justifie par elles, de manière tautologique. On a dit quelles étaient ces certitudes : richesse du pays, «mission» de la Belgique, apport totalement positif, rédempteur même, de la culture et des techniques venues d'Europe. Dans cet esprit, la ville se développe avec un risque non négligeable d'échapper un jour à ses promoteurs et gestionnaires.

Ainsi L. de Saint-Moulin précise (54) :

«Le poste de l'Etat Indépendant du Congo installé par Stanley fut une base de contrôle à la fois militaire et commerciale en fonction de nouveaux intérêts (...) L'installation de la capitale du Congo-Belge à Léopoldville en 1923 fut à son tour le point de départ d'une réorientation de tous les réseaux de communications et d'information du pays (...) Quand vers 1950 la ville cessa d'être simplement une cité de travailleurs pour devenir un centre d'évolués, elle fut encore à l'origine de la conscience nationale congolaise».

La démographie est un indicateur aisé de son rythme de croissance, car la taille de la ville, son importance économique, sociale et spatiale, sont en corrélation étroite avec la population, et parce que cette population était régulièrement et paternellement recensée : pour des raisons de santé, de sécurité, d'organisation et parce que de bons gestionnaires connaissent leur capital et leur force de travail utile, potentielle et effective.

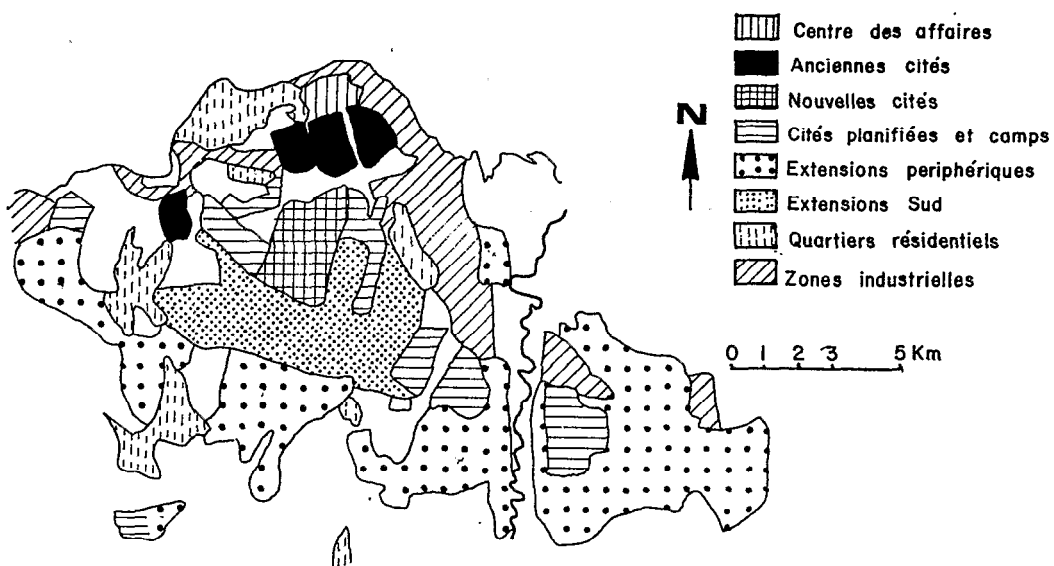
«Kinshasa (...) ne comptait guère plus de 20 000 habitants en 1925, mais sa population a depuis lors doublé plus de cinq fois. Elle a atteint les 50 000 en 1940, les 100 000 en 1945, les 200 000 en 1950, les 400 000 en 1960, les 800 000 en 1966 et les 1 300 000 au début de 1971» (55).

Entre 1940 et 1945 le Congo-Belge connaît un essor particulier par suite de l'intérêt stratégique de ses minerais, cuivre et uranium surtout, à cause de la guerre. Les premières bombes atomiques furent faites avec l'uranium du Katanga (actuel Shaba).

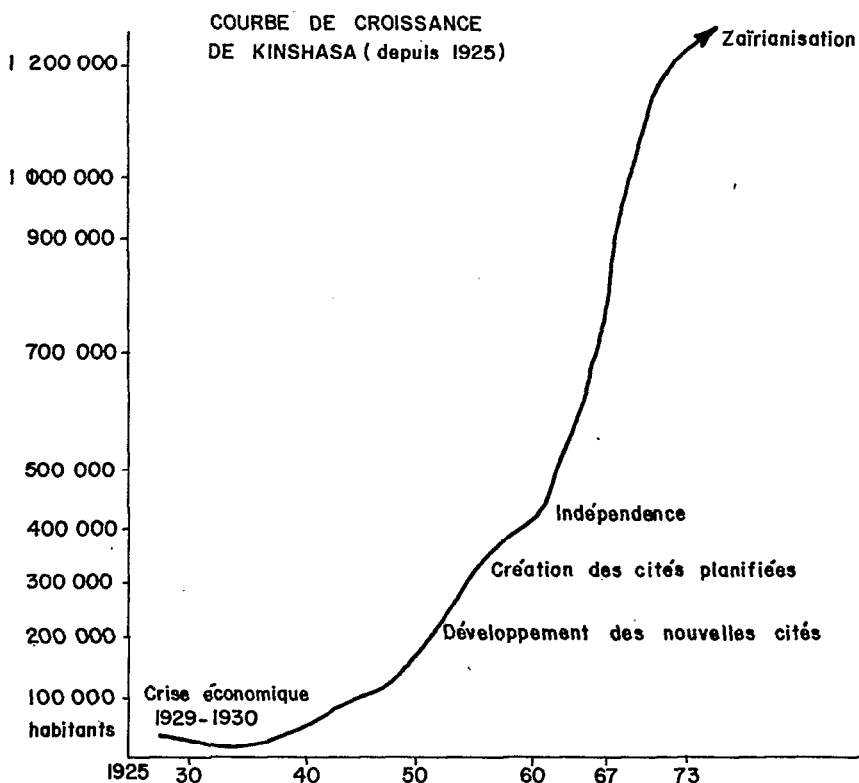
(54) SAINT-MOULIN (L. de) «Kinshasa», in : REVUE FRANÇAISE D'ÉTUDES POLITIQUES AFRICAINES, No 69. Septembre 1971, pp. 43 à 61.

(55) SAINT-MOULIN (L. de), op. cit.

Nos études nous ont permis de rectifier le chiffre exagéré de 1971. Ce n'est qu'à la fin de 1973 que les 1 300 000 habitants furent atteints. L'erreur vient de ce qu'en 1960, il y avait vraisemblablement plutôt 450 000 habitants que 400 000 (dont de très nombreux en situation illégale, donc non recensés par des enquêteurs compréhensifs. Ainsi le taux de croissance annuelle ne se situait déjà plus autour de 10 % comme l'a évalué M. DUCREUX dans son «Etude socio-démographique de Kinshasa, 1967». O.N.R.D. mais plus probablement autour de 7 - 8%. Les prévisions pour 1971 tiennent leur excès de cela.



TERMINOLOGIE EMPLOYEE A KINSHASA USUELLEMENT POUR DESIGNER LES DIFFERENTS QUARTIERS



d'après M. DUCREUX (1967) et RGP - HV 1973

Ensuite, survient la récession mais le poids démographique de la ville était déjà tel que lorsque l'économie vint à ralentir, la population continua à croître.

L'ensemble de ces problèmes a été longuement évoqué par Léon de Saint-Moulin, en de nombreux articles qui sont cités ailleurs, et par Maurice Ducreux dans l'étude *socio-démographique citée*. C'est pourquoi on ne fait qu'en rappeler les points principaux qui permettent de comprendre l'état présent (1981) de la ville.

A Kinshasa, le phénomène démographique est ce qu'il est dans toutes les grandes villes d'Afrique intertropicale : la ville est ressentie comme un lieu neutre où toutes les personnalités peuvent s'exprimer. Tout peut y arriver. Chacun y espère quelque événement favorable pour lui et pour les siens. Aussi son attractivité se maintient. Ce sont les jeunes qui s'y rendent. D'abord seuls, ils font bientôt venir femmes et enfants, frères et cousins. Et le mouvement se perpétue. Mais en réalité ce n'est pas un lieu neutre, c'est un piège. Le Congolais (le Zaïrois) qui s'y introduit, se trouve nécessairement contraint de servir les pouvoirs installés dans la ville ou à se révolter et donc à se marginaliser. Ce dernier comportement n'est guère concevable dans la société banoue.

Cette population est constamment en déséquilibre, car les hommes y sont beaucoup plus nombreux que les femmes (taux de masculinité dépassant 115 dans certains quartiers). En outre elle est nataliste et l'espérance de vie n'étant au Zaïre que de 47 ans (56) les jeunes non productifs y ont un poids considérable. Mais, inexpérimentée, la population demeure économiquement très peu productive. Ainsi les revenus de la plupart des ménages sont très incertains au début. C'est pourtant le temps de l'installation urbaine. Une telle situation économique impose le squatting et un habitat d'attente, sommaire et précaire, en périphérie des quartiers structurés de la ville.

Donc Kinshasa a une croissance rapide que reflète sa démographie. Des dates marquent son essor : 1923, capitale du pays en remplacement de Boma ; 1935 le District Urbain prend en main le Fonds d'Avance mis en route en 1932 par les missions catholiques, ce qui est le premier signe d'une prise de conscience des problèmes sociaux que posent les Congolais nouvellement venus ; 1940, la guerre, puis en 1949 l'apparition des premiers textes législatifs sur l'urbanisation au Congo (57) qui définissent les centres extra-coutumiers soumis à des règlements particuliers en fonction de leur caractère urbain ; 1947, le Fonds d'Avance passe sur dotation de la colonie ; 1950, la prise de conscience des Kinois en tant qu'usagers de la ville —c'est l'année de la création de l'ABAKO qui prendra le pouvoir dans les « cités » sous la houlette de Kasa Vubu ; 1952, création de l'Office des Cités Africaines (décret du 30 mars 1952) ; 1955, 400 millions de francs belges ont déjà été versés pour l'habitat social et 5 827 prêts ont déjà été consentis ce qui équivaut au logement de 35 000 personnes. 1960, l'Indépendance ; 1967, importants troubles internes ; 1978, massacre de Kolwezi et révolte au Shaba (Katanga) (58).

(56). B.I.R.D. LE DEVELOPPEMENT ACCELERE EN AFRIQUE AU SUD DU SAHARA, Programme indicatif d'Action ; Washington 1981, 232 p., cit. p. 167 ; Ed. Banque Mondiale.

(57) « Décret du 21 Février 1949, dont l'article premier dit : « Article premier. Un plan général d'aménagement est établi pour le territoire des villes, des circonscriptions déclarées urbaines et des localités désignées à cet effet par le Gouverneur Général ».

(58) 1967, deuxième rébellion, celle de Mulélistes. Avènement de Mobutu Sese Seko. 1978, cela reprend avec violence, et depuis le Zaïre est au bord de la faillite économique.

C'est la guerre internationale de 1939-1945, dont les conséquences furent importées au Congo —nécessité d'alimenter les «Alliés» en minéraux rares (cobalt et uranium) et moins rares (cuivre), habillement des troupes de la France Libre par l'usine kinoise Utex-léo— qui a fait de Léopoldville une ville à fonction industrielle confirmée. Jusqu'alors en effet Léopoldville n'était qu'une modeste capitale administrative et coloniale, exerçant une fonction commerciale de conditionnement et de transit et possédant quelques ateliers de construction navale, d'entretien et de maintenance. Mais sa fonction industrielle demeurait minime et d'influence locale. Puis lorsque la guerre bouleverse l'économie européenne, la conjoncture politico-économique mondiale rejoint le projet belge. L'urbanisation s'intensifie. Deux éléments se conjuguent :

- Les Belges du Congo se savent là, bloqués pour une période indéterminée. Ils s'organisent donc dans la durée.

- Le pays prend le relais de la Belgique. Des affaires possibles attirent des capitaux, des moyens industriels et économiques adéquats sont mis en œuvre.

Dès lors la ville est amenée à jouer un rôle économique nouveau. Elle doit répondre à ce qu'on attend d'elle et qu'elle doit assurer : réseaux appropriés, communications, énergie, accueil, banques, concentration de moyens, hommes compétents, main d'œuvre qualifiée abondante et disponible. Léopoldville doit devenir une bonne base pour les investissements productifs. Les grandes sociétés implantées au Congo savent l'utiliser efficacement. Outre la production textile déjà mentionnée, d'autres types de production et de commercialisation se mettent en place. Les activités minières entre autres sont de bons générateurs de capitaux frais. La puissante Union Minière du Haut Katanga (UMHK) par exemple renforce ses investissements dans deux secteurs de l'industrie : réparations mécaniques et travaux publics, en participant au holding de la Société Générale des Minerais (SGM). De petite ville africano-provinciale, la Capitale du Congo devient alors ville multifonctionnelle au secteur secondaire renforcé et au secteur tertiaire non administratif développé, ce qu'elle est encore aujourd'hui malgré une Histoire des vingt dernières années bien chargée.

Le coup de fouet économique de la dernière guerre mondiale a maintenu suffisamment longtemps ses effets. Ainsi entre 1942 et 1948 la ville atteint une croissance étonnante : plus de 10 % par an. La deuxième génération d'aéroport apparaît, si on excepte le champ des débuts sis le long du port public et appelé jusqu'en 1973 le «Boulevard des Aviateurs». C'est l'aéroport de Ndolo, actuel aéroport d'affaires et «base stratégique» si l'on en croit la terminologie gouvernementale. Parallèlement, le port grandit, les rivières pour ce faire sont canalisées (la «Funa» et la «Belgika»), l'Office des Transports Congolais (OTRACO) est créé ; entre les deux noyaux urbains, celui de Kinshasa, très actif, celui de «Léo. II», administratif et ronronnant, la «zone industrielle de la Gombe» s'accroît. Des ateliers et entrepôts sont installés entre Ndolo et la gare centrale, articulés sur le rail. En accompagnement nécessaire, des cités de travailleurs sont implantées : les «Nouvelles Cités». Dans le «Centre des Affaires» montent les premiers buildings : l'immeuble FORESCOM, 1947.

Après 1948, le dynamisme persistant, nombre «d'Européens» arrivent, (y compris d'Angola !), Belges, Portugais, Grecs. Les industries prospèrent. D'abord les industries déjà bien implantées : chantiers navals, ateliers de réparations mécaniques, huileries-savonneries des «Plantations Lever au Congo», textiles, transports ; mais aussi les industries nouvelles : bouteille, brasseries, autres industries alimentaires dont les minoteries, les industries de la viande et les abattoirs. Et une multitude de petites installations, sans omettre le renforcement des industries du bâtiment : extraction de la pierre à Kinsuka (59) surtout. Des industries chimiques s'implantent également, et aussi des industries du meuble. C'est la zone industrielle de Limete (60) qui se développe alors, avec en corollaire, et proche des usines et ateliers, un quartier bien équipé de villas pour les cadres européens de l'industrie.

L'expansion industrielle oblige à rechercher de nouveaux terrains à Masina, à l'Est de la rivière N'Djili. C'est là que sont construits les «tankers» alimentant la ville en carburant et que s'installent les abattoirs.

Naturellement, il faut encore construire des «cités» pour les travailleurs que ces usines réclament : ce sont les «cités planifiées» qui n'étaient pas achevées en 1960.

Ces nouvelles et diverses extensions sont dévoreuses d'espaces. C'est pourquoi, s'il est logique d'appuyer les nouvelles zones industrielles sur le rail et sur l'affluent de la N'Djili, il faut en même temps assainir et équiper de nouveaux sites pour les «cités planifiées». On entreprend alors de grands travaux de drainage et de voirie, notamment des axes routiers Nord-Sud, le creusement de la «tranchée Cabu» (actuel «Kasavubu») et la canalisation de la rivière de Matete. La nappe phréatique baisse ainsi de plusieurs mètres. On entreprend enfin la construction d'une troisième «plaine d'aviation» à l'Est de Ndjili, «ville satellite» (une des cités planifiées : La plus lointaine). Cette «plaine» sera en service en 1960 et fonctionne actuellement.

Cependant la Colonie veut aussi se donner une capitale digne de son opulence. C'est pour cela qu'en 1950, à la suite du décret de 1949, il est demandé à G. Ricquier, architecte, d'élaborer un plan d'urbanisme directeur et notamment de proposer quelques belles compositions urbaines qui feront de Léopoldville la plus attrayante des villes d'Afrique Noire. On doit la composition de l'actuel «quartier administratif» («zone» de la Gombe) à ces propositions. Dès lors on parlera de «Léo la belle».

Mais la ville n'est pas la seule entité en mutation. Les vallées des rivières proches sont transformées en «zones maraîchères», on crée des «paysanats» à Kibanseke et à Ndjili-Brasserie.

(59) Situé à l'Ouest de Léopoldville-Kinshasa, dans les grès primaires de l'Inkissj, le long des rapides appelés pour cela «rapides de Kinsuka» — «Kinsuka» veut dire «le village du bout», c'est-à-dire celui du soleil couchant.

(60) Limété, du nom d'une ancienne plantation de limètes, le citron-gale.

Toutes ces modifications datent des douze dernières années de la Colonie belge, elles demeurent malgré tout insuffisantes. Les programmes qui les accompagnaient prévoyaient des actions devant se poursuivre sur de longues années et s'amplifier (61). Les Belges les plus progressistes pensaient en 1958 encore qu'ils étaient au Congo pour au moins trente ans. Aussi ne se pressaient-ils pas d'étudier les questions telles que les droits politiques des colons et des indigènes. Mais à cause de l'accélération de la croissance urbaine on se trouve bientôt devant une situation si dynamique (ce qui ne veut pas dire qu'elle soit positivement bonne) qu'elle commence à échapper au Pouvoir Urbain (Gouverneur). Il faut imaginer de nouvelles méthodes, car les contrôles annuels pratiqués lors du recensement administratif et le renvoi des «irreguliers» dans leur village, sont dépassés. Tandis que les colons et les Congolais se groupent en associations de défense de leurs intérêts respectifs (62), le gouvernement décide de pratiquer une politique dirigiste de l'habitat. Il étudie aussi les modifications urbaines, organiques et statutaires, possibles. Mais le décret du 26 Mars 1947, dotant les villes de la personnalité juridique en créant des communes, aura mis des années à devenir effectif. L'ABAKO créée en 1950 agit sans attendre, favorise et organise le «squatting» qui devient une forme active de contestation. Les «évolués» Kongo orchestrent ce mouvement politique de revendications. Cette politisation n'est d'ailleurs que le fruit enfin mûr du pouvoir colonial, aboutissement de ses attermoissements et mesquineries administratives et politiques. Il s'agit d'une démarche radicale, les gens s'installent (se ré-installent !) sur leurs terres ancestrales dont, selon le droit coutumier, ils sont toujours, et collectivement, les propriétaires. Le «squatting» se fait donc dans la sérénité des gens qui se savent dans le droit fil de leurs coutumes. La ville commence à porter en elle les prémises d'un changement fondamental de structures.

Pour comprendre comment on en est arrivé là, il faut analyser la manière dont la politique urbaine belge a été appliquée et, pour ce faire, revenir quelque peu en arrière.

Léopoldville reste longtemps une ville fragile, très sensible aux fluctuations du marché international. C'est pourquoi Paul Demuter note (63) «la contraction des activités de production qui suit le renversement de la conjoncture (crise de 1929) provoque, pendant cinq ans, un mouvement constant de retour vers l'intérieur. Ce courant affecte davantage la population active qui passe de 1929 à 1934, de l'indice 100 à l'indice 44 (en 1929 il y a 46 088 habitants ; en 1935 il y a 28 276 habitants).

Au cours de la période, la population globale passe de l'indice 100 à l'indice 55. Ces chiffres indiquent clairement combien puissant était le déterminisme économique sur l'évolution démographique de Kinshasa.

En 1935, l'offre d'emploi provoquée par la reprise économique recommence à attirer les populations rurales. Puis, de 1940 à 1945, suite à l'activité économique suscitée par la guerre et, surtout de 1948 à 1954, suite au développement de l'industrie de transformation, l'essor démographique de Kinshasa est prodigieux.

(61) Ces actions ont été reprises sur d'autres bases dans les années 65-70. Pour les paysans par exemple, sur financement français (F.A.C), le B.D.P.A. en relança le principe dans la vallée de la N'Djili, aux portes de Kinshasa. Voir à ce sujet : MAXIMY (R. de), ETUDE DES COMPORTEMENTS SOCIOLOGIQUES DES MARAICHERS DE LA RIVIÈRE N'DJILI, Paris 1971, publication B.D.P.A.

(62) M. de SCHREVEL, op. cit. passim.

(63) DEMUTER (P.), op. cit., p. 190. Les chiffres de la population globale sont extraits du RAPPORT AUX CHAMBRES SUR LA SITUATION DU CONGO-BELGE ET DU RUANDA-URUNDI, Bruxelles 1924-1959.

En 1955, les signes avant-coureurs de la récession provoquent une diminution sensible de la population active tandis que la population globale se maintient grâce au fait que les femmes continuent à arriver et que le nombre d'enfants continue à croître».

De cette longue citation, on peut tirer, outre l'information brute concernant les fluctuations de la population kinoise, la certitude que Kinshasa est une ville totalement dépendante. Issue du fleuve, dynamisée par le rail (64), elle n'est peuplée, jusqu'en 1940 au moins, que de travailleurs sans droit qui ne considèrent pas la ville comme leur bien car tout a été fait pour qu'ils n'y soient que serviteurs. L'abandon de 1929-1934 est donc logique. Il faudra l'attrance des affaires vers l'époque de guerre, l'apparition parallèle d'une classe de commerçants, la classification des quelques cadres moyens et subalternes en «évolués», pour qu'un désir de posséder la ville se fasse discrètement sentir (65). Il faudra les guerres civiles de l'Indépendance et la terreur qu'elles répandirent (66), pour précipiter définitivement les gens dans la ville.

L'industrialisation de la Capitale entre 1948 et 1954 est donc bien la véritable cause de la mutation de Léopoldville qui devient alors une ville dont la diversité des activités assoit réellement le caractère urbain de façon apparemment irréversible. Ce caractère est renforcé par la simple inertie démographique qui empêche alors toute récession de la croissance urbaine. C'est d'ailleurs ainsi que l'ont ressenti les autorités belges, puisqu'alors, en 1949, seront promulgués les premiers textes sur l'urbanisation. Des textes très révélateurs que l'on va analyser.

Ces textes sont péremptaires et très vite opérationnels. En effet, le développement dans la certitude donne l'assurance, simplifie la procédure. Ainsi, le pays est à prendre: on le prend. Pour que cet accaparement soit acceptable, il faut des règlements et des normes minimales (avantageuses) de fonctionnement: on les établit. Il ne faut pas, singulièrement, qu'un esprit procédurier arrête l'élan pionnier: on simplifie les lois. C'est pourquoi la législation foncière est sommaire à l'extrême, elle favorise toutes les appropriations par les Belges et autres affairistes d'Europe, en les légalisant sans grandes obligations. Cependant, et en même temps, elle complique toute la juridiction coutumière par l'apport de l'acte écrit qui, dans tous les cas de ce type à travers l'Histoire des sociétés, a toujours eu le pas finalement sur le droit coutumier (67).

(64) La route Boma-Matadi-Léopoldville ne sera bitumée qu'en 1958 ! En République Populaire du Congo, on attend toujours le bitumage de la route Brazzaville-Dolisie-Pointe Noire, tant le «lobby» du rail est partout puissant au-delà du bon sens économique... Yaoundé également, en 1980, attend d'être reliée à son port, Douala, par une route bitumée !...

(65) La création de l'ABAKO relève de ce désir.

(66) Lire notamment les études de B. VERHAEGEN, et entre autres celle sur la «Révolte du Maniéma», parue dans les cahiers du CRISP. Centre de Recherche et d'Information Socio-Politiques. Etudes africaines du CRISP. 35. Rue du Congrès: Bruxelles 1. et aussi B. VERHAEGEN, REBELLION AU CONGO, Bruxelles 1966, T. 1; cahiers du CRISP; Kinshasa 1966, T. 2. IRES.

(67) Pourtant un autre courant de pensée se manifeste dès cette époque, mais il semble se développer en marge des décisions politiques comme s'il s'agissait de satisfaire une certaine conception intellectuelle et universitaire des relations entre la Métropole et la Colonie. La Belgique organise de manière remarquable les recherches pour mettre le Congo en exploitation dans les meilleures conditions d'équipement, non seulement dans les domaines agricole, minier et des infrastructures routières, ferroviaires ou portuaires, mais aussi dans le domaine juridique, médical ou plus généralement social. On peut citer entre autres quelques organismes comme le C.E.M.U.B.A.C.: Centre Scientifique et Médical de l'Université Libre de Bruxelles en Afrique Centrale; I.N.E.A.C.: Institut National pour l'Etude Agronomique du Congo; C.E.P.S.I.: Centre d'Etude des Problèmes Sociaux Indigènes....

Ainsi, pour régler les problèmes fonciers que posait leur nouvelle politique urbaine, les Belges mirent au point une procédure simplifiée, ou plus exactement la généralisèrent. Légalement (dans la légalité du droit écrit) toute accession à la propriété d'un lot, d'une parcelle ou d'un logement doit être entérinée par un enregistrement. Si bien qu'une matrice cadastrale et un fichier d'enregistrement témoignent ensuite de cette propriété. Mais dès le début, on le sait, il y a eu au Congo, la législation à l'usage des «Européens» (des Belges surtout jusqu'en 1940, et ensuite aussi des Portugais, des Grecs, des Pakistanais, etc...) appuyée sur le droit écrit et la législation à l'usage des Congolais appuyée sur le droit coutumier.

Pour passer de l'une à l'autre, fut instaurée la procédure dite de «l'enquête de vacance». L'Administration, «Léta» en Kikongo, constatait en présence des représentants indigènes de la collectivité propriétaire —l'individu ne pouvant posséder que l'usage— que le terrain était libre, vacant, donc qu'il n'y avait pas préjudice à le faire passer dans le domaine privé de l'Etat. Alors, moyennant contre-partie financière ou autre, on pouvait l'enregistrer comme du domaine de l'Etat. Ce terrain relevait ensuite du droit écrit. Une fois cadastré, il pouvait être revendu par l'Etat à des particuliers (c'était le but de l'opération en fait). Il n'était d'ailleurs pas toujours cadastré. Dans ce cas, il ne s'agissait plus de privatisation de la propriété, mais de concession. L'Etat concède de cette façon d'immense territoire à des sociétés coloniales d'exploitation : PLC (Plantations Lever au Congo), UMHK (Union Minière du Haut Katanga), JVL (L'exploitation de Jules Van Lancker), MIBA (Concession du site diamantifère de M'Bujimayi) etc... etc...

Cette «enquête de vacance» était donc une procédure assez longue, qui présentait toutes les apparences de l'honnêteté et de la justice. Naturellement, il s'agissait d'un constat de vacance définitif faisant du terrain soumis à l'enquête un terrain «extra-coutumier». Cependant, dans l'esprit des usagers coutumiers, ce terrain ne paraissait vacant que durant un laps de temps limité, dans la plupart des cas (habitude de rotation de cultures avec déplacement de villages sur un très vaste terroir et dans une durée de temps de plusieurs années, voire dizaines d'années). Il est évident que la différence d'échelle de valeur de référence et de langage des deux parties «truquait» la plupart des transactions. Cela permit bien des abus. Car les «enquêtes de vacance» n'étaient et ne pouvaient être entreprises que sur demande de l'Etat (Administration = Léta). Comme les indigènes n'avaient aucune raison de les entreprendre, ce qui aurait été pour eux insensé (car pourquoi provoquer une opération qui faisait passer une propriété collective dans les mains de l'Etat pour ensuite la rétrocéder à la même collectivité...), elles ne relevaient que des étrangers astreints au droit écrit, et pour leur seul avantage. Ceux-ci avaient certes l'obligation de passer par l'intermédiaire de l'Etat (contrôle), mais en même temps l'Etat avait intérêt à favoriser la colonisation blanche qui accentuait son emprise et assurait sa présence. Il fut même une époque, après 1945, où il fut sérieusement débattu du problème d'un peuplement blanc. Seule la prudence de l'Administration empêcha ce projet de passer (68) sans cela certaines régions du Zaïre se seraient apparentées au Zimbabwe, du temps où il se nommait Rhodésie.

(68) M. de SCHREVEL, *op. cit. passim*. La prudence de l'Administration a donc joué dans les deux sens : provoquant la politisation des Congolais, empêchant l'apparition d'un problème racial trop aigu.

Quand il fallut attribuer des parcelles aux indigènes des nouvelles cités, l'Etat, c'est-à-dire l'Autorité, l'Administration, se trouva fort gêné. En droit, il aurait fallu faire acquérir les parcelles par les indigènes ou les leur rétrocéder. Mais outre la difficulté à faire entrer ceux-ci dans le système juridique écrit, il y avait une apparence de contradiction à agir ainsi. N'en étaient-ils pas déjà les ayants droit légitimes ? Et de plus dans le système bantou, où la terre est un bien collectif, le chef de terre en est responsable, il en distribue le droit d'usage aux gens du groupe. Seul l'usage est attribué. Tant qu'une famille use d'un terrain, elle en est effectivement propriétaire. Dès qu'elle cesse d'en user, le terrain retombe dans la collectivité. Après une enquête de vacance, si l'Etat n'utilisait pas un terrain ainsi acquis, la collectivité qui avait accepté (subi) l'enquête de vacance aurait donc dû pouvoir théoriquement le récupérer. Mieux, si après des années d'usage, un propriétaire cessait d'user du terrain, dans le cas d'une concession surtout, la collectivité aurait également dû pouvoir le reprendre. (C'est un des raisonnements qui en 1967 fondèrent la Loi foncière, dite Loi Bakajika : voir en 2e partie). Les Belges savaient qu'en acceptant cette vue théorique, ils permettaient à leur autorité d'agir sans que les apparences traditionnelles soient complètement gommées.

Compte tenu de tout cela, dès 1947, il devient urgent d'agir, car la situation urbaine risquait d'être vite incontrôlable si la politique du logement proposée n'était pas appliquée. C'est ainsi que les terrains des cités construites dès cette époque (1947) jusqu'à l'indépendance (1960) furent distribués parcelle par parcelle, dûment enregistrés mais non cadastrés. Cela fut matérialisé par la distribution d'un «livret de logeur» aux bénéficiaires.

J. Flouriot (69) note la situation en quatre cartes. On y voit sur la carte «parcelles cadastrées» que dans les «cités», on a deux situations possibles : 1 à 10 % des parcelles sont cadastrées dans les «zones» de Kinshasa (la plus ancienne cité, Kasavubu, Ngiri-Ngiri (peuplées de Kongo de Kinshasa donc propriétaires de droit coutumier, plus ou moins), Matete et Ndjili (les plus récentes cités : 1953-1955) ; 10 à 50 % sont cadastrées à Yoloalamu, Matonge, Bandalungwa et Lemba (70) qui sont les trois cités abritant les populations à relativement hauts revenus, ce qui démontre que celles-ci sont déjà dans le système nouveau où les biens sont enregistrés et cadastrés. Des 50 % non cadastrés, nombreux sont ici également les Kongo qui forment la moitié de la population kinoise.

Le «livret de logeur» fut une solution adaptée qui a survécu à l'indépendance. Voici ce qu'en dit M. Ducreux (71) :

«Le titre d'occupation des parcelles et des logements réclamerait une étude approfondie dans laquelle il faudrait traiter de la propriété foncière et du statut d'occupation en tenant compte du droit, de la coutume des lieux et des époques d'urbanisation.

Il est évident qu'il y a une différence entre celui qui se déclare propriétaire d'une parcelle dans une ancienne cité, celui qui est devenu propriétaire d'un logement dans une cité planifiée et celui qui a acquis une parcelle dans une zone d'extension depuis

(69) J. FLOURIOT, LE PARCELLAIRE, AK 14.

(70) Voir la carte de localisation H.T.

(71) M. DUCREUX, op. cit. p. 130.

l'indépendance. Dans le premier cas, c'est l'occupant qui a pris l'initiative en se faisant enregistrer au service des titres fonciers ou au bureau administratif délivrant les «livrets de logeur» ; dans le second cas, c'est l'organisme constructeur qui a édifié des logements sous une forme apparentée à la location-vente ; dans le troisième, la négociation s'est d'abord faite le plus souvent en dehors du contrôle de l'Administration, par entente entre le Chef de terre et l'occupant».

A travers l'usage fait de l'enquête de vacance et du livret de logeur, on perçoit que ce type de procédure sanctionne une rupture juridique pratiquement totale entre les deux groupes en présence, les Belges et les indigènes. Certes on trouve de nouvelles formules pour attribuer les parcelles (enregistrées, non cadastrées), mais elles ne s'appliquent que sous condition du maintien, même du renforcement, d'une certaine distance entre le «civilisateur» et son «colonisé» toléré dans la ville. Cette distance s'affirme sur quelques critères simples dont l'usage n'est possible que parce que le colonisé est désarmé devant la puissance, aux multiples points d'application, du colonisateur.

Il paraît notamment nécessaire aux Belges qu'une telle distance s'inscrive dans la ville. Et ils la font admettre sans difficulté, car la force du conquérant dominateur est que le dominé s'estime favorisé de l'être quand il compare son état à celui des gens de la brousse, «ces gens qui sont là» («banseke», «paysans», «bushmen») avec un geste de mépris qui souligne la supériorité (sanctionnée par une apparence de reconnaissance du fait des Blancs) de celui qui parle : «Ces gens qui sont là», comme s'ils étaient oubliés de Dieu. D'où le pouvoir attractif de la ville où, plus qu'en brousse, s'exerce le Pouvoir Blanc (72) dans un environnement social moins soumis aux forces de la société traditionnelle de référence.

Mais si les procédures sont simples, elles doivent servir une idéologie : sur quels éléments appuyer le développement urbain ? Quels critères doivent permettre de créer une ville conforme au projet belge ?

(72) En fait, le pouvoir blanc est si grand, si différent, si surprenant, que j'ai pu entendre assez fréquemment des propos qui peuvent se résumer ainsi : «Vous, Blancs, vous n'êtes pas plus intelligents que nous. Seulement vos sorciers sont plus puissants que les nôtres. Le jour où nos sorciers seront aussi puissants que les vôtres, nous serons les maîtres». C'est en fait une réponse de survie pour ne pas désespérer. Il n'y a là aucune analyse de situation, un tel procédé relèverait de la logique dite «cartésienne». M. TOURNIER dans son étonnant roman, «Vendredi ou les limbes du Pacifique», apporte bien une réponse mythologique, à travers une lecture de cet ouvrage (lecture au 2e degré) mais son ouvrage ne s'adresse finalement qu'aux Blancs. Celui qui réhabilitera les «Africains désemparés» à leurs propres yeux n'a pas encore écrit l'œuvre rédemptrice (cependant CHEIKH ANTA DIOP et l'historien KI-ZERBO semblent y travailler). Cela rejoint cependant les analyses de G. BALANDIER concernant les «messianismes noirs». Il y a une espérance nègre de domination du monde. «L'Afrique est le continent de l'an 2 000» a-t-on dit. Pour l'Europe, cela veut dire le dernier continent sous-exploité en l'an 2 000 ; celui qui assurera le supplément de ressources à la survie de l'humanité. Alors les plus organisés (Européens, Américains, Chinois, vraisemblablement pas les Africains) l'exploiteront. Pour les Zaïrois, cela semble vouloir dire que les Africains domineront le monde après l'an 2 000. En attendant, la ville, c'est la puissance des sorciers blancs....

La rentabilité d'abord : la notion de rente qui depuis le XIXe siècle fascine les économistes, tels que Ricardo, Stuart Mill, etc... et déjà, avant eux, Adam Smith et Turgot. Mais il ne s'agit pas ici seulement de rente foncière, ou de rente de la terre. L'économie a évolué, même si les colons et les coloniaux du Congo en ignorent les théories. Et précisément dans le cas de l'implantation belge, comme de toute l'implantation coloniale des XIX^e et XX^e siècles, il s'agit d'une rente économique d'un caractère plus général, telle que l'a défini R. Barre (73) :

«La rente est un phénomène imputable à l'inélasticité de l'offre d'un facteur par rapport à son prix : cette inélasticité peut se présenter sous deux formes :

- une inélasticité due au caractère non reproductible ou peu reproductible de certains facteurs (...);

- une inélasticité due à des inadaptations de courte période de l'offre. Les rentes qui apparaissent dans ce cas ne sont pas durables, car les facteurs de production peuvent être accrus au bout d'un certain temps. A. Marshall a proposé pour ces surplus, le nom de 'quasi rentes'.

Les quasi rentes concernent aussi bien les travailleurs ou les entrepreneurs que le capital technique».

La rente est valorisée par la rareté. Dans le cas présent, la rareté est le capital et ses détenteurs sont les techniciens venus d'Europe. Tous ceux qui sont susceptibles d'acquérir rapidement les techniques en usage dans les sociétés industrialisées peuvent aussi profiter de cette rente. Comme la formation et l'information, très contrôlées, ne sont diffusées chez les Congolais qu'au niveau le plus bas possible (cf. le texte cité concernant l'ouverture d'écoles techniques à Boma, Stanleyville et Léopoldville), ceux qui sont susceptibles de profiter de la rente demeurent dans tous les cas de figure les Européens ou apparentés (Portugais d'Angola par exemple). Cette rente est productrice de richesses comme toute rente, si bien que ses bénéficiaires ont intérêt à la perpétuer le plus longtemps possible. Or pour la maintenir, il faut maintenir la rareté qui la nourrit. C'est-à-dire garder la maîtrise de la technique.

Ainsi on retrouve bien le «sorcier blanc» qui ne veut pas transmettre son pouvoir, on retrouve bien le refus du transfert de technologie. Le but délibéré du pouvoir colonial semble donc bien de faire d'une «quasi rente», une vraie rente.

Ce procédé est courant en économie :

«Notons enfin que des situations de rareté artificielle peuvent être créées (...) qui entraînent pour les entrepreneurs ou les facteurs de production des quasi-rentes» (74).

(73) BARRE (Raymond), *ECONOMIE POLITIQUE*, Collection Thémis, P.U.F. Tome second, 1956, 884 p. citation p. 89 de la 5^e édition, 1955.

(74) Ibid, p. 89

Il est aisé de parvenir à cette situation en maintenant un monopole, ici celui de la connaissance. Mais cela suppose en plus de la rareté entretenue, le désir de ce dont cette rareté prive : ici le désir de la maîtrise de la connaissance technique. A ce stade du processus, qui tient la connaissance possède un pouvoir renforcé et un moyen de pression sur les ignorants (les Congolais) en soumettant l'obtention de la connaissance (c'est-à-dire le partage de la rente) à la soumission au système et aux modèles imposés.

Ainsi, une fois que les structures sont en place (structures techniques, structures sociales et structures culturelles) cette quasi-rente devient une vraie rente, puisque seule une modification structurelle peut y mettre fin. C'est aussi, ce genre de modification structurelle qu'espéraient les leaders africains dans la période pré-indépendance. Mais faute d'une analyse stricte, dans l'esprit de l'économie de marché, ces leaders ont été abusés dans leur espérance... A moins qu'ils n'aient été complices du Pouvoir Blanc, comme on l'a dit de Moïse Tshombé...

Après les Indépendances, cette rente s'est perpétuée, «l'Assistance Technique» sous toutes les formes en est une expression particulière, mais qui n'en est pas moins «rentable». Les problèmes que soulèvent actuellement les pays sous-équipés s'y rattachent également, notamment celui des matières premières dont une partie de la production, dans ces pays, demeure sous le contrôle technique des étrangers...

Ce n'est pas que dans une première période il y ait eu volonté aussi délibérée de créer des besoins dans un souci de rentabilité de cet ordre, mais dans son contact avec les Africains, la civilisation européenne a apporté et entretenu ce déséquilibre sociologique à son avantage. Elle en a fait un des éléments de sa réalité économique. C'est pourquoi très vite le désir de satisfaire certains besoins jusqu'alors inconcevables, ou seulement irréalisables pour les Congolais s'est manifesté : besoin de sécurité, besoin de santé, besoin de connaissances, besoin de confort, etc... Tous ces besoins vitaux pouvant être satisfaits sous réserve de maintenir une symbiose avec la puissance coloniale. Or le lieu de symbiose le plus favorable est la ville, tandis que la certitude de permanence de la présence européenne s'appuie sur le profit, donc sur la rentabilité. Les conditions sont objectivement rassemblées pour enclancher une mutation favorable au «civilisateur» et d'apparence progressiste pour les indigènes «bénéficiaires» de la «Civilisation».

Sans être de brillants spécialistes de l'économie politique, les colons belges ont agi dans ce sens parce qu'eux-mêmes sont un produit de la société coloniale et, plus généralement, capitaliste libérale. Cette action fut facilitée par le fait que le préalable de la supériorité de ce qu'ils apportaient et perpétuaient n'était pas contesté —et même incontestable apparemment— ce qui se traduit schématiquement (et naïvement) par : ce que le Blanc juge bon est bon, ce qu'il choisit doit être choisi, ce qu'il fait est ce qu'il faut faire, car «il sait» (75).

Des besoins furent donc créés et relativement satisfaits, sans idées machiavéliques de profit excessif vraisemblablement, mais l'organisation de ces besoins, leur satisfaction, furent structurellement définies. Le paternalisme bureaucratique en fut l'expression.

(75) L'expression «il sait» appliquée à des Belges est encore plus significative car elle inclut les idées de connaissance et de pouvoir réunies en un seul verbe.

A partir d'une telle situation, il suffisait d'organiser la rareté technique. C'est ce qui fut fait en bloquant systématiquement aux Congolais les chemins de la connaissance de la science européenne, de la «sorcellerie des Blancs».

Sur ces données, il s'est agi d'organiser, de construire la ville. On a vu que cela fut très vite établi : quartiers résidentiels pour Européens, «cités indigènes», séparation entre les deux entités matérialisées dans l'espace et contrôlées par les camps de la Force Publique (76). Les lieux de contact nécessaire sont les lieux d'emploi, lieu de domination par excellence. Dans ces lieux, le jeu capitaliste s'est exercé au maximum de sa puissance de profit, plus qu'en Europe la force de travail y fut rémunérée au taux du seuil de subsistance des travailleurs et au taux de reproduction de la main d'œuvre.

Par suite, et en conséquence, de ces comportements économiques, on peut constater que «l'étendue de la ville n'est pas homogène, mais polarisée. La ville ancienne s'est construite à partir de deux centres portuaires situés à six kilomètres l'un de l'autre. Ce sont aujourd'hui encore des quartiers industriels, commerciaux et administratifs, doublés de zones résidentielles de haut standing. Les deux premières cités africaines se sont développées immédiatement au Sud (...). Le réseau de circulation comportait essentiellement quelques voies parallèles au fleuve dans les zones européennes et une série d'axes Sud-Nord drainant la main d'œuvre vers les chantiers et les bureaux» (77).

C'est dans ces années là que l'on commença à parler de «Léo-la-belle». La plus belle ville d'Afrique Noire mérite encore cette réputation : «Kin-la-belle», malgré les méfaits d'une certaine dégradation de l'ensemble des «cités». Les urbanistes des années 50 eurent le souci du bien-être des populations indigènes. On est loin, à Léo, de certains quartiers des villes minières belges et des «courées» du Nord de la France. La composition urbaine y est très élaborée. Elle se fonde sur un maillage orthogonal de voies, des ronds-points plantés d'arbres, des lotissements bien dessinés, découpés en parcelles plantées et limitées de haies vives du plus heureux effet (voir photos h.t.).

Mais cela ne suffit pas à faire de Léopoldville une réussite, car si le cadre est bien planté, il demeure occupé par des citadins dont les droits diffèrent et dont les destinées sont délibérément séparées. Les principaux éléments de cette composition sont :

- quartiers européens, quartiers africains, zones vertes séparatives car l'apartheid est un fait au Congo Belge. De par les réglementations les Blancs ne peuvent se rendre dans les quartiers indigènes de nuit, sauf les missionnaires et les médecins. Un Blanc qui y est le soir ne peut en sortir, De même l'indigène ne peut circuler dans les quartiers européens la nuit, excepté pour son travail (ouvrier ou domestique) et avec un laissez-passer établi par son employeur.

(76) AK 13 —22—23—24—25, commentaires R. de MAXIMY et M. PAIN ; et cartes sur les modes de composition urbaine.

(77) SAINT-MOULIN (L. de), KINSHASA, article cité.

La nuit, les quartiers indigènes, facilement verrouillables, sont bouclés. On retrouve des comportements de type sud-africains à Léopoldville. Les Noirs ne peuvent entrer dans certains magasins, ils n'ont pas l'accès aux bars et hôtels de la ville européenne, etc...

- Axes de fonctionnement de la ville industrielle et commerçante structurant l'espace ;

- Axes nord-sud, desservant les « cités indigènes » pour drainer « la main d'œuvre vers les chantiers et les bureaux ».

A cela, il faut ajouter le rôle des marchés (78) et des missions chrétiennes :

- Celles-ci au contact des deux groupes humains et des deux cultures, afin d'éviter des dégradations dangereuses dans les relations. « L'influence des missions chrétiennes a profondément marqué le développement de Kinshasa. Des quartiers se sont structurés avec comme lieu d'ancrage des missions (...) En outre, la première « zone verte » séparative des deux sociétés — non mêlées — qui fut justifiée « a posteriori » par une morale technocratique (hygiène, respect des « autres », etc...) (79) mais dont les « civilisateurs » sentaient tout de même qu'elle se fondait sur une philosophie raciste, fut masquée (entre autres) par l'implantation de missions tant catholiques que protestantes, mises là en charnière » (80).

En plus de ces faits lisibles dans l'espace urbain, les missions avaient un rôle éducatif très précis, normalisé par la Colonie. C'est là que se formaient les « clerks » (kalaki), les commis, les artisans, les ménagères et les domestiques. De là sortaient les futurs soldats de la Force Publique (81).

J. Dresch (82) note à propos des villes minières : « Prospérité et ordre maintenus par les chefs de camp, blancs, qu'aident des chefs de blocs indigènes et des conseils de notables (...) nouvellement créés, et par la mission établie dans le camp. Les missionnaires ont la responsabilité de l'école et de l'emploi des loisirs ».

Ceux-là également implantés en charnière, car même séparés, les humains ont identiquement des besoins alimentaires. Les marchands, vendeurs sans équipement et commerçants installés, gravitent autour des marchés les plus attractifs sans souci de race, encore que jusqu'à l'Indépendance, les boutiques de la ville « européenne » ne sont accessibles qu'aux Blancs, mais les Noirs s'y fournissent à travers un guichet.

(78) MAXIMY (R. de), ARTISANAT ET EQUIPEMENTS COMMERCIAUX, Vol. 2 du MANUEL D'URBANISME EN PAYS TROPICAL, 220 p. SMUH-Min. de la Coop. 1976.

(79) WOLF (René), « Villes et habitat européen au Congo Belge ; in LA REVUE COLONIALE . BELGE, 262, 1956

(80) MAXIMY (R. de), KINSHASA, VILLES EN SUSPENS, communication faite à l'UR.DOU. 1973, colloque de Douala IPD et IDEP (Dakar), 22p.

(81) LANTERI-SEM (Monique), op. cit.

(82) J. DRESCH, op. cit., citation p. 254.

«Au contact de ces deux entités socio-politiques distinctes, les marchands trouvèrent la place excellente pour leurs affaires. C'est ainsi que les commerces de détail et de demi-gros ont envahi chaque point de l'espace (...). On peut affirmer que dans la partie méridionale du «Centre des Affaires», se rencontrent les deux conceptions de la vie qui sont inscrites dans tout le paysage urbain de Kinshasa : la façon de vivre africaine avec le «Grand Marché», élément structurant principal de ce quartier ; et la façon de vivre européenne avec la «Rue du Commerce» et les deux rues qui lui sont parallèles, éléments structurants très complémentaires du précédent» (83).

Cette dernière citation décrit la situation de 1974. Si la question qu'elle traite avait été abordée en 1945 ou 1950, on aurait certainement dû écrire : «On peut affirmer que dans la partie méridionale du 'Centre des Affaires' se rencontre la conception de la vie qui est inscrite dans le paysage de Léopoldville : la façon de vivre belge». Ou plutôt la façon belge de concevoir l'existence, celle des Belges et celle des Congolais. Puisque, comme cela a déjà été exposé précédemment, la façon de vivre africaine ne pouvait avoir droit de cité (au sens strict) que conforme à ce que les Belges en attendaient (84).

(83) AK 22, «Centre des Affaires», commentaires R. de MAXIMY.

(84) Très surveillée, réglementée, constamment soumise à des pressions rectificatives des comportements non conformes à ce qui convenait (licite) pour être acceptable, dans la mesure où la rigueur, le droit chemin, étaient belges, la façon de vivre africaine devait être selon la morale importée. Et l'on sait que cette morale, consciemment ou non, est l'adaptation des mœurs aux besoins économiques et sociaux des Européens, avec en plus le caractère méthodique et rigide des «éducateurs» belges...

CHAPITRE 3

L'URBANISME DIRIGISTE

BUT ET LIMITES.

Bref la ville de Léopoldville fut bien de 1881 à 1960 une expression sociale organisée dans l'espace selon les seuls besoins et les seuls projets des colonisateurs. Cela fut exposé sans ambiguïté en 1949 (1).

«Pour que l'urbanisme puisse acquérir définitivement droit de cité au Congo-Belge, il aura à se manifester à l'image de ce que fut, dès le début, notre colonisation en Afrique : une œuvre de penseurs hardis mais réalistes».

Et suit un texte explicatif. Tout d'abord une intéressante «note relative à la construction des cités indigènes au Congo-Belge».

«Le premier de ces quartiers, dénommé «Quartier Renkin» (2) est aujourd'hui en voie de réalisation. Il a fait l'objet d'une première adjudication portant sur 1 270 habitations, dont la plupart sont jumelées. Le centre commercial, composé de magasins et de boutiques et disposé au carrefour des voies principales, se complète d'un marché. Deux groupes scolaires, avec chapelle et bâtiments de mission, un dispensaire, un foyer social (3) et un poste de police achèvent l'équipement du quartier».

Ce n'est pas le projet de société des «civilisateurs» qui est exposé dans ces lignes, mais ce que ce projet propose aux «indigènes» : la contre-partie de la force de travail fournie par la population locale. Cela paraît beaucoup, car dans la société pré-coloniale, le travailleur recevait beaucoup moins. On comprend que les Belges se soient sentis justes (et comparativement à ce qui se fait à la même époque dans les colonies françaises en fait de lotissement, c'est beaucoup), car la population autochtone avait le sentiment, justifié, d'un mieux-être considérable. Aussi, tant qu'il n'y a pas de prise de conscience par les indigènes de la signification des nouvelles conditions de l'échange, une telle situation peut se maintenir. Mais dès lors que l'idée d'exploitation de l'homme par l'homme, pratiquée d'une manière disproportionnée avec les avantages concédés aux exploités, apparaît à ces mêmes exploités, le sentiment d'injustice et d'aliénation est tel qu'il devient insupportable. Ce sentiment ne peut émerger chez les exploités que si les disproportions, dont la discrimination sociale et raciale, sont telles qu'elles se manifestent comme une agression ou une oppression.

C'est pourquoi les Belges pratiquèrent le paternalisme qui instaurait un système de relations où l'apparence du don masquait la réalité de l'aliénation comme de la spoliation sociale. Leur erreur fut de le pratiquer trop consciemment en le systématisant : paternalisme institutionnel et bureaucratique.

(1) Ministère des Colonies, 1949 : «Introduction au problème de l'Urbanisme au Congo-Belge, in : L'URBANISME AU CONGO-BELGE, 112 p.

(2) Actuel «Quartier Matonge» (pron. Matongué). Il sera étudié plus en détail en 3è partie de la présente étude.

(3) C'est de ces foyers sociaux qui seront brûlés lors d'émeutes à la veille de l'Indépendance.

On pourrait citer les manques les plus probants de la «cité Renkin», pourtant réalisée et considérée par les Belges comme une réussite sociale. Il y aurait dans cette démarche, une réelle malhonnêteté, car il ne peut y avoir d'absolu en ce domaine. Les Belges le savaient bien. C'est pourquoi, par la suite, à chaque génération de cités construites, des modifications furent apportées qui ne répondaient pas toutes aux seuls arguments de coûts ou dépendants de visées colonialistes. Notamment, il semble que les populations-cibles cernées par les «concepteurs» et concernées par les réalisations furent clairement et étroitement définies, ce qui permit de proposer un habitat adapté, du moins dans ses caractéristiques techniques et économiques. Loger les habitants au mieux de leurs «besoins» (ceux-ci définis par les Belges selon leur schéma de pensée) et des services qu'on en attendait, était le but recherché. Ce fut une vaste entreprise puisqu'entre 1949 et 1960, plus de 20 000 logements pour indigènes furent construits. «L'esprit objectif», tel que défini précédemment, dans ce sens, a imposé un certain nombre de réalisations étroitement contingentes, issues des certitudes sur lesquelles se fondait cet «esprit objectif» (cernable uniquement, et par définition, à travers les actions entreprises par la Colonie Belge).

Notamment on découvre que si habiter, circuler, travailler sont considérés comme des fonctions «utilitaires», se récréer n'entre pas dans ces fonctions vitales. Du moins l'esprit de système a provoqué une dissociation conceptuelle entre la notion d'habitat et celle de culture. Cet esprit de système, conditionné par «l'esprit objectif», a suscité la réalisation d'un complexe sportif remarquable, «la Fun», associé à un stade très vaste : le stade «Tata Rafaël» (devenu le «stade du 20 Mai»). Les expressions culturelles à composantes spirituelles, cependant, ne furent admises qu'à travers les activités missionnaires et leur prolongement, les foyers sociaux ; la joie de vivre dehors et en communauté ouverte, pourtant caractéristique des genres de vie bantoue, ne fut pas considérée pour elle-même : aucun espace libre, c'est-à-dire non contrôlé et déjà programmé dans son usage, n'existe alors dans la «cité Renkin». Aucune possibilité de créativité, ou d'expression collective spontanée n'est donc encouragée ou seulement acceptée. Et de fait cela était inacceptable dans les projets et réalisations de la Colonie.

L'habitation, élément fondamental de ces «cités», répondait aussi à des normes établies uniquement par les Belges, c'est pourquoi elle subit des modifications notables après 1960 comme en témoignent les interviews menés lors d'une enquête sur l'habitat en hauteur faite en 1972.

Donc les textes sur l'urbanisation au Congo-Belge entérinent les tendances que l'on a déjà signalées : «l'indigène» est bien traité mais n'a aucun droit civil et politique, aucun droit à la ville. La législation renforce la tendance à créer des «camps», des «cités», des réserves séparées de la ville. Cette ville de «plein exercice», selon l'expression coloniale française, ou «extra-coutumière», selon l'expression coloniale belge, est faite pour les «Blancs» et aussi pour quelques privilégiés indigènes, qui ont leur «carte d'évolués» et qui arrachèrent cette concession de haute lutte (4).

(4) Voir, là-dessus : P. DEMUTER, op. cit. ; M. de SCHREVEL, op. cit.

Et voici, à l'appui de ces remarques, les «possibilités d'avenir» proposées par ce même document. On n'en citera que les principales, les plus perpétuellement répétitives depuis que l'Etat Indépendant du Congo est devenu une Colonie Belge en 1908.

«Outre cette conception générale, notre urbanisme devra également répondre aux diverses exigences de notre vie coloniale». (Il ne s'agit pas dans cette phrase de la vie des indigènes qui ne sont pas des coloniaux, quoiqu'il ne s'agisse pratiquement que d'eux, mais saisis dans le rapport dominateur/dominé établi dès le début).

Voici comment l'urbanisme répond à ces «exigences de notre vie coloniale» :

«Tous les tracés doivent se faire en fonction de la circulation moderne, de ses modes de transport...» (voitures, transports en commun et bicyclettes : ces deux derniers surtout).

«Le réseau routier doit être réduit à ce qui est strictement indispensable (5)...». Il est aisé de savoir ce qui était bitumé à l'Indépendance : la ville européenne et les «cités» les plus récentes, accessibles par le bus (6).

«Ne perdons pas de vue les facteurs de sécurité publique encore nécessaire : par le choix judicieux des emplacements occupés par la Force Publique et l'aménagement à son intention d'accès faciles aux éléments vitaux des cités : aérodromes, T.S.F., zones commerciales, industrielles, etc... etc...» il y a quelques non-dits que l'on imagine.

«Vu l'afflux des populations vers les villes, créons les conditions propices à une meilleure répartition de ces populations. Evitons leur entassement excessif et inhumain. Groupons-les en quartiers distincts, séparés par de larges zones libres. Créons une ambiance qui ménage une transition morale entre le milieu coutumier et la vie citadine.

Aménageons la ville en fonction des autochtones ayant un réel besoin d'y résider, par exemple les évolués, les artisans, etc...

Créons autour des centres urbains des îlots-unités résidentielles- limités en importance pour la grande masse des autochtones et établissons-les de manière à inciter les indigènes à s'y fixer. Prévoyons ces îlots sous forme mi-rurale, mi-citadine, avec possibilité de petit élevage et de cultures vivrières de manière à pouvoir maintenir ces populations sur place en cas de crise économique, ou de contre-temps».

La crise économique de 1929 qui avait provoqué une décroissance de la population de la ville explique cette réflexion. Pour ce qui est des «contre-temps», ils peuvent être multiples, voire inimaginables, mais ce sont toujours des contre-temps susceptibles de contrecarrer la politique coloniale belge.

(5) Le bitume, de ce fait probablement et aussi sous les pressions mondiales des marchands de voitures et de pétrole, et avec l'appui technique de leurs ingénieurs, est devenu à Kinshasa un bien exagérément valorisé.

(6) AK. 30, «Voiries», commentaires de J. FLOURIOT.

«Ne perdons pas de vue les principes essentiels de notre politique coloniale, dans la disposition des quartiers résidentiels. Evitons les cloisons étanches, sans pour cela ignorer les situations de fait».

Dans cette dernière recommandation, il y a une belle duplicité : «les situations de fait» sont en vérité des situations «sociales» de fait qui n'ont une apparence de rupture dans la ville, de dispersion sur le site, que par la volonté des colonisateurs. C'est pourquoi il n'est guère élégant de laisser entendre que ces situations de fait sont des phénomènes accidentels, ou quasiment, qu'il faut entériner faute de pouvoir les modifier... Sous des apparences généreuses, on se trouve bien là devant un document répondant à une entreprise d'aliénation aussi délibérée que discrète.

Et le texte se poursuit :

«Tous ces facteurs seront disposés le long d'un axe de transport en commun et aisément accessible depuis des haltes-stations d'où rayonne une petite voirie pour piétons. Ces derniers trajets, de maximum cinq minutes pour l'Européen et de dix minutes pour l'Indigène, déterminent les dimensions des divers quartiers.

La population de statut «civilisé» (7) est concentrée en ville, dans un dispositif largement aéré et planté —ou partagé entre celle-ci et quelque plateau plus salubre bien accessible.

La population autochtone est répartie soit en ville, soit surtout dans de petites cités satellites —unités résidentielles— de type semi-rural. De tels centres garantissent des conditions de sécurité sociales stables et permettent d'y conserver de tout temps, les populations».

ANALYSE DE LA PENSÉE URBANISTIQUE BELGE TELLE QUE MANIFESTÉE A KINSHASA APRES 70 ANS DE COLONISATION

A lire ce texte, on peut constater qu'une vision paternaliste dans un environnement colonialiste prend des accents très modernes qui sont bien proches de ceux des «écologistes» actuels. Notamment en ce qui concerne la circulation, la primauté donnée aux transports en commun dans l'esprit des urbanistes, la desserte des «cités», le souci de ne pas projeter les populations rurales dans la ville en faisant l'économie d'un habitat de transition. Cela dénote le sérieux avec lequel les Belges considéraient les problèmes qui se posaient à eux, cela confirme le souci «paternel» qu'ils avaient des populations qu'ils estimaient de leur devoir de «civiliser».

Le résultat est un nombre de réalisations aux qualités très actuelles qui font des «cités» de la dernière décennie du Pouvoir Belge, des réussites telles qu'elles sont devenues les quartiers les plus attractifs de l'actuelle Kinshasa. D'ailleurs, dès la réalisation de cette politique urbaine, les villes du Congo-Belge furent citées en exemple d'un urbanisme bien compris et socialement ouvert par tous les géographes et sociologues français qui eurent à s'intéresser à cette question. Et pourtant, ce texte est imprégné

(7) On était donc, si on se fie à ce texte, légalement, statuairement, «civilisé», par opposition à autochtones ; y compris les «évolués», pas encore «civilisés», cf. suite du texte. Et aussi M. de SCHREVEL, op. cit. passim.

de l'esprit qui a sous-tendu toute la philosophie coloniale belge dès les commencements. En ce sens, il exprime assez bien le projet de société urbaine qui fut envisagé pour l'urbanisation de tout le pays.

Les «a priori» issus d'une confiance absolue en un système de société d'abord : ce système est le fruit d'une idée de culture et de civilisation dont on a vu l'impact tout au long de cette partie de l'analyse de la ville qui fait affirmer qu'il s'agit d'une ville aliénée. Il est rempli d'un optimisme pré-expérimental relativement naïf. Ces naïvetés concernent essentiellement les genres de vie des Congolais et les étapes supposées de leur «évolution». Ainsi, croire que par la création «autour des centres urbains d'îlots limités en importance» on créera «une ambiance qui ménage une transition entre la brousse et la ville» rejoint l'idée, encore en vogue à cette époque, des «cités jardins», ici fortement imprégnée de ruralisme. Il est étonnant en effet de voir formuler, quoique de manière indirecte, l'affirmation qu'un faubourg un peu distant de la ville ne sera qu'un supervillage influencé par la proximité de la ville dans ses genres de vie, qui deviendront plus urbains, mais en demeurant relativement autonome dans ses activités rurales améliorées. C'est raisonner comme si on se déplaçait encore à pied et à cheval en 1950. Il semble que dans cette conception, se soit glissé un vice de raisonnement dû probablement à un manque d'analyse sociologique car les théoriciens d'alors pensaient volontiers «ethnologie» plutôt que «sociologie» (8). On peut y voir aussi une conception de la vie indigène qui était prônée alors par les missionnaires flamands.

Notamment les urbanistes de ce temps paraissent attacher plus d'importance à l'idée spatiale de la ville qu'à sa dimension sociale. Du moins cette dimension sociale ne s'appuyait-elle pas sur une analyse des besoins exprimés par les populations autochtones, mais sur l'hypothèse des besoins qu'on leur supposait ou qu'on aurait aimé qu'elles eussent. C'est pourquoi on pensait qu'il suffisait d'éloigner suffisamment (quelques kilomètres) les populations pour que le pouvoir social (particulièrement comme source d'emplois et de revenus) de la ville ne se fasse plus sentir. On sait maintenant la limite de cette conception, mais alors on faisait les mêmes raisonnements insuffisants un peu partout dans les pays industrialisés et sur leur périphérie, le cas de Vellingby, en banlieue de Stockholm, est exemplaire sur ce point.

Cependant, cette politique de «cités satellites» à vocation rurale présumée, où la population devait être tenue en réserve, a probablement évité l'apparition de «bidonville» à l'africaine (9) à Kinshasa et dans les autres villes du Congo-Zaïre.

(8) Cette observation ne concerne bien évidemment pas que les seuls Belges.

(9) Habitat sous-intégré sans le moindre équipement, la moindre organisation. Ce genre d'habitat apparaîtra et sera le fruit délibéré du Congo-Zaïre Indépendant, qui fera preuve d'obscurantisme en la matière.

SMUH, LES FORMES DE CROISSANCE URBAINE SOUS-INTEGRÉE, Paris 1971 - 2 vol. Plus particulièrement dans le vol. 2, la monographie AF 3 : MAXIMY (René de), «KIBAM-SEKE, Commune de Kinshasa».

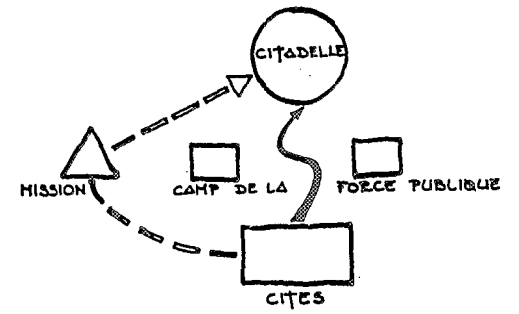
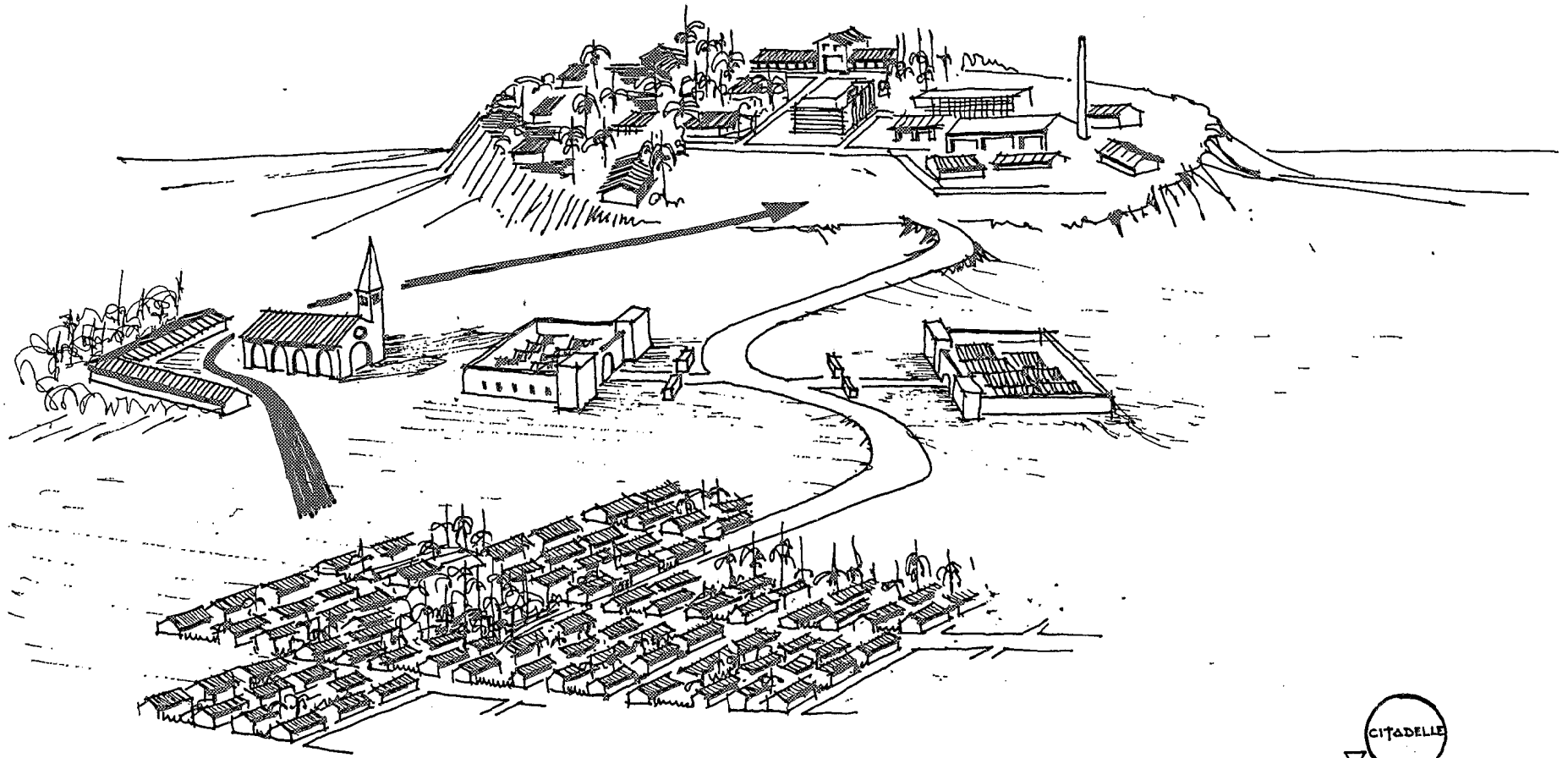
Mais ces naïvetés et ces ignorances ne sont pas uniquement naïves. Elles camouflent quelque peu une philosophie de la ville et manifestent une certaine roublardise que l'on a déjà signalé en une sorte de parenthèse lors de la citation ci-dessus des principaux passages du texte de 1949. En proposant des «flots limités en importance», le Gouvernement se persuadait qu'il favoriserait l'insertion progressive des postulants citadins dans ce nouveau milieu qu'est la ville, mais il créait aussi, et c'est clairement dit, des réservoirs de main d'œuvre où «conserver de tout temps les populations», et en même temps les contrôler...

C'est donc en réalité une ville d'apartheid et de discrimination sociale légalement décidée qui est voulue. Une ville où la plupart des noirs étaient destinés à n'être que des manuels, des «clercs» et des «commis d'administration» : en tout état de cause des subalternes. Ceux qui malgré cela «ont un réel besoin» de résider en ville sont aussi programmés : les commerçants, les artisans, les «évolués». Ils demeurent des subalternes : commerçants-boutiquiers et détaillants sans la moindre capacité de capitalisation et donc d'autonomie, artisans-tâcherons au jour le jour, «évolués» sans pouvoir de décision. Il ne peut pas y avoir d'intégration, de mélange ou simplement d'égalité à la population blanche, si hiérarchisée en classes soit-elle. La ville était et restera divisée, contrôlée, quadrillée avec une implantation prévoyante de la «Force Publique». Les «facteurs de sécurité publique» sont répertoriés : «T.S.F., aérodromes, zones industrielles et centre commercial, etc...» Le «et cætera» veut dire les quartiers résidentiels de la ville européenne qu'on ne veut pas nommer explicitement (10). Pour assurer un logement décent et bon marché aux ouvriers des usines, dès la fin de la deuxième guerre mondiale l'habitude de construire des cités ouvrières se répand. On les appelle, à Léopoldville (et ce nom leur est resté) les «camps». Ce terme était usité vers 1930 pour qualifier les premières opérations d'habitat ouvrier (UTEXCO), ou social promu par l'Eglise Catholique (cité, appelée «camp», du Christ-Roi à Kasavubu, ex-Dendale). Les autres «camps», vers 1950, sont : les camps OTRACO (ONATRA) le camp CITO, le camp TISSACO, le camp UTEXLEO, le camp PLC (PLZ), les camps de police et les camps militaires... On peut signaler aussi que ce qu'on a appelé des «cités», n'étaient alors que des «super-camps», puisqu'elles étaient fermées la nuit et qu'il y régnait une discipline morale stricte : pas de boissons alcoolisées, pas de fêtes traditionnelles africaines sans autorisation, pas de manifestation collective d'opinion, etc...

Léopoldville, entre 1950 et 1960, pourrait se définir comme une sorte de citadelle sociale européenne, une sorte de cité interdite la nuit aux non-résidents, protégée par des camps militaires et encerclée de camps de travailleurs sans droit de cité, mais ayant le devoir de travailler. (voir image symbolique de cette vision sur croquis hors texte). On se trouve, semble-t-il, au niveau de l'inconscient collectif, face à une population européenne qui s'estime supérieure, d'une qualité aussi haute par rapport aux indi-

(10) La révolte de Luluabourg (Kananga) en 1942, n'est pas oubliée. On craint des troubles et des émeutes...

(11) OTRACO : Office des Transports Congolais, créé après 1945, devenu ONATRA : Office National des Transports (fluvial et ferroviaire). UTEXCO : Usine Textile Congolaise ; TISSACO : Tissage Congolais, devenu TISSAKIN ; UTEXLEO, Usine textile de Léopoldville ; PLC : Plantations Lever au Congo, devenu PLZ : Plantations Lever au Zaïre, le groupe Unilever est né des plantations du Zaïre.



gènes que les empereurs de Chine ou les rois mésopotamiens s'estimaient hauts par rapport à leur peuple. C'est la sacralisation de la «race blanche», une idéologie bien établie jusqu'il n'y a guère (12).

Mais cette haute idée est de plus en plus discutée. Le sentiment de culpabilité d'une Administration Coloniale, très controversée jusqu'en Belgique déjà, transparait dans les raisons données pour justifier l'apartheid : «éviter l'entassement excessif et inhumain», souci juste, en créant des «quartiers distincts, séparés par de larges zones libres», ce qui correspond à la ville rompue et à la parcellisation de la «population noire» (entité administrative) désirées par les Belges. Peut-être faut-il voir aussi dans cette extension considérable de la ville une réaction du Belge à l'étroit sur ses terres européennes et qui se trouve enfin devant un espace quasi illimité. Mais c'est tout de même bien l'idée de séparation des races qui prédomine, toute l'histoire coloniale belge en atteste. (Ne faudrait-il pas dire plus simplement : toute l'histoire coloniale européenne...)

Ce sentiment se traduit par des formulations réticentes à caractère conjuratoire : «évitons les cloisons étanches», mais «sans pour cela ignorer la situation de fait». On rencontre même un passage très symptomatique : «ces derniers trajets, de maximum cinq minutes pour l'européen et de dix minutes pour l'indigène...». Il est vrai que l'effort physique reste pénible pour le Blanc sous ces cieus, mais marcher c'est peut-être aussi déroger (13).

En le rattachant à toute la politique d'urbanisation qui l'a précédé et en le confrontant aux réalisations qui l'ont suivi, on peut donc bien dire, en conclusion de ce texte, que les villes du Congo-Belge sont conçues et réalisées pour favoriser l'exploitation du pays et de sa population. C'est pourquoi Léopoldville s'inscrit dans un projet de discrimination raciale quasi juridiquement retenu : les nombreux camps de la ville complètent les similitudes avec l'urbanisme de la République d'Afrique du Sud. Ce sont aussi des camps de travailleurs. Il est juste de dire que bien que commencée autour de 1930 (UTEXCO) cette politique a été liée à l'essor de la ville pendant la guerre, époque où beaucoup de travailleurs sans femmes vinrent alors fournir leur force de travail. Les «camps» pouvaient donc être considérés comme une solution du moment... Mais ce n'est pas si simple, car cette forme d'encadrement et d'encasement de la main d'œuvre avait déjà fait ses preuves dans les «coumpounds» des villes minières du Katanga (Shaba), on en connaissait donc les avantages et les inconvénients (14). Elle est le témoin d'une expression spatiale du projet paternaliste de société des «civilisateurs».

(12) L'album de HERGE, TINTIN AU CONGO, ed. Casterman 1938, donne une image assez exhaustive d'une certaine idée du Blanc, enfant ou adolescent, vis-à-vis de son «petit frère» (jamais «grand frère») noir, fraternel, vu l'âge, mais c'est paternel qu'il faut entendre, (valeur chrétienne s'il en est) et les missionnaires sont là pour le rappeler : protecteur, industriel, enseignant, héros, bon, modèle, etc... Et nous avons partagé cette vision et vibré en son temps en lisant, et relisant, cette bande dessinée.

(13) Lorsque nous avons débarqué à Moroni (Comores) en 1964, venant pour la première fois en région intertropicale, et les Comores étaient encore un TOM, nous avons visité la ville à pied et avons été prié plusieurs fois de monter dans la voiture d'Européens qui s'arrêtaient pour nous prendre. Nous avons dû céder et il nous fut dit que de «marcher à pied sur les routes, ça ne se fait pas ici pour un Européen». On peut aussi se référer au début du roman de CAMARA LAYE, LE REGARD DU ROI, ed. Hachette, coll. «livre de poche». Dans ce roman l'Européen à pied à travers la ville est un Européen déchu...

(14) GHEERBRANDT (A), CONGO, NOIR ET BLANC, déjà cité.

Il ne faut pour autant se hâter de considérer le projet belge comme bloqué. Sous les poussées de missionnaires (Scheutistes) sensibles, quoique trop compromis dans la dialectique coloniale pour s'en dégager totalement, et d'une opinion publique belge de plus en plus critique vis-à-vis de la politique coloniale, une prise de conscience nouvelle se développe. Les répercussions touchent Léopoldville et tout le Congo-Belge. Le décret du 21 février 1949 reflète aussi cet esprit nouveau. On y rencontre un désir profond de l'Autorité de mettre des limites aux procédés un peu trop libres des Belges, des Portugais, des Grecs installés dans le pays. C'est une modification lente mais irréversible de «l'esprit objectif» qui a régi jusqu'alors tous les comportements officiels, reflets de l'opinion publique des Belges de la Colonie. Cette modification d'orientation, logique, était prévisible car après les certitudes montent les doutes. L'Europe colonialiste dans son ensemble évolue de la même manière dans la même décennie.

L'esprit nouveau se traduit surtout par la constatation, toute intellectuelle d'abord, que les Congolais peuvent avoir des problèmes causés par l'existence urbaine, ou para-urbaine, qu'on leur assigne (qu'on leur assène...), et par le sentiment que les colonisateurs ont une part de responsabilité dans tout cela. Alors les autorités s'inquiètent de la croissance, difficilement contrôlable, de la ville que les activités de l'économie de traite pratiquée dans une structure politique avantageuse pour les instigateurs de cette économie, ont déclenchée. Ces activités, par leur dynamisme, favorisent en effet le flux des migrants sur les villes. Il faut donc faire face à ce néo-urbanisme où la multiplication des ateliers de toutes tailles, des entrepôts de toutes fonctions, et le besoin de main d'œuvre y afférant, sont devenus l'image de la croissance urbaine.

«L'afflux de la population rurale vers les agglomérations urbaines est un phénomène général auquel le Congo-Belge n'a pas échappé. Ce phénomène s'est manifesté dans la plupart des villes, mais s'est fait sentir d'une manière particulièrement aigüe à Léopoldville où le nombre des indigènes a plus que quadruplé au cours des dix dernières années.

Cet accroissement fut, il est vrai, singulièrement favorisé par les circonstances nées de la guerre qui ont accéléré la création de manufactures destinées à faire face aux besoins du marché intérieur. (Pour compenser la rupture d'approvisionnement en produits manufacturés de nécessité courante, causée par la défaillance temporaire de l'économie européenne perturbée par la guerre). (15)

L'ouverture sur le fait congolais considéré dans le sens favorable aux indigènes est nouvelle certes, mais demeure réticente. Elle résulte plus d'une nécessité économique, donc politique, qu'humaniste. Pour contrôler cette nouvelle situation, point n'est question de remettre en cause les principes de la colonisation, c'est pourquoi on ne modifie pas non plus l'expression spatiale de ces principes. On admet cependant qu'un effort

(15) «Note relative à la construction des cités indigènes du Congo-Belge». Texte officiel de l'Administration Coloniale, 1949.

sérieux doit être accompli pour le logement, et l'habitat (16) plus largement, des Congolais. Les textes se font l'écho de certaines évidences qui étaient jusqu'alors officiellement ignorées :

«Le développement rapide des populations urbaines au Congo eût tôt fait de dépasser l'augmentation beaucoup plus lente du nombre des maisons. Il en résulta inévitablement une crise du logement, laquelle s'est compliquée de ce qu'on pourrait appeler une crise d'adaptation. Les populations ainsi transplantées perdent, au moins en partie, leurs habitudes ancestrales ainsi que les coutumes qui régissaient antérieurement leurs relations individuelles et collectives (17). (...). On ne tarda pas à s'apercevoir qu'il ne suffisait pas de résoudre la crise du logement, mais qu'il fallait aussi trouver une solution à la crise d'adaptation (...). Aussi le décret du 7 juin 1949 vint-il opportunément instaurer un système suivant lequel le Ministère des Colonies peut, dans les cités indigènes et centres extra-coutumiers du Congo et du Ruanda Urundi, créer des offices chargés de construire des maisons, de les vendre ou de les donner à bail à la population noire. Ces offices sont des établissements publics autonomes, jouissant de la personnalité civile, leur structure et leurs méthodes s'apparentent à celles des affaires privées».

Les pionniers en la matière ne furent bien sûr pas les pouvoirs publics. Bien qu'il existât «une législation faisant obligation aux employeurs d'assurer le logement de leurs travailleurs» (18), ce furent les Missions religieuses qui, dès 1932-1933, cherchèrent des solutions. Les catholiques donnèrent le ton en organisant «un système de prêtres aux indigènes pour la construction de maisons en pleine propriété». Mais la demande fut telle que, faute d'argent, ils ne purent continuer dans cette voie. Ce fut le district de Léopoldville qui prit alors la relève et créa un Fonds d'Avancé, grâce auquel des maisons en matériaux durables purent «être construites par les Noirs eux-mêmes et pour leur propre usage».

Ces solutions publiques ou privées, se ressemblent. Elles se fondent invariablement sur une idée généreuse des besoins des gens et se développent toujours dans le même esprit : faire le bonheur des gens sans trop les consulter (ce qu'on a décidé que devrait être et serait leur bonheur), ceci se traduit néanmoins le plus souvent d'une manière très positive par l'adhésion des populations intéressées. C'est là un schéma colonial maintenant bien connu : des personnes sensibles s'épuisent dans une forme d'assistance digne d'admiration, sans pour autant faire la moindre analyse sociologique et politique, par ignorance et courte vue vraisemblablement. Il y manque une dimension démocratique ouverte qui, sans être clairement ressentie par les Congolais, sera un des moteurs profonds des événements de 1959-1960 (19).

(16) Peut-être est-il bon de rappeler que l'habitat, tel que le conçoivent les urbanistes, comprend le logement et son environnement proche, donc aussi la rue et ainsi on ne peut dissocier logement et équipement urbains.

(17) On leur reconnaît par ce biais et fortuitement une Culture. On ouvre aussi la porte à la réflexion politique, à la prise de conscience collective.

(18) Ce qui explique la politique des camps installés par les sociétés importantes, pour loger leurs ouvriers. Très souvent les rues de ces camps portaient un nom de saint (ou de sainte) du calendrier chrétien...

(19) Une dimension démocratique ouverte, car le «Conseil Supérieur des Cités Indigènes» où siègent des Congolais et des Belges n'est pas exactement une institution démocratique. La discussion sur cette affaire n'a jamais été portée sur la place publique. Les Grecs archaïques en usant de l'agora, informaient le peuple même s'ils ne l'écoutaient pas, et se montraient finalement plus démocratiques. Encore que de ce peuple étaient écartés ceux qui n'étaient pas «citoyens». (cf. GLOTZ, LA CITÉ GRECQUE, Paris 1968, 486 p., Albin Michel).

L'OFFICE DES CITÉS AFRICAINES

Ce schéma fonctionna des années, puis fut bousculé par une opinion publique métropolitaine moins immédiatement sensibilisée par le calcul et le profit (spirituel ou matériel), moins directement concernée donc, et par suite plus progressiste... Et qu'en coûte-t-il au stade du discours !... La répercussion de ce mouvement d'opinion se traduit par des textes dévoyés avant d'être appliqués, d'ailleurs, dans le sens et à travers l'esprit des intérêts des coloniaux qui se sentaient menacés (20).

C'est de cette façon que sous les pressions extérieures, «le décret du 7 juin 1949» fut édicté.

Les buts poursuivis en sont succinctement exposés : «la construction en masse d'habitations pour indigènes pose avant tout un important problème d'urbanisme. Il s'agit (...) d'organiser des superficies considérables en partie affectées aux cités indigènes actuelles, en vue d'y installer les nouvelles maisons. Il s'agit de constituer des ensembles urbains cohérents, à la fois fonctionnels et attrayants, de les pourvoir de tout l'équipement indispensable et d'établir des relations aisées entre ces ensembles et l'agglomération dont ils font partie» (21).

Mais devant l'ampleur et la complexité des problèmes techniques et financiers dépassant les possibilités de chaque office, un organisme nouveau fut créé afin d'assurer une meilleure coordination.

Dénommé «Office des cités africaines», cet organisme fut constitué par le Décret du 30 Mars 1952 et organisé par l'Arrêté Royal du 14 Avril 1952» (22).

Ces textes et décisions traduisent une lente évolution des mentalités dans le sens d'une acceptation de la personnalité congolaise, cependant ils sont fortement tempérés par les propos contenus dans un rapport de l'O.C.A. qui résume dirait-on la réaction des coloniaux face à cette nouvelle législation : «il faut accepter l'idée que la maison du Congolais doit être un ensemble organisé répondant aux fonctions de la vie familiale dans le cadre urbain. La vie familiale doit être ici entendue dans le sens restreint *qui nous est habituel* et non dans son acception très étendue qui est traditionnelle chez les Bantous. Il est courant en effet que cette acception traditionnelle ne résiste pas à l'évolution, il faut donc substituer à la notion de parentèle celle de la famille proprement dite. Telle est d'ailleurs une des conditions de la *restauration —sous une forme nouvelle— de la société indigène*» (23).

(20) On peut ici faire un parallèle instructif avec ce qui se passa en Algérie. Une analyse en est faite dans : M. DELAUNAY, PAYSANS ALGERIENS, Ed. du Seuil, 1962.

(21) Annexe 2 de la «Note relative à la construction des cités indigènes du Congo-Belge».

(22) Rapport de l'O.C.A. 1955.

(23) Rapport de l'O.C.A. accompagnant la présentation du plan d'aménagement de LEMBA. C'est nous qui soulignons.

Bien que commenter ce texte puisse apparaître comme superflu, peut-être peut-on cependant noter qu'il témoigne d'un manque de culture et d'esprit de finesse. Il est parfaitement «réactionnaire», avec toutes les connotations que cela comporte : réaction contre une tendance nouvelle et conservatisme réglementaire dans la suffisance et la médiocrité. Il traduit une volonté de refus de la réalité sociologique de la famille africaine et de l'évolution des comportements. Il apparaît comme le reflet d'une mentalité restrictive, face à une tentative officielle d'ouverture. Dans cet esprit, il faut considérer notamment les deux passages soulignés du texte ci-dessus, ce sont les passages-clés. La «restauration», la nouvelle société, et l'esprit de ce texte, on connaît finalement bien cela... La récupération, par le fonctionnaire immuable et professionnellement paternel, des concessions qui s'ébauchent dans la lutte de plus en plus ouverte entre le pouvoir colonial, l'opinion publique belge et internationale, et les «évolués» qui commencent à s'organiser en force de changement (24).

Au demeurant, la vision de l'O.C.A. s'est avérée à l'usage, complètement erronée... (25). Les questions concernant l'habitat «pour les indigènes», «l'habitat du grand nombre» selon la terminologie actuelle, ne dépendaient heureusement pas que de cela...

Progrès donc dans les textes, résistance des coloniaux et paternalisme maintenu, dont même les écrits du Père P. Tempels sont tout imprégnés, sont l'environnement politique et culturel des premières réalisations O.C.A.

Les prêts du Fonds d'Avance continuent à fonctionner pendant cette période. Ils sont à la disposition des gens «méritants», et parmi leurs «mérites», leur foi chrétienne est considérée comme l'un des premiers. Il faut en outre justifier d'un emploi stable lié à un revenu régulier, cela pour pouvoir rembourser l'avance faite par des versements réguliers (ce qui relève d'une gestion saine et va de soi) et aussi parce que la stabilité de l'emploi de l'acquéreur garantit sa stabilité sociale et donc son respect de l'ordre établi. C'est toujours par l'argument financier que toute politique sociale, même la plus ouverte, se trouve biaisée : le cas présent ne fait pas exception à cette loi.

Il faut enfin être nanti d'une famille déjà nombreuse : politique à caractère social, mais aussi garantie supplémentaire de stabilité et d'absence de politisation. Naturellement, les Kibanguistes sont exclus de ces dispositions, car les «messianismes noirs» sont aussi subversifs alors que le fut le messianisme juif «sous Ponce Pilate», au temps où «Hosanna» voulait dire «Libération».

(24) Ceux-ci avaient d'ailleurs été consultés pour la préparation de cette législation. En effet, le «Conseil Supérieur des Cités Indigènes», Organe Consultatif, comprenait des représentants des «évolués».

(25) MAXIMY (R. de), ENQUETE SUR L'HABITAT EN HAUTEUR A KINSHASA, Kinshasa Sept. 1972, 57 p., BEAU.

(26) On lira à ce sujet avec intérêt les analyses et les observations de Lewis MUNFORD dans son ouvrage THE CITY IN HISTORY, traduit de l'Américain par G. et G. DURAND sous le titre français LA CITÉ A TRAVERS L'HISTOIRE, Paris 1964, 784 p., le Seuil.

Pour accéder au logement proposé par l'O.C.A, il y a moins de moralisme, mais tout autant de dirigisme paternel. Il y a un progrès par rapport à l'idée d'habitat social qui se rencontrait dans les villes minières ou drapières, belges et françaises du XIXe siècle (26).

Malgré tout, cela dénote un progrès majeur dans la socialisation de l'urbanisation : pour la première fois, une institution étatique, créée par décret, pratique une politique de l'habitat. Il ne s'agit plus en premier objectif de favoriser les affaires des colonisateurs ou de garantir la santé physique des travailleurs parqués dans des camps (où les conditions matérielles d'existence, pendant le temps laissé aux travailleurs, sont plus hygiéniques, et peut-être même réellement confortables, que dans les premières « cités » de Léopoldville que l'on appelait « le Belge »), mais plutôt d'offrir de meilleures conditions de vie urbaines aux indigènes salariés en leur proposant un cadre de vie considéré par l'autorité comme adapté à leur nouvelle condition sociale de relatifs citoyens. Si cela n'atténue pas leur exploitation, cela modifie leur réflexion sur la ville, sur son rôle et sur son pouvoir, cela modifie leur conscience politique.

Les autorités belges prennent très à cœur ces problèmes. Elles font procéder à des enquêtes approfondies : « il s'agit, dans l'ensemble, de donner à la population africaine, attirée dans les agglomérations urbaines, des logements décentes, suffisants et sains » (27). Deux étapes sont préconisées : « d'abord la construction massive de logements nouveaux ensuite la reconversion des quartiers anciens et le remplacement des logements inappropriés. Il s'agit aussi de grouper des logements nouveaux, donc de les implanter non plus au hasard de tracés improvisés, mais selon des directives rationnelles, s'appuyant sur une réelle doctrine urbanistique, mûrement réfléchie et, si possible, expérimentée. Cette doctrine sera fondée sur des réalités concrètes ; elle considérera l'homme et son milieu autant en ce qu'ils ont de général qu'en leurs particularités propres, elle se préoccupera autant du matériel que du spirituel ; elle fera appel aux ressources des arts et des sciences, utilisant pour celles-ci les observations les plus constantes et les plus stables » (28).

On pense à tout : « l'équipement du sol », « l'équipement civique », « l'équipement culturel », (salle de fêtes et de spectacles) ; les équipements qui servent « aux loisirs et au délassement », les équipements sanitaires et scolaires ; « les équipements commerciaux » et singulièrement les marchés.

On recherche ce qui conviendrait le mieux aux gens et au fonctionnement de la ville, dans un souci de satisfaire aux règles d'urbanisme et aux genres de vie des futurs usagers. Evidemment la décision appartiendra au pouvoir urbain reconnu, mais les usagers auront été entendus lors des enquêtes. Cependant le constat n'est pas convainquant : « les enquêtes ont été partout décevantes et il serait vain de chercher à découvrir, dans les quartiers indigènes des villes existantes des habitations pouvant servir d'exemples ou de modèles » (29). « Le logement, qu'il soit constitué d'une ou de plusieurs pièces n'a, durant le jour, aucune fonction précise, on s'y abrite en cas d'orage ou d'intempéries. La nuit chaque pièce, chaque local, chaque coin ou recoin est occupé par les dormeurs » (30). Le problème devient alors « comment (...) donner aux nou-

(26) On lira à ce sujet avec intérêt les analyses et les observations que fait Lewis MUMFORD dans son ouvrage de 1960 THE CITY IN HISTORY, traduit par G. et G. DURAND sous le titre LA CITÉ A TRAVERS L'HISTOIRE, Paris, Le Seuil 1964, 784 p.

(27) LE JEUNE DE SCHIERVEL, LES NOUVELLES CITÉS CONGOLAISES : L'ARCHITECTURE ET LE LOGEMENT, extrait des Mémoires in 8^o de l'Académie Royale des Sciences Sociales, classe des Sciences Techniques, nouvelle série, tome IV, fascicule 3. Bruxelles 1956, 236 p. citation p. 10.

(28) Ibid. p. 10

(29) Ibid. p. 14

(31) Ibid. p. 17.

velles cités, ainsi qu'on le voudrait, un caractère bantou de bon aloi qui atténuerait le dépaysement, le déracinement des masses extra-coutumières ?» (31).

Ces citations révèlent la réelle générosité des promoteurs de cette politique. Mais à l'époque le phénomène d'urbanisation très accéléré n'était pas encore bien perçu et on ne savait pas trop comment conduire des enquêtes. Les enquêteurs approchèrent les questions avec des idées préconçues probablement peu favorables au dialogue. Ils firent des constats intéressants sur le rôle d'abri, et presque uniquement de cela, des maisons des «cités». Mais les Congolais n'étaient pas plus habitués à être consultés que les Belges à les consulter. Or on sait maintenant que de telles questions demandent une série d'entretiens non directifs, très ouverts, car nul n'est à même de formuler de prime abord ses besoins et de définir un cadre de vie souhaité. Cependant les enquêtes ne furent pas inutiles, car elles contraignirent les concepteurs à approfondir leur appréhension de la question.

Compte tenu de tout cela, dans les «cités indigènes», désormais les conditions de logement et de vie seront excellentes. C'est une révolution dans les mœurs car sont introduits : l'eau au robinet (un par logement, soit à l'intérieur, soit sur la cour ou la parcelle), l'électricité, mais aussi des logements plus étroits (rationalisés) que les logements traditionnels (on a vu les arguments recherchés pour justifier aux yeux des promoteurs cette modification fondamentale), des étages, un espace privatif extérieur très limité et de nombreuses contraintes individuelles (entretien des canalisations d'alimentation en eau, entretien de l'installation électrique, escaliers) ou collectives (mitoyenneté, voirie de desserte et fossés à garder en état, respect de l'espace public à l'usage collectif, etc...) (32). On peut distinguer dans ce mouvement, deux types parallèles d'urbanisation, correspondant à ce qu'on a appelé «les nouvelles cités» et les «cités planifiés»

«On voit apparaître l'habitat en bande à deux niveaux. C'est un bouleversement des usagers et de la façon d'habiter : disparition presque totale de la parcelle individuelle, apparition de l'étage et de l'escalier, exigüité inattendue des pièces (chambres), mitoyenneté. On imagine mal aujourd'hui le choc psycho-sociologique que ce fut pour les gens des «cités» qui se trouvèrent en quelque sorte projetés dans le phénomène urbain» (33).

Les «nouvelles cités» sont issues de la politique de l'habitat plus volontariste d'après la guerre, et aussi de l'expérience acquise à travers les réalisations du «Fonds d'Avance». Il s'agit des «cités», devenues «communes» en 1957, puis «zones» en 1973, de Kalamu, Dendale (Kasavubu) et Ngiri-Ngiri. Elles datent d'avant 1950. Deux séries de nouveautés les caractérisent : une viabilisation, primaire et de desserte, très dense, bien conçue : avec voirie revêtue, assainissement correct, réseaux d'eau et d'élec-

(31) Ibid. p. 17

(32) On se référera avec profit à une enquête de 1972, sur L'HABITAT EN HAUTEUR A KINSHASA, déjà cité.

(33) MAXIMY (René de), KINSHASA DU ZAIRE, déjà cité, citation p. 20.

tricité ; un habitat où les maisons jumelées (Renkin-Matonge) et les immeubles en bande, à un seul niveau, apparaissent (Kalamu). Cependant, les maisons individuelles restent très fréquentes (Ngiri-Ngiri). Ces « cités » comprennent des lotissements très structurés et une part d'habitat auto-construit mais strictement contrôlé. Ces « cités » s'avèrent satisfaisantes à l'usage.

Après 1950, l'O.C.A. est créée, on l'a vu, en complément des « offices des Cités Indigènes ». Les « cités planifiées » en résultent. Construites dans l'esprit que l'on vient d'analyser, ces « cités », qui devaient donner des comportements mieux-appris aux Congolais, sont de conception plus homogène que les précédentes. Il ne s'agit plus alors de construire seulement des quartiers, mais de véritables villes « satellites » pouvant abriter jusqu'à 30 000 personnes ; ainsi Ndjili conçue en 1953, commencée en 1955, était prévue pour 30 000 habitants (34).

Cette génération de « cités » procède des deux techniques qui sont maintenant la règle : le lotissement, qu'il soit préfinancé par l'O.C.A. ou par le Fonds d'Avance ; le terrain pré-équipé en V.R.D. et ensuite investi en auto-construction, selon le principe dit des « Trames Assainies » ou LEM (Lotissement à équipement minimum) si fort en vogue actuellement auprès des grands organismes de coopération technique internationale comme la B.I.R.D., l'U.S.A.I.D. ou le F.E.D. (35).

Ce sont les « cités » (communes, puis « zones ») de Bandalungwa et de Lemba qui abritent une prépondérance de lotissements de type O.C.A., et celles de Matete où l'O.C.A. lotit également certains espaces (sous-quartiers), et de Ndjili totalement viabilisée (tracé au sol et drainage) préalablement, puis auto-construite (36). Installées sur des

(34) Actuellement sur cet espace vivent 90 000 habitants environ. La création des villes satellites répond à une situation de fait. On analyse ici les conflits et les compromis d'où est issue la moderne Kinshasa, mais ceux-là se sont aussi traduits par une réglementation qui fit passer la ville de simple poste à capitale, et les quartiers indigènes quels qu'ils soient des villages, camps, cités ou centres extra-coutumiers aux communes. Marc PAIN a clairement exposé cet aspect réglementaire dans le chapitre 4 de son ouvrage déjà cité, KINSHASA, ECOLOGIE ET ORGANISATION URBAINES, pp. 121 à 131.

(35) B.I.R.D. : Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, connue aussi sous le nom de « Banque Mondiale », U.S.A.I.D. : United States Agency for International Development, FED : Fonds Européen de Développement.

(36) SAINT-MOULIN (L. de), DUCREUX (M.), LE PHENOMENE URBAIN A KINSHASA—EVOLUTION ET PERSPECTIVES, in « Etudes Congolaises » vol. No 4 — Oct/Déc. 1969—ONRD—Kinshasa, pp. 117 à 142 — dont voici une citation (p. 120).
« De 1954 à 1960, les nouveaux lotissements sont des « cités planifiées ». Ceux de Matete, de Bandalungwa et Lemba ont été réalisés par l'Office National du Logement (ONL), alors Office des Cités Africaines (OCA). Celui des anciens quartiers de Ndjili laissait aux particuliers le soin de la construction, mais les inscrivait dans un plan original et leur assurait un réseau d'égouts ainsi qu'un circuit macadamisé de pénétration primaire. Dans les cités ONL bien des maisons laissent à désirer, mais l'équipement est remarquable. Cette zone de « cités planifiées » fait justement la fierté de la Capitale Congolaise ».

sites très favorables, en terrains libres relativement excentriques, leur élaboration et leur création furent originales. On analysera le rôle actuel de ces « cités » et leur évolution dans la partie suivante. On peut déjà préciser que plusieurs des directives contenues dans l'« Introduction aux Problèmes de l'Urbanisme au Congo-Belge », et dans la « Note relative à la construction des cités indigènes du Congo-Belge », toutes deux de 1949, y sont mises en œuvre : construction de bonne qualité, reliée aux réseaux d'eau et d'électricité ; cités bien équipées ; cités très séparées les unes des autres et l'ensemble de celles-ci matériellement séparées du Centre des Affaires ; bonnes liaisons avec les zones d'emploi.

Mais en outre, l'habitat à deux niveaux, en immeubles collectifs (Bandalungwa, Matete) ou en maisons jumelées à un étage (Iemba 1960), font leur apparition. C'est la première fois que l'on propose un tel type de logement (à R + 1) aux populations locales. Les avantages d'installation sont grands, si l'on compare avec ce qui se construit ailleurs en Afrique Coloniale à la même époque ; ces avantages sont même exceptionnels. On note particulièrement :

Parcelles ou logements enregistrés, donc installation légale, bien que non cadastrés (37) ;

Système de location-vente judicieusement calculé pour que les logements proposés soient à la portée des gens à relativement faible revenu ;

Conditions très préférentielles d'installation de compteurs d'eau et d'électricité ;

Gestion attentive des lotissements et entretien des voies de dessertes.

Pour les populations de revenus fixes mais très faibles, l'accession à une occupation légale du terrain urbanisé est également possible. C'est dans ce but que fut implantée la cité-satellite de Njili. Sur un sol viabilisé (trames équipées ou trames assainies) les occupants construisent eux-mêmes leur maison, en respectant le plan tracé au sol, la réglementation et selon les moyens et les besoins de chacun (essentiellement évolutifs). Bien que les « Ndjilois » se soient dès cette époque sentis « citoyens de deuxième catégorie » (38), Ndjili apparaît jusqu'à ce jour comme une réussite pleine d'enseignements que l'on analysera plus loin. On peut dire que pour la première fois à

(37) AK 14 — « Le parcellaire », commentaires de J. FLOURIOT.

(38) Simon MALWA, Bourgmestre-Major de Ndjili en 1969, employait encore cette formule qui se trouve dans ses rapports d'activité écrits pour être lus par le Gouverneur de la ville.

(39) COCHET (B) et MAXIMY (R. de), LE PLAN PARTICULIER D'AMENAGEMENT DE L'AGGLOMERATION DE NDJILI, 6 cahiers BÉRU-MFU 1969, déjà cité. CREPIN (Xavier), OCCUPATION DE L'ESPACE ET APPROPRIATION DU SOL, EVOLUTION DE L'HABITAT URBAIN EN AFRIQUE, Paris 1977, 210 p. ; Université de Paris VIII, département d'urbanisme. Il s'agit d'une étude sur la cité-satellite de Ndjili et sur l'analyse dynamique de son parcellaire.

Léopoldville, que les «indigènes» peuvent s'approprier réellement l'espace, ce qui est fondamental pour sentir que l'on a «le droit à la ville». Mais leur aliénation demeure si forte que jouissant effectivement de ce droit et usant de l'espace urbain collectif dans ce sens, ils n'en ont pas vraiment conscience : «citoyens de deuxième catégorie...».

Ce sont malgré tout des critères économiques qui imposèrent cette mutation de la politique urbaine, avec des avantages qui équilibrent les inconvénients, dont l'un des plus grands vient de ce qu'il ne s'agit pas d'une mutation issue de la population locale, ce qui lui enlève une bonne part de sa dimension culturelle. Et les autorités manifestent même une forte réticence à continuer cette politique pourtant nécessaire à la survie du système instauré par les Belges. C'est ainsi qu'on écrit :

«Nous éprouvons la crainte que les méthodes actuellement en vigueur et consistant à aggrandir sans cesse nos cités indigènes, ne conduisent finalement à une telle extension de nos villes qu'elle en deviendrait désastreuse, du point de vue social et financier. (Car) il ne suffit pas de créer des habitations, il faut aussi envisager les conséquences. Il n'est pas excessif de prétendre que l'équipement urbain, les charges d'établissement et d'entretien de voirie, toutes les autres dépenses directes ou indirectes qui viennent s'y greffer, représentent un capital de même importance que celui à affecter aux seules constructions» (40).

Tout cela est vrai, on évalue généralement les V.R.D. et d'autres aménagements à 40 % du prix total d'un lotissement, les logements équivalant à 60 % environ, dans le cas d'habitat social, cela s'entend. Cependant, on peut s'étonner des propos contenus dans ce texte de 1949, car l'auteur semble considérer que c'est la politique d'urbanisation préconisée qui est cause de l'extension de la ville, alors que c'est déjà de toute évidence son dynamisme propre, la politique du logement favorisant tout au plus l'implantation de nouveaux venus. Dès cette époque, les Belges, peut-être à contre-cœur, mais rien ne permet de le dire que ce texte, ne pouvaient faire autrement que de prendre vigoureusement en main la maîtrise de la croissance urbaine, notamment en lotissant et distribuant des terrains urbanisables.

C'est vraisemblablement pour limiter les coûts que, après les immeubles à R+1 de Bandalungwa (41) et de Lemba, on retrouve des habitations à rez-de-chaussée à Mate-te et une nouvelle formule d'urbanisation, avec un retour (amélioré) à l'auto-construction, à Ndjili (1953-1956).

(40) Texte de 1949, op. cit.

(41) Bandalungwa a été construite en pleine brousse. En banlieue en quelque sorte. C'est d'ailleurs ainsi que les Kongo le nommèrent : Kobanda= commencer ; Kolungwa= écarter. Donc Bandalungwa= «qui commence à être écarté», la «banlieue» en Français.

D'ailleurs voici une citation éloquentes à ce sujet :

«Comme l'a dit un jour le Gouverneur Général Jungers, une civilisation 'se paie', elle doit se mériter par un effort personnel (42). En stimulant l'initiative de l'autochtone, en réclamant son concours pour la construction de sa maison, on la lui rendra plus chère et l'on aura contribué à développer chez lui le sens de l'initiative et de la personnalité».

On notera en passant que lorsqu'il s'agit de limiter des avantages quelque peu inconsidérément accordés d'abord, l'autorité n'hésite pas à parler d'initiative et de personnalité, comportements fortement réprimés par ailleurs !...

LA DECOLONISATION

En 1956-1958, la décolonisation s'amorce en France avec la Loi-Cadre et la Constitution de la Ve République qui contient dans son texte des promesses d'autodétermination et d'indépendance. De même en Grande Bretagne on est très sensibilisé par les événements du Kenya où la «révolte des Mau-Mau» inquiète. En Belgique l'opinion publique n'est pas indifférente non plus. Cela se répercute au Congo-Belge par le décret du 13 octobre 1959 qui impose un système d'organisation des villes et des communes.

«Le décret du 13 octobre 1959 avait été établi dans l'esprit d'indépendance et de démocratie qui secouait alors les populations colonisées. Les collectivités territoriales disposaient des organes dotés d'un statut qui leur garantissait une large autonomie vis-à-vis du pouvoir central créateur» (43).

Normalement, cette modification organique dans la gestion des villes aurait dû apporter des changements tout au moins dans l'esprit sociologique de l'urbanisme au Congo-Belge. Mais en fait il n'en fut rien, car entre cette date et le 30 juin 1960, date de l'Indépendance, les délais sont trop courts. Ce décret arrive trop tard. Voici ce qu'en dit L. Tanga :

(42) On remarquera encore une fois le ton paternel du texte. Comment s'étonner alors qu'encore en 1981, certains comportements chez les Zairois aient une dominante faite de culpabilité et de soumission...

(43) TANGA (L.), LE NOUVEAU STATUT DES VILLES AU CONGO, numéro des cahiers du CRISP concernant les CONSIDERATIONS SUR LE NOUVEAU STATUT DES VILLES ET DES COMMUNES, T.A. No 88 Février 1969 - 28 p.

«Mais au fil des jours, ce système d'organisation axé sur les institutions locales faillit à sa mission. Tout se passa un peu comme à l'école quand dans une classe, des élèves échouent à l'examen. La faute en incombe-t-elle au professeur ou aux élèves ? (44).

En tout ças, après avoir douté pendant des années de la maturité politique des Congolais en matière de gestion urbaine, les opinions belges s'inversent brutalement. Comme le note encore L. Tanga : «Le décret du 13 octobre 1959 présumait trop de la capacité des dirigeants à administrer et de celle des populations à comprendre le nouveau fonctionnement des institutions.

(...) *Toujours est-il que le système d'organisation des villes et des communes, imposé par le décret du 13 octobre 1959, échoua dans sa mission ; on peut même aller plus loin, et se demander si sa vocation n'était pas d'échouer, étant donné son cadre d'expression non propice*» (45).

En 1960, lorsque l'Indépendance arrive, la ville a 78 ans et l'urbanisme est un souci spécifique du pouvoir, surtout depuis dix ans environ. Que se passe-t-il lors du départ des Belges ?

Il est difficile de répondre brièvement. De toute façon, avant d'esquisser en peu de mots l'introduction de la partie suivante qui traite de cette question, il est indispensable pour clore le présent chapitre, de noter que tout n'a pas été dit de ce qui concerne Léopoldville, Capitale du Congo-Belge. En effet, si l'on a amplement souligné le caractère d'apartheid de la ville, on ne s'est guère appesanti sur la ville de classes qu'est déjà en 1960; et cela depuis 1940 vraisemblablement, Léopoldville.

En effet, la société congolaise est très hiérarchisée. On a fait allusion à l'importance des chefs de terre certes, mais ils n'étaient pas entourés que d'hommes libres : Stanley parle des esclaves que l'on mettait à mort pour honorer un chef décédé. Ces classes ne disparurent pas du fait de la colonisation, les Belges créèrent pour leurs besoins de nouvelles catégories de population. Celles ci furent déterminées par leur rôle économique. C'est ainsi qu'il y eut des marchands, boutiquiers et colporteurs ; des

(44) Cet exemple n'est évidemment pas innocent. L. TANGA sait que le paternalisme fut la première caractéristique du colonialisme belge. Mais en outre, il choisit cet exemple nécessairement car lui-même est issu du paternalisme colonial, c'est pourquoi il ne peut trouver une autre manière que celle-ci, très paternaliste, pour exprimer sa pensée par un exemple. C'est là un processus d'aliénation que H. MARCUSSE a fort bien décrit ailleurs. De toute façon, l'auteur considère ses compatriotes, et donc se considère comme disciples des Belges. Il est curieux de constater à cette occasion que l'ensemble des intellectuels Zaïrois se sentent profondément reconnaissants envers les Belges dont par ailleurs ils se considèrent comme des victimes. En MOBUTU lui-même, on retrouve cette double attitude ; il se dit successeur de LEOPOLD II et victime des Belges.

(45) TANGA (L.), op. cit.

«clercs» (Kalaki) et des commis sachant lire et écrire ; des notables traditionnels sur lesquels surent s'appuyer les Belges, comme ailleurs les Français, les Britanniques ou les Portugais ; des travailleurs manuels, ouvriers qualifiés, «capitas» et manœuvres, des domestiques et bien d'autres Congolais déterminés par leur fonction économique. Toute cette «population noire», classée sous la rubrique générique «d'indigènes», s'inséra de manière fort diverse dans la ville. Un des critères de différenciation s'établit dans le type d'habitat dévolu à chaque groupe. Ainsi, les travailleurs étaient logés dans des camps par leurs employeurs comme on l'a mentionné ; les marchands et les «kalaki» se logeaient dans des «cités» ; les populations villageoises initiales pouvaient se trouver également dans un habitat résiduel au milieu des «cités» ou dans les villages de la périphérie phagocytés par la ville au fur et à mesure de sa croissance. De cela est issue une relative hiérarchie des quartiers. Cette hiérarchie s'est lentement modifiée en fonction des revenus de chaque groupe. Les Belges très conscients de tout cela, créèrent même une pseudo-classe homologuée : les «évolués». Ils avaient leur carte et, comme les commerçants, et les artisans avaient droit à des conditions privilégiées d'existence dans la ville. Leur rôle et celui des commerçants fut primordial pour les prémisses de l'Indépendance, malgré la soumission au pouvoir colonial et l'aliénation très profonde qui les caractérisait. Paul Demuter (46) a fort bien analysé leur rôle dans le Bas-Zaïre.

Sur le plan strictement de l'urbanisation, la hiérarchie des cités s'est déterminée à travers ces classes de manière relative. Ainsi la commune de Dendale (Kasavubu) a été voulue par les Belges, c'est une cité avec quartier d'évolués, quartiers d'artisans et de commerçants. Il en fut de même du quartier de Renkin (Matonge) : pour «évolués». A Bandalungwa, on constate également cette hiérarchisation, cette fois fondée sur le revenu comme sur le statut social (ce qui d'ailleurs allait généralement de pair). Kalamu (Yolo Kalamu) aussi eut son quartier d'évolués. On retrouve actuellement dans le Kinshasa de 1980, la marque profonde de cette hiérarchisation.

Cela devait être mentionné bien qu'on se soit essentiellement attaché dans ce chapitre à traiter de «l'esprit objectif» qui a présidé à travers la vision belge de la société, à la création et au développement de Léopoldville. L'aliénation en fut la caractéristique majeure qui définit l'impact qu'eurent les «colonisateurs-civilisateurs», si soucieux d'être considérés comme des bienfaiteurs et qui pour cela, inventèrent et exaltèrent le «paternalisme bureaucratique».

Cela étant, que se passe-t-il lors du départ des Belges ?

A vrai dire en 1960, le 30 juin, la ville de Léopoldville est fortement tenue par les Belges qui y ont trop d'intérêts pour l'abandonner sans garanties. Ce sont les Congolais

(46) DEMUTER, ouvrage cité.

qui tremblent une fois les bruits de la fête estompés lorsque les troubles éclatent (47), les parachutistes belges interviennent après avoir débarqué à Ndjili. Le calme règne à Léo. Pourtant du côté des colons, c'est la grande débandade malgré tout : le rêve s'effondre, la ville ne répond plus à sa vocation marchande. Ce n'est pas du seul fait de son urbanisme, mais parce que les maîtres des lieux ainsi organisés s'en vont d'un coup. Du jour au lendemain, il n'y a plus de fonctionnaires belges, l'Administration est défaillante. On sait cela et les troubles qui s'en suivirent dans le Pays... Mais pas immédiatement à Léopoldville où trop d'intérêts européens sont en jeu. Un mot surgit alors dans la terminologie internationale : «la congolisation».

Ce n'est pas le lieu d'en parler ici. Mais peut-être n'est-il pas inutile de voir dans quelles mains passent la gestion et l'organisation de la Capitale du Congo-Léo comme on l'appelle alors...

(47) Ainsi en 1960, à l'Indépendance, plusieurs Kinois ne rentrèrent pas chez eux de plusieurs jours par peur de prendre un mauvais coup : «il y avait des coups de feu dans les rues» (propos recueillis par l'auteur). Ces Kinois travaillaient dans la ville européenne : Administration et Centre des Affaires. Ils restèrent dans les bureaux où ils campèrent, leurs patrons «blancs» se chargèrent de les alimenter. «La ville était tenue par l'armée belge», au dire de ceux qui fournirent ce témoignage...

DEUXIEME PARTIE

LE PROJET ZAIROIS

KINSHASA : UNE VILLE A L'ABANDON

Comme nous avons appelé la première partie de cette étude «Le projet belge», nous appelons cette deuxième partie «Le projet zaïrois». L'analyse des déclarations d'intentions faites par les actuels responsables officiels de la Capitale, et la description critique des réalisations qui les ont suivies, devraient permettre de bien saisir ce «projet». Cependant une réflexion préalable s'impose : ces deux «projets», le belge et le zaïrois, différent totalement par leur approche, leur finalité, leur signification politique et philosophique.

Le «projet belge», on l'a vu, relevait d'un «esprit objectif» jamais clairement énoncé, mais efficace, suivi avec méthode et cohérence : Léopoldville devait être, et était devenue, une ville marchande dominée par les «civilisateurs» belges. Ses activités productrices et de services servaient une économie de traite. C'est pourquoi les points forts de la ville d'avant 1960 furent les zones portuaire et ferroviaire, le centre commercial et des affaires, et enfin, mais secondairement, les zones administratives (administration coloniale, municipale, de «la population noire»). En outre comme il ne fallait pas confondre marchands (Européens) et prolétaires (Congolais), la ville se découpait selon un apartheid renforcé par la position géographique des «quartiers européens» par rapport à celle des «quartiers indigènes», ainsi que par l'implantation stratégique des camps de la Force Publique qui contrôlaient la ville «noire» et protégeaient la ville «blanche». Les missions religieuses, dans cette condition socio-spatiale jouaient un rôle de contact et de régulation des inévitables relations économiques et culturelles entre les deux groupes.

Il en va tout autrement du «projet zaïrois». Ce ne sont plus désormais les impératifs de l'économie de traite qui dominant la pensée urbanistique (dans la mesure où il y en a une) quoique cette économie subsiste et demeure essentielle. En effet au Zaïre la situation est comme dans toute l'Afrique sud-saharienne, où «les économies (...) sont ouvertes et (où) le commerce extérieur représente souvent environ un quart du PIB. Elles sont (...) tributaires de l'exportation de deux ou trois produits de base. (.. Or) la production (ne figure pas) parmi les principales préoccupations des autorités» (1). S'il fallait définir «l'esprit objectif » zaïrois nous serions embarrassés, car si les Belges, minoritaires et allogènes, formaient un groupe circonstanciel discernable, plusieurs groupes s'affrontent —et c'est une lutte sourde mais permanente— dans la jeune République du Zaïre. Les douze commissaires du peuple (députés) qui osèrent contester le Président Mobutu en 1979 (2) en définissent cinq :

- « 1) - Le Président-Fondateur et sa clientèle ;
- 2) - La grande bourgeoisie potentielle ;
- 3) - La nouvelle petite bourgeoisie ou classe moyenne ;
- 4) - Les salariés ;
- 5) - Les sous-prolétaires»

(1) BANQUE MONDIALE, LE DEVELOPPEMENT ACCELERÉ EN AFRIQUE AU SUD DU SAHARA. Programme indicatif d'action. Washington D.C. 1981, 232 p. BIRD. Citations p. 2 et p. 5.

(2) «Lettre ouverte au Citoyen Président-Fondateur du Mouvement Populaire de la Révolution, Président de la République, par un groupe de parlementaires», 12 signataires Commissaires du Peuple ; in. POLITIQUE AFRICAINE No 3, Septembre 1981, Editions Karthala, article pp. 94 à 140, citation p. 121.

dont seul le premier évalué à cinquante individus, et le second qui est son allié objectif, ont présentement un pouvoir de décision. Par le truchement de ces groupes —que l'on pourrait regrouper en deux ensembles, les trois derniers ne disposant que du seul droit de ne pas en avoir— deux «projets» se manifestent. L'un, très verbal et sélectif, entraîne une certaine forme de prise de pouvoir sur la ville et donc une certaine forme d'emprise symbolique qui s'inscrit dans le site. L'autre, discret et opiniâtre, envahit inexorablement l'espace et façonne sourdement un certain type de ville.

Le pouvoir de la clientèle présidentielle et de la grande bourgeoisie, qui, sans souci d'efficacité économique, ne recherchent que la richesse facile et les privilèges que donne une puissance sans partage, se marque par des monuments-symboles, tel le «Monument Patrice Lumuba», devenu «Monument de l'Indépendance», et des opérations de prestige, comme le «Palais de la Radio» et l'«International Trade Center», ou d'autorité à composante nationale comme la construction des ministères du Centre Administratif, sur la colline de la Gombe (ex-Kalina).

Le pouvoir latent des Kinois, citoyens anonymes mais présents et prolifiques, formant une masse citadine de plus en plus difficile à encadrer et à contrôler, fabrique la ville que l'on connaît en 1981 : gigantesque, continue, monotone, «collant» au site et devenant progressivement une force d'inertie qui s'ébranlera fatalement, tôt ou tard, dans une action désespérée et annonciatrice d'une Révolution —mais après combien d'émeutes, de révoltes, pendants urbains de jacqueries que connurent les vieux pays d'Europe —espoir d'un mieux-être souhaité et encore mythique.

Ainsi, et c'est l'objet de notre réflexion et des analyses de cette deuxième partie, le projet du Pouvoir installé change d'orientation dès lors qu'il devient zaïrois. Cette nouvelle orientation de l'urbanisation vient se conjuguer avec l'héritage colonial pour donner une capitale soumise, plus misérable qu'avant 1960, où les hauts-lieux du Pouvoir et les camps de police, ou militaires, contrôlent la ville, mais où les missions renforcent leur rôle pondérateur car il s'y maintient un pouvoir ressenti comme juste et légitime de ce fait (3). Les points forts de commandement économique et politique, qui sont fréquemment aussi les points hauts du paysage, permettant d'imaginer une trame symbolique issue du site, de la croissance de la ville, ainsi que des décisions du Pouvoir Colonial et du Pouvoir Zaïrois conjugués (cf. cartes h.t.). Depuis 1960 Kinshasa est soumise discrètement à cette trame. Cependant la ville s'échappe de plus en plus, par le truchement des Kinois agissant individuellement mais dans le même sens, inconscients de leur véritable force populaire.

C'est dans l'idée d'analyser cela que l'on aborde cette deuxième partie.

Ville d'apartheid non déclaré, ville de classes justifiées par le paternalisme administratif et chrétien, ville de ruptures, bref ville divisée et ville rompue telle est Léopoldville —Kinshasa le 30 juin 1960, jour de l'Indépendance. Ce jour là fut de liesse, on dansa dans les rues et beaucoup crurent que le pouvoir blanc, la sorcellerie blanche, allait enfin devenir le pouvoir noir allié à la sorcellerie blanche laissée en héritage.

(3) Le conflit qui opposa en 1973-74 le Catholicisme (Cardinal MALULA), au «Mobutisme» (Mfumu munene MOBUTU) est une émergence significative.

Et de cela, ils espéraient la puissance et l'abondance pour les Congolais libérés de la Colonisation...

*Indépendance magique... Délivrance...
Mais le lendemain... Congolisation...*

Cela aussi est le résultat systématique, quoique rarement conscient à l'état brut, du projet de société établi par l'ensemble des Belges pour mettre en valeur, en exploitation plus précisément, le Congo tombé gracieusement dans l'escarcelle du roi Léopold II lors du congrès de Berlin et rétrocédé à la Belgique en 1908. Du fait de la manière dont fut pratiquée la passation des pouvoirs et des services administrant le pays en 1960, celui-ci tout entier, la capitale en premier comme il se doit, se trouva bien embarrassé d'être livré à ses légitimes usagers.

«Le 5 juillet, une semaine à peine après la proclamation de l'Indépendance, l'armée, pièce essentielle de l'ancien Etat Colonial, se révolte contre la caste des officiers belges qui refusaient de reconnaître que le changement intervenu dans la situation politique du pays, devait se produire également au sein de l'armée. Les soldats réclamaient l'indépendance de l'armée et rejetaient l'équation du général Janssens, Commandant en Chef : «Après Indépendance = Avant Indépendance». L'essentiel de leur revendication était naturellement l'africanisation immédiate des cadres de l'armée.

Le développement des troubles déclenchés par la révolte militaire conduit à l'affolement général des populations blanches et à la désertion totale des cadres techniques de l'Administration Coloniale» (4).

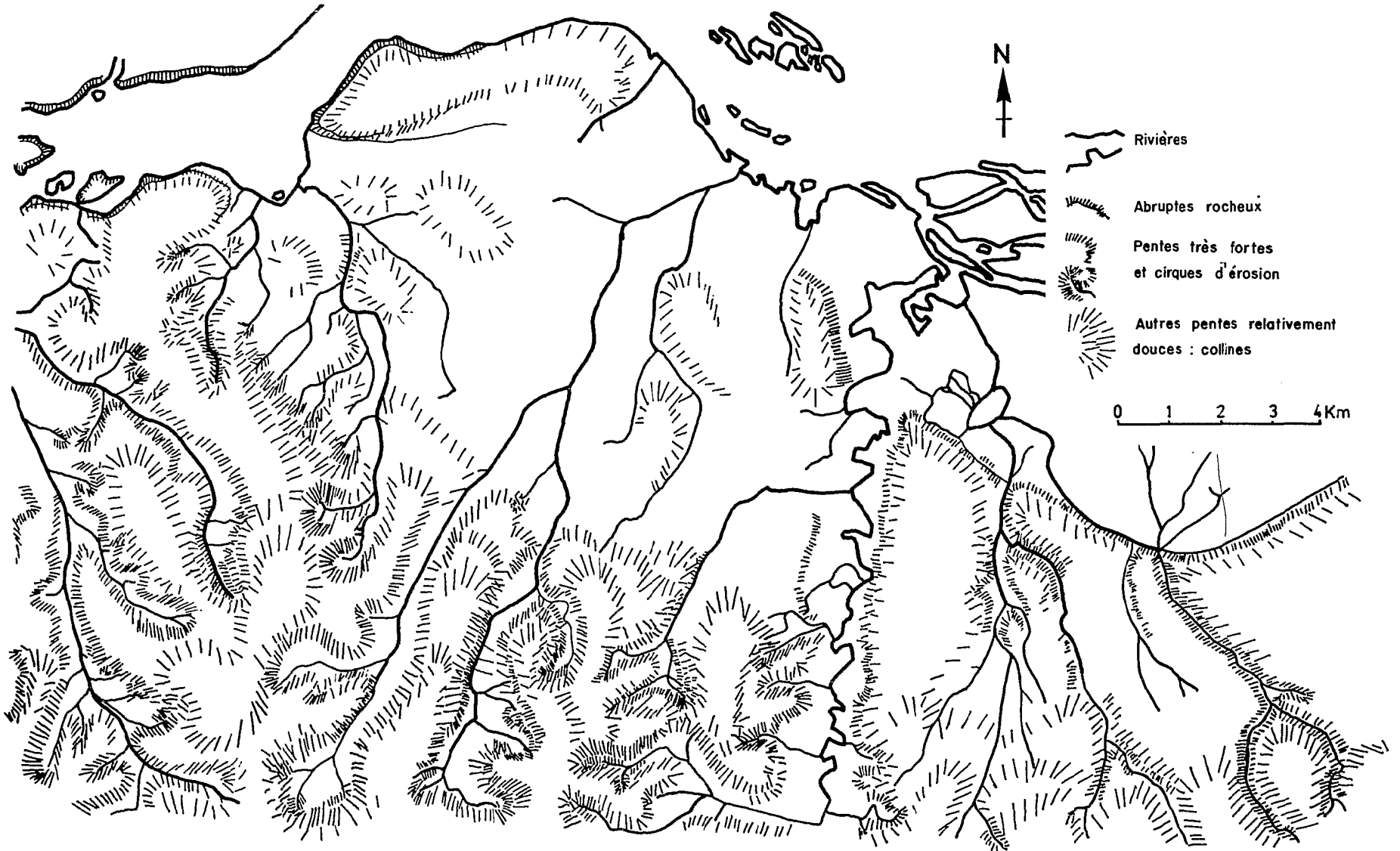
Les colons belges payèrent cette conception le prix fort, ainsi que tout le secteur de l'économie urbaine qui se trouvait dans les mains du privé. Ce fut cependant ce secteur qui résista le mieux au choc. Tandis que dans l'Administration, les «commis» et «clercs» se retrouvaient «chefs» du jour au lendemain. Et comme un malheur n'arrive jamais seul, les «casques bleus» et la bonne conscience onusienne, avec la bénédiction de l'Europe Occidentale et des Etats-Unis, vinrent maintenir à bout de bras des structures administratives et de Gouvernement qui étaient devenues obsolètes du jour de l'Indépendance.

Il est difficile de faire une étude événementielle de la ville à cette époque. Il est impossible de connaître les détails des processus de destruction, comme d'urbanisation sauvage, auxquelles elle fut alors soumise. On peut cependant évoquer le choc de l'Indépendance et sa répercussion socio-culturelle à Kinshasa, encore Léopoldville en ce temps là.

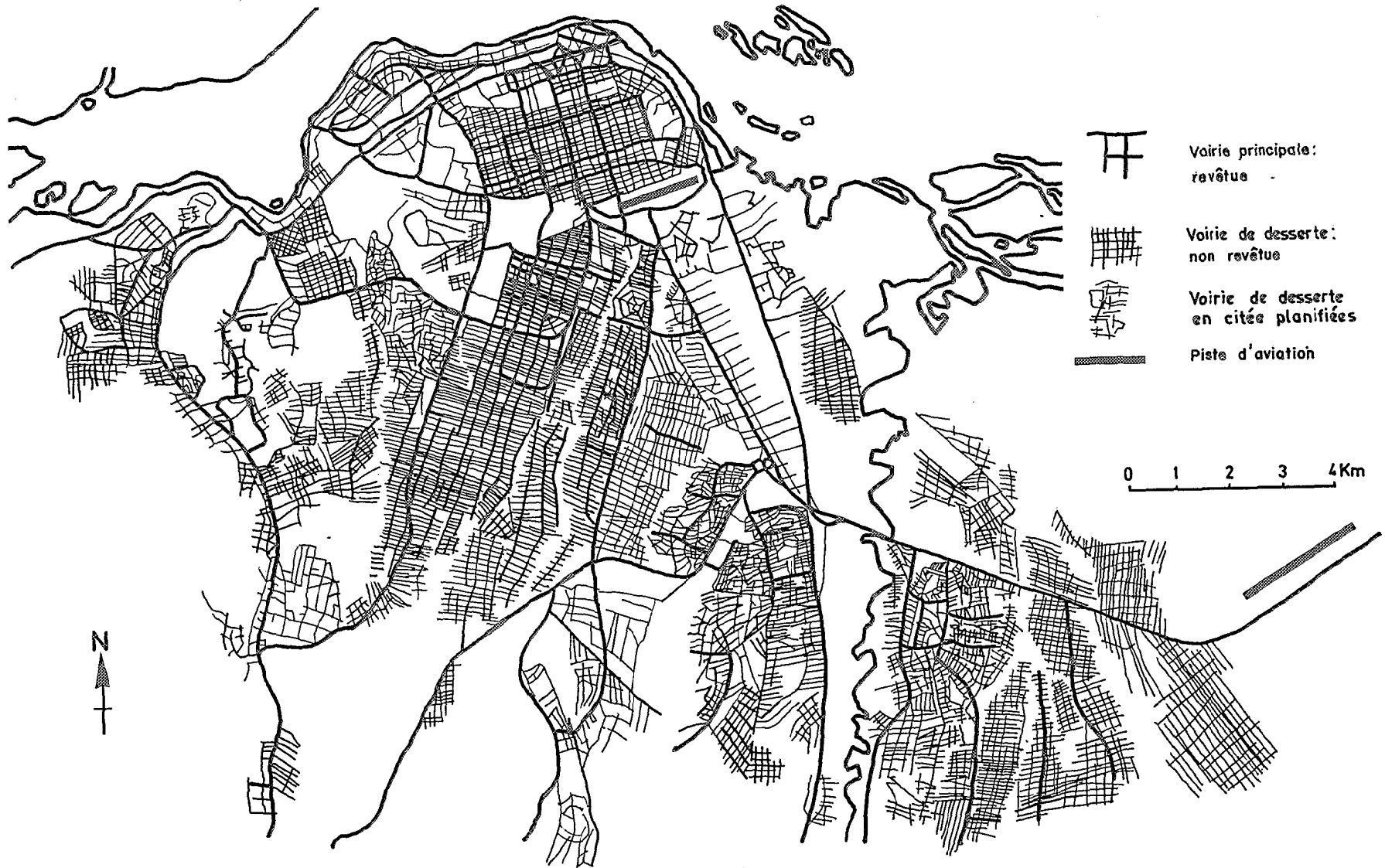
Le 30 juin 1960, Léopoldville, expression exclusive du pouvoir belge, n'a plus de raison d'être. Mais elle continue d'exister... Cette ambiguïté révèle tout le problème de cette capitale.

(4) PROFIL DU ZAIRE, Kinshasa 1974, 464 p., Bureau de la Présidence de la République du Zaïre ; citation p. 56.

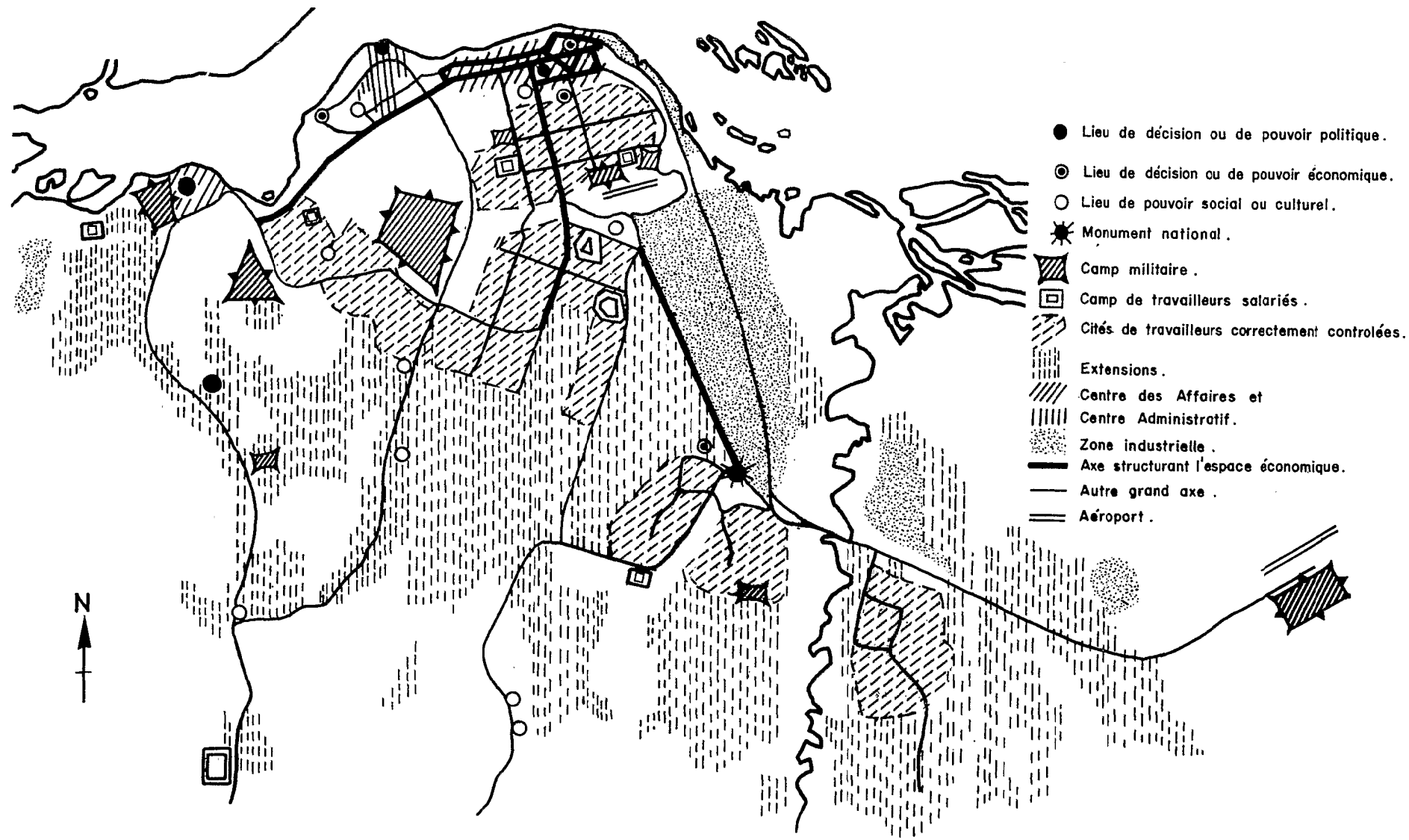
MODE DE COMPOSITION URBAINE LE SITE



MODE DE COMPOSITION URBAINE LE RESEAU VIAIRE



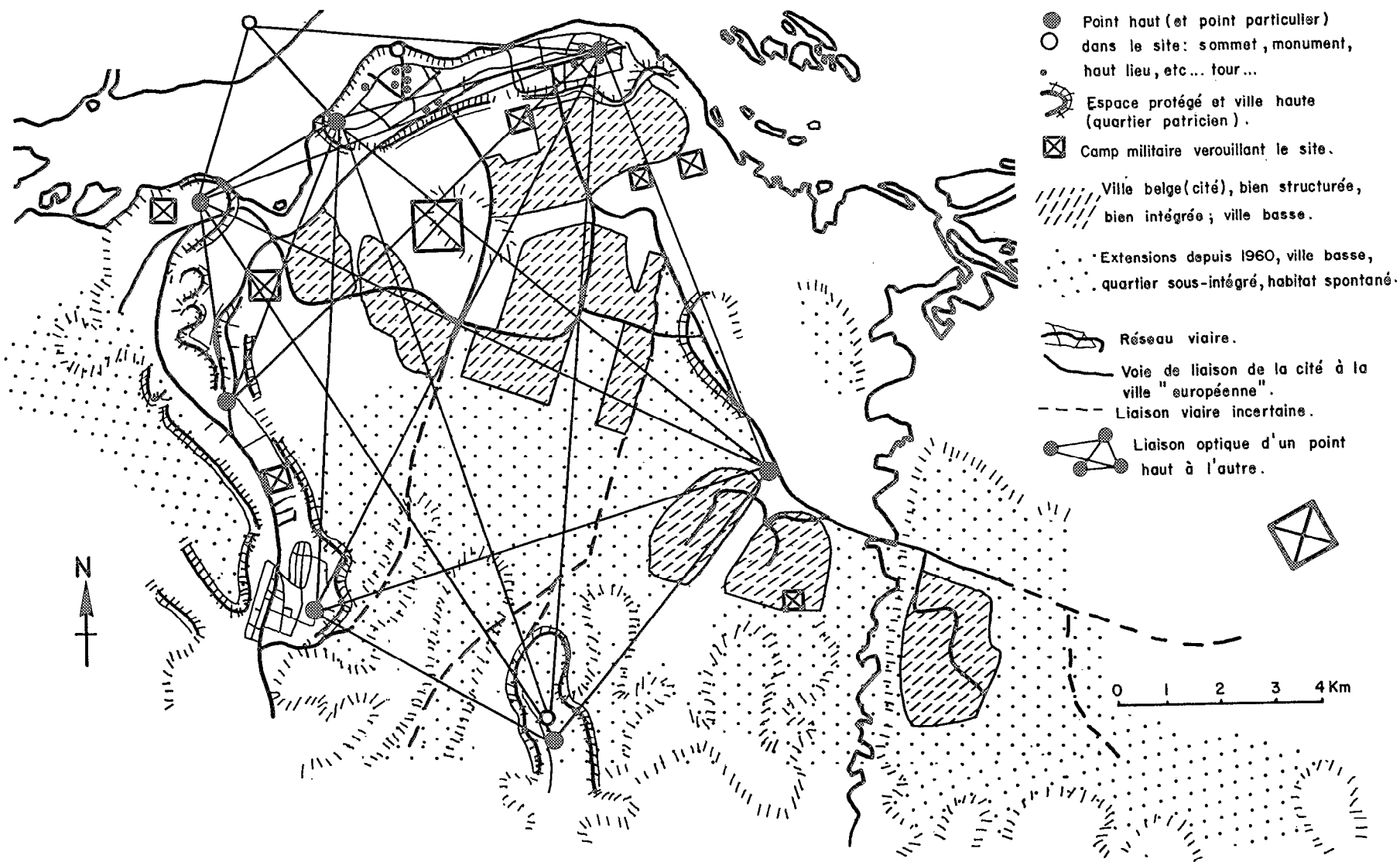
MODE DE COMPOSITION URBAINE LES POUVOIRS



0 1 2 3 4 Km

MODE DE COMPOSITION URBAINE

LES RUPTURES ET LES LIAISON SYMBOLIQUES



CHAPITRE 1

LE CHOC DE L'INDEPENDANCE

Durant une longue période, dont on peut espérer la fin mais qui se prolonge, la ville connaît une évolution morphologique et culturelle considérable en soi, mais par ailleurs banale : Léopoldville, carcasse d'un pouvoir évanoui, est d'abord artificiellement maintenue comme ville étrangère. A cette performance participent plusieurs groupes : les Belges du secteur privé, l'Organisation des Nations Unies (1) et par son canal, des fonctionnaires belges revenus, mais aussi, des «assistants techniques», qui seront des Français (A.T.F.), des Belges de retour (A.T.B.), mais aussi des affairistes de tous les pays, et enfin les Congolais eux-mêmes qui créeront en outre l'Assistance Technique Gouvernementale (A.T.G.)

Une évolution devenue banale car c'est toute l'Afrique Noire Indépendante qui vers 1960, bascule dans cette situation. C'est alors que René Dumont écrit un livre de mise en garde contre le danger que court cette Afrique «mal partie».

Un phénomène considérable, impressionnant, car on a peu d'exemples dans l'Histoire (si ce n'est la Chine à diverses périodes depuis la fin du siècle dernier) d'un pays aussi vaste (2), aussi abandonné.

Le problème de Léopoldville ne se pose pas seul, ni même en premier ; il s'estompe derrière le problème national. «La question congolaise» devient l'objet des discours des conflits et des aventures du monde.

Le «Pouvoir Blanc», installé dans son fief : le «scandale géologique» du Katanga dominé par l'Union Minière (UMHK) et protégé par les «Katangais», est soutenu, justifié même, par Moïse Tshombe (3). Le «Pouvoir Révolutionnaire» est là, avec Che Guevara et ses rêves bien analysés ; avec les armes des «Chinois de Mao» (4) ; avec les Russes qui tentent la percée dans le sillage de Patrice Lumumba (5). Le «Pouvoir

- (1) Contre l'avis de la France et de l'URSS membres permanents du Conseil de Sécurité, à l'ONU.
- (2) Il ne faut pas oublier que la distance entre Kinshasa et Lubumbashi est la même que celle entre Paris et Varsovie. Et Kinshasa est encore à plus de 400 km à vol d'oiseau de sa frontière Atlantique....
- (3) TSHOMBE soutenu par les Belges, a eu le pouvoir un moment... Le retour des Belges par cette voie a apporté une accalmie dans la dégradation de l'économie congolaise. Cette accalmie apparaît dans l'esprit de nombreux Zaïrois comme une période heureuse : «Du temps de TSHOMBE». A Lubumbashi, on le regrette vivement et jusqu'à Kinshasa, on retrouve des gens pour souhaiter une période identique, «car alors l'argent avait de la valeur, vraiment !...»
- (4) MOBUTU a dénoncé plusieurs fois dans ses discours la fourniture d'armes chinoises, de Chine Populaire, à des troupes rebelles.
- (5) Plus d'une lettre de LUMUMBA, fait allusion au soutien soviétique. D'ailleurs, les Soviétiques firent, après sa mort, un mythe avec la personnalité de LUMUMBA, mythe symbolisé par «l'Université Patrice LUMUMBA».

Américain» est là avec ses finances, ses bons sentiments et ses multiples expressions dont l'ONU est la plus apparemment neutre. En face le «Pouvoir Noir» est là avec les Congolais. Seul pouvoir fondé, justifiable et légitime, c'est aussi le seul qui n'existe qu'au futur et même, en 1960, au conditionnel sous forme de potentiel irréel.

Léopoldville et les autres villes, notamment, «E'ville» (Elizabethville, devenue Lubumbashi) et Stanleyville (devenue Kisangani) supportent le contre-coup de l'affrontement de ces pouvoirs pour la conquête du «Pouvoir». Voici ce qu'en dit B. Verhaegen :

«La séquence des événements est connue de tous : à partir du 5 juillet (1960), une semaine après l'Indépendance, la Force Publique, armée de répression coloniale, se mutine, faisant écrouler toutes les structures du nouvel Etat Indépendant ; le 11 juillet, la Province du Katanga (Shaba) fait sécession avec l'aide des Belges ; Lumumba et Kasavubu font appel à l'ONU. Celle-ci saisit alors l'occasion pour lancer la plus vaste opération d'assistance civile de son histoire. Aux yeux d'Hammaraskjold et de ses conseillers américains, il s'agit de prouver que l'ONU est capable de prendre totalement la relève d'un pouvoir colonial et d'encadrer un pays en vue de son développement. Si l'expérience réussit, elle pourra être répétée, ce qui permettra à la longue, la tutelle de l'organisation internationale —et à travers elle l'emprise de l'impérialisme américain sur tout le Tiers Monde». Il ajoute : «la mort 'naturelle' de Lumumba, après sa mort politique, avait déjà été programmée par des responsables de la politique étrangère américaine dès la visite qu'il avait faite aux Etats-Unis en Juillet 1960. Le 18 Août déjà, la CIA avait reçu le feu vert pour la liquidation du Premier Ministre du Congo» (6).

Dans le même article, B. Verhaegen cite Franz Fanon : «Il ne fallait pas faire appel à l'ONU. L'ONU n'a jamais été capable de régler valablement un seul des problèmes posés à la conscience de l'homme par le colonialisme, et chaque fois qu'elle est intervenue, c'était pour venir concrètement au secours de la puissance colonialiste du pays oppresseur... Il n'est pas vrai de dire que l'ONU échoue parce que les causes sont difficiles. En réalité l'ONU est le cadre juridique qu'utilisent les intérêts impérialistes quand la carte de la force brute a échoué» (7).

Ainsi sur la capitale moribonde et ses cités grouillantes de misère fond de tous les points troublés du pays une foule de va-nus-pieds, population terrorisée, douloureuse, en deuil, par suite des massacres, car si des Belges furent tués, combien plus de Congolais. Et l'assassinat des populations dure : 1960, 1964, 1967 (8) sont des années terribles ;

(6) VERHAEGEN (Benoît) «Patrice Lumumba martyr d'une Afrique Nouvelle», in JEUNE AFRIQUE No 891, 1er Février 1978. 28 p., citation pp. 95-96.

(7) FANON (Franz), interview publié dans «AFRIQUE ACTION», No 19 du 20 Février 1961, cité par B. VERHAEGEN, Jeune Afrique No 891, citation p. 80.

(8) On se sent alors en plein Moyen-Age. Il faut lire à ce sujet les écrits de B. VERHAEGEN sur la REVOLTE DANS LE MANIEMA, publiés dans les cahiers du CRISP.

1975, 1976 et 1977 aussi, mais avec moins d'ampleur et pour des raisons économiques (9). En 1978, le Zaïre se trouve en cessation de paiement, jamais depuis l'avènement de Mobutu la misère n'a été aussi grande. Le F.M.I. (Fonds Monétaire International) est obligé de contrôler les finances du pays, pour les assainir : «Plan Mobutu...»

Sur ces années et ces événements les témoignages sont innombrables : journaux, reportages radiophoniques, films, romans et même romans policiers (10) et surtout les études publiées par le CRISP. Ce qu'il faut en retenir, c'est qu'en même temps que le pays, sa capitale bascule dans le désordre : les «cités» lâchent leurs amarres. En effet, le plus réel de l'Indépendance pour Kinshasa c'est que, peuplées de travailleurs, d'évolués, de marchands, en bref d'«indigènes» («autochtones» ou «Population Noire», selon les époques), les «cités» appartiennent désormais à leurs véritables acteurs. Du moins l'usage, la propriété de l'usage des «cités», revient à ceux qui les habitent et les animent. Ainsi, à côté d'une ville étrangère maintenue, une ville indigène, congolaise puis zaïroise, surgit et se structure à l'insu du pouvoir que la gouverne.

(9) En 1975 et en 1976, par suite de la politique angolaise du Président MOBUTU par Roberto HOLDEN interposé, les «Angolais» de Kinshasa et du Bas-Zaïre furent enrôlés de force dans une armée équipée par le Zaïre. Ces «Angolais», contraints à cette guerre et en outre jamais rémunérés, désertaient par centaines et vécurent sur le pays comme vivaient les mercenaires des guerres de la Renaissance Italienne que se faisaient les villes-républiques.

En 1977, de même, des troubles ont éclaté au Shaba (Katanga), mais il n'y eut pas de massacres, seulement la précarité de l'économie Zaïroise mit les populations des villes en état de disette... En 1978 encore, les troubles de Kolwezi (Shaba) firent plus de 1 000 morts et contraignirent le Président MOBUTU à se laisser dicter sa conduite politique par ceux qui lui permirent de se maintenir.

Il peut paraître assez étonnant que des événements comme ceux du Shaba qui se passent à 2 000 kilomètres de Kinshasa y aient une forte répercussion comme on semble le suggérer ici. Mais il ne faut pas oublier que l'économie zaïroise, comme celle de tous les pays de cette région du globe est fragile parce que peu diversifiée. En outre le régime présidentiel du Zaïre —comme celui d'autres Républiques— n'est en fait qu'une forme très africaine de monarchie absolue. C'est pourquoi dans l'urbanisation du Zaïre, et surtout de Kinshasa, les réactions personnelles de Mobutu Sese Seko ont un poids considérable, mais ce poids n'agit que par inertie. Le Président ne se préoccupant pas tellement des questions d'urbanisme, personne n'ose vraiment s'en trop soucier.

(10) A titre d'exemple, on peut citer deux films : «le dernier train du Katanga» et «Les aventuriers» et deux romans, «Les Chimères noires» de Lartéguy et un roman S.A.S. de Gérard de Villiers. Ce dernier a d'ailleurs récidivé avec un autre S.A.S. après l'affaire de Kolwezi. Il serait intéressant d'analyser la vision simplette et limitée de Kinshasa qu'a G. de Villiers. Cela serait intéressant s'il n'y avait pas comme obligation première de lire alors ledit roman...

Quelques chiffres suffisent à mesurer l'ampleur des pressions qui s'exercent alors sur la ville :

1959	5 440 hectares	402 000 habitants (chiffres officiels, mais il y a probablement 450 000 habitants).
1964	9 000 hectares (estimation)	640 000 habitants (estimation)
1967	10 700 hectares	901 000 habitants (chiffres d'un sondage au 1/10e).

Cela commence par un désordre dynamique car, en même temps que les « cités » reviennent à ceux qui les habitent et les animent, on observe une ruée sur les villes, et sur Léopoldville d'abord, où arrivent pêle-mêle les réfugiés, les affamés, les jeunes en rupture de tradition et de coutumes, les aventuriers. L'ensemble forme une population instable, dans l'insécurité, prête à tout pour peu que les circonstances le permettent. S'il y avait eu à ce moment là de véritables forces révolutionnaires dans le pays, elles auraient transformé cette piétaille en foule de combat. Mais le Congo était, des pays nouvellement indépendants d'Afrique, un des moins encadrés par des partis politiques efficaces (11). On assiste à une invasion des espaces libres entre les « cités » (12). La « ville européenne » est épargnée (13), mais les « cités » lointaines, les « cités satellites » apparaissent bientôt comme des îles urbaines dans une marée amorphe de maisons en perpétuelle construction. En dix ans la ville projetée par le Gouvernement Colonial sera submergée par les « extensions » et les « excentriques » (14), appelées aussi « Zones de squatting » (15) ou « Zones d'auto-construction » (16).

Depuis 1950 les « cités » grondent, les « évolués » manifestent (17), des quartiers se sont même implantés en urbanisation sauvage. Ce sont des actions politiques qui n'ont pu s'exprimer que sous la pression démographique plus forte qu'il n'est souhaitable dans le cadre d'une urbanisation contrôlée. On a là une confirmation du rôle révolutionnaire de l'espace urbain.

(11) Il y avait des partis politiques très nombreux au Congo-Belge. Ceux-ci s'appuyaient sur des associations tribales, culturelles, d'anciens de telle ou telle école ou paroisse, etc... Mais ils pêchaient presque tous par leur caractéristique d'origine : très paternalistes, plus proches du patronnage perfectionné ou d'une association de gens de même origine, que d'un parti révolutionnaire. Cf. M. de SCHREVEL, LES FORCES POLITIQUES DE LA DECOLONISATION CONGOLAISE, déjà cité.

(12) AK 11. « Croissance Urbaine », commentaires de J. FLOURIOT.

(13) Il y a d'une part une crainte d'aller dans la « ville européenne » environnée de tabous, et d'autre part un souci dont une des composantes relève aussi d'une dimension quasi mythique, de la part des autorités, de protéger le patrimoine urbain européen, considéré à juste titre, comme de valeur.

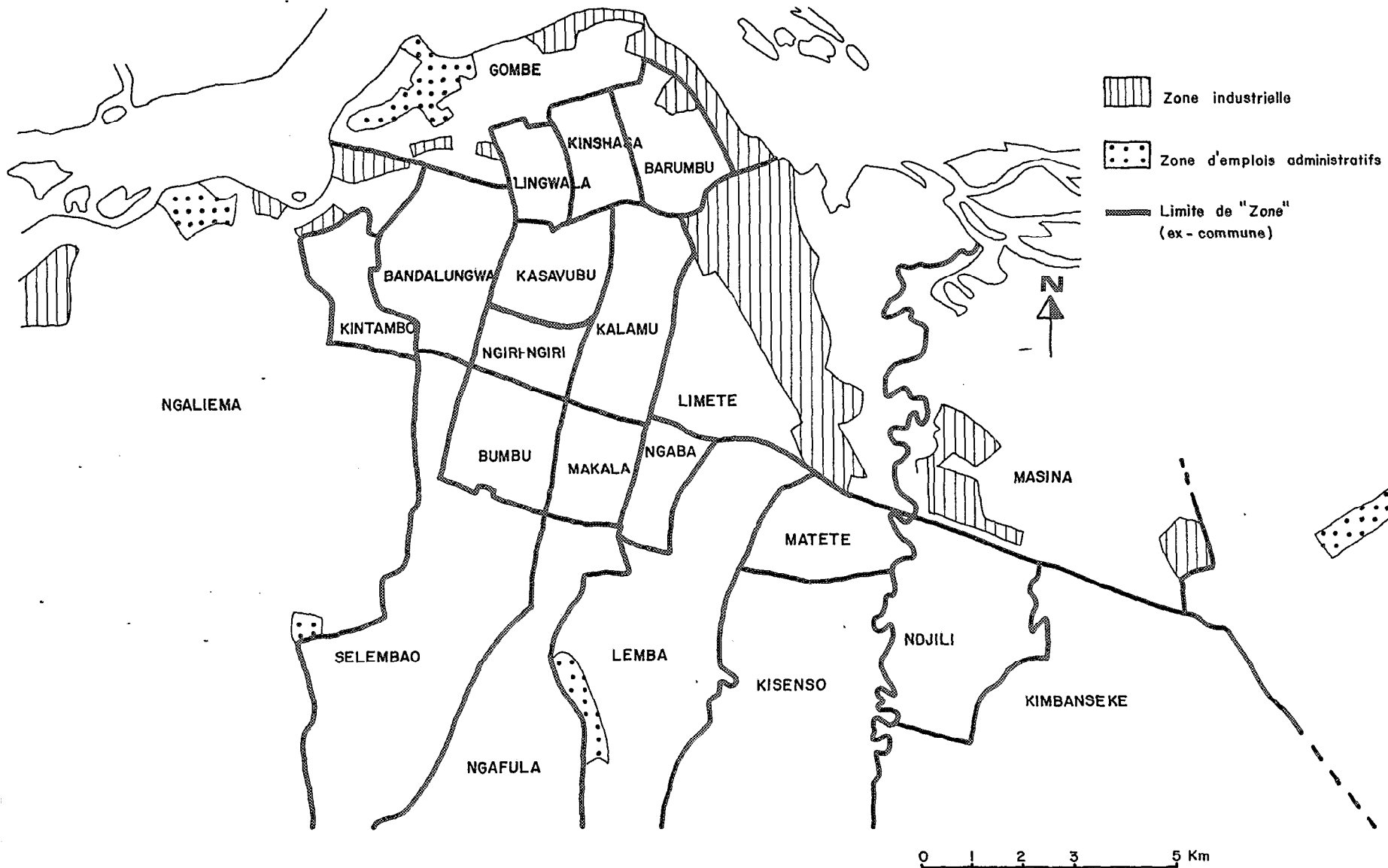
(14) Terminologie de M. DUCREUX, op. cit., ETUDE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DE KINSHASA 1967.

(15) Terminologie de RAYMAEKERS, ORGANISATION DES ZONES DE SQUATTING, Université de Lovanium, 1963, reprise par plusieurs auteurs.

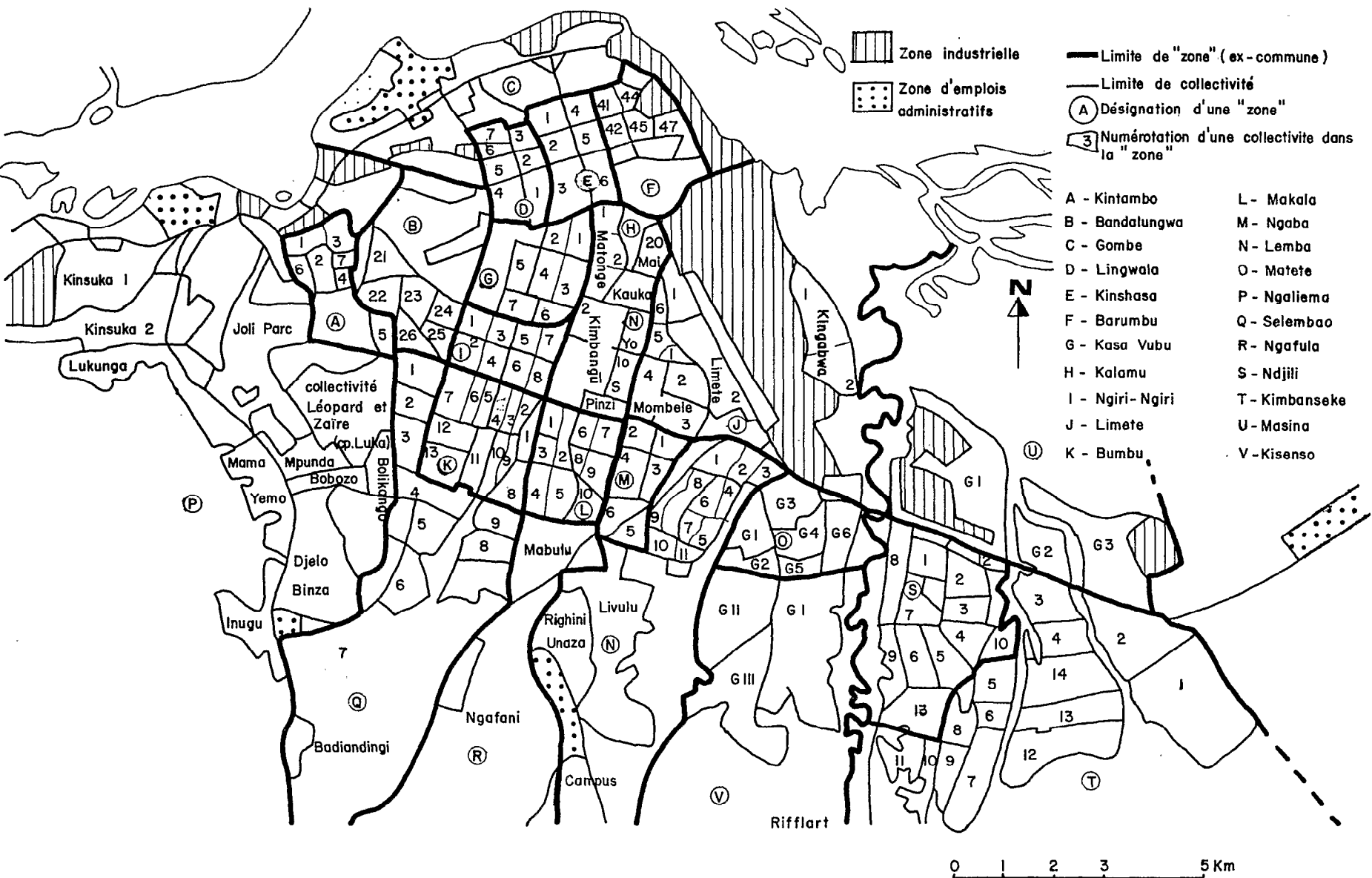
(16) Terminologie de B. COCHET et R. de MAXIMY, ETUDE DE L'AGGLOMERATION DE NDJILI, op. cit.

(17) P. DEMUTER, op. cit. M. de SCHREVEL, op. cit.

LOCALISATION DES "ZONES" DE KINSHASA



LOCALISATION DES "ZONES" ET COLLECTIVITES DE KINSHASA



L'ABAKO en est l'instigatrice principale.

«C'est fin 1959 et surtout au cours du premier semestre 1960 que, soucieux de flatter une partie de leurs électeurs, certains leaders politiques virent dans l'octroi plus ou moins gracieux de parcelles à leurs favoris, un moyen aisé d'assurer à ceux-ci un meilleur standing tout en autorisant la création de certains fiefs politiques personnels.

Très rapidement, des chefs de terre Bakumbu possesseurs traditionnels du sol, comprirent tout l'intérêt financier qu'ils pouvaient retirer d'une vente de parcelle, et ce second catalyseur accéléra très rapidement le rythme d'évolution du phénomène de squatting enclanché par le fait politique.

Les pouvoirs de l'Administration étant fort estompés au cours du premier semestre 1960, le processus d'évolution du squatting ne put être enrayé. L'appel aux squatting ainsi lancé par certains politiciens et certains chefs de terre intéressés fut écouté d'autant plus intensément que depuis la fin de 1958 —époque où débuta la crise politique actuelle— le nombre de chômeurs et donc de mauvais locataires allait croissant à Léopoldville... » (18).

Il semble que les Kongo de Kinshasa (ABAKO) sans l'avoir exprimé clairement, aient compris que leur renouveau (19) passait par la destruction du projet belge élaboré avec un «esprit objectif». Ils modifient ce projet par leurs actes, c'est le début d'une appropriation et la révélation d'un conflit entre dominateurs et dominés.

Il s'agit en fait de la manifestation soudain violente d'objectifs non encore très clairement précisés et qui sont en quelque sorte l'expression de «l'esprit objectif» Kongo.

«Il y a d'ailleurs (de la part des Belges) une volonté délibérée alors que Kinshasa est une ville de 400 000 habitants, de neutraliser les expressions culturelles populaires— ainsi l'ABAKO (...) est très vite contrée. Il est évident qu'à cette époque la culture ne peut s'exprimer que dans la contestation d'une autre culture imposée. Les seules manifestations admises sont celles contrôlées par les «centres sociaux» que le Pouvoir estime «bons pour les indigènes». C'est une organisation louable dans un conteste paternaliste. On ne peut alors s'étonner que les 4 et 5 Janvier 1959, après un match de football malencontreux, ces centres sociaux soient incendiés en pleine ville» (20).

La politique de l'habitat telle que suivie depuis 1948 favorise cette évolution. En effet, elle est menée dans le but d'assurer un véritable confort aux travailleurs, ce qui leur fait prendre conscience de conditions nouvelles d'existence, éminemment souhaitables. En même temps, conduite dans le but de contrôler étroitement les populations

(18) RAYMAEKERS (L.), L'ORGANISATION DES ZONES SQUATTING A KINSHASA, Ed. Universitaire, Paris 1966. Cette publication reprend et complète un article publié précédemment (1963) sous un titre proche, cf. note 15 supra.

(19) On pourrait aussi bien dire : culture, authenticité (MOBUTU) délivrance, rémission ou rachat (KIBANGU), ou indépendance (LUMUMBA, KASAVUBU).

(20) MAXIMY (R. de), op. cit., KINSHASA, VILLE EN SUSPENS.

locales, elle se traduit par des interdicts d'usage de la ville incompatibles avec l'acuité nouvelle de la prise de conscience des citoyens correctement logés, en des « cités » correctement équipées.

Parallèlement à cette politique de l'habitat et pour les mêmes raisons (dues aux mouvements d'opinion qui se manifestent en Belgique), le cadre juridique et administratif de la ville évolue.

Si de 1923 à 1957 on n'observe aucun changement —les villes sont des entités séparées, les « districts urbains » sous l'autorité d'un Gouverneur assisté d'un « comité urbain » sans pouvoir financier— en 1957 on crée des « communes ». Il y en a 11 pour Léopoldville. Les « cités » prennent par le fait un certain poids administratif, mais demeurent soumises au Pouvoir du Gouverneur. Ce ne sera que dans les dernières années avant l'Indépendance que certains bourgmestres, dont le futur premier président de la première République Zaïroise, prendront conscience des possibilités politiques latentes que recèle le fait communal.

Une telle politique a révélé un Kinois nouveau, qui n'est plus rural, qui n'a pas le droit réel d'être urbain :

«le statut des villes du 26 Mars 1957 constitua pour les Congolais une véritable déception qui accentua gravement la 'crise de confiance' signalée ci-dessus. Le droit de vote tant espéré était refusé. Le décret ne prévoyait pas des élections mais de simples consultations populaires. La démocratie promise ne serait accordée que plus tard» (21)

Si bien que l'ABAKO réagit alors avec amertume :

«Tout, enfin, dans ces réformes administratives, s'arrange pour les Noirs, sans les Noirs et loin des Noirs. Voilà un modèle de la discrimination raciale. Ainsi s'est de nouveau joué au Conseil Colonial, le drame de notre destinée malheureuse» (22).

Ce Kinois nouveau est politiquement ignoré. Il a pourtant prouvé sa maturité. Il suffit de lire les textes de réflexion politique qui sont régulièrement publiés par des Congolais dans les revues et journaux qui leur sont accessibles. On y décèle une approche très concrète de leurs problèmes du moment et un ton non seulement modéré mais même déférent. On n'y trouve jamais de diatribes, mais des regrets douloureux pourrait-on dire, comme pour un deuil permanent : le deuil des espoirs enterrés. Il y a plus grave : ce Kinois nouveau est maintenu en conserve (23) aux portes de la ville. Or cette ville inaccessible, par le truchement d'un habitat moderne qui livre un pan entier du cadre

(21) M. de SCHREVEL, op. cit. p. 406

(22) Dans CONGO du 13 Avril 1957, 1^e année, No 3, p. 4.

(23) «Permettant d'y conserver de tout temps les populations», texte cité, de 1949.

de vie des Blancs (24), lui devient plus proche, plus désirable que jamais puisqu'il en découvre un usage inconnu jusqu'alors. Cette frustration crée l'insatisfaction refoulée.

Et puis subitement, en 1960, on lui abandonne sa ville. Le cadeau est disproportionné avec le désir l'ayant précédé. Aussi il ne sait qu'en faire. La ville «européenne» surtout, continue à l'impressionner. Il s'y sent mal à l'aise, et encore en 1981, ce sentiment demeure. Il faut bien garder à l'esprit que c'était une ville dont l'usage était interdit, où le Nègre usait ses forces, se fatiguait et d'où il partait au moment où il aurait eu le temps de la pratiquer, de l'expérimenter en tant que ville agrégat-social et non en tant que lieu de travail (25).

Ville européenne : cité interdite, ville congolaise : cités et camps de travailleurs. On a déjà évoqué ce schéma, il peut être systématisé et symbolisé comme ceci :

- Les hauteurs sont occupées par les dominateurs, maîtres du pays ;
- Les espaces bas, mais assainis (plaine de Kinshasa) sont occupés par les dominés, serviteurs des maîtres du pays.
- Les articulations de la composition urbaine sont les suivantes (vision symbolique):

Une citadelle peuplée d'Européens, dominant et commandant le site, notamment le fleuve, le rail, la «plaine» d'aviation, les zones industrielles, et tous les accès : points économiques et donc stratégiques. Sur les hauteurs périphériques des espaces protégés, installés comme des avant-postes ou des fortins : Mont Stanley (siège du Gouverneur), Parc Hembise (cité-jardin sous les tropiques), Binza et Mont-Ngafula (grandes demeures et résidences secondaires) ; et aussi : Mont Amba (Université de Lovanium : campus) et Kimwenza (congrégations religieuses et couvents).

Des camps de travailleurs, et des «cités» plus vastes que des camps mais tout aussi contrôlées, véritables réservoirs de main d'œuvre disponible à la demande.

Entre citadelle, fortins et camps et cités en faubourgs, des camps militaires (Force Publique) verrouillant les «cités» et protégeant la citadelle. Sur ordre la Force Publique peut immédiatement isoler une «cité», contrôler les accès à la citadelle. La nuit c'est la routine. Le contrôle se fait généralement de l'extérieur vers la citadelle.

(24) C'est ressenti aussi de cette façon.

(25) Voici, concernant P.E. LUMUMBA une anecdote rapportée dans JEUNE AFRIQUE No 891, par B. VERHAEGEN citant Pierre CLEMENT :

«... il décide un jour d'aller visiter Brazzaville de l'autre côté du Pool-frontière. Après s'être promené, avoir regardé, écouté un peu partout, dans cette capitale qui le change plutôt de l'éblouissante 'Léo', il est assoiffé. Il rôde aux alentours d'un débit de boisson et se décide à s'arrêter tout près de la haie qui sépare l'avenue de l'établissement, dans l'espoir qu'un serveur passant à proximité accepterait de lui apporter un verre d'eau ordinaire. Intriguée par son immobilité, la patronne du café, une Européenne, s'approche et s'enquiert du motif de sa présence : il lui explique. Elle l'invite à pénétrer dans le jardin et à s'asseoir où cela lui convient.

Autour des tables, des Blancs sont assis. Sa gorge se serre. Dans quel piège est-il tombé ? Quand va-t-on l'apostropher, l'expulser ? Chose extraordinaire, la patronne lui apporte elle-même un verre d'eau, et pas un verre quelconque, un verre d'eau minérale. Il tremble de tous ses membres, réussit à payer et s'en va au plus vite sans en avoir avalé une goutte (PRESENCE AFRICAINE No 40, 1er trimestre 1962, p. 67)».

Pour tempérer cette vision carcérale, des liaisons sont assurées par les missions religieuses, «au contact». Mais ce sont aussi des filtres. Cependant leur rôle pour la prise de conscience politique des Congolais ne peut être ignoré.

Créant l'animation le jour, favorisant le fonctionnement, en contact et s'activant entre les deux groupes, les marchands, souvent «mindele», sont Portugais, Grecs ou même Pakistanais (quoique ces derniers soient surtout venus après 1960).

En face, peu visible, Brazzaville : la liberté, c'est-à-dire un apartheid inexistant. Ce schéma peut paraître manichéen et excessif, et il l'est. Mais les Congolais (du Congo Belge) le ressentaient ainsi. La visite de Lumumba à Brazza le confirme et encore en 1970 un général, lors d'un discours de remise de décoration à un assistant technique français, évoquait en termes émus le temps où «en face» il y avait déjà un gouverneur noir (Félix Eboué) et des relations directes, «sans arrière-pensées», à son dire entre Européens et Africains.

Ainsi le Congolais (Zaïrois) ressentait ces choses plus ou moins confusément. Il se savait citoyen contrôlé, assigné à résidence en des quartiers réservés et tenu pour irresponsable de ses actes publics.

Lorsqu'il quittait la ville des «Blancs», lieu de sa fatigue et de l'agression de son être, dénégration de son intégrité d'homme, de «Mutu» (personne), il se trouvait projeté dans un milieu construit par lui, avec son travail, et mis à sa disposition, mais conçu par les «Blancs». Ce lieu d'ailleurs, on le lui imposait (absence de choix véritable) en le lui faisant payer. Bien sûr les calculs normaux des coûts d'infrastructure et de construction justifiaient cela, mais le sentiment du Kinois des «cités» était que cela lui appartenait, alors qu'on le lui vendait. Si bien qu'à l'Indépendance beaucoup de propriétaires cessèrent de payer leurs traites, consommant la faillite de l'O.C.A., devenu ONL.

Il faut noter ici une contradiction de la dialectique colonialiste, contradiction issue de l'incompatibilité qu'il y a entre le profit, ou une simple gestion saine, et un système fondé sur le paternalisme : le logement social s'inscrit dans une vision paternelle, les conditions de paiement du logement relèvent d'une autre mentalité, d'autres structures sociales où le citoyen (locataire et futur propriétaire) est responsable de lui-même et de la gestion de ses biens. C'est de telles contradictions que jaillissent les interrogations qui favorisent une prise de conscience socio-politique. Surtout que ce Kinois, prolétaire ou «évolué», marchand ou «kalaki» (clerc), avait déjà commencé à s'adapter aux «cités nouvelles» et «planifiées». En outre, il savait déjà utiliser les «anciennes cités» qui étaient devenues pour lui un environnement reconnu, du moins pendant les heures de travail, en semaine.

«Les cités (...) sont des expressions mitigées du Pouvoir. Elles manifestent un souci de bien faire de la part des Belges, mais aussi correspondent à un tout dont l'urbaniste a une idée très impersonnelle et tout à fait ignorante d'une réalité sociale.

Pourtant ces cités, au demeurant très diverses, sont comme d'immenses chaudrons où mijote un étonnant bouillon de culture. Un lieu où l'expression culturelle et la réception de cette culture exprimée sont totales.

Mais ce phénomène social global a besoin pour vivre de s'alimenter à l'extérieur. Cet extérieur, c'est d'abord la brousse et le milieu traditionnel. Les va-et-vient (...) avec (...) l'arrière pays de Kinshasa sont intenses, permanents et constants. Cet extérieur est ensuite, et de manière plus immédiate, la ville européenne, le lieu de travail (...). La cité est le point de diffusion et de réflexion où toutes ces informations affluent, convergent et se dispersent, enrichies des propos, attitudes et réactions diverses des gens. En prenant l'air de la cité, elles se transforment et deviennent en partie assimilables, mais c'est uniquement dans la cité que ces idées peuvent être exposées, muries et socialement testées, donc finalement acceptées ou refusées» (26).

Ainsi, dans la «cité», le Kinois commence à se sentir chez lui —quoique aliéné— avant même l'Indépendance. Mutant, il se citadinise, «il s'assimile». En ce sens il est conforme au projet du colonisateur. On pourrait vraiment penser qu'il y a là «un progrès culturel». Et les Belges, même les plus avertis, le pensent. Avec eux de nombreux Congolais le pensent aussi.

Mais cette analyse recèle un biais fondamental dû à ce que des conditions d'assimilation de la vie urbaine sont offertes alors qu'une politique anti-assimilatrice est maintenue. Ce biais n'est pas perçu, ou du moins si les meilleurs analystes le perçoivent ils ne l'appréhendent pas dans le cadre singulier de la ville. Si bien qu'il faudra l'avènement de l'Indépendance pour démontrer qu'on ne change pas de culture en changeant seulement de cadre de vie ; qu'on ne change pas de culture non plus à travers une seule génération ou deux. Pour cela en effet, il faut que la mémoire collective s'estompe et que les valeurs, sur lesquelles s'appuient les comportements, se modifient.

Cette notion de modification de valeurs, de remplacement d'un système de référence par un autre, est primordiale. Sans ce processus pas de mutation et, dans le cas présent, pas de capacité pour les Kinois de réellement s'approprier —de gérer sainement donc— la ville, ne serait-ce même que les «cités», partie de la ville qui leur fut dévolue et d'abord octroyée.

LE POIDS DES TECHNIQUES

Or que sont ces valeurs qui fondent les comportements ? Des critères de jugement qui les commandent et qui s'appuient sur les techniques (27). Celles-ci répondent elles-mêmes aux besoins d'une certaine économie qui triomphe à Léopoldville-Kinshasa : l'économie de traite. Laquelle est dynamisée par des techniques importées. Or de ces dernières rien n'est livré aux Kinois (28). Ils apprennent juste à se soumettre à la

(26) MAXIMY (R. de) op. cit. KINSHASA, VILLE EN SUSPENS.

(27) En ce qui concerne le rôle des techniques porteuses de valeurs, les ouvrages abondent, on peut citer certains passages de A. MALRAUX : «Les Anti-Mémoires» ; des pages entières de M. MENDEL : «La révolte contre le Père», déjà cité ; les digression savantes de M. FOUCAULT : «Les mots et les choses», déjà cité ; etc...

(28) Voir dans la première partie, la façon dont les Belges établirent à Kinshasa une «quasi rente» en usant de leur technicité.

machine pour la servir. Il y a là une connaissance avortée, presque l'apprentissage d'un enchaînement de réflexes conditionnés.

On peut tenir le même propos pour l'usage des techniques administratives.

Seules les techniques mercantiles sont mieux apprises, parce qu'elles rejoignent le fait culturel congolais.

Mais encore faut-il préciser qu'il ne s'agit que des techniques concernant le commerce de détail des produits courants. Pour la connaissance des méthodes de gestion des entreprises, d'organisation, de production ou de commercialisation sur une vaste échelle, les Congolais se trouvent dans la même ignorance que pour les autres techniques.

C'est pourquoi dans les processus «naturels» (29) d'urbanisation depuis 1960, seul le rôle des marchés, des petits commerçants et des petits métiers témoigne de dynamisme et répond à certains besoins fonctionnels de l'agrégat humain justifiant la ville.

Aussi lorsqu'en 1960 les Belges détenteurs reconnus et incontestés (par les Congolais) des connaissances et des valeurs attachées aux techniques s'en vont, les Kinois se retrouvent avec des «cités» dans lesquelles ils savent vivre, mais qu'ils ne savent pas encore organiser, ni gérer. Comme cette responsabilité leur échoit en même temps que déferle la population de la brousse poussée par l'accumulation des misères de l'Indépendance, il en résulte un choc psycho-social d'une violence incomparable et la faillite de la ville.

La ville «indigène est submergée : elle sombre. Elle ne refera surface, méconnaissable et ingérable, que sept ans après, avec le retour à un ordre politique relatif qu'instaurera Mobutu.

Cette submersion avait déjà commencé dans la dernière année de la colonisation sans que le Pouvoir Belge puisse réellement s'y opposer. Il ne put en vérité que la ralentir, ce qui a eu pour effet non pas de supprimer les causes du phénomène, mais bien plutôt d'augmenter les pressions exercées sur la ville par les gens venus des villages et de la brousse. Si bien qu'en 1960, il eut fallu une solution globale à ce problème. Cette solution ne pouvait être que le contrôle de l'invasion. Mais était-ce seulement possible, même dans les meilleures conditions politiques ? . . . On peut en douter quand on voit l'illusoire de cette sorte de contrôle dans les pays hautement structurés et organisés d'Europe Occidentale ou d'Amérique du Nord, voire en U.R.S.S. . . .

Paradoxe : la ville «européenne» se fige, jette l'ancre en quelque sorte, mais ne subit pas la submersion. Elle est trop étrangère, elle effraie. Personne ne sait vraiment s'en servir, ni ne le souhaite. En outre elle est maintenue à flot par les Européens qui

(29) Il faut entendre par «naturels», qui est prévisible si l'on considère la nature des comportements urbains des Kinois.

sont restés (non-Belges et Belges), revenus ou nouvellement venus (notamment l'assistance technique internationale sous le contrôle et par le truchement de l'ONU). Si bien que la ville «européenne» continue de fonctionner. C'est en fait le signe que l'aliénation se perpétue sous d'autres formes.

Mais que devient la ville «indigène» à partir de 1960 ? Anicet Kashamura, ancien Ministre de Patrice Lumumba, en brosse une certaine image (30) :

«Dans les grandes cités urbaines congolaises aux ruelles parfois impraticables, chacun construit sa case où il veut, loge amis, parents ou simples connaissances comme il peut (...)

On ne saurait dire qui se sent étranger et qui s'est adapté (...)

La majorité (des classes populaires) habite des cases en paillasons dont chacune peut héberger une dizaine de personnes. Sur une parcelle, peuvent résider une centaine d'individus (31). Dans les anciens quartiers, la plupart des parcelles (Lupangu) appartiennent à des femmes qui les sous-louent aux nouveaux arrivés».

Ce texte décrit les «cités» et leur périphérie («zones de squatting» puis «extensions») dans les trois premières années de la jeune et brève Première République du Congo-Léopoldville (1960-1965). C'est une période de crise. La ville «indigène» laissée par les Belges, «les cités», se gonflent comme un hématome. Les pressions sont telles que dès 1964, les espaces séparant les cités, ou situés en périphérie immédiate sont pour la plupart divisés en parcelles puis distribués et vendus par des chefs de terre. En 1967, l'auto-construction en fait un tissu urbain quasi continu, soudant la ville éclatée, polynucléaire, programmée et réalisée par les colonisateurs dans le cadre du projet belge.

LES EXTENSIONS POST-INDEPENDANCE ET LES «CITÉS»

Bien que dans les années soixante le site urbanisable paraisse illimitée, bien qu'il semble que l'on puisse s'installer à peu près où l'on veut, le squatting, ayant été utilisé comme moyen de revendication dans la lutte pour l'indépendance, ne pouvant pas être alors interdit, cette croissance ne s'effectue pas sans quelque organisation.

Dans le projet belge l'utilisation de l'espace s'appuyait sur les caractéristiques géomorphologiques du site. Les terrains naturellement bien drainés étaient recherchés. Mais elle progressait, on l'a dit et on en a exposé les raisons de ce fait, selon un projet

(30) KASHAMURA (A.), CULTURE ET ALIENATION EN AFRIQUE. Essai sur la vie quotidienne dans une société aliénée. 1972, 176 p. in collection «Changer le Monde». Editions du Cercle et Editions de la Tête de Feuilles. Cet ouvrage, intéressant car il donne le témoignage d'un Zaïrois, extrêmement partisan, doit être manipulé avec précaution. La position très opposante de l'auteur par rapport au régime le conduit à des exagérations manifestes.

(31) En 1975, le maximum de personnes rencontrées sur une parcelle à Kinshasa, sera de 57 sur 300 mètres carrés.

de société conditionné par un esprit objectif, ou pour dire plus simplement selon un objectif social bien déterminé sinon jamais philosophiquement défini. Il importait de ne pas créer de trop fortes concentrations de population. La dispersion d'unités bien séparées et bien circonscrites était la règle. On parlait de «cités planifiées» et de «cités satellites».

Actuellement la maîtrise de l'espace, avec les mêmes moyens que ceux utilisés par les Belges, imposerait une autre stratégie que celle fondée sur le schéma philosophique de société préconisé par des Européens colonisateurs-civilisateurs imbus de la valeur supérieure de leurs conceptions. De tels schémas, pour les gouvernants de 1980, ne peuvent être que résiduels ou à tout le moins sublimés. On parlerait de «pôles de dégagement» (32), ou de «pôles de croissance».

Mais dans l'idée des colonisateurs la notion de «réservoir de main d'œuvre» dominait. Or cette notion est compatible avec l'idée de pôles de dégagement programmés pour éviter l'engorgement des quartiers centraux, mais elle ne l'est plus lorsqu'il s'agit de favoriser la redistribution des industries. Encore que dans le cas de Ndjili c'est bien de cela aussi qu'il s'agit, puisque cette cité, la première d'une série envisagée et la seule qui fut réalisée (33), s'appuie sur une nouvelle zone industrielle. Cette zone industrielle paraît viable à cause de la proximité de la réserve de main d'œuvre.

Par suite de cette politique qui tenta de gérer la croissance de Léopoldville devenue Kinshasa, en 1968, on aboutit à un espace très ouvert, de champs de manioc, de bananeraies et de savane arborée très dégradée, parcouru d'un réseau de voirie primaire créant des cordons entre les cités et les reliant à la ville «européenne». Cet espace se ponctuait de «cités-réserves» (notamment Lemba, Matete, Ndjili) pôles potentiels de dégagement, et qui le deviendront quelque peu. Ce seront aussi des pôles de croissance. Mais le besoin de se fixer et de se loger, la facilité, l'absence au départ de trop fortes spéculations autres que foncières —et cette spéculation est assez discrète au début car elle procède de chefs de terre peu conscients de la véritable importance géographique de leur terre— font que les espaces non occupés entre les «cités», pour peu qu'ils ne soient pas trop isolés, sont squatterisés par les plus démunis à qui ils deviennent accessibles. L'invasion progresse au rythme des moyens de chacun : en 1960, option du terrain à construire et délimitation par une mauvaise haie ou à un fil de fer le plus souvent, 1960-1967, dépôt de sable blanc et de parpaings qui donnent une si curieuse physionomie au front pionnier de Kinshasa. . . début de construction qui crée un paysage étonnant de maisons inachevées et de parcelles nues. . . ; 1970, l'ensemble du site (la plaine de Kinshasa, la périphérie de Ndjili) est bâti. Commence alors l'ère des «excentriques» qui ne le restent que le temps d'être encerclés par d'autres quartiers encore plus excentriques. La terminologie employée : «extensions», «excentriques», est juste. Il s'agit bien de l'extension des cités existantes qui croissent en auréoles périphériques, puis en quartiers excentriques fixés sur un axe routier et cernant la ville.

Les mieux nantis, ayant un revenu fixe, dynamisent les «réserves» qui deviennent alors des pôles de croissance démographique et aussi de dégagement pour le micro artisanat et le petit commerce, ainsi que pour le très dynamique «secteur informel», c'est-à-dire non contrôlé par les autorités (34).

(32) JENSSEN (B.), KUNZMANN (K.), SAAD-EL DIN (S.), «Comment venir à bout de la croissance du Caire» in THE THIRD WORLD PLANNING REVIEW, No de mai 1981 et aussi THE URBAN EDGE.

(33) SAINT-MOULIN (L. de) ; NDJILI, PREMIERE CITE-SATELLITE DE KINSHASA, déjà cité.

(34) Cf. Les rapports du BIT (Bureau International du Travail).

Donc la croissance de Kinshasa ne s'effectue pas au hasard. On y distingue deux mouvements simultanés mais d'intérêt urbanistique très différents : l'un d'envahissement d'apparence anarchique, l'autre de structuration par renforcement des pôles existants. Voulu ou non par les Belges pour orienter une croissance à terme, imprévue à si brefs délais de toute façon, la stratégie d'urbanisation belge fonctionna correctement quoique hors de son schéma préalable. On aura plusieurs fois l'occasion de constater l'excellence de cet urbanisme belge qui s'établit sur des prémisses sociales importées, inadaptées à la réalité culturelle bantoue. Il sut ainsi résister à des bouleversements socio-structurels parce qu'il se fondait sur une observation réaliste qui fit que le pragmatisme triompha des abstractions conceptuelles. Or comme les faits portent leurs conséquences en eux-mêmes, lorsque ces conséquences apparurent les réalisations fondées sur les faits résistèrent. Si bien qu'une fois le «droit à la ville» reconnu aux Congolais, la ville issue de la politique d'habitat social et de l'ambition belge de faire de Kinshasa une grande ville africaine, révéla ses qualités. Elle mérite une attention toute particulière qui sera davantage explicitée dans la quatrième partie de cette étude.

LE PHENOMENE DE L'AUTO-CONSTRUCTION ET DES «EXTENSIONS»

Alors la colonisation de ces nouveaux quartiers par les nouveaux citoyens diminue la pression sur les «cités» par reflux de la population ou par réaménagement de l'espace urbain. On assiste à deux types de modification : événementiel pour le premier, structurel pour le second. Les constructions individuelles dans les «extensions» constituent le principal phénomène d'investissement et d'aménagement urbains. Les équipements publics ne suivent pas. Seules les missions religieuses tentent d'organiser l'espace. Les ruelles restent alors, et demeurent encore souvent en 1980, «impraticables». Avant 1972, il n'y aura point d'équipement des «extensions», ni de rénovation conséquente des «cités anciennes» (35). On peut espérer que des colonisés devenus récemment indépendants et subitement responsables de leur devenir et de leur patrimoine sachent l'assumer alors qu'il s'agit d'une ville ne se fondant sur aucun critère inhérent à leur culture (36). C'est pourquoi un style d'expression de la ville s'est imposé : l'auto-construction sur des lotissements contrôlés par des chefs de terre. Il va de pair avec une densification des parcelles bâties précédemment. Les chefs de terre agissent en promoteurs, avec bon sens et naïveté. Ils dilapident leur patrimoine en quelques dizaines de mois.

Cette auto-construction est le fruit d'une conjonction du besoin qu'ont les néo-kinois de se loger et du désir de s'enrichir à tout prix de presque tous ceux qui jouissent d'un lopin de terre urbanisable, lotissable et négociable. C'est ainsi qu'outre l'extension de la ville, s'opère une densification des quartiers existants parce qu'il faut bien loger les parents récemment arrivés et les amis dont parle A.G. Kashamura et cela traduit un comportement hospitalier enraciné dans les mœurs bantoues—et parce que la disparition de contraintes réglementaires (COS) autorise les propriétaires à valoriser à l'extrême le moindre mètre carré possédé. D'ailleurs certains Kinois ne vivent que de la location de leurs parcelles urbaines.

(35) AK 11 : «Croissance de l'Habitat», commentaires J. FLOURIOT ; AK 1 «Typologie de l'Habitat», commentaires M. PAIN ; AK 33, 30, 34, 35 sur les équipements et les services collectifs, commentaires : J. FLOURIOT.

(36) On peut à cet égard observer que le phénomène urbain est loin d'être maîtrisé dans les démocraties d'Europe Occidentale, dites parfois : «Démocraties Avancées», pourtant créatrices d'une civilisation à composante urbaine marquée.

LES ETAPES DE LA NOUVELLE CROISSANCE

Pour saisir l'ampleur et la signification de cette croissance urbaine incontrôlée, pratiquée dans le sommaire, l'improvisation et la précarité, on peut se référer à trois sources d'informations :

- l'étude socio-démographique de Kinshasa, 1967 (37),
- l'atlas de Kinshasa, 1975 (38),
- diverses enquêtes et études, divers articles et travaux universitaires faites et faits entre 1960 et 1980 (39).

Ce corpus d'informations est intéressant, mais il n'est pas homogène : l'étude socio-démographique de 1967, l'atlas de Kinshasa et la thèse d'Etat de Marc Pain, sont des œuvres d'analyses générales, bien que dans l'atlas et le travail de M. Pain, on trouve aussi des synthèses faites à plusieurs niveaux, abordant la totalité d'une série de problèmes interférents. Les autres travaux qui concernent davantage des questions spécifiques, sont exclusivement analytiques dans la majorité des cas. On peut y trouver des exemples utiles, on ne peut en tirer une vision englobant tout le phénomène urbain kinois et notamment exposant le processus d'urbanisation.

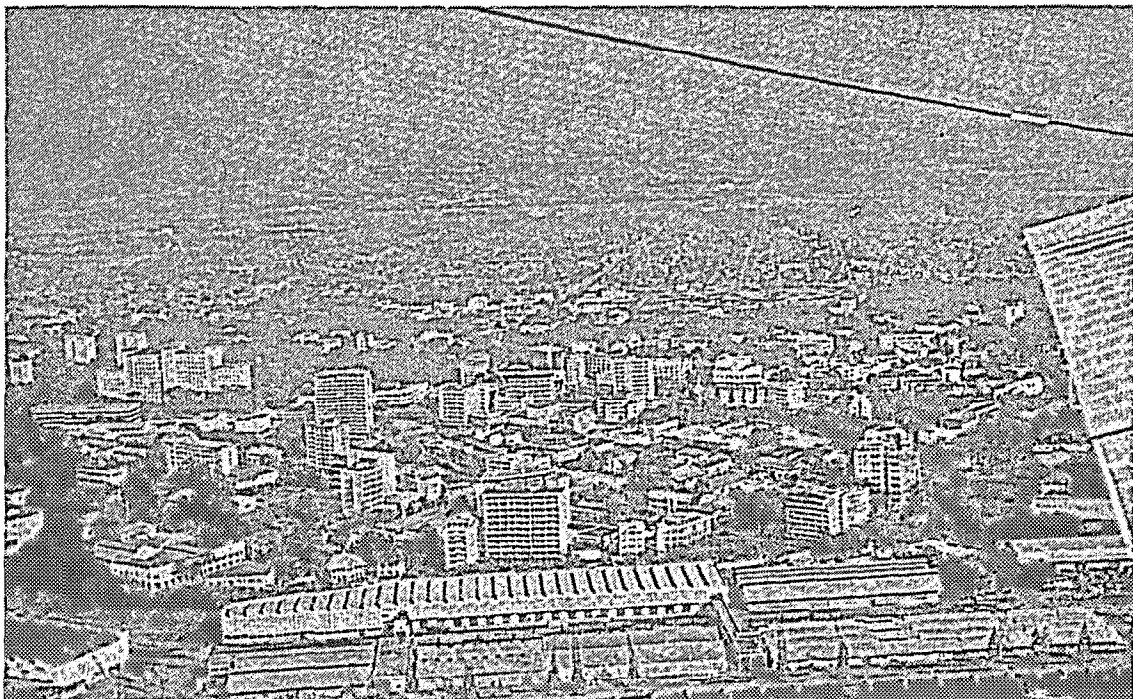
Il est donc malaisé de donner une vision claire de l'évolution de la ville depuis 1960. Selon les quartiers elle a connu des fortunes diverses. Pour les appréhender il convient de procéder par touches approximatives. C'est pourquoi il est absolument nécessaire qu'au vu des documents, où à la suite de l'exposé descriptif d'une situation mouvante, l'esprit élabore une synthèse. Car l'analyse, énoncé d'opération simple pour l'esprit mais de transcription difficile, se heurte à la limite des moyens d'expression. Il semble cependant que par le dessin et d'autres expressions graphiques, on puisse partiellement contourner cette difficulté.

- (37) DUCREUX (Maurice), ETUDE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE, 1967, Kinshasa, INS-Office National de la Recherche et du Développement (ONRD) ; 194 p.
- (38) AK 11, 12, 13, 14, 15, 16 et AK 18, 21, 39. Commentaires de J. FLOURIOT, R. de MAXIMY, M. PAIN.
- (39) RAYMAEKERS (L.), déjà cité, L'ORGANISATION DES ZONES DE SQUATTING A KINSHASA, cahiers économiques et sociaux, No 3. Institut de Recherche Economique et Sociale IRES, Kinshasa 1967.
 AWETIMBI (J.P.), SOCIOLOGIE DU FINANCEMENT POUR L'HABITAT DANS UNE ZONE D'AUTO-CONSTRUCTION : BANZA LEMBA, Mémoire présenté pour l'obtention du grade de licence en Sciences Sociales, Université de Lovanium, Kinshasa, Faculté des Sciences Politiques Sociales et Economiques, 1968.
 KASERAKA (Rais B.) L'EXPANSION SPATIALE DE L'AGGLOMERATION DE KINSHASA DEPUIS 1960 ET LE PLAN D'URBANISME, Mémoire de l'Institut Pédagogique National (IPN), 1971, Kinshasa.
 SAINT-MOULIN (L. de) KINSHASA, LA PLACE DE KINSHASA DANS L'EVOLUTION NATIONALE, et autres publications déjà cités, dont NDJILI, PREMIERE CITÉ SATELLITE DE KINSHASA.
 HOUYOUX (J.), BUDGETS MENAGERS, NUTRITION ET MODE DE VIE A KINSHASA, Presses universitaires du Zaïre, 303 p., 1973.
 COCHET (B.) et MAXIMY (R. de), PLAN PARTICULIER DE L'AGGLOMERATION DE NDJILI, 1969, déjà cité.
 MAXIMY (R. de), L'HABITAT EN HAUTEUR A KINSHASA 1973, 70 pages dactylographiées - archives de l'auteur et BEAU, Kinshasa 1972.
 MAXIMY (R. de), LES EQUIPEMENTS COMMERCIAUX ET L'ARTISANAT EN PAYS TROPICAUX, 1977, SMUH et Ministère de la Coopération, il s'agit du deuxième tome du Manuel d'Urbanisme dont la rédaction est entreprise sous la direction du SMUH - 3 tomes parus.
 T. I, L'HABITAT, T. III, LE PARCELLAIRE, Auteur : HARTER (G.)
 PAIN (M.), KINSHASA, ECOLOGIE ET ORGANISATION URBAINES, 478 p. Thèse d'Etat de Géographie, 1979.

L'URBANISATION DE KINSHASA



6 – Une vue sur le port : grues, entrepôts, transport fluvial.
Au second plan une île de sable ancrée sur les grès de l'Inkisi.
A l'arrière plan : Brazzaville et les collines bordières du Pool Malebo (Stanley-Pool),
côté République du Congo (R.M.).



7 – 1er plan : les entrepôts du port ;
2ème plan : la ville «européenne» et le «Centre des Affaires» ;
3ème plan : la tâche plus claire au milieu du cliché est le «Grand Marché» (6500 vendeurs) ;
arrière-plan : les «cités» anciennes du «Belge» (R.M.).



8 — Rue ombreuse et bitumée de la ville «européenne» (R.M.).



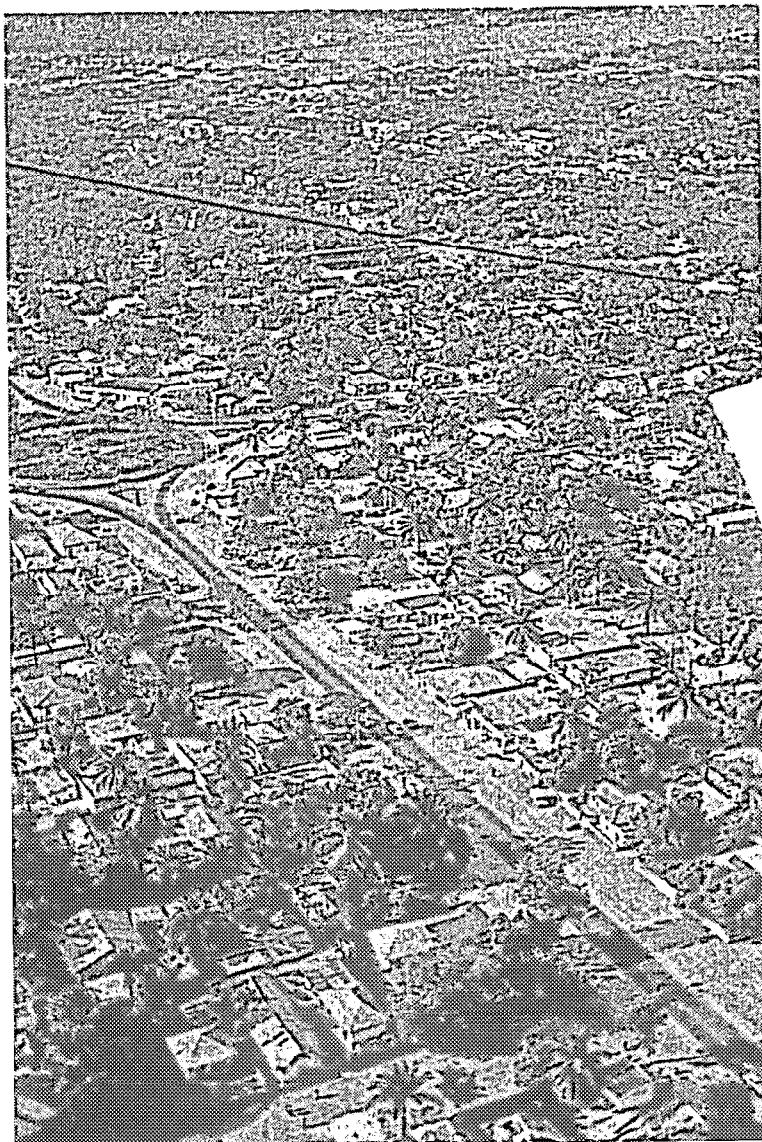
9 – «Zone» de Kasavubu : une vue oblique du «Belge».
Remarquez la voirie, l'ordonnance des parcelles, le rôle de l'ombre (palmiers à huile),
le découpage parcellaire régulier. La grande artère est le boulevard de Gambela au rond-point
de la Victoire. La photo est orientée sud-nord. (R.M.)



10 — Équipements d'accompagnement dans une «nouvelle cité».
Ici, une école de Matonge («Zone» de Kalamu) (R.M.).



11 — Camp Kauka, dans la «Zone» de Kalamu. Plan pentagonal et radio-concentrique.
Équipements d'accompagnement au centre. Habitat de bonne qualité.
Haut de la photo (nord) : quartier du 20 Mai (R.M.).



12 — Vue sur l'avenue Gambela et la «nouvelle cité» de Kasavubu
(ex. Dendale) R.M.).



13 — «Zone» de Kalamu. Vue de la partie sud-est du quartier du 20 Mai, du carrefour du boulevard P. Lumumba avec l'avenue de la Victoire, de la partie nord de la zone industrielle de Limete. Remarquez la qualité des maisons jumelées du quartier du 20 Mai et le «no man's land» séparant la «cité» de la zone industrielle. (R.M.)



14 — Quartiers de Yolo Kalamu, «Zone» de Kasavubu et, bas de la photo, sud du camp Kauka. Plan orthogonal rigoureux. — Orientation de la photo : nord-sud. (R.M.)



15 – Quartier de Kingabwa, extensions (1972) de la «Zone» de Limete.
Au 2ème plan, la partie boisée correspond à l'emprise ferroviaire. (R.M.)



16 – «Zone» de Limète, en bordure du boulevard Lumumba ; début de la zone industrielle.
Notez la voirie bordée d'arbres, la taille des parcelles, les espaces disponibles. (R.M.)



17 – L'urbanisation s'arrête les pieds dans l'eau, au marécage.
«Extension» relativement ordonnée. (R.M.)



18 – N'Djili-ancien : La place Sainte Thérèse et les quartiers (de gauche à droite) 6 - 5 - 4 - 3, ainsi que le quartier 7 et le centre administratif (sous l'aile de l'avion), N'Djili-ancien (1955) est très boisé. Notez le tracé en ligne brisée des voies de desserte intra-quartiers et les petites places, le tracé rectiligne des voies séparant les quartiers. (R.M.)